L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE SECTION.

GRAND LIVRE
DE
PHILIPPE ROY.

Digitized by Google

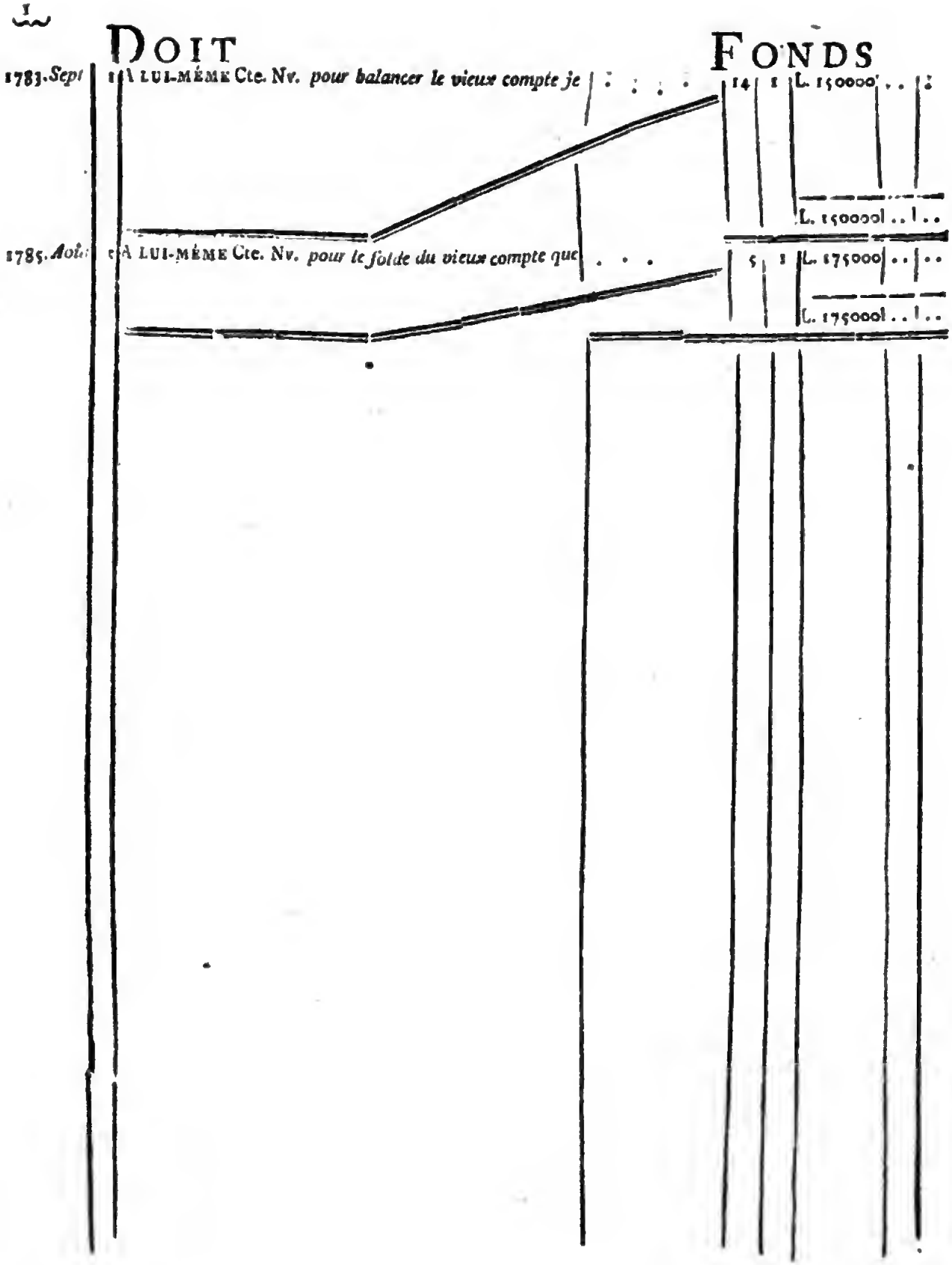
DOIT
FONDS
1783. Sept
A LUI-MÊME Cte. Nv. pour balancer le vieux compte je
14 1 L. 150000 . . .
L. 150000 . . 1 . .
1785. Août
A LUI-MÊME Cte. Nv. pour le solde du vieux compte que
5 1 L. 175000 . . .
L. 175000 . . 1 . .

CAPITAL

AVOIR

1781. *Mai*	1	PAR LETTR. DE REN.	*pour celles que mon Oncle défunt m'a*	. . . . .			1	2	L.	12000	..	..
. . . . .	dit	PAR FONDS DE TERRE	*pour ceux que j'ai hérité de mon Oncle*	. . . . .			1	3		12000	..	..
. . . . .	dit	PAR Cte. DE BATIMENT	*pour une maiſon que j'ai hérité de*	. . . . .			1	3		15000	..	..
. . . . .	dit	PAR Cte. DE CAISSE	*pour l'argent que j'ai hérité de mon*	. . . . .			1	4		15000	..	..
. . . . .	dit	PAR Cte DE MEUBLES	*pour ceux que mon Oncle m'a donnés*	. . . . .			1	5		6000	..	..
1783. *Sept*	1	PAR PROFITS ET PER.	*pour le net bénéfice qu'il a plû à*	. . . . .		150000	13	11		90000	..	..
									L.	150000	..	..
. . . . .	dit	PAR LUI-ME Cte. Vx.	*pour balancer ce premier compte je*	. . . . .			14	1	L.	150000	..	..
1785 *Août*	5	PAR PROFITS ET PER.	*pour le ſolde de ce compte que je porte*	. . . . .			25	11		25000	..	..
									L.	175000	..	..
1785. *Août*	5	PAR LUI-ME Cte Vx.	*pour le ſolde de ce compte que je*	. . . . .			25	1	L.	175000	..	..

Digitized by Google

DOIVENT LETTRES DE RENTE

1781. *Mai*	1	A FONDS CAPITAL	*pour celles que mon Oncle m'a donné*	. . . . .		1	1	L. 12000	. .
. . *Sept.*	20	A PROFITS ET PERT.	*pour les interêts ſur celles que mon*	. . . . .		4	11	600	. .
1782. *Juin*	5	A PROFITS ET PERT.	*pour un intérêt échû le 20 Mai*	. . . . .		7	11	240	. .
. . *Juil.*	30	A COMPTE DE CAISSE	*pr. l'argent que j'ai prêté ce jourd'hui*	. . . . .		8	4	7000	. .
. . *Sept.*	15	A PROFITS ET PERT.	*pour les intérêts qui me ſont entrés*	. . . . .		9	11	360	. .
1783. *Juil.*	30	A PROFITS ET PERT.	*pour l'intérêt d'une année échû ce jour*	. . . . .		11	11	350	. .
. . *Août*	15	A DUC BARON ET Ce.	*pour la ſomme que je leur laiſſe entre*	. . . . .	89400	11	13	77000	. .
								L. 97550	. .
1783. *Sept.*	1	A ELLES-MES Cte. Vx.	*pour celles que je me trouve ſuivant*	. . . . .		13	2	L. 89400	. .
. . . . .	20	A PROFITS ET PERT.	*pour divers intérêts échûs montants*	. . . . .		15	11	277	. .
1784. *Juin*	10	A PROFITS ET PERT.	*pour un intérêt échû ce jourd'hui ſur*	. . . . .		17	11	120	. .
. . *Août*	15	A PROFITS ET PERT.	*pour un intérêt échû ſur l'obligation*	. . . . .		17	11	3900	. .
1785. *Mai*	30	A PROFITS ET PERT.	*pour l'intérêt ſur l'obligation due*	. . . . .		20	11	3047	18 4
. . *Août*	5	A PROFITS ET PERT.	*pour deux intérêts échûts le 30 du*	. . . . .		23	11	700	. .
								L. 97444	18 4
1785. *Août*	5	A ELLES-MES Cte. Vx.	*pour la Lettre de Rente qui me reſte*	. . . . .		23	2	L. 7000	. .

ET OBLIGATIONS — AVOIR

1781. *Sept.*	30	PAR Cte. DE CAISSE *pour les intérêts qui me ſont entrés ce*	. . . . .	4	4	L.	290	..	..
. . *Octob.*	30	PAR Cte. DE CAISSE *pour les intérêts qui me ſont entrés ce*	. . . . .	5	4		310	..	..
1782. *Juin*	5	PAR Cte. DE CAISSE *pour le rembours de la Lettre de Rente*	. . . . .	7	4		5040	..	..
1783. *Mai*	30	PAR Cte. DE CAISSE *pour les intérêts qui me ſont entrés*	. . . . .	10	4		360	..	..
. . *Août*	25	PAR Cte DE CAISSE *pour l'intérêt reçu de Joſeph Boni*	. . . . .	11	4		350	..	..
. . *Sept.*	1	PAR PROFITS ET PER. *pour une Obligation contre Jonas*	. . . . .	13	11		1800	..	..
. . . . .	dit	PAR ELLES-MES Cte. *pour celles que je me trouve ſuivant*	. . . . .	13	2		89400	..	..
						L.	97550	..	..
1783. *Sept.*	25	PAR Cte. DE CAISSE *pour les intérêts que j'ai tirés ce jour*	. . . . .	15	4	L.	2277	..	..
1784. *Juin*	15	PAR Cte. DE CAISSE *pour le rembours de la Lettre de Rente*	. . . . .	17	4		2520	..	..
. . *Août*	15	PAR Cte. DE CAISSE *pour l'intérêt que j'ai retiré ce jour*	. . . . .	18	4		4900	..	..
1785. *Mai*	30	PAR Cte. DE CAISSE *pour le rembours de l'Obligation de*	. . . . .	20	4		80047	18	4
. . *Août*	5	PAR Cte. DE CAISSE *pour les 2 intérêts que j'ai reçû de*	. . . . .	23	4		700	..	..
. . . . .	dit	PAR ELLES-MES Cte. *pour la Lettre de Rente qui me reſte*	. . . . .	23	2		7000	..	..
						L.	97444	18	4

Digitized by Google

DOIVENT FONDS DE

1781. *Mai*	1	A FONDS CAPITAL *pr. 24 ouvriers de vigne que j'ai hérité*	. . . . .		1	1	L.	12000	..	..
1783. *Mai*	20	A COMPTE DE CAISSE *pr. 18 ouvriers de vigne que j'ai achete*	. . . . .		10	4		10000	..	..
. . *Sept.*	1	A PROFITS ET PERT. *pr. le bénéf. que j'ai fait sur les vign.*	. . . . .	10000	11	11		3600	..	..
							L.	25600	..	..
1783. *Sept.*	1	A EUX-MES Cte. Vx. *pour 18 ouvriers de vigne fisé au*	. . . . .		13	3	L.	10000	..	..
. . . . .	12	A COMPTE DE CAISSE *pour un champ acheté pour comptant*	. . . . .		14	4		7482	..	..
. . . . .	15	A COMPTE DE CAISSE *pour un domaine acheté comptant*	. . . . .		14	4		14385	..	..
. . *Octob.*	21	A COMPTE DE CAISSE *pour l'achat que j'ai fait d'un champ*	. . . . .		16	4		5300	..	..
. . *Nov*	7	A COMPTE DE CAISSE *payé pour tous les ouvrages faits*	. . . . .		16	4		1568	10	..
1784. *Jan*	3	A COMPTE DE CAISSE *pour l'achat d'un pré en Bourry*	. . . . .		16	4		590	..	..
. . *Avril*	25	A COMPTE DE CAISSE *pour l'achat d'une Montagne en*	. . . . .		17	4		15180	..	..
. . *Août*	20	A COMPTE DE CAISSE *pr. le labourage, l'engrais, la semaille*	. . . . .		18	4		4368	17	..
1785. *Mars*	30	A COMPTE DE CAISSE *pour tous les labours & frais de*	. . . . .		19	4		706	10	..
. . *Juin*	15	A COMPTE DE CAISSE *pour vigne, champ & pres, que j'ai*	. . . . .		20	5		63900	..	..
. . *Juin*	30	A COMPTE DE CAISSE *pour les frais au pré de la Faye & de*	. . . . .		21	4		234	5	..
. . *Juil.*	28	A COMPTE DE CAISSE *pour la semaille, l'engrais & le labour*	. . . . .		22	4		1299	..	..
. . *Août*	5	A PROFITS ET PERT. *pour le bénéfice sur ce compte*	. . . . .		22	11		14240	7	9
							L.	145062	9	9
1785. *Août*	5	A EUX-MÊMES Cte. Vx. *pour le montant de diverses terres*	. . . . .		23	3	L.	122647	..	..

DOIT COMPTE DE

1781. *Mai*	1	A FONDS CAPITAL *pour une maison que j'ai hérité de*	. . . . .		1	1	L.	15000	..	..
1783. *Sept.*	1	A PROFITS ET PERT. *pour le louage que j'ai tiré jusqu'à*	. . . . .	15000	12	11		2400	..	..
							L.	17400	..	..
1781. *Sept.*	1	A LUI-MÊME Cte. Vx. *pour ma maison située dans Berne*	. . . . .		13	3	L.	15000	..	..
. . . . .	15	A COMPTE DE CAISSE *pour une maison, grange & écurie*	. . . . .		14	4		4100	..	..
. . *Octob.*	20	A AB. DE GRAFFENR. *pour 8 mois de louage de la dite*	. . . . .		15	15		534	..	..
1785. *Juin*	15	A COMPTE DE CAISSE *pour une maison que j'ai acheté pr.*	. . . . .		20	4		8900	..	..
. . *Août*	5	A PROFITS ET PERT. *pour le net bénéfice sur ce compte*	. . . . .		23	11		4816	..	..
							L.	33350	..	..
1785. *Août*	5	A LUI-MEME Cte. Vx. *pour les maisons, granges & écuries*	. . . . .		23	3	L.	13000	..	..

TERRE — AVOIR

1781. *Juin*	10	PAR P. ISAAC DUFOR. *pr. 24 ouvriers de vigne que je lui ai*	. . . . .	2	16	L.	15600	..	..
1783. *Sep.*	1	PAR EUX-MÉMES Cte. *pour 18 ouvriers de vigne ſiſe au*	. .	13	3		10000	..	..
						L.	25600	..	1 ..
1783. *Nov.*	7	PAR COMPTE DE VIN *pour la recolte des vignes du Déſaley*	. . . . .	16	5	L.	1030	15	..
1784. *Août*	20	PAR COMPT. DE BLED *pour la recolte de cette annee de*	. . . . .	18	15		4307	18	..
. . . . .	..	PAR Cte. DE FOURRAG. *pr. le prod. des prés de la Farre & de*	. . . . .	18	15		1049	2	6
. . . . .	..	PAR Cte. DE CAISSE *pour le fruit de 100 arbres du pré de*	. . . . .	18	4		400	..	..
. . *Octob.*	2	PAR Cte. DE LAITAGE *pr. le fromage & le cerê que j'ai tiré*	. . . . .	18	15		2976	10	..
1785. *Mars*	24	PAR Cte. DE CAISSE *pour le louage de la montagne de*	. . . . .	19	4		1000	..	..
. . . . .	30	PAR COMPTE DE VIN *pour la priſe de l'annee paſſee jur*	. . . . .	19	5		3150	14	3
. . *Juin*	25	PAR BAIL A FERME *pour avoir donné a bail au Sieur*	. . . . .	21	14		2556	..	..
. . . . .	30	PAR Cte. DE FOURRAG. *pour les foins que j'ai tiré des prés de*	. . . . .	21	15		1053	10	..
. . . . .	..	PAR Cte. DE CAISSE *pour le fruit pendant de cent arbres*	. . . . .	21	4		375	..	..
. . *Juil*	28	PAR COMPT. DE BLED *pour la recolte de cette annee dans*	. . . . .	22	15		2519	..	..
. . *Août*	5	PAR EUX-MÉMES Cte. *pour le montant de diverſes terres*	. .	23	3		122647	..	..
						L.	1450621	9	1 9

BATIMENT — AVOIR

1781 *Juin*	20	PAR AB. DEGRAFFEN. *pour une année de louage de ma maiſ.*	. . . . .	2	6	L.	800	..	..
1782 *Juin*	20	PAR AB. DEGRAFFEN. *pour une année de louage de ma maiſ.*	. . . . .	8	6		800	..	..
1783. *Juin*	20	PAR AB. DEGRAFFEN. *pour une année de louage de ma maiſ.*	. . . . .	10	6		800	..	..
. . *Sept.*	1	PAR LUI-ME Cte. Nv. *pour ma maiſon ſituée dans Berne*	. . . . .	13	3		15000	..	..
			. . . . .			L.	17400	1 ..	1 ..
1783. *Oct.*	20	PAR AB. DEGRAFFEN. *pour ma maiſon à lui vendue*	. . . . .	15	15	L.	20000	..	..
1785 *Juin*	25	PAR BAIL A FERME *pour louage d'un logement dans la*	. . . . .	21	14		350	..	..
. . *Août*	5	PAR LUI-ME Cte. Nv. *pour les maiſons, granges & écuries*	. . . . .	23	3		13000	..	..
						L.	33350	1 ..	1 ..

Digitized by Google

DOIT — COMPTE DE

1781. *Mai*	1	A FONDS CAPITAL *pour l'argent que j'ai hérité de mon*	. . . . .	1	1	L.	15000	..	..
. . *Juin*	10	A P. ISAAC DUFORNEX *pour les especes qu'il me remet conformé*	. . . . .	2	6		6000	..	..
. . *Sept.*	1	A LETTR. DE RENTE *pour les intérêts qui me sont entrés ce*	. . . . .	4	2		290	..	..
. . *Oct.*	30	A LETTR. DE RENTE *pr. les intér. qui me sont entrés ce jour*	. . . . .	5	2		310	..	..
1782. *Fev*	25	A WIL. HUNTSMAN *pour celle que j'ai fourni à Nicolas*	. . . . .	6	8		16396	2	8
. . *Mar*	25	A AB. DEGRAFFENR. *pr. une année de louage de ma maison*	. . . . .	7	6		1400	..	..
. . *Juin*	5	A LETTR. DE RENTE *pr. le rembours de la Lettre de Rente*	. . . . .	7	2		5040	..	..
. . *Nov.*	25	A GRAND BANQUIER *pour les onze Traites que j'ai fourni*	. . . . .	9	10		25740	..	..
1783. *Mai*	15	A DUC BARON ET Ce. *pour les especes qu'ils me remettent ce*	. . . . .	10	13		10000	..	..
. . . .	30	A LETTR. DE RENTE *pour les intérêts qui me sont entré*	. . . . .	10	2		360	..	..
. . *Juin*	25	A AB. DEGRAFFENR. *pour l'assignation qu'il m'envoye sur*	. . . . .	11	6		1400	..	..
. . *Août*	15	A DUC BARON ET Ce. *pour les especes qu'ils me remettent*	. . . . .	11	13		66	6	..
. . . .	25	A LETTR. DE RENTE *pr. l'intérêt reçu de Joseph Bonjour*	. . . . .	11	2		350	..	..
			1395-2-9			L.	82352	8	3
1783. *Sep.*	1	A LUI-MÊME Cte. Vx. *pour les especes que je me trouve en*	. . . . .	13	4	L.	1395	2	9
. . . .	2	A WIL. HUNTSMAN *pour la somme que je me suis prévalu*	. . . . .	14	8		996	16	9
. . . .	..	A GRAND BANQUIER *pr. l'ordre que j'ai fourni à N. Deloin*	. . . . .	14	10		25876	1	..
. . . .	25	A LETTR. DE RENTE *pour les intérêts que j'ai tiré ce jour*	. . . . .	15	2		2277	..	..
. . *Oct.*	20	A AB. DEGRAFFENR. *pour la moitié du prix de la maison*	. . . . .	15	15		10716	..	..
. . *Déc.*	15	A COMPTE DE VIN *pour 22 chars de vin vendu à Louis*	. . . . .	16	5		2112	..	..
1784. *Mars*	12	A COMPTE DE VIN *pour vin vendu pour comptant*	. . . . .	17	5		1735	9	..
. . *Avril*	22	A AB. DEGRAFFENR. *pour son assignation sur Mr. Morier*	. . . . .	17	15		9750	..	..
. . *Juin*	10	A LETTR. DE RENTE *pr. le rembours de la Lettre de Rente*	. . . . .	17	2		2520	..	..
. . *Août*	15	A LETTR. DE RENTE *pour l'intérêt que j'ai retiré ce jour*	. . . . .	18	2		4900	..	..
. . . .	20	A FONDS DE TERRE *pour le fruit de cent arbres du pré*	. . . . .	18	3		400	..	..
. . *Oct.*	15	A COMTE DE LAIT. *pr. le fromage & le cerê que j'ai vendu*	. . . . .	18	14		3446	17	6
. . . .	30	A COMPTE DE BLED *pr. le bled & la paille que j'ai vendu*	. . . . .	19	15		3547	14	..
. . *Déc*	28	A Cte. DE FOURRAGE *pr. 72 toises foin vendu à Mr. Rochon.*	. . . . .	19	15		1260	..	..
1785. *Mars*	25	A FONDS DE TERRE *pour le louage de la montagne en*	. . . . .	19	3		1000	..	..
. . . .	30	A COMPTE DE VIN *pr. celui que j'ai vendu le 1 du cour*	. . . . .	19	5		1661	7	9
. . *Avril*	25	A COMPTE DE VIN *pour celui que j'ai vendu ce jourd'hui*	. . . . .	19	5		2226	3	..
. . . .	26	A COMPTE DE BLED *pr. celui de la recolte de l'an. passée*	. . . . .	20	15		1667	17	..
. . *Mai*	30	A LETTR. DE RENTE *pour le rembours de l'obligation ci*	. . . . .	20	2		80047	18	4
. . *Juin*	25	A BAIL A FERME *pour le premier terme de la location*	. . . . .	21	14		1573	..	..
. . . .	30	A FONDS DE TERRE *pour le fruit pendant de cent arbres*	. . . . .	21	3		375	..	..
. . *Août*	2	A COMPTE DE BLED *pr. froment & paille que j'ai vendu*	. . . . .	22	15		2902	5	..
. . . .	..	A COMPTE DE FOUR. *pr. 74 toises foin vendu à Mr. Dupan*	. . . . .	22	15		1258	..	..
. . . .	5	A LETTR. DE RENTE *pour les intérêts de 1784 & 1785 que*	. . . . .	23	2		700	..	..
						L.	164344	12	1
1785 *Août*	5	A ELLE-ME Cte. Vx. *pr. les especes qui me restent en caisse*	. . . . .	24	4	L.	20126	8	..

Digitized by Google

CAISSE — AVOIR

1781. *Mai*	10	PAR COMPTE DE VIN	*pour les Vins que j'ai acheté de P.*				1	5	L. 7150	.. ..
. . . . .	30	PAR COMPTE DE VIN	*pour voiture d'ici à Berne 280 chars*				1	5	1920	.. ..
. . . *Juin*	30	PAR TRAITES & REM.	*pour celle que L. Carro m'a envoy*				2	7	6285	1 3
. . . *Sept.*	30	PAR L^s. DE CARRO &	*paye de son ordre & pr. son compte*				4	8	2398	14 3
1782 *Mars*	10	PAR TRAITES & REM.	*pour les 4 que L. Carro m'a envoy*				6	7	17329	4 6
. . . *Juill.*	15	PAR DUC & BARON.	*pour autant que je leur remets en*				8	13	1000	.. ..
. . . . .	30	PAR LETTRES DE K^ers.	*pour l'argent que j'ai prêté ce jour*				8	2	7000	.. ..
. . . *Nov*	30	PAR TRAITES & REM.	*pour les 6 que Louis Carro m'envoy*				9	7	26227	7 ..
1783. *Mai*	20	PAR FONDS DE TERRE	*pour ceux que j'ai achetés de M.P.*				10	3	12000	.. ..
. . . *Sept.*	1	PAR PROFITS & PERT.	*pour mes depenses & port de lettres*				12	11	1646	18 6
. . . . .	d^t.	PAR LUI-MÊME Cte N^v.	*pour les especes que je me trouv en*				13	4	1395	2 9
									L. 82352	8 3
1783. *Sept.*	2	PAR FONDS DE TERRE	*pour un champ acheté pour compt.*				14	3	L. 7482	.. ..
. . . . .	15	PAR FONDS DE TERRE	*pour un domaine que j'ai acheté pr*				14	3	14885	.. ..
. . . . .	d^t	PAR Cte DE BATIMENS	*pour une maison, grange & écurie*				14	3	4100	.. ..
. . . *Octo.*	5	PAR Cte DE MEUBLES	*pour ceux que j'ai achetés & placés*				15	5	1253	12 ..
. . . . .	21	PAR FONDS DE TERRE	*pour l'achat que j'ai fait d'un chp*				16	3	5500	.. ..
. . . *Nov.*	7	PAR FONDS DE TERRE	*payé pour tous les ouvrages faits*				16	3	1568	10 ..
1784 *Janv.*	3	PAR FONDS DE TERRE	*pour l'achat d'un pré en Bourry*				16	3	5900	.. ..
. . . *Avril*	25	PAR FONDS DE TERRE	*pour l'achat d'une montagne au*				17	3	15180	.. ..
. . . *Août*	20	PAR FONDS DE TERRE	*pour le labourage, l'engrais, la sem.*				18	3	4366	17 ..
1785. *Mars*	30	PAR FONDS DE TERRE	*pour tous les labours & frais de*				19	3	706	10 ..
. . . *Juin*	15	PAR FONDS DE TERRE	*pour vigne, champ & pré que j'ai*				20	3	63900	.. ..
. . . . .	d^t.	PAR Cte DE BATIMENS	*pour une maison que j'ai acheté*				20	3	8900	.. ..
. . . . .	d^t.	PAR Cte DE MEUBLES	*pour un pressoir & autres articles*				20	5	1600	.. ..
. . . . .	d^t.	PAR Cte DE BETAIL	*pour l'achat de dix vaches à lait*				20	14	800	.. ..
. . . . .	30	PAR FONDS DE TERRE	*pour les frais aux prés de la Farre*				21	3	234	5 ..
. . . *Juill.*	28	PAR FONDS DE TERRE	*pour la semaille, l'engrais & le lab.*				22	3	1299	.. ..
. . . *Août*	5	PAR PROFITS & PERT.	*pour mes depenses suivant le Livre*				24	11	5742	10 1
. . . . .	d^t.	PAR ELLE-MÊME Cte.	*pour les especes qui me restent en*				24	4	20126	8 ..
									L. 104344	12 [illegible]

Digitized by Google

DOIT — COMPTE DE

1781. *Mai*	1	A FONDS CAPITAL *pour ceux que j'ai hérité de mon O.*	. . . . .	1	1	L.	6000	. .
1783. *Sept.*	1	A PROFITS & PERTES *pour le louage que j'ai tiré de Mr.*	. . . . .	12	11		1800	. .
						L.	7800	. .
1783. *Sept.*	1	A LUI-MÊME Cte. Vr. *pour ceux que j'ai loués à M. de G.*	. . . . .	13	5	L.	6000	. .
. . . *Oct.*	5	A COMPTE DE CAISSE *pour ceux que j'ai achetés & placés*	. . . . .	15	4		2253	12
. . . . .	20	A AR. DE GRAFFENR. *pour 8 mois de louages de mes meu.*	. . . . .	15	15		400	. .
1785. *Juin*	15	A COMPTE DE CAISSE *pour un pressoir & autres articles*	. . . . .	20	4		1600	. .
. . . *Août*	5	A PROFITS & PERTES *pour le bénéfice que je fais par le*	. . . . .	23	11		320	. .
						L.	10573	12
1785. *Août*	5	A EUX-MÊMES Cte Vr. *pour mes meubles en conformité de*	. . . . .	23	5	L.	9853	12

DOIT — COMPTE DE

1781. *Mai*	10	A COMPTE DE CAISSE *pour les vins que j'ai acheté de P.*	. . . . .	1	4	L.	7150	. .
. . . . .	30	A COMPTE DE CAISSE *pour voiture d'ici à Berne à 80 ch.*	. . . . .	1	4		1920	. .
1783. *Sept.*	1	A PROFITS & PERTES *pour le bénéfice sur les vins que*	. . . . .	12	11		1455	. .
						L.	10525	. .
1783. *Nov.*	7	A FONDS DE TERRE *pour la récolte des vignes du Déf.*	. . . . .	16	3	L.	3030	15	..
1785 *Mars*	30	A FONDS DE TERRE *pour la prise de l'année passée sur*	. . . . .	19	3		3156	14	3
. . . *Août*	5	A PROFITS & PERTES *pour le bénéfice sur les vins que j'ai*	. . . . .	22	11		1547	10	6
						L	7734	19	9

MEUBLES — AVOIR

1781. *Juin*	20	PAR A. DEGRAFFEN. *pour une année de louage de mes*	. . . . .	2	6	L.	600	..	..
1782. *Juin*	20	PAR A. DEGRAFFEN. *pour une année de louage de mes*	. . . . .	8	6		600	..	..
1783. *Juin*	20	PAR A. DEGRAFFEN. *pour une année de louage de mes*	. . . . .	10	6		600	..	..
. . . *Sept.*	1	PAR LUI-MEME Cte. *pour ceux que j'ai loués à Mr. D.*	. . . . .	13	5		6000	..	..
						L.	7800	..	..
1785. *Juin*	25	PAR BAIL A FERME *pour louage de tous les meubles &*	. . . . .	21	14	L.	80	..	..
. . . *Août*	5	PAR PROFITS& PT. *pour détour de l'article porté sous*	. . . . .	25	11		320	..	..
. . .	dit	PAR PROFITS& PT. *pour déficient sur ce compte ayant*	. . . . .	25	11		320	..	..
. . .	dit	PAR EUX-MEM. Cte. *pour mes meubles en conformité de*	. . . . .	23	5		9853	12	..
						L.	10573	12	..

VIN — AVOIR

1781. *Mai*	20	PAR BERNARD MEL. *pour 45 chars vin nouveau à lui*	. . . . .	1	6	L.	5625	..	..
. . . . .	dit	PAR L. STEMPFBAC *pour 35 chars vin vieux à lui ven.*	. . . . .	1	6		4900	..	..
						L.	10525	..	..
1783. *Déc.*	15	PAR Cte. DE CAISSE *pour 22 chars de vin vendu à L.*	. . . . .	16	4	L.	2112	..	..
1784. *Mars*	12	PAR Cte. DE CAISSE *pour vin vendu pr. comptant à B*	. . . . .	17	4		1735	9	..
1785. *Mars*	30	PAR Cte. DE CAISSE *pour celui que j'ai vendu le 1 du*	. . . . .	19	4		1661	7	9
. . . *Avril*	25	PAR Cte. DE CAISSE *pour celui que j'ai vendu ce jourd.*	. . . . .	19	4		2226	3	..
						L.	7734	19	9

DOIT BERNARD

1781. *Mai*	20	A Cpte. DE VIN *pour 45 chars de vin nouveau à lui v.*	. . . . .	1	5	L.	5625	..	..

DOIT LOUIS

1781. *Mai*	20	A Cpte. DE VIN *pour 35 chars de vin vieux à lui ven.*	. . . . .	1	5	L.	4900	..	..

DOIT PIERRE ISAAC

1781. *Juin*	10	A FONDS DE TERRE *pour les vignes que je lui ai vendus*	. . . . .	2	3	L.	15600	..	..
						L.	15600	..	..

DOIT ABRAM

1781. *Juin*	20	A Cte. DE BATIMENS *pour une année de louage de ma*	. . . . .	2	3	L.	800	..	..
. . .	dit	A Cte. DE MEUBLES *pour une année de louage des m.*	. . . . .	2	5		600	..	..
1782. *Juin*	20	A Cte. DE BATIMENS *pour une année de louage de ma*	. . . . .	8	3		800	..	..
. . .	dit	A Cpte. de MEUBLES *pour une année de louage de mes*	. . . . .	8	5		600	..	..
1783. *Juin*	20	A Cte. DE BATIMENS *pour une année de louage de ma*	. . . . .	10	3		800	..	..
. . .	dit	A Cte. DE MEUBLES *pour une année de louage des m.*	. . . . .	10	5		600	..	..
			1400			L.	4200	..	..
1783. *Sept.*	1	A LUI-M. Cte. VIEUX *qu'il me reste devoir pour louage*	. . . . .	13	6	L.	1400	..	..

Digitized by Google

MELENO — AVOIR

1781. *Août*	10	PAR L. ZÉELENDER & C. *pour autant qu'il remet pour*	. . . . .	3	8	L. 5625	..

STEMPFBACH — AVOIR

1781. *Août*	10	PAR L. ZÉELENDER & C. *pour autant qu'il remet pour*	. . . . .	3	8	L. 4900	..

DUFORNEX — AVOIR

1781. *Juin*	10	PAR Cpte. DE CAISSE *pour les especes qu'il me remet c.*	. . . . .	2	4	L. 6000	..
. . . *Sept.*	30	PAR LS. DE CARRO *pour autant qu'il a payé pr. mon*	. . . . .	4	8	9600	..
						L. 15600	..

DEGRAFFENROHR — AVOIR

1782. *Mars*	25	PAR Cte. DE CAISSE *pour une année de louage de ma m.*	. . . . .	7	4	L. 1400	..
1783. *Juin.*	25	PAR Cte. DE CAISSE *pour l'assignation qu'il m'envoyr*	. . . . .	11	4	1400	..
. . . *Sept.*	1	PAR LUI-MEME Cte. *qu'il me reste devoir pour louage*	. . . . .	13	6	1400	..
						L. 4200	..
1783. *Sept.*	1	PAR LUI-MEME Cte. *pour le solde de ci-contre p. d.f.* 15	. . . . .	..	15	L. 1400	..

Digitized by Google

		DOIVENT					TRAITES ET				
1781. *Juin*	30	A Cpte. DE CAISSE *pour celles que Louis Decarro m'a*	L.	420	..	..	2	4	L.	628	1	3
. . .	dit	A LOUIS DECARRO *pour les 8 qu'il m'a envoyé par le*		18000	..	..	2	8		11998	14	3
. . . *Août*	20	A L. ZEELENDER & *pour les 5 qu'ils m'envoyent avec*		15947	..	..	3	8		10525	..	..
1782. *Mars*	10	A Cpte. DE CAISSE *pour les 4 que L. Decarro m'a env.*		12736	18	..	6	4		17329	4	6
. . *Avril*	15	A BACKER & COMP. *pour les 8 que je reçois avec leur l.*		27466	17	3	7	12		17831	13	..
. . . *Nov.*	30	A Cpte. DE CAISSE *pour les 6 que L. Decarro m'env.*		40000	..	..	9	4		26227	7	..
1783. *Sept.*	1	A PROFITS & PER. *pour le bénéfice & pour solde de ce*	.	. .	..	..	12	11		2293	6	6
			L.	114570	15	3			L.	92490	61	6

		REMISES					AVOIR				
1781 *Juillet.*	10	PAR W. HUNTSMAN *pour les 9 que je lui envoye par ce*	L.	18420	..	..	2	8	L. 18605	..	..
. . . *Août*	30	PAR GRAND Banqr. *pour les 5 que je lui envoye par ce*		15947	..	..	3	10	10631	6	8
1782. *Mars*	15	PAR BACKER & Ce. *pour les 4 que je lui envoye par ce*		12736	18	..	6	12	17831	13	..
. . . *Avril*	25	PAR GRAND Banqr. *pour les 8 que je lui envoye par ce*		27466	17	3	7	10	18311	4	10
. . *Décem.*	15	PAR W. HUNTSMAN *pour les 6 que je lui envoye par ce*		40000	..	..	9	8	27111	2	..
			L.	114570	15	3			L. 92490	6	6

DOIT LOUIS

1781. *Sept.*	30	A P. Is. DUFORNEX *pour autant que celui-ci a payé pr.*	Lett.	8715	..	..	4	6	L.	9600	..	..
. . . . .	dit	A Cpte. DE CAISSE *payé de son ordre & pour solde de*		2177	11	9	4	4		2398	14	3
			Lct.	10892	11	9			L.	11998	14	3

DOIT WILLIAM

1781. *Juill.*	10	A TRAITES & REM. *pour les 9 que j'envoye par ce cour.*	fl.L.	1220	..	..	2	7	L.	18605	..	..
. . . . .	30	A GRAND Banquier *que je lui donne ordre de se préval.*		824	1	6	3	10		12567	3	..
. . . *Nov.*	30	A GRAND Banquier *pour autant que je donne ord. à ce*		2666	13	4	5	10		40666	13	4
1782. *Janv.*	5	A L. DE ILLENS &C. *pour autant que je donne ordre à*		2500	..	..	6	10		37500	..	..
. . *Février*	15	A L. DE ILLENS & C. *pour autant que ceux-ci lui ont fait*		6585	17	4	6	10		98788	..	..
. . . *Mai*	30	A BACKER & COM. *pour la somme que je donne ord. à*		926	9	6	7	12		14128	13	6
. . *Décem.*	15	A TRAITES & REM. *pour les 6 que je lui envoye par ce*		1777	15	6	9	7		27111	2	..
1783. *Sept.*	1	A PROFITS & PER. *pour agio sur mes Remises depuis* 965. 3. 11		20	19	3	12	11		10465	2	2
			L.	16521	16	5			L.	259831	14	..
1783. *Sept.*	1	A LUI-MEME Cte. v. *pour le solde qu'il me redoit par C.*	L.	63	5	10	13	8	L.	965	3	11
1785. *Août*	5	A PROFITS & PER. *pour bénéfice sur la négociation des*	.	. .	..	..	24	11		31	12	10
			L.	631	5	10			L.	996	16	9

DOIVENT LOUIS ZEELENDER

1781. *Août*	10	A BERNARD MÉLÉNO *pour autant que celui-ci leur rem.*	.	. .	.	.	3	6	L.	5625	..	..
. . .	dit	A Ls. STEMPFBACH *que celui-ci leur remet pour M|C.*	.	. .	.	.	3	6		4900	..	..
									L.	10525	..	..

Digitized by Google

DECARRO — AVOIR

				Lc.				L.			
1781. *Juin*	30	PAR TRAITES & RE. *pour les 8 qu'il m'a envoyé par le*		10892	11	9	2 7		11998	14	3
				Lc.	10892	11	9	L.	11998	14	3

HUNTSMAN — AVOIR

				ſt. L.					L.			
1781. *Juill.*	20	PAR Cpte. DE BLED *pour 1500 quartieres de bled*		2044	1	6	3	9	31172	3	..
... *Nov.*	10	PAR P. MAT. NAD. *pour autant que je donne ordre à*		1963	10	..	5	9	31416	..	..
... *Déc.*	25	PAR PLA. SPADARO *pour autant que je donne ordre à*		4697	2	..	6	12	75153	12	..
1782. *Févr.*	25	PAR Cte. DE CAISSE *pour celles que j'ai fourni à Nicol.*		1054	8	3	6	4	16396	2	3
... *Juill.*	1	PAR GRAND Banqr. *pour autant que je le charge de re.*		921	13	4	8	10	14055	8	4
...	15	PAR DUC, BARON & *pour autant que je me ſuis engagé*		2000	..	..	8	13	31000	..	..
... *Août*	20	PAR BACKER&COM. *pour autant que je donne ordre à*		2000	..	..	9	12	31161	18	..
... *Déc.*	30	PAR COCHENILLE d. *pour autant que je donne ordre à*		1777	15	6	10	14	28511	6	6
1783. *Sept.*	1	PAR LUI-MEME Cte. *pour le ſolde qu'il me redoit par C.*		63	5	10	13	8	965	3	11
				L.	16521	16	5		L. 259831	14	..
1783. *Sept.*	2	PAR Cte. DE CAISSE *pour la ſomme que je me ſuis prév.*		L.	63	5	10	14 4	L.	996	16 9
				L.	63	5	10		L.	996	16 9

ET COMPe. — AVOIR

1781. *Août*	20	PAR TRAITES & REM. *pour les 5 qu'ils m'envoyent avec*		. . . . .				3 7	L.	10525	..	..
									L.	10525	..	..

COMPTE DE

DOIT

1781. *Juill.*	20	A W. HUNTSMAN *pour* 1500 *quartieres de bled à*	. . . . .	3	8	L.	31172	3	..
. . *Octob.*	10	A P. MAT. NADAL. *pour* 8000 *tomolis de bled qu'ils ont*	. . . . .	4	9		31416	..	..
. . . *Nov.*	20	A PLACI. SPADARO *pour* 4000 *salmées de bled qu'il a*	. . . . .	5	12		75153	12	..
1783. *Sept.*	1	A PROFITS & PER. *pour le net bénéfice sur ce compte*	. . . . .	12	11		39823	1	..
						L.	177565	16	..

DOIVENT PH. MATTHIEU

1781. *Nov.*	10	A W. HUNTSMAN *pour autant que je leur donne ordre*	Dc. 11220	..	..	5	8	L. 31416	..	..

BLED

BLED *à Marſeille*

AVOIR

1781. *Sept.*	10	PAR L. DE ILLENS & C. *pour le net produit des 1500 qt*	. . . . .	4	10	L.	40721	16	..
. . *Décem.*	10	PAR L. DE ILLENS & C. *pour le net produit de 8000 tom.*	. . . . .	5	10		38056	..	..
1782. *Janv.*	20	PAR L. DE ILLENS & C. *pour le net produit de 4000 ſal.*	. . . . .	6	10		98788	..	..
						L.	177565	16	..

NADAL & FILS

AVOIR

1781. *Octo.*	10	PAR Compte DE BLED *pour 8000 temolis de bled*	Dcts. 11220	..	..	4	9	L. 31416	..	..

Digitized by Google

DOIT — GRAND

1781. *Août*	30	A TRAITES & REM.	*pour les 5 que je lui envoye par ce*	L.	15947	..	..	3	7	L.	20631	6	8
.. *Octob.*	20	A L. DE ILLENS &C.	*pour les traites que ceux-ci ont fait*		61082	14	..	5	10		40721	16	..
1782. *Avril*	25	A TRAITES & REM.	*pour les 8 que je lui envoye par ce*		27466	17	3	7	7		18311	4	10
.. *Juillet*	1	A L. DE ILLENS &C.	*pour la traite que je lui fourni ſur*		834	..	..	8	10		556	..	..
.....	dit	A W. HUNTSMAN	*pour autant que je charge celui-ci*		22400	..	..	8	8		14055	8	4
.. *Octob.*	20	A BACKER & COMP.	*pour les traites que ceux-ci ſont*		48685	14	3	9	12		31161	18	..
1783. *Sept.*	1	A PROFITS & PERT.	*pour agio ſur les remiſes que je lui* 25839. 13. 4.		1647	18	3	12	11		3504	9	4
				L.	178064	3	9			L.	118942	3	2
1783. *Sept.*	1	A LUI-MEME Cte. Vx.	*pour la ſomme qu'il me redoit p.*	L.	38759	10	..	13	10	L.	25839	13	4
1785. *Août*	5	A PROFITS & PERT.	*pour bénéfice ſur le ſolde que j'.*		. . .	..	..	24	11		36	7	8
				L.	38759	10	..			L.	25876	1	..

DOIVENT — LOUIS DE ILLENS

1781. *Sept.*	10	A Compte DE BLED	*pour 2625 charges de bled à L. 24*	L.	61082	14	..	4	9	L.	40721	16	..
.. *Décem.*	10	A Compte DE BLED	*pour le net produit de 2667 charg.*		57084	..	..	5	9		38056	..	..
1782. *Janv.*	20	A Compte DE BLED	*pour le net produit de 4000 ſalmé.*		148182	..	..	6	9		98788	..	..
				L.	266348	14	..			L.	177565	16	..
1782. *Juin*	25	A EUX-M. Cte. VIEUX	*pour le ſolde de celui-ci dont je l.*	L.	834	..	..	8	10	L.	556	..	..

Digitized by Google

BANQUIER — AVOIR

1781. *Juill.*	30	PAR W. HUNTSMAN	*que je donne ordre à celui-ci de ſe*	L.	18541	13	9	3	8	L.	12567	3	..
.. *Nov.*	30	PAR W. HUNTSMAN	*pour autont que je donne ordre à*		60000	..	..	5	8		45666	13	4
1782. *Mai*	20	PAR BACKER & COM.	*pour autant qu'il me charge de me*		21763	..	..	7	12		14128	13	6
... *Nov.*	25	PAR Cte. DE CAISSE	*pour les 11 Traites que j'ai fourni*		39000	..	..	9	4		25740	..	..
1783. *Sept.*	1	PAR LUI-MEME Cte.	*pour le ſolde qu'il me redoit pour*		38759	10	..	13	10		25839	13	4
				L.	1780641	3	9			L.	1189421	3	2
1783. *Sept.*	2	PAR Cte. DE CAISSE	*pour l'ordre que j'ai f. à N. Déloin*	L.	38759	10	..	14	4	L.	25876	1	..
				L.	38759	10	..			L.	25876	1	..

ET COMPe. — AVOIR

1781. *Octo.*	20	PAR GRAND Banqt.	*pour les Traites qu'ils lui ont fait*	L.	61082	14	..	5	10	L.	40721	16	..
1782. *Janv.*	5	PAR W. HUNTSMAN	*pour autant que je leur donne or.*		56250	..	..	6	8		37500	..	..
.. *Février*	15	PAR W. HUNTSMAN	*pour autant qu'ils remettent pour*		148182	..	..	6	8		98788	..	..
... *Juin*	25	PAR EUX-M. Cte. N.	*pour le ſolde du vieux Cte. dont je*		834	..	..	8	10		556	..	..
				L.	266348	14	..			L.	177565	16	..
1782. *Juill.*	25	PAR GRAND Banquier	*pour la Traite que je fourni à ce*	L.	834	..	..	8	10	L.	556	..	..

		DOIVENT			PROFITS ET		
1783. *Sept.*	1	A Cte. DE CAISSE *pour mes dépenses & ports de lettres*	12	4	L. 1646	18	6
. . . . .	dit	A LETTRES DE R. *pour une obligation contre Jonas*	13	2	1800	..	..
. . . . .	dit	A FONDS CAPITAL *pour le net bénéfice qu'il a plu à Dieu*	13	1	90000	..	..
					L. 93446	18	6
1785. *Août*	5	A Cte. DE MEUBLES *pour détour de l'article sous cette*	24	5	L. 320	..	..
. . .	dit	A Cte. DE MEUBLES *pour déficient sur ce compte ayant*	24	5	320	..	..
. . .	dit	A Cpte. DE CAISSE *pour mes dépenses suivant le livre*	24	4	5742	10	1
. . .	dit	A FONDS CAPITAL *pour le solde de ce premier compte*	25	1	25000	..	..
					L. 31382	10	1

Digitized by Google

		PERTES				AVOIR				
1781. *Sept.*	20	PAR LETTRES DE R. *pour les intérêts ſur celles que mon*	. . . . .		4	2	L. 600	..	..
1782. *Juin*	5	PAR LETTRES DE R. *pour un intérêt échu le 20 Mai*	. . . . .		7	2	240	..	..
. . . *Sept.*	15	PAR LETTRES DE R. *pour les intérêts qui me ſont entrés*	. . . . .		9	2	360	..	..
1783. *Févr.*	20	PAR COCHENILLE d. *pour 1 & deux tiers de mois d'int.*	. . . . .		10	14	8191	13	6
. . *Juillet*	30	PAR LETTRES DE R. *pour l'intérêt d'une année échu le*	. . . . .		11	2	350	..	..
. . . *Août*	15	PAR DUC, BARON & *pour l'intérêt du capital que je leur*	. . . . .		11	13	18363	6	..
. . . *Sept.*	1	PAR FONDS DE TER. *pour le bénéfice que j'ai fait ſur les*	. . . . .		11	3	3600	..	..
. . .	dit	PAR Cte. DE BATIM. *pour le louage que j'ai tiré juſqu'à*	. . . . .		12	3	2400	..	..
. . .	dit	PAR Cte. de MEUBL. *pour le louage que j'ai tiré de Mr.*	. . . . .		12	5	1800	..	..
. . .	dit	PAR Cpte. DE VIN *pour le bénéfice ſur les vins juſqu'à*	. . . . .		12	5	1455	..	..
. . .	dit	PAR TRAITES & RE. *pour le bénéfice & pour ſolde de ce*	. . . . .		12	7	2293	6	6
. . .	dit	PAR Cpte. DE BLED *pour le net bénéfice ſur ce compte*	. . . . .		12	9	39824	1	..
. . .	dit	PAR W. HUNTSMAN *pour agio ſur nues remiſes depuis*	. . . . .		12	8	10465	2	2
. . .	dit	PAR GRAND Banqr. *pour agio ſur les remiſes que je lui*	. . . . .		12	10	3504	9	4
							L. 93446	18	6
1783. *Sept.*	20	PAR LETTRES DE R. *pour divers intérêts échus mont.*	. . . . .		15	2	L. 277	..	..
1784. *Juin*	10	PAR LETTRES DE R. *pour un intérêt échu ce jourd'hui*	. . . . .		17	2	120	..	..
. . . *Août*	15	PAR LETTRES DE R. *pour un intérêt échu ſur l'obligat.*	. . . . .		17	2	3900	..	..
1785. *Mai*	30	PAR LETTRES DE R. *pour l'intérêt ſur l'obligation de*	. . . . .		20	2	3047	18	4
. . . *Août*	5	PAR FONDS DE TER. *pour le net bénéfice ſur ce compte*	. . . . .		22	3	14240	7	9
. . .	dit	PAR Cpte. DE VIN *pour le bénéfice ſur les vins que*	. . . . .		22	5	1547	10	6
. . .	dit	PAR Cpte. DE BLED *pour bénéfice ſur la vente des bleds*	. . . . .		22	15	1299	18	..
. . .	dit	PAR Cte. DE FOURA. *pour profit ſur la vente du fourag.*	. . . . .		22	15	415	7	6
. . .	dit	PAR Cte. DE LAITA. *pour bénéfice ſur les fromages*	. . . . .		22	15	470	7	6
. . .	dit	PAR Cte. DE BATIM. *pour le net bénéfice ſur ce compte*	. . . . .		23	3	4816	..	..
. . .	dit	PAR Cte. DE MEUB. *pour le bénéfice que je fais ſur*	. . . . .		23	5	320	..	..
. . .	dit	PAR Cte. DE BÉTAIL *pour le bénéfice que je fais par*	. . . . .		23	14	160	..	..
. . .	dit	PAR LETTRES DE R. *pour deux intérêts échus le 30*	. . . . .		23	2	700	..	..
. . .	dit	PAR W. HUNTSMAN *pour le bénéfice ſur la négociation*	. . . . .		24	8	31	12	10
. . .	dit	PAR GRAND Banqr. *pour le bénéfice ſur le ſolde que j'ai*	. . . . .		24	10	36	7	8
							L. 31382	10	1

DOIT — PLACIDE

			Onc.					L.			
1781. *Déc.*	25	A W. HUNTSMAN *pour autant que je lui donne ordre de*	9394	6	..	1	6 | 8	75153	12	..

DOIVENT — BACKER

			Rc.					L.			
1782. *Mars*	15	A TRAITES & REM. *pour les 4 que je leur envoye par ce*	12736	18	..	6	7	17831	13	..
... *Mai*	20	A GRAND Banquier *pour autant que celui-ci me charge*	10091	18	3	7	10	14128	13	6
... *Août*	20	A W. HUNTSMAN *pour autant que je leur donne ord.*	22258	10	..	9	8	31161	18	..
			Rc. 45087	6	3			L. 63122	4	6

SPADARO — AVOIR

1781. *Nov.* 20	PAR Cpte. DE BLED *pour 4000 ſalmées de bled qu'il a*	Onc.	93941	61	..	1	5	1	9	L.	75153	12	1	..

ET COMPe. — AVOIR

1782. *Avril* 15	PAR TRAITES & REM. *pour les 8 que je reçois avec leur*	flo.	12736	18	..		7	7	L.	17831	13	..
... *Mai* 30	PAR W. HUNTSMAN *pour la ſomme que je donne ord.*		10091	18	3		7	8		14128	13	6
.. *Octobre* 20	PAR GRAND Banquier *pour les traites qu'ils font paſſ.*		22258	10	..		9	10		31161	18	..
		flo.	45087	6	3				L.	63122	4	6

Digitized by Google

		DOIVENT			DUC,				
1782. *Juill.*	15	A W. HUNTSMAN *pour autant que je me ſuis engagé*	. . . . .		8	8	L.	31000	.. ..
. . .	dit	A Cpte. DE CAISSE *pour autant que je leur remet en*	. . . . .		8	4		1000	.. ..
1783. *Févr.*	20	A COCHENILLE de *pour le ſolde de ce compte que je l.*	. . . . .		10	14		36703	.. ..
. . . *Août*	15	A PROFITS & PER. *pour l'intérêt du capital que je leur*	. . . . .		11	11		18363	6 ..
							L.	87066	6 ..

BARON

BARON ET COMPe. — AVOIR

1783. *Mai*	15	PAR Cte. DE CAISSE *pour les eſpeces qu'ils me remettent*	10	4	L.	10000	..	..
. . . *Août*	15	PAR LETTRES DE R. *pour la ſomme que je laiſſe entre*	11	2		77000	..	..
. . . . .	dit	PAR Cte. DE CAISSE *pour les eſpeces qu'ils me remettent*	11	4		66	6	..
					L.	87066	6	..

Digitized by Google

DOIT COCHENILLE DE

1782. *Déc.*	30	A W. HUNTSMAN *pour autant que je donne ordre à J.*	. . . . .	10	8	L.	28511	6	6
1783. *Févr.*	20	A PROFITS & PER. *pour 1 & deux tiers de mois d'int.*	. . . . .	10	11		8191	13	6
						L.	36703	..	..

DOIT COMPTE DE

1785. *Juin*	1	A Cpte. DE CAISSE *pour l'achat de 10 vaches à lait à*	. . . . .	20	4	L.	800	..	..
. . . *Août*	5	A PROFITS & PER. *pour le bénéfice que je fais par le*	. . . . .	22	11		160	..	..
						L.	960	..	..
1785. *Août*	5	A LUI-M. Cte. vieux *pour le solde du vieux Cte. que je t.*	. . . . .	24	14	L.	800	..	..

DOIT BAIL A

1785. *Juin*	25	A FONDS DE TERRE *pour avoir donné à bail au Sieur*	. . . . .	21	3	L.	2556	..	..
. . . . .	dit	A Cte. DE BATIMENS *pour louage d'un logement dans*	. . . . .	21	3		360	..	..
. . . . .	dit	A Cte. DE MEUBLES *pour louage de tous les meubles &*	. . . . .	21	5		80	..	..
. . . . .	dit	A Cpte. DE BÉTAIL *pour louage de 10 vaches à lait à*	. . . . .	21	14		160	..	..
						L.	3146	..	..
1785. *Août*	5	A LUI-M. Cte. vieux *pour la demi du prix du bail qui n.*	. . . . .	24	14	L.	1573	..	..

Digitized by Google

COMPTE *à demi avec* DUC, BARON & C. — AVOIR

1783. *Févr.*	20	PAR DUC, BARON & *pour le solde de ce compte que je l.*	. . . . .	10	13	L.	36703	..	..
						L.	36703	..	..

BETAIL — AVOIR

1785. *Juin*	25	PAR BAIL A FERME *pour louage de 10 vaches à lait à*	. . . . .	21	14	L.	160	..	..
. . . *Août*	5	PAR LUI-MEME Cte. *pour le solde de ce compte que je tr.*	. . . . .	24	14		800	..	..
						L.	960	..	..

FERME — AVOIR

1785. *Juin*	25	PAR Cpte. DE CAISSE *pour le premier terme de la locat.*	. . . . .	21	4	L.	1573	..	..
. . . *Août*	5	PAR LUI-M. Cte. Nv. *pour la demi du prix du bail qui*	. . . . .	24	14		1573	..	..
						L.	3146	..	..

DOIT ABRAM

1783. *Sept.*	1	A LUI-MEME Cte. Vx. *pour le ſolde du vieux compte*	. . . . .	..	6	L.	1400	..	..
.. *Octob.*	20	A Cte. DE BATIMENT *pour ma maiſon à lui vendue*	. . . . .	15	3		20000	..	..
						L.	21400	..	..

DOIT COMPTE DE

1783. *Août*	20	A FONDS DE TERRE *pour la recolte de cette année de m.*	. . . . .	18	3	L.	4307	18	..
1785. *Juill.*	28	A FONDS DE TERRE *pour la recolte de cette année dans*	. . . . .	22	3		2510	..	..
. . . *Août*	5	A PROFITS & PERT. *pour le bénéfice ſur la vente des b.*	. . . . .	22	11		1299	18	..
						L.	8117	16	..

DOIT COMPTE DE

1784. *Août*	20	A FONDS DE TERRE *pour le produit des prés de la Far.*	. . . . .	18	3	L.	1049	2	6
1785. *Juin*	20	A FONDS DE TERRE *pour les foins que j'ai tiré des prés*	. . . . .	21	3		1053	10	..
. . . *Août*	5	A PROFITS & PERT. *pour le profit que j'ai fait ſur la*	. . . . .	22	11		415	7	6
						L.	2518	..	..

DOIT COMPTE DE

1784. *Octo.*	2	A FONDS DE TERRE *pour le fromage & le cerd que j'ai*	. . . . .	18	3	L.	2976	10	..
1785. *Août*	5	A PROFITS & PERT. *pour le bénéfice ſur les fromages*	. . . . .	22	11		470	7	6
						L.	3446	17	6

DEGRAFFENROHR — AVOIR

1783. *Otto.*	20	PAR Cte. DE CAISSE *pour la moitié du prix de ma maiſ.*	. . . . .	15	4	L.	10716	..	..
. . .	dit	PAR Cte. DE BATIM. *pour 8 mois de louage de la dite*	. . . . .	15	3		534	..	..
. . .	dit	PAR Cte. DE MEUB. *pour 8 mois de louage de mes meu.*	. . . . .	15	5		400	..	..
1784. *Avril*	22	PAR Cte. DE CAISSE *pour ſon aſſignation ſur Mr. Mor.*	. . . . .	17	4		9750	..	..
						L.	21400	..	..

BLED — AVOIR

1784. *Otto.*	30	PAR Cte. DE CAISSE *pour le bled & la paille vendu à*	. . . . .	19	4	L.	3547	14	..
1785. *Avril*	26	PAR Cte. DE CAISSE *pour celui de la recolte de l'année*	. . . . .	20	4		1667	17	..
. . . *Août*	2	PAR Cte. DE CAISSE *pour froment & paille que j'ai v.*	. . . . .	22	4		2902	5	..
						L.	8117	16	..

FOURRAGE — AVOIR

1784. *Déc.*	28	PAR Cte. DE CAISSE *pour 72 toiſes de foin vendu à M.*	. . . . .	19	4	L.	1260	..	..
1785. *Août*	2	PAR Cte. DE CAISSE *pour 74 toiſes de foin vendu à M*	. . . . .	22	4		1258	..	..
						L.	2518	..	..

LAITAGE — AVOIR

1784. *Otto.*	15	PAR Cte. DE CAISSE *pour le fromage & le ceré que j'ai*	. . . . .	18	4	L.	3446	17	6
						L.	3446	17	6

Digitized by Google

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
TROISIEME SECTION.

JOURNAL
DE
DUC, BARON & COMP.

Digitized by Google

AU NOM DE DIEU, AMEN.

du 15 Juillet 1782.

.1. LES SUIVANS DOIVENT A COMPTE DE FONDS.

.2. N|Sr. JEAN DUC ſon compte de fonds, pour ſa miſe en fonds à teneur notre traité de Société de ce jour, ſuivant lequel il doit nous fournir . . . . . L. 16000 . . . .

Brouillard F°. 1.

du dit.

.2. N|Sr. FRANÇOIS BARON S|Cte. de FONDS, pour ſa miſe en fonds ſuivant ſon ſuſdit engagement . . . . . L. 16000 . . . .

Brouillard F°. 1.

du dit.

.2. N|Sr. PHILIPPE ROY S|Cte. de FONDS, qu'il doit nous fournir en commandite, à teneur notre ſuſdit traité de Société . . . L. 32000 . . . .

Brouillard F°. 1. L. . . . . L. 64000 . . . .

du dit.

.2. LES SUIVANTS DOIVENT A N|Sr. JEAN DUC S|Cte. *de Fonds.*

.3. TRAITES & REMISES, pour les 7 qu'il nous remet en ſes propres Traites à 3 uſ. ſur Paris, enſemble de L. 17020 de Fce. à 1 $\frac{1}{2}$ p^r. $\frac{0}{0}$ de notre bénéfice L. 11176. 9. 4

Brouillard F°. 1.

du dit.

.4. COMPTE DE CAISSE, pour les eſpeces qu'il nous remet pour ſolde de ſon Cte. de fonds L. 4823. 10. 8

Brouillard F°. 1. L. . . . . L. 16000 . . . .

du dit.

.3. TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT

.2. A N|Sr. FRANÇOIS BARON S|Cte. *de fonds*, pour les 8 qu'il nous remet, ſavoir :

Fl.B^co. 8800 ſur Henneman & Comp^e. à 3 uſ. ſur Amſterdam à 28 ſ. 9 d. . . . . L. 12650 . . . .

L. 5025 de Fce. à vue ſur Grand, à Paris, ſont au pair . . . . . 3350 . . . .

Brouillard F°. 2. L. . . . . L. 16000 . . . .

du dit.

.2. LES SUIVANS DOIVENT A N|Sr. PHILIPPE ROY S|Cte. *de fonds.*

.3. TRAITES & REMISES, pour les 5 qu'il nous remet ce jourd'hui à 3 uſ. ſur William Huntſman, montant enſemble à L. 2000 Sterl. ſur Londres. . à L. 15. 10 L. 31000 . . . .

Brouillard F°. 2.

du dit.

.4. COMPTE DE CAISSE, qu'il nous remet en eſpeces pour ſolde de ſon compte de fonds L. 1000 . . . .

Brouillard F°. 2. L. . . . . L. 32000 . . . .

du 28 Juillet 1782.

.5. GRAND Banquier à Paris . . . . . DOIT
.3. A TRAITES & REMISES, pour les 5 que nous lui envoyons avec notre lettre de ce jour p^r. les négocier p^r. N|Cte. au cours qu'il nous indique par ſa let. du 22 du cou^t. enſ. de
L. 2000 ſt. au change de 30 d. St. p^r. L. 3 de Fce. L. 48000 . . . .
à déduire pour courtage & proviſion . . . . 408 . . . .
de France L. 47592 . . . .
Brouillard F°. 2. ſont à 6 p^r. 4 L. 31728 . . . .

du 15 Août.

.6. MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT
.5. A BACKER & COMP^e. à Amſterdam, pour 10 caiſſes qu'ils ont acheté de notre ordre & pour N|Cte. contenant enſemble
℔ 2000 ſoie de Nankin à 30 ſ. de g. L. 3000 . .
augment au 4 p^r. ⅌ 120 . .
L. 3120 . .
ſont à L. 1 p^r. Fl. 6 . Fl. Bco. 18720 . . . .
frais ſur la place . . . . . 787. 8 . .
Fl. Bco. 19507. 8 . .
agio de banque au 4 p^r. ⅌ . . . . 780. 2 . .
Fl. *Courant* 20287. 10 . .
Brouillard F°. 3. ſont à 28 ſ. L. 28402 10 . .

du 20 dit.

.5. GRAND Banquier . . . . . DOIT
.4. A COMPTE DE CAISSE, pour les 4 Traites que nous achetons de Verra & Duloir, p^r. comptant & que nous envoyons par ce courier à ce premier, enſemble de
L. 8400 de Fce. de ce jour à 3 uſ. à 1 ½ p^r. ⅌ de notre bénéfice, faiſant d'ici
Brouillard F°. 3. L. 5516 . . . .

du 30 dit.

.5. BACKER & COMP^e. DOIVENT AUX SUIVANS,
.3. A TRAITES & REMISES, p^r. les 5 que nous leur remettons par ce courier enſemble de
Fl. 8800 Bco. Traites de Verra & Duloir du 15 Juillet à 3 uſ. ſur Henneman & Comp^e.
& à 4 p^r. ⅌ d'agio font Fl. courant 9152 . .
Brouillard F°. 4. & à 28 ſ. L. 12812. 16 . .

du dit.

.5. A GRAND Banqr. pour notre Traite ordre ces premiers, fin Octobre prochain ſur celui-ci de
L. 4068. 16. ſ. 6 d. de Fce. 56 ¼ de gros Bco.
pour L. 3 de Fce. faiſants Fl. Bco. . . 1907. 4 . .
agio de banque au 4 p. ⅌ 76. 6 . .
Fl. courant 1983. 10 . .
ſont à 28 ſ. L. 2776. 18 . .
Brouillard F°. 4. L. . . . . L. 15589 14 . .

du 20 Sept.

.5. BACKER & COMP. L|Cte. *de dépôt chez nous* . . . . . DOIT
.5. A EUX-MEMES *leur Cpte. courant*, pour 6 tonneaux qu'ils nous envoyent pour vendre pour leur compte, contenant enſemble
℔ 5080 net indigo Guatimalo . . à Fl. 5 . . Fl. courant 25400 . . . .
Brouillard F°. 4. ſont à 28 ſ. L. 35560 . . . .

Digitized by Google

du 1 Octobre 2782.

.6. MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT
.7. A LOUIS DE ILLENS & COMP^e. pour l'achat qu'ils ont fait de notre ordre & pour notre compte de
30 balles contenant enſemble
℔ 24180 brut
tare 180 pour les cordes & ſacs intérieurs.
℔ 24000 net café du Levant . . à 29 ſ. . L. 34800 . . . .
frais ſur la place . . . . . 267 . . . .
L. 35067 . . . .
commiſſion & coutage . . . . . 736 . . . .
de Fce. L. 35803 . . . .
Brouillard F°. 5. ſont à 6 p^r. 4 L. 23868 13 4

du 5 dit.

.7. LOUIS DE ILLENS & COMP^e. . . . . DOIVENT
.5. A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir à 1 mois de date ſur celui-ci de
L. 35803 de France, faiſant au pair . . . . . L. 23868 13 4
Brouillard F°. 5.

du 10 dit.

.5. BACKER & COMP^e. *leur compte courant* . . . . DOIT
.3. A TRAITES & REMISES, pour les 10 que nous envoyons par ce courier, pour leur compte, à Rougemont freres, à Paris, enſemble de
L. 22045 de Fce. au change de 56 ¼ . Fl. Bco. 10333. 11 ½
agio de Banque au 4 p^r. % . . . . . 413. 6 ½
Fl. courant 10746. 18
Brouillard F°. 6. ſont à 28 ſ. L. 15045 13 3

du 20 dit.

.5. LES SUIVANTS DOIVENT A BACKER & COMP^e. L|Cte. *de dépôt.*
.8. JAMAISJEAN & COMP^e. à Verſoix, pour 2 tonneaux à eux vendu, contenant net enſemble
℔ 1660 indigo Guatimalo . . . à L. 9 . . L. 14940 . . . .
Brouillard F°. 6.

du dit.

.4. COMPTE de CAISSE, pour 4 tonneaux indigo que nous avons vendu à Pierre Abram Auſſel & qu'il nous a payé comptant, contenant enſemble
℔ 3420 indigo Guatimalo . . à L. 8 . . . L. 27360 . . . .
Brouillard F°. 6. L. . . . . L. 42300 . . . .

du dit.

.5. BACKER & COMP^e. Cte. *Courant* . . . . DOIVENT
.5. A EUX-MEMES *Compte de dépôt*, pour notre proviſion & ducroire ſur les 6 pieces indigo vendues pour leur compte, montant à
Fl. *courant* 25400 . . au 4 p^r. % . . Fl. cour^t. 1016 . . . .
Brouillard F°. 6. ſont à 28 ſ. L. 1422 8 . .

du 1. Novemb. 1782.

.6. .8. MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT
A MILTANDON & COMP. pour voiture & frais à 30 balles café du Levant, venant de Marseille, montant à de Fce. L. 2439 . . .
Brouillard F°. 7. font à 6 p^r. 4 L. 1626 . . . .

du 10 dit.

.8. .6. BÉAT ZÉELENDER & COMP^e. . . . . DOIVENT
A MARCHANDISES GÉNÉRALES, pour 30 balles à eux vendu au poids & franco Berne, pesant ensemble
℔ 19380 brut.
tare 387 au 2 p^r. %
℔ 18993 net café du Levant . . à 30 s. . . L. 28489. 10 . .
à déd. p. la v. qu'ils p. à 193 ¾ q^tx. à batz 20. 387. 10 . .
Brouillard F°. 7. reste L. . . . . L. 28102 . . . .

du 15 dit.

.6. .8. MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT
A RONUS PERE & FILS, pour voiture & frais à 10 caisses soie de Nankin, pesant 22 q^tx. à L. 12 de Fce. L. 264 . . . .
Brouillard F°. 8. font à 6 p^r. 4 L. 176 . . . .

du dit.

.9. .6. MASER & HOLNAUER . . . . . DOIVENT
A MARCHANDISES GÉNÉRALES, pour 10 caisses à eux vendu au poids de 12 onces, franco Bâle, sur le char, pesant ensemble
℔ 2670 net soie de Nankin . . à L. 12 . . . . . L. 32040 . . . .
Brouillard F°. 8.

du 25 dit.

.3. .4. TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE, pour les 11 que nous avons acheté de N|Sr. Philippe Roy p^r. comptant, ensemble de
L. 39000 de Fce à 3 us. sur Grand, à Paris, à 1 p^r. % de notre bén. L. 25740 . . . .
Brouillard F°. 8.

du 15 Déc.

.7. .3. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A TRAITES & REMISES, pour les 11 que nous lui envoyons par ce courier, sur Grand, à Paris, du 25 du passé à 3 us. ensemble de
L. 39000 de France, font au change de 32 . st. L. 1733. 6. 8
Brouillard F°. 8. & à L. 15. 10 s. L. 26866 13 4

du 30 dit.

.10. .9. COCHENILLE de Cte. à ½ avec N|Sr. PHILIPPE ROY DOIT
A JACOMINY PORATA, à Cadix, p^r. 15 barils qu'il a acheté de notre ordre & p^r. N|C. & expédiés à nos périls & risques, à Louis de Illens & Comp^e. contenant ensemble
℔ 6000 net Cochenille fine, faisant
240 arobes à 70 ducats de 11 reaux de Platte R^x. 184800 . . . .
frais sur la place . . . . . 2319 . . . .
Reaux 187119 . . . .
commission & ports de lettres . . . . . 3761 . . . .
Reaux 190880 . . . .
font à 10 ⅝ pour 1 Piastre effective . . Piastres 17965. 1^rx. 14^qs.
Brouillard F°. 9. & à batz 35 ½. L. 63776 7 . .

du 30 Décemb. 1782.

.9. .10. JACOMINY PORATA DOIT AUX SUIVANS
A N|Sr. PHILIPPE ROY S|Cte. *de participation*, qu'il donne ordre à ce premier de ſe prévaloir à deux mois de date, ſur W. Huntſman, pour nous en tenir Cte. de
L. ſt. 1777. 15 ſ. 6 d. au ch. de 40 d. pr. 8 Rx. Pſt. 8031. 3. 13
Brouillard F°. 9. font à batz 35 ½ L. 28511. 6. 6

du dit.

.7. A WILLIAM HUNTSMAN, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pr. N|Cte. à 2 mois de date ſur celui-ci de
L. ſt. 2198. 17. ſ. 10 d. au ch. reaux qtos.
de 40 d. pr. 8 Reaux Piaſt. 9933. 8. 11
& à batz 35 ½ L. 35265 . . 6
Brouillard F°. 9. L . . . . . L. 63776 7 . .

du 25 Janv. 1783.

.5. .8. GRAND Banquier . . . . . DOIT
A JAMAISJEAN & COMPe. pour un ordre que ceux-ci nous envoyent avec leur lettre d'hier ſur ce premier, payable dans 3 mois, & que nous lui avons fait paſſer avec notre lettre de ce jour pour nous en tenir compte de
L. 22410 de Fce. faiſants à 6 pr. 4 . . . . . L. 14940 . . . .
Brouillard F°. 9.

du 5 Fév.

.7. .5. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir à 45 jours de date & pour N|Cte. ſur celui-ci de
L. 30000 de Fce. au change de 32 . . . Sterl. L. 1333. 6. 8
Brouillard F°. 10. faiſant à L. 15. 10 ſ. L. 20666 13 4

du 20 dit.

.7. .10. LOUIS DE ILLENS & COMPe. . . . . DOIVENT
A COCHENILLE *de compte à demi avec* N|Sr. Phil. Roy, pour le net produit de 15 barils, qui ont peſés à Marſeille
lb 6900 net Cochenille fine . . à L. 18 . . L. 124200 . . . .
Frais ſur la place à déduire . . . . . 3876 . . . .
de France L. 120324 . . . .
Brouillard F°. 10. font à 6 pr. 4 L. 80216 . . . .

du dit.

.10. .10. COCHENILLE *de Cte. à ½ avec N|Sr. Ph. Roy*, DOIT AUX SUIV.
A N|Sr. PH. ROY S|Cte. *de participation*, pr. 1 ⅔ de mois d'int. ſur
L. 28511. 6 ſ. 6 d. à ½ pr. ⅝ par mois L. 237. 11. 6
pr. ſa ½ du net bén. ſur cet article L. 7954. 2 . .
Brouillard F°. 10. L. . . . . L. 8191. 13. 6

du dit.

.11. A PROFITS & PERT. pr. 1 ⅔ de mois d'intér. ſur
L. 35265 . . 6 d. que nous avons fourni à ½
pr. ⅝ par mois . . . . L. 293. 17. 6
pr. notre demi du net bénéfice . . 7954. 2 . .
L. . . . . L. 8247. 19. 6
Brouillard F°. 10. L. . . . . L. 16439 13 . .

Digitized by Google

du 20 Février 1783.

.10. N|Sr. PHILIPPE ROY S|Cte. *de participation* . . . . . DOIT
.10. A LUI-MEME S|Cte. *courant*, pour le solde de ce premier qu'il nous laisse entre les mains sous l'agio du ½ p^r. % par mois . . . . . L. 36703 . . | . .
Brouillard F°. 10.

du 2 Mars

.5. BACKER & COMP^e. . . . . DOIVENT
.7. A LOUIS DE ILLENS ET COMP^e. pour les Remises que ceux-ci envoyent suivant leur lettre du 20 du passé p^r. N|C. à ces prem.
Fl. c^rt. 57642. 14 s 3 d. sur Amsterdam, fais. au change de 54 ¾ &
l'agio de b^que. au 5 p^r. % de Fce. L. 120324 . .
Brouillard F°. 10. font à 6 p^r. 4 L. 80216 . . | . .

du 30 dit.

.7. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
.5. A BACKER & COMP^e, pour les traites que ceux-ci ont fait passer pour N|Cte. & suivant leur lettre du 15. du courant, à ce premier, savoir :
L 5209. 15 s. 1 d sterl. payables par tout le courant d'Avril,
au ch. de 35 ⅛ & l'agio de b. au 5 p^r. %. fl.c. 57642. 14. 3
Brouillard F°. 11. font à 28 s L. 80699 16 | . .

du 15 Avril.

.12. COCHENILLE *de Compte à ½ avec Claude De la Tour*, DOIT
.9. A JACOMINI PORATA, pour l'achat qu'il a fait pour N|Cte. de 40 barils, contenants ensemble
℔ 16000 net cochenille faisant
640 arobes à 70 ducats de 11 Réaux de Pl. Rx. 492800 . . . .
Frais sur la place . . . . . 6184 . . . .
Réaux. 498984 . . . .
Commission, assurance, risque de mer
& ports de lettres. . . . . 22476 . . . .
Réaux 521460 . . . .
faisants à 10 ⅛ rx. p^r. 1 piastre effective, piast. 49078. 6^rx. 4 ⅑.
Brouillard F°. 11. & à batz 35 ½. L. 174228 17 | . .

du 25 dit.

.9. JACOMINI PORATA . . . . . DOIT
.7. A WILLIAM HUNTSMAN que nous donnons ordre à ce premier de se prévaloir pour N|Cte., & de ce jour à 3 mois de date sur celui-ci de
£ 8100 st. au change de 40 den. p^r. 8 réaux, faisant
piastres effectives 36592. 10 ^rx. .
Brouillard F°. 11. faisant à batz 35 ½. L. 129904 18 | . .

du 15 Mai.

.8. JAMAISJEAN & COMP^e. . . . . DOIVENT
.5. A GRAND Banquier, pour l'ordre que ces premiers nous ont remis le 24 Janvier passé, à 3 us. sur celui-ci & qui est revenu sous protest faute de fonds Cap. de Fce. 22410 . . . .
Protest, provision & ports de lettres 120 . . . .
de Fce. L. 22530 . . . .
Brouillard F°. 12. font à 6 pour 4. L. 15020 . . | . .

du 15 Mai

Digitized by Google

du 15 Mai 1783.

.8. .4. LES SUIVANTS DOIVENT A JAMAISJEAN ET COMPAGNIE.
COMPTE DE CAISSE pour les eſpéces que Mrs. Verra & Duloir nous remettent pour leur compte . . . . . L. 10514 . . . .
Brouillard F°. 12.

du dit.

.5. BACKER ET COMP. L|Cte. *de dépôt*, p^r. le rabais au 30 p^r. %, que nous avons bien voulu accorder à ces premiers par ſouſcription à l'accomodement qu'ils nous ont fait propoſer L. 4506 . . . .
Brouillard F°. 12. L. . . . . L. 15020 . . .

du dit.

.5. .11. BACKER ET COMP. L|Cte. *de dépôt*. . . . DOIVENT A PROFITS ET PERTES pour le bénéfice ſur ce compte, & que nous paſſons ici pour ſolde . . . . . L. 3656 8 . .
Brouillard F°. 12.

du dit.

.10. .4. N|Sr. PH. ROY S|Cte. *courant*. . . . . DOIT A COMPTE DE CAISSE pour les eſpéces que nous lui remettons en argent comptant à compte . . . . . L. 10000 . . . .
Brouillard F°. 12.

du 20 dit.

.5. .5. BACKER ET COMP. *Compte courant*. . . DOIVENT A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers par ce courier de ſe prévaloir p^r. N|C. & à 2 mois de date ſur celui-ci de L. 46746. 17 ſ. 6 d. de Fce. au change de 56 ½ & l'agio de Banque au 4 p^r. %. . . . . Fl.c. 22789. 2 . .
Brouillard F°. 12. ſont à 28 ſ. L. 31904 14 8

du dit.

.8. .4. RONUS PÉRE ET FILS . . . . . DOIVENT A COMPTE DE CAISSE, pour leur Traite ordre Nic. Déloin, pour ſolde ſur nous acquittée, en de Fce. L. 264 . . . .
Brouillard F°. 12. ſont à 6 pour 4 L. 176 . . . .

du 30 dit.

.5. .8. GRAND Banquier, DOIT AUX SUIVANTS A BÉAT ZÉELENDER ET COMP., que ceux-ci nous donnent ordre de nous prévaloir à vue ſur ce premier, & dont nous le débitons, ſavoir:
L. 42153 . . . . de Fce. faiſant au pair . L. 28102 . . . .
Brouillard F°. 12.

du dit.

.9. A MASER ET HOLNAUER, que ceux-ci nous donnent ordre de nous prévaloir pour L|C. à vue, ſur Rougemont fréres à Paris, & dont nous diſpoſons en faveur de ce premier de L. 48060. de Fce. faiſant à 6 pour 4 . . L. 32040 . . . .
Brouillard F°. 13. L. . . . . L. 60142 . . . .

du 10 Juin

.7. .12. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT A CL. DE LA TOUR, S|Cte. *de participation*, p^r. les Traites que celui-ci a envoyé p^r. N. Cte. à ce premier, payables par tout le courant de ce mois, enſemble de
L. 5620. 5 ſ. 9 den. ſt. faiſant à L. 15. 10 ſ. . . . . L. 87114 8 6
Brouillard F°. 13.

du 30 Juin 1783.

.12. LES SUIVANS DOIVENT A COCHENILLE DE CTE. A ½ *avec* CL. DE LA TOUR.
.12. CLAUDE DE LA TOUR S|Cte. *de participation*, pour la ½ de la cochenille qui a été chargée sur le vaisseau le Hardy, qui a été pris par un Corsaire Anglois, suivant l'avis certain que nous en avons reçu de LOUIS DE ILLENS & COMP. de Marseille, laquelle moitié se monte suivant la facture, à
Réaux 127246. 8^qts., font à 10 ⅛ pour batz 35 ½ L. 42515. 6. . .
Brouillard F°. 13.

du dit.

.9. JACOMINY PORATA, pour la ½ sur le même vaisseau que nous avons fait assurer par celui-ci montant de même à
Rx. 127246. 8^q font à 10 ⅛. *P.* 11976. 1. 8
Brouillard F°. 13. & à batz 35 ½. L. 42515. 6. . .

du dit.

.11. PROFITS ET PERTES pour l'assurance suiv. la dite facture qui est à notre charge mont. à
Rx. 12474. faisant à 10 ⅛. Rx. p^r. batz 35 ½. L. 4167. 16. . .
Brouillard F°. 13. L. . . . . L. 89198 8 . .

du 20 Juil.

.7. LOUIS DE ILLENS ET COMP. . . . . DOIVENT
.12. A COCHENILLE de Cte. à ½ avec CL. DE LA TOUR, pour le net produit des 20 barils qui leur sont parvenus, lesquels ont pesés à Marseille ℔ 9200 cochenille fine à £ 24. L. 220800 . . . .
Fraix à déduire. . . . . . 6824 . . . .
de Fce. L. 213976 . . . .
Brouillard F°. 13. font à 6 p^r. 4 L. 142650 13 4

du dit.

.5. GRAND Banquier . . . . . DOIT
.7. A LOUIS DE ILLENS ET COMP. que ceux-ci remettent pour N|Cte. en lettres sur Paris à 3 usanc. à ce premier, savoir :
L. 213976. de France, faisant au pair . . . . . L. 142650 13 4
Brouillard F°. 13.

du 20 dit.

.12. COCHENILLE *de Cte. à ½ avec* C. DE LA TOUR, DOIT AUX SUIV.
.12. A CLAUDE DE LA TOUR S|Cte. *de participation* p^r. sa ½ du bénéfice sur les 20 barils cochenille que LOUIS DE ILLENS & COMP. ont vendu p^r. N|Cte. . . . . L. 28810. 2. 2
Brouillard F°. 14.

du dit.

.11. A PROFITS & PERTES pour notre demi du bénéfice sur le même article . . . L. 28810. 2. 2
Brouillard F°. 14. L. . . . . L. 57620 4 4

du dit.

.12. CLAUDE DE LA TOUR S|Cte. *de participation*, DOIT
.5. A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ce premier de se prévaloir à 3 us. sur celui-ci & pour solde de son dit Compte de
L. 110113. 17 s. de Fce. faisant à 6 p^r. 4. . . . . L. 73409 4 8
Brouillard F°. 14.

Digitized by Google

du 20 Juillet 1783.

.11. .9. PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT
A JACOMINY PORATA, pour la gratification que nous lui allouons par notre lettre de ce jour, eu égard à la perte qu'il a eſſuyée ſur la cochenille, ſavoir :
650 piaſtres effectives . . . . . faiſant à batz 35 ½. L. 2307 10 . .
Brouillard F°. 14.

du 30 dit.

.13. .9. COMPTE DE TOILERIE . . . . . DOIT
A FRÉRES HIRSCH à Zoffingue, pour 1000 piéces toile de ritte que ceux-ci ont acheté pour N|Cte., ſavoir :
20 balles contenant
1000 piéces de 100 braches chacune, à 24 creizers la brache ou £ 60. la piéce . . . . . L. 60000 . . . .
toile d'embalage, cordes, paille & commiſ. 380 . . . .
Brouillard F°. 14. L. . . . . L. 60380 . . . .

du dit.

.9. .7. FRÉRES HIRSCH . . . . . DOIVENT
A WILLIAM HUNTSMAN, que nous leur donnons ordre de ſe prévaloir à 3 mois de date pour N|Cte. ſur celui-ci de
L. 3833. 13 ſ. ſterl. . . . à £ 15. 15 ſ. . . . . L. 60380 . . . .
Brouillard F°. 14.

du 13 Août.

.8. .4. MILTANDON ET COMP. . . . . DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE, pour leur aſſignation, ordre Alexandre Prunel, ſur nous acquittée en de Fce. L. 2439 . . . .
Brouillard F°. 14. font à 6 p^r. 4 L. 1626 . . . .

du dit.

.9. .7. JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir p^r. N|Cte. & à 3 mois de date, ſur celui-ci de
L 256. 13. ſ. 3 d. ſterl. à 40 d. ſt. p^r. 8 Rx. Piaſt. 1159. 5 rx. 6 qs.
Brouillard F°. 14. font à batz 35 ½. L. 4116 3 . .

du 15 dit.

.11. .7. PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT
A WILLIAM HUNTSMAN, pour agio & proviſion ſur nos Traites ſur lui, & pour encaiſſer nos remiſes. ſt. L. 438. 11. . .
Brouillard F°. 15. font à L. 15. 10 ſ. L. 6797 10 6

du dit.

.7. .11. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A PROFITS ET PERTES, pour agio ſur nos remiſes ſur le pied ci-deſſus, & p^r. balanc. la différen. ſur l'arg. ſt. L. 520. 6. 7
Brouillard F°. 15. & d'ici L. 14749 18 8

du dit.

.7. .14. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A N|SRS. DUC ET BARON, *leur Compte de Liquidation*, pour le ſolde que nous devons à ce premier & que ceux-ci ſe ſont chargés de lui payer . . . . . ſterl. £. 410. 14. 4.
Brouillard F°. 15. font à £. 15. 10 ſ. L. 6366 2 2

du 15 Août 1783.

.11. .5. PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, pour agio & proviſion ſur nos différentes Traites & pour encaiſſer nos remiſes . . . . de Fce. L. 6444 . . . .
Brouillard F°. 15. font au pair L. 4296 . . . .

du dit.

.5. .11. GRAND Banquier . . . . . DOIT
A PROFITS ET PERTES, pour agio ſur nos remiſes ſur le pied ci-deſſus . . de Fce. L. 6422. 17. 9
font à 6 pour 4. L. 4281. 18. 6
pour balancer la différence ſur l'argent 1555. 3. 4
Brouillard F°. 16. L. . . . . L. 5837 1 10

du dit.

.14. .5. N|SRS. DUC ET BARON L|CTE. *de Liquidation* DOIVENT
A GRAND, que nous les chargeons de ſe prévaloir pour le 30 Octobre prochain & pour ſolde de ſon compte ſur celui-ci de L. 133307. 6. 9 d. de France, faiſant au pair . . . . . L. 88871 11 2
Brouillard F°. 16.

du dit.

.11. .14. PROFITS ET PERTES . . . DOIVENT AUX SUIVANTS
A N|SRS. DUC ET BARON L|CTE. *de Liquidation*, pour agio dès ce jour au 30 Octobre prochain ſur la partie ci-deſſus L. 88871. 11 ſ. 2 d. 2 ½ mois à ½ p°. % par mois L. 1110. 17. 9
à déduire p°. agio d'ici au 30 Déc. prochain ſur la ſomme qu'ils doivent bonifier à William Huntsman de
L. 6366. 2 ſ. 2 d. 4 ½ mois à ½ p°. % par mois 143. 8. 9
Brouillard F°. 16. L. 967. 9 . .

du dit.

.4. A COMPTE DE CAISSE pour ports de lettres & menus fraix . . . . . L. 338. 19. 4
Brouillard F°. 16. L. . . . . L. 1306 8 4

du dit.

.11. .10. PROFITS ET PERTES . . DOIVENT AUX SUIVANTS
A N|SR. PHILLIPPE ROY S|CTE. *courant*, pour agio dès le 20 Février paſſé juſqu'à ce jour ſur
L. 36703 . . 5 ⅝ mois à ½ p°. % par mois L. 1070. 10 . .
à déduire pour agio dès le 15 Mai paſſé à ce jour ſur notre rembours de
L. 10000 . . 3 mois à ½ p°. % par mois 150 . . . .
Brouillard F°. 16. reſte L. 920. 10 . .

du dit.

.2. A N|SR. PHIL. ROY S|CTE. *de fonds*, pour intérêt ſur ſa miſe en fonds dès le 15 Juillet 1782 à ce jour de
L. 32000 . . . . 13 mois au 5 p°. % l'an L. 1733. 6. 8
Brouillard F°. 16. L. . . . . L. 2653 16 8

Digitized by Google

du 15. Aouſt 1783.

.11. .14. PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT
A N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de liquidation*, pour un intérêt de la miſe en fonds de N|Sr. DUC du capital de
L. 16000 . . . . 13 mois au 5 p^r. % l'an L. 866. 13. 4
Pour idem de N|Sr. BARON du capital de
L. 16000 . . . . 13 mois au 5 p^r. % l'an L. 866. 13. 4
Brouillard F°. 17. L. . . . . L. 1733 6 8

du dit.

.11. .3. LES SUIVANTS DOIVENT, A PROFITS ET PERTES
TRAITES ET REMISES, pour le net bénéfice & pour ſolde de ce compte . . . . . L. 2536. 13. 3
Brouillard F°. 17.

du dit.

.6. MARCHANDISES GÉNÉRALES, pour le bénéfice & pour ſolde de ce compte . . L. 6068. 16. 8
Brouillard F°. 17.

du dit.

.5. BACKER ET COMP. p^r. bénéfice ſur les opérations de banque & p^r. balancer l'argent d'ici L. 483. 16. 1
Brouillard F°. 17. L. . . . . L. 9089 6 . .

du dit.

.14. .13. N|SRS. DUC ET BARON, L|Cte. *de Liquidation* DOIVENT
A COMPTE DE TOILERIE, pour les 20 balles que nous avons acheté le 30 Juillet paſſé & que nous leur cédons au prix d'achat L. 60380 . . . . .
Brouillard F°. 17.

du dit.

.14. .4. N|SRS. DUC ET BARON, L|Cte. *de Liquidation* DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE pour les eſpéces que nous nous trouvons en caiſſe & que nous leur remettons pour ſolde de ce compte L. 300 11 4
Brouillard F°. 17.

du dit.

.11. .11. PROFITS ET PERTES *Compte vieux* . . . . DOIT
A EUX-MÊMES *Compte nouveau*, pour le bénéfice net qu'il a plû à Dieu de nous accorder dans le courant de notre aſſociation, & que nous portons p^r. ſolde de ce prem. Cte. à nouveau en L. 47128 8 . .
Brouillard F°. 17.

du dit.

.11. .2. PROFITS ET PERTES . . . DOIVENT AUX SUIVANTS
A N|SR. PH. ROY, S|Cte. *de fonds*, pour le tiers du bénéfice net, conformément à notre Traité de ſociété dont nous le créditons en . . . . . L. 15709. 9. 4
Brouillard F°. 17.

du dit.

.14. A N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de Liquidation* p^r. le $\frac{1}{3}$ du bénéfice net qui revient à
N|S. DUC ſuiv. n. dit Traité L. 15709. 9. 4
p^r. le $\frac{1}{3}$ de N|SR. FR. BARON 15709. 9. 4
Brouillard F°. 17. L. . . . . L. 31418. 18. 8
L. . . . . L. 47128 8 . .

du 15 Août 1783.

.1. COMPTE DE FONDS . . . . . DOIT AUX SUIVANTS
.2. A N|Sr. PH. ROY, S|Cte. *de fonds*, pour ſa miſe en fonds qu'il retire actuellement de ce commerce . . . . . L. 32000 . . . .
Brouillard F°. 18.

du dit.

.14. A N|SRS. DUC ET BARON, L|Cte. *de liquidation*, pour la miſe en fonds de N|SR. DUC qu'il retire de même . L. 16000
pour celle de N|SR. Fs. BARON. 16000

L. . . L. 32000 . . . .

Brouillard F°. 18. L. . . . . L. 64000 . . . .

du dit.

.2. N|SR. PH. ROY, S|CTE. *de fonds* . . . . DOIT
.10. A LUI-MÊME S|Cte. *courant*, pour le ſolde de ce premier que nous portons ſur celui-ci. . . . . L. 49442 16 . .
Brouillard F°. 18.

du dit.

.10. N|SR. PH. ROY, S|CTE. *courant* . . . . DOIT
.14. A N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de liquidation*, pour l'obligation que ceux-ci paſſent en faveur de ce premier, portant intérêt annuel au 5 p^r. % de la ſomme capitale
de . . . . . L. 77000 . . . .
qu'ils lui remettent en argent comptant
pour ſolde de ſon compte courant . . 66. 6 . .

Brouillard F°. 18. L. . . . . L. 77066 6 . .

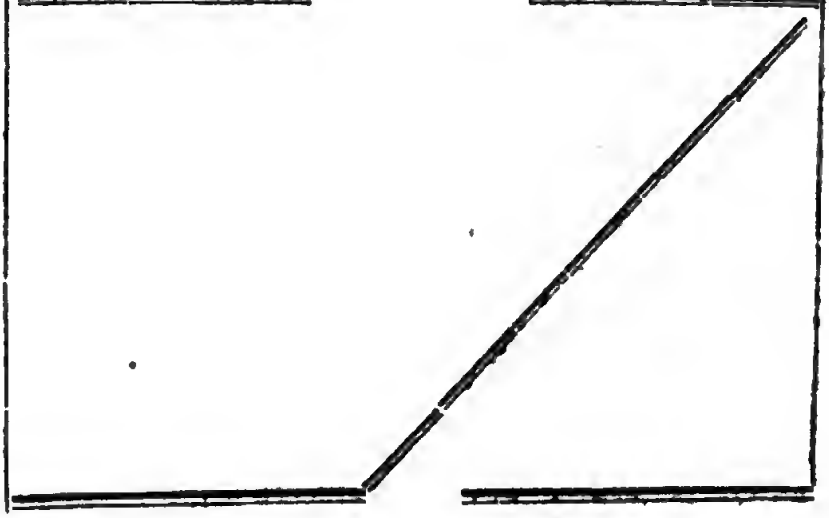

Digitized by Google

L'ART

DE TENIR LES LIVRES

EN PARTIES DOUBLES.

PREMIERE PARTIE,

TROISIEME SECTION.

GRAND LIVRE

DE

DUC, BARON & COMP^e.

Digitized by Google

COMPTE DE

DOIT

1783. *Août*	15	A N/Sr. PHILIP. ROY *pour ſa miſe en fonds qu'il retire*	12	2	L.	32000	..	..
. . . . .	dit	A N/Srs. DUC & BAB. *pour leur miſe en fonds qu'ils reti.*	12	14		32000	..	..
					L.	64000	..	1 ..

Digitized by Google

		FONDS		AVOIR				
1782. *Juill.*	15	PAR N/Sr. J. DUC S/C. *pour ſa miſe en fonds d'eneur nt.*	1	2	L. 16000	..	..
. . .	dit	PAR N/Sr. Fç BARON *pour ſa miſe en fonds ſuivant ſon*	1	2	16000	..	..
. . .	dit	PAR N/Sr. PHIL. ROY *pour la ſomme qu'il doit nous fn.*	1	2	32000	..	..
					L. 64000	..	..

Digitized by Google

DOIT N.Sr. JEAN

1782. *Juill.*	15	A Cpte. DE FONDS *pour ſa miſe en fonds à teneur ntr.*	. . . . .	1	1	L. 16000 ..	..
						L. 16000 ..	..

DOIT N.Sr. FRANÇOIS

1782. *Juill.*	15	A Cpte. DE FONDS *pour ſa miſe en fonds ſuivant ſon*	. . . . .	1	1	L. 16000 ..	..

DOIT N.Sr. PHILIPPE

1782. *Juill.*	15	A Cpte. DE FONDS *pour la ſomme qu'il doit nous four.*	. . . . .	1	1	L. 32000	.. ..
1783. *Août*	15	A LUI-MEME Cte. C. *pour le ſolde de ſ\ Cte. de fonds que*	. . . . .	12	10	49442	16 ..
						L. 81442	16 ..

Digitized by Google

DUC S/Cte. de fonds — AVOIR

1782. *Juill.*	15	PAR TRAITES & R. *pour les 7 qu'il nous remet en ſes*	. . . . .	1	3	L.	11176	9	4
. . .	dit	PAR Cte DE CAISSE *pour les eſpeces qu'il nous remet pr.*	. . . . .	1	4		4823	10	8
						L.	16000	..	..

BARON S/Cte. de fonds — AVOIR

1782. *Juill.*	15	PAR TRAITES & R. *pour les 8 qu'il nous remet cejourd.*	. . . . .	1	3	L.	16000	..	..

ROY S/Cte. de fonds — AVOIR

1782. *Juill.*	15	PAR TRAITES & R. *pour les 5 qu'il nous remet cejour.*	. . . . .	1	3	L.	31000	..	..
. . .	dit	PAR Cte DE CAISSE *pour les eſpeces qu'il nous remet p.*	. . . . .	1	4		1000	..	..
1783. *Août*	15	PAR PROFITS & PT. *pour intérêt de ſa miſe en fonds des*	. . . . .	10	11		1733	6	8
. . .	dit	PAR PROFITS & PT. *pour le tiers du net bénéfice confor.*	. . . . .	11	11		15709	9	4
. . .	dit	PAR Cte. DE FONDS *pour ſa miſe en fonds qu'il retire de*	. . . . .	12	1		32000	..	..
						L.	81442	16	..

Digitized by Google

	DOIVENT					TRAITES ET			
1782. *Juill.*	15 A NlSr. J. DucSlCte. *pour les 7 qu'il nous remet en ſes*	L. 17020	..	..	1	2	L. 11176	9	4
. . .	dit A NlSr. Frs. BARON *pour les 8 qu'il nous remet ce jourd*	13826	..	..	1	2	16000	..	..
. . .	dit A NlSr. P. ROY SlC. *pour les 5 qu'il nous remet ce jourd.*	2000	..	..	1	2	31000	..	..
. . *Nov.*	25 A Cpte. DE CAISSE *pour les 11 que nous avons acheté p.*	39000	..	..	4	4	2670	..	..
1783. *Août*	15 A PROFITS&PERT. *pour le net bénéfice & pour ſolde de*	....	..	..	11	11	2336	13	3
		L. 71845	..	..			L. 86453	2	7

Digitized by Google

		REMISES	AVOIR							
1782. *Juill.*	28	PAR GRAND Banqr. *pour les 5 que nous lui envoyons av*	L.	2000	..	..	2	5	L. 31728	..	..
. . *Août*	30	PAR BACKER & Ce. *pour les 5 que nous leur remettons*		8800	..	..	2	5	12812	16	..
. . *Octob.*	10	PAR BACKER & Ce. *pour les 10 que nous leur envoyons*		22045	..	..	3	5	15045	13	3
. . *Décem.*	15	PAR W. HUNTSMAN *pour les 11 que nous lui envoyons*		39000	..	..	4	7	26856	13	4
			L.	71845	..	..			L. 86453	2	1

Digitized by Google

DOIT — COMPTE DE

1782. *Juill.*	15	A Nlsr. J. Duc SICte.	*pour les especes qu'il nous remet p.*	. . . . .	1	2	L.	4823	10	8
. . . . .	dit	A NlSr. P. Roy SICt.	*pour les especes qu'il nous remet p.*	. . . . .	1	2		1000	..	..
. . *Octob.*	20	A Backer & Comp.	*pour lb 3420 indigo Guatimalo q.*	. . . . .	3	5		27360	..	..
1783. *Mai*	15	A Jamaisjean & C.	*pour les especes que M.s. Verra &*	. . . . .	7	8		10514	..	..
							L.	43697	10	8

CAISSE

CAISSE

AVOIR

1782. *Août*	20	PAR GRAND Banqr. *pour les 4 traites que nous achet.*	. . . . .	2	6	L.	5516	..	..
. . . *Nov.*	25	PAR TRAITES & R. *pour les 11 que nous avons achete*	. . . . .	4	3		25740	..	..
1783. *Mai*	15	PAR NlSr. PHI. ROY *pour les especes que nous lui remet*	. . . . .	7	10		10000	..	..
. . .	20	PAR RONUS PERE & *pour leur traite ordre Nic. Déloin*	. . . . .	7	8		176	..	..
. . . *Août*	13	PAR MILTANDON & *pour leur assignation ordre Al. Pr.*	. . . . .	9	8		1626	..	..
. . .	15	PAR PROFITS & PT. *pour ports de lettres & men. frais*	. . . . .	10	11		338	19	4
. . .	dit	PAR NlSrs. DUC&B. *pour les especes que nous avons en*	. . . . .	11	14		300	11	4
						L.	43697	10	8

Digitized by Google

DOIT GRAND

1782. *Juill.*	28	A TRAITES & REM. *pour les 5 que nous lui envoyons*	L.	47592	..	..	2	3	L.	31728	..	..
... *Août*	20	A Cpte. DE CAISSE *pour les 4 traites que nous achetons*		8400	..	..	2	4		5516	..	..
1783. *Janv.*	25	A JAMAISJEAN & C. *pour un ordre que ceux-ci nous en.*		22410	..	..	5	8		14940	..	..
... *Mai*	30	A BT. ZEELENDER *pour autant que ceux-ci nous don.*		42153	..	..	7	8		28102	..	..
.....	dit	A MASER & HOLNR. *pour la somme que ceux-ci nous d.*		48060	..	..	7	9		32040	..	..
.. *Juill.*	20	A Ls. DE ILLENS & *pour autant que ceux-ci remettent*		213976	..	..	8	7		142650	13	4
.. *Août*	15	A PROFITS&PERT. *pour agio sur nos Remises & pour*		6422	17	9	10	11		5837	1	10
			L.	389013	17	9			L.	260813	15	2

DOIVENT BACKER ET

1782. *Août*	30	A TRAITES & REM. *pour les 5 que nous leur remettons*	fl.ct.	9152	..	..	2	3	L.	12812	16	..
...	dit	A GRAND Banquier *pour notre traite à leur ordre sur c.*		1983	10	..	2	5		2776	18	..
.. *Octob.*	10	A TRAITES & REM. *pour les 10 que nous leur envoyons*		10746	18	..	3	3		15015	13	3
...	20	A EUX-M. Cte. dép. *pour notre provision & ducroire s.*		1016	..	..	3	5		1422	8	..
1783. *Mars*	2	A L. DE ILLENS & C. *pour les Remises que ceux-ci env.*		5764	14	3	6	7		80216	..	..
... *Mai*	20	A GRAND Banquier *pour autant que nous donnons ord.*		22789	2	..	7	5		31904	14	8
... *Août*	15	A PROFITS & PTES. *pour bénéfice sur les opérations de*		...	..	..	11	11		483	16	1
			fl.	103330	4	3			L.	144662	6	..

DOIVENT BACKER ET

1782. *Sept.*	20	A EUX-ME. Cte. Crt. *pour* ℔. 5080 *indigo Guatimalo q.*	.....				2	5	L.	35560	..	..
1783. *Mai*	15	A JAMAISJEAN & C. *pour le rabais au 30 p%. que nous*	.....				7	8		4506	..	..
...	dit	A PROFITS & PERT. *pour le bénéfice sur ce Cte. & que*	.....				7	11		3656	8	..
									L.	43722	8	..

BANQUIER — AVOIR

				L.					L.			
1782. *Août*	30	PAR BACKER & Ce.	*pour notre traite ordre ceux-ci sur*		4068	16	6	2 5		2776	18	..
.. *Octob.*	5	PAR L. DE ILLENS C.	*pour autant que nous don. ordre à*		35803	..	..	3 7		23868	13	4
1783. *Févr.*	5	PAR W. HUNTSMAN	*pour autant que nous don. ordre à*		30000	..	..	5 7		20666	13	4
... *Mai*	15	PAR JAMAISJEAN &	*pour l'ordre que ceux-ci nous ont r.*		22530	..	..	6 8		15020	..	..
....	20	PAR BACKER & Ce.	*pour autant que nous donnons ord.*		46746	17	6	7 5		31904	14	8
... *Juill.*	20	PAR CL. de la TOUR	*pour autant que nous donnons ord.*		110113	17	..	8 12		73409	4	8
... *Août*	15	PAR PROFITS & Pt.	*pour agio & provision sur nos diff.*		6344	..	..	10 11		4296	..	..
....	dit	PAR NIS. DUC & B.	*pour autant que nous les chargeons*		133307	6	9	10 14		88871	11	2
				L.	389013	17	9		L.	260813	15	2

COMPAGNIE Cte. Courant — AVOIR

1782. *Août*	15	PAR MARCHANDISES	*pour 10 caisses soie de Nankin q.*	flct.	20287	10	..	2 6	L.	28402	10	..
.. *Septem.*	20	PAR EUX MEMES Cte.	*pour ℔ 5080 net indigo Guatim.*		25400	..	..	2 5		35560	..	..
1783. *Mars*	30	PAR W. HUNTSMAN	*pour les Traites que nous fourn.*		57642	14	3	6 7		80699	16	..
				flc.	103330	4	3		L.	144662	6	..

COMPAGNIE Cte. de dépôt — AVOIR

1782. *Octo.*	20	PAR JAMAISJEAN &	*pour ℔ 1660 indigo Guatimalo d*	.....			3	8	L.	14940	..	..
....	dit	PAR Cte. de CAISSE	*pour ℔ 3420 indigo Guatimalo v.*	.....			3	4		27360	..	..
....	dit	PAR EUX-MEMES C.	*pour notre provision & ducroire s.*	.....			3	5		1422	8	..
									L.	43722	8	..

DOIVENT MARCHANDISES

1782. *Août*	15	A BACKER & COMP. *pour 10 caiſſes ſoie de Nankin qu'.*	. . . . .	2	5	L.	28402	10	..
.. *Octob.*	1	A L. DE ILLENS & C. *pour 30 balles café du Levant qu'il*	. . . . .	3	7		23868	13	4
.. *Novem.*	1	A MILTANDON & C. *pour voiture & frais à 30 balles caf*	. . . . .	4	8		1626	..	..
. . .	15	A RONUS PERE & F. *pour voiture & frais à 10 caiſſes ſ.*	. . . . .	4	8		176	..	..
1783. *Août*	15	A PROFITS & PER. *pour le bénéfice & pour ſolde de ce*	. . . . .	11	11		6068	16	8
						L.	60142	..	1 ..

Digitized by Google

GENERALES — AVOIR

1782. *Nov.*	10	PAR B. ZEELENDER *pour 30 balles café du Levant à eux*		4	8	L.	28102	..	..
. . . . .	20	PAR MASER & HOL. *pour 10 caisses soie de Nankin à eux*		4	9		32040	..	..
						L.	60142	..	..

DOIVENT — LOUIS DE ILLENS

1782. *Octo.*	5	A GRAND Banquier *pour autant qu'ils doivent se prév.*	L.	35803	..	..	3	5	L.	23868	13	4
1783. *Févr.*	20	A COCHENILLE de. *pour le net produit de 15 barils coc.*		120324	..	..	5	10		80216	..	..
. . . *Juill.*	20	A COCHENILLE de. *pour le net produit des 20 barils qui*		213976	..	..	8	12		142650	13	4
			L.	370103	..	..			L.	246735	6	8

DOIT — WILLIAM

1782. *Déc.*	15	A TRAITES & REM. *pour les 11 que nous lui envoyons*	ft.L.	1733	6	8	4	3	L.	26866	13	4
1783. *Févr.*	5	A GRAND Banquier *pour autant que nous lui donn. ord.*		1333	6	8	5	5		20666	13	4
. . *Mars*	30	A BACKER & COM. *pour les traites que ceux-ci font p.*		5209	15	1	6	5		80699	16	..
. . . *Juin*	10	A CL. DE LA TOUR *pour les traites que celui-ci a env.*		5620	5	9	7	12		87114	8	6
. . *Août*	15	A PROFITS & PERT. *pour agio sur nos remises de p. bal.*		520	6	7	9	11		14749	18	8
. . . . .	dit	A NISrs. DUC & B. *pour le solde que nous le chargeons*		410	14	4	9	14		6366	2	2
			L.	14827	15	1			L.	236463	12	..

Digitized by Google

ET COMPAGNIE — AVOIR

1782. *Octo.*	1	PAR MARCHANDISES *pour 30 balles café du Levant q.*	L.	35803	..	..	3	6	L.	23868	13	4
1783. *Mars*	2	PAR BACKER & COM. *pour les Remises qu'ils envoyent*		120324	..	..	6	5		80216	..	..
.. *Juillet*	20	PAR GRAND Banqer. *pour autant qu'ils remettent pour*		213976	..	..	8	5		142650	13	4
			L.	370103	..	..			L.	246735	6	8

HUNTSMAN — AVOIR

1782. *Déc.*	30	PAR JAC. PORATA *pour autant que nous donnons ord.*	ft. L.	2198	17	10	5	9	L.	35265	..	6
1783. *Avril*	25	PAR JAC. PORATA *pour autant que nous donnons ord.*		8100	..	..	6	9		129904	18	..
.. *Juillet*	30	PAR FRER. HIRSCH *pour autant que nous donnons ord.*		3833	13	..	9	9		60380	..	..
.. *Août*	13	PAR JAC. PORATA *pour la somme que nous donnons or.*		256	13	3	9	9		4116	3	..
. . .	15	PAR PROFITS & PT. *pour agio & provision sur nos Tr.*		438	11	..	9	11		6797	10	6
			L.	14827	15	1			L.	236463	12	..

Digitized by Google

DOIVENT JAMAIS JEAN

1782. *Oct.*	20	A BACKER & COMP. *pour* ℔. 1660 *indigo Guatimalo à*	. . . . .	3	5	L.	14940	..	..
1783. *Mai*	15	A GRAND Banquier *pour l'ordre sur celui-ci revenu sous*	. . . . .	6	5		15020	..	..
						L.	29960	..	..

DOIVENT MILTANDON

1783. *Août*	13	A Cte. DE CAISSE *pour leur assignation ordre A. Prunet*	L.	24391	..	..	9	4	L.	1626	..	..

DOIVENT BEAT ZEELENDER

1782. *Nov.*	10	A MARCHAND. GÉN. *pour* ℔. 18993 *net café du Levant*	. . . . .	4	6	L.	28102	..	..

DOIVENT RONUS PERE

1783. *Mai*	20	A Cpte. de CAISSE *pour leur Traite ordre Nic. Déloin*	L.	264	..	..	7	4	L.	176	..	..

BT

ET COMPe. AVOIR.

1783. *Janv.*	25	PAR GRAND Banqr. *pour un ordre qu'ils nous remettent*	. . . . .	5	5	L.	14940	..	..
. . . *Mai*	15	PAR Cte. DE CAISSE *pour les especes que Mrs. Verra &*	. . . . .	7	4		10514	..	..
. . .	dit	PAR BACKER & Ce. *pour le rabais au 30 p.% que nous*	. . . . .	7	5		4506	..	..
						L.	29960	..	..

ET COMPe. AVOIR

1782. *Nov.*	1	PAR MARCHANDISES *pour voiture & frais d 30 balles*	L. 2439	..	1	..	1	4	6	L.	1626	..	..

ET COMPe. AVOIR

1783. *Mai*	30	PAR GRAND Banqr. *pour autant qu'ils nous donnent or.*	. . . . .	71	5	L.	28102	..	..

ET FILS AVOIR

1782. *Nov.*	15	PAR MARCHANDISES *pour voiture & frais d 10 caisses*	L. 264	..	1	..	1	4	6	L.	176	..	..

Digitized by Google

DOIVENT MASER ET

1782. *Nov.*	20	A MARCHANDISES *pour 10 caisses soie de Nankin à eux*	. . . . .			41	6	L.	32040	..	..

DOIT JACOMINY

1782. *Déc.*	30	A NlSr.P.RoySlCte. *pour autant que celui-ci lui donne*	Pfr.	8031	3	13	5	10	L.	28511	6	6
. . .	dit	A W. HUNTSMAN *pour l'ordre que nous lui donnons*		9933	8	11	5	7		35265	..	6
1783. *Avril*	25	A W. HUNTSMAN *pour autant que nous le chargeons*		36592	10	..	6	7		129904	18	..
. . . *Juin*	30	A COCHENILLE DE *pour la demi de la Cochenille sur le*		11976	1	8	8	12		42515	6	..
. . *Août*	13	A W. HUNTSMAN *pour la somme que nous lui assignon*		1159	5	6	9	7		4116	3	..
			Pfr.	67693	8	2			L.	240312	14	..

DOIVENT FRERES

1783. *Juill.*	30	A W. HUNTSMAN *pour autant qu'ils doivent se prév.*	. . . . .			91	7	L.	60380	..	..

HOLNAUER — AVOIR

1783. *Mai*	30	PAR GRAND Banqr. *pour l'ordre qu'ils nous donnent de*	. . . . .			71	5	L.	32040	..

PORATA — AVOIR

1782. *Déc.*	30	PAR COCHENILLE de *pour 15 barils Cochenille fine qu.*	Pft.	17965	1	14	4	10	L.	63776	7	..
1783. *Avril*	15	PAR COCHENILLE de *pour l'achat qu'il a fait p. N/Cte.*		49078	6	4	6	12		174228	17	..
.. *Juillet*	20	PAR PROFITS & PER. *pour la gratification que nous lui*		650	..	..	9	11		2307	10	..
			Pft.	676931	8	2			L.	240312	14	..

HIRSCH — AVOIR

1783. *Juill.*	30	PAR Cte. DE TOILERIE *pour 1000 pieces toile de rite q.*	. . . . .	9	13	L. 60380	.. ..

Digitized by Google

DOIT — COCHENILLE

1782. *Déc.*	30	A JACOM. PORATA *pour 15 barils Cochenille fine qu'il*	4	9	L.	63776	7	..
1783. *Févr.*	20	A N|Sr. PHILI. ROY *pour 1 & deux tiers de mois d'intér.*	5	10		8191	13	6
. . .	dit	A PROFITS & PERT. *pour 1 & deux tiers de mois d'intér*	5	11		8247	19	6
					L.	80216	..	..

DOIT — N\|Sr. PHILIPPE

1783. *Févr.*	20	A LUI-MEME Cte. C. *pour le solde de ce Cte. que nous p.*	6	10	L.	36703	..	..
					L.	36703	..	..

DOIT — N\|Sr. PHILIPPE

1783. *Mai*	15	A Cpte. DE CAISSE *pour les especes que nous lui remet.*	7	4	L.	10000	..	..
. . . *Août*	15	A N|Srs. DUC & BAR. *pour l'obligation que ceux-ci paff.*	12	14		77066	6	..
					L.	87066	6	..

Digitized by Google

DE Cte. à ½ avec NSr. PHIL. ROY — AVOIR

1783. *Févr.*	20	PAR L. DE ILLENS & C. *pour le net produit des 15 bar.*		5	7	L.	80216	..	..
						L.	80216	..	1.

ROY SCte. de participation — AVOIR

1782. *Déc.*	30	PAR JACO. PORATA *pour autant qu'il donne ordre à c.*		5	9	L.	28511	6	6
1783. *Févr.*	20	PAR COCHENILLE de *pour 1 ⅔ de mois d'intérêt & pour*		5	10		8191	13	6
						L.	36703	..	1..

ROY SCte. courant — AVOIR

1783. *Févr*	20	PAR LUI-MEME SCte. *pour le solde de celui-ci qu'il ns.*		6	10	L.	36703	..	..
. . *Août*	15	PAR PROFITS & PERT. *pour agio dès le 20 Février passé*		10	11		920	10	..
. . . . .	dit	PAR LUI-ME. Cte. de F. *pour le solde de celui-ci que nous*		12	2		49442	16	..
						L.	87066	6	..

Digitized by Google

		DOIVENT			PROFITS				
1783. *Juin*	30	A COCHENILLE de Cte. *pour l'assurance de la Cochenil.*	. . . . .	8	12	L.	4167	16	..
. . . *Juill.*	20	A JACOMINY PORATA *pour la gratification que nous l.*	. . . . .	9	9		2307	10	..
. . *Août*	15	A WILL. HUNTSMAN *pour agio & provision sur nos t.*	. . . . .	9	7		6797	10	6
. . .	lit	A GRAND Banquier *pour agio & provision sur nos*	. . . . .	10	5		4296	..	..
. . .	lit	A N|Srs. DUC & BARON *pour agio dès ce jour au 30 Oct.*	. . . . .	10	14		967	9	..
. . .	lit	A Compte DE CAISSE *pour ports de lettres & menus f.*	. . . . .	10	4		338	19	4
. . .	lit	A N|Sr. PHILIPPE ROY *pour agio dès le 20 Février passé*	. . . . .	10	10		920	10	..
. . .	lit	A N|Sr. P. ROY S|Cte. *pour intérêt sur sa mise en fonds*	. . . . .	10	2		1733	6	8
. . .	lit	A N|Srs. DUC & BAR. *pour un intérêt de leur mise en f.*	. . . . .	11	14		1733	6	8
. . .	lit	A EUX-MEMES Cte. *pour le net bénéfice qu'il a plu à D.*	. . . . .	11	11		47128	8	..
						L.	70390	16	2
1783. *Août*	15	A N|Sr. PHIL. ROY S|Cte. *pour le tiers du net bénéfice c.*	. . . . .	11	2		15709	9	4
. . .	lit	A N|Srs. DUC & BARON *pour les $\frac{2}{3}$ du net bénéfice qu'il*	. . . . .	11	14		31418	18	8
						L.	47128	8	..

ET PERTES — AVOIR

1783. *Févr.*	20	PAR COCHENILLE de	*pour 1 ⅔ de mois d'intérêt & pour*	. . . . .	5	10	L. 8247	19	6
. . . *Mai*	15	PAR BACKER & COM.	*pour le bénéfice sur ce Cte. & que*	. . . . .	7	5	3656	8	..
. . . *Juill.*	20	PAR COCHENILLE de	*pour notre demi du bénéfice sur la*	. . . . .	8	12	28810	2	2
. . . *Août*	15	PAR W. HUNTSMAN	*pour agio sur nos Remis. & pour*	. . . . .	9	7	14749	18	8
. . .	dit	PAR GRAND Banquier	*pour ogio sur nos Remis. & pour*	. . . . .	10	5	5837	1	10
. . .	dit	PAR TRAITES & RE.	*pour le net bénéfice & pour solde*	. . . . .	11	3	2536	13	3
. . .	dit	PAR MARCHANDISES	*pour le bénéfice & pour solde de*	. . . . .	11	6	6068	16	8
. . .	dit	PAR BACKER & COM.	*pour bénéfice sur les opérations*	. . . . .	11	5	483	16	1
							L. 70390	16	2
1783. *Août*	15	PAR EUX-M. Cte. Vx.	*pour le net bénéfice qu'il a plu à Dieu*	. . . . .	11	11	L. 47128	8	..
							L. 47128	8	..

Digitized by Google

DOIT COCHENILLE

1783. *Avril*	15	A JACOM. PORATA *pour l'achat qu'il a fait pour* NIC.	. . . . .	6	9	L. 174228	17	..
. . . *Juill.*	20	A CL. DE LA TOUR *pour ſa demi du bénéfice ſur les* 20	. . . . .	8	12	28810	2	2
. . .	dit	A PROFITS & PERT. *pour notre demi du bénéfice ſur le m.*	. . . . .	8	11	28810	2	2
						L. 231849	1	4

DOIT CLAUDE

1783. *Juin*	30	A COCHENILLE de Cte. *pour la demi de la Cochenille qui*	. . . . .	8	12	L. 42515	6	..
. . . *Juill.*	20	A GRAND Banquier *pour autant que nous lui aſſign.*	. . . . .	8	5	73409	4	8
						L. 115924	10	8

DE Cte. *à demi avec* CL. DE LA TOUR — AVOIR

1783. *Juin* 30	PAR CLAUDE de la TOUR *pour la demi de la Cochenille*	. . . . .	8	12	L.	42515	6	..
. . . . .	dit	PAR JACOMINY PORATA *pour la demi sur le même vaiss*	. . . . .	8	9		42515	6	..
. . . . .	dit	PAR PROFITS & PERTS. *pour l'assurance suivant la d.*	. . . . .	8	11		4167	16	..
.. *Juillet* 20	PAR LOUIS DE ILLENS *pour le net produit des* 20 *b.*	. . . . .	8	7		142650	13	4
					L.	231849	1	4

DE LA TOUR S|Cte. *de partic.* — AVOIR

1783. *Juin* 10	PAR W. HUNTSMAN *pour les Traites qu'il fournit pour*	. . . . .	7	7	L.	87114	8	6
.. *Juillet* 20	PAR COCHENILLE de *pour sa demi du bénéfice sur les* 20	. . . . .	8	12		28810	2	2
					L.	115924	10	8

DOIT				COMPTE DE			
1783. *Juill.*	30	A FRERES HIRSCH *pour* 1000 *pieces toile de rite qu'ils*		91	91	L. 60380	1

TOILERIE

AVOIR

1783. *Août*	15	PAR NlSrs. DUC & B. *pour les 20 balles que nous leur c.*	.....	11	14	L. 6038 0

		DOIVENT			DUC ET		
1783. *Aout*	15	A GRAND Banquier *pour autant que nous les chargeons*	10	5	L. 88871	11	2
. . .	dit	A Cte. de TOILERIE *pour les 20 balles que nous leur céd.*	11	13	60380	..	..
. . .	dit	A Cte. DE CAISSE *pour les especes que nous avons en c.*	11	4	300	11	4
					L. 149552	2	6

Digitized by Google

BARON L|Cte. *de liquidation* AVOIR

1783. *Août*	15	PAR W. HUNTSMAN *pour le solde que nous lui devons*	9	7	L.	6366	2	
. . .	dit	PAR PROFITS & PER. *pour agio dès ce jour au 30 Oct.*	10	11		967	9	..
. . .	dit	PAR PROFITS & PER. *pour l'intérêt d'une année de leur*	11	11		1733	6	8
. . .	dit	PAR PROFITS & PER. *pour les deux tiers du bénéfice net*	11	11		31418	18	8
. . .	dit	PAR Cpte. DE FONDS *pour leurs mises en fonds qu'ils ret.*	12	1		32000	..	..
. . .	dit	PAR N. Sr. PHIL. ROY *pour l'obligation qu'ils passent en*	12	10		77066	6	..
					L.	149552	2	6

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPERTOIRE
DU
GRAND LIVRE
DE
DUC, BARON
& COMPAGNIE.

Digitized by Google

A

B

Vevey . .	Baron	François S|Cte. de fonds . . .	Fo.	2
Amſterdam . .	Backer	& Compe. Compte courant . .		5
Amſterdam . .	Backer	& Compe. Compte de dépôt . .		5

C

. . . .	Caisse	Compte de	Fo.	4
. . . .	Cochenille .	de Cte. à ½ avec Philippe Roy . .		10
. . . .	Cochenille .	de Cte. à ½ avec De la Tour . .		12

D

Vevey . .	Duc	N|Sr. Jean S|Cte. de fonds . .	Fo.	2
Marſeille .	De Illens . .	Louis		7
Vevey . .	De la Tour .	Claude S|Cte. de participation. .		12
Vevey . .	Duc & Baron	N|Srs. L|Cte. de liquidation . .		14

E

F

. . . .	Fonds	Compte de	Fo.	1

Digitized by Google

G

Paris . .	Grand . . .	Banquier	F°. 5

H

Londres . .	Huntsman . .	William	F°. 7
Zoffingue . .	Hirsch . .	Freres	9

I

Verſoix . .	Jamaisjean . .	& Compagnie	F°. 8

K

L

M

	Marchandises	Générales	F°. 6
Nyon . .	Miltandon .	& Compagnie	8
Arau . . .	Maser . . .	& Holnauer	9

Digitized by Google

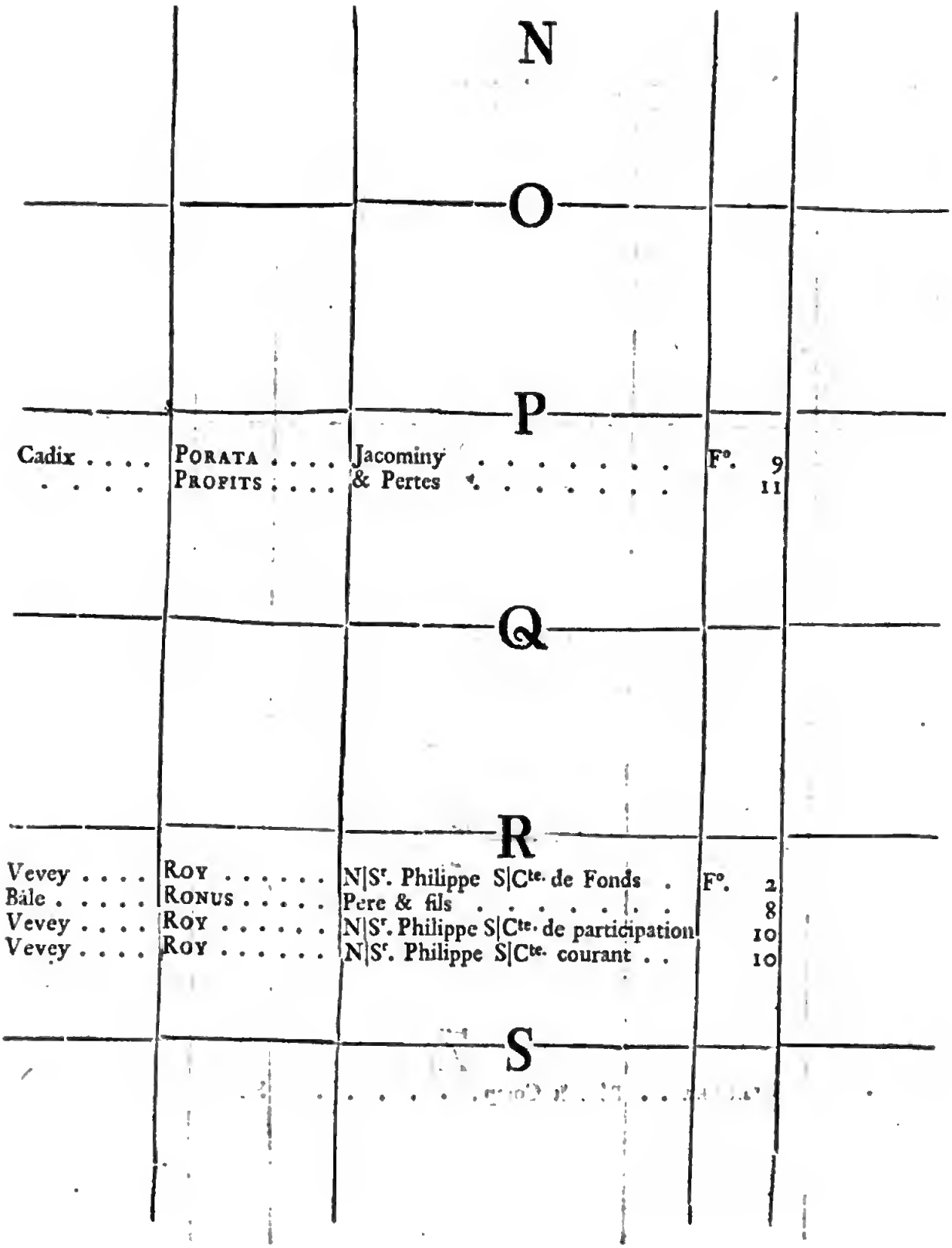
N
O
P
Cadix . . . . Porata . . . . Jacominy . . . . . F°. 9
. . . . Profits . . . & Pertes 11
Q
R
Vevey . . . . Roy . . . . . N|S^r. Philippe S|Cte. de Fonds . F°. 2
Bâle . . . . Ronus . . . . . Pere & fils 8
Vevey . . . . Roy . . . . . N|S^r. Philippe S|Cte. de participation 10
Vevey . . . . Roy . . . . . N|S^r. Philippe S|Cte. courant . . 10
S

T

. . . . . TRAITES . . . . & Remiſes . . . . . F°. 3
. . . . . TOILERIE . . . Compte de 13

V

W

X

Y

Z

Berne . . ZÉELENDER . . Béat & Compᵉ. . . . . F°. 8

Digitized by Google

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
TROISIEME SECTION.

BROUILLARD
DE
DUC, BARON & COMP^e.

COMMENCÉ LE 15 JUILLET 1782,
ET FINI LE 15 AOUST 1783.

Digitized by Google

AU NOM DE DIEU, AMEN.

BROUILLARD

DE

DUC, BARON & COMP^e.

Vevey le 15 Juillet 1782.

LES SUIVANTS DOIVENT A COMPTE DE FONDS,

N|Sr. JEAN DUC S|Cte DE FONDS, pour ſa miſe en fonds à teneur notre Traité de Société de ce jour, ſuivant lequel il doit nous fournir . . . . . £. 16000 . . . .

du dit.

N|Sr. FRANÇOIS BARON S|Cte de fonds, pour ſa miſe en fonds ſuivant ſon ſuſdit engagement . . . . . £. 16000 . . . .

du dit.

N|Sr. PHILLIPE ROY S|Cte. de fonds qu'il doit nous fournir en commandite à teneur notre ſuſdit Traité de Société. £. 32000 . . . .

£. . . . . £. 64000 . . . .

du dit

F°. 1. LES SUIVANTS DOIVENT A N|Sr. J. DUC S|Cte. de fonds.

TRAITES ET REMISES pour les ſuivantes qu'il nous remet en ſes propres Traites ſur Roy à Paris.

£. 1000
1500
2000
2500
3000
3500
3520
} de ce jour à 3 uzances.

£. 17020 de Fce. à 1 $\frac{1}{2}$ p^r. $\frac{0}{0}$ de not. bénéfi. £. 11176 9 4

du dit.

COMPTE DE CAISSE, pour les eſpéces qu'il nous remet pour ſolde de ſon compte de fonds . . . . . £. 4823 10 8

£. . . . . £. 16000 . . . .

du 15 Juillet 1782.

TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT
A N|Sr. FRANÇOIS BARON S|Cte. de fonds, pour les ſuivantes qu'il nous remet, ſavoir.

F.Bco. 1000, 1500, 2000, 2500, 1800 } Traites de Verra & Duloir ſur Henneman & Compag.

F.Bco. 8800 à 3 uz. ſur Amſterdam à 28 ſ. 9 d. £. 12650 . . . .

£. 2350, 1500, 1175 } Traites d'Etienne Déloin à vue ſur Grand à Paris.

£. 5025 de France ſont au pair . £. 3350 . . . .

£. . . . . £. 16000 . . .

du dit.

F°. 1. LES SUIVANTS DOIVENT A N|Sr. PH. ROY S|Cte. de fonds. TRAITES ET REMISES pour les ſuivantes qu'il nous remet ce jourd'hui en ſes propres traites, ſavoir.

£. 200, 300, 400, 500, 600 } de ce jour à uſances ſur WILLIAM HUNTSMAN.

£. 2000 ſterl. ſur Londres à £ 15. 10 ſ. £. 31000 . . . .

du dit.

COMPTE DE CAISSE qu'il nous remet en eſpéces pour ſolde de ſon compte de fonds. £. 1000 . . . .

£. . . . . £. 32000 . . .

du 28 dit.

GRAND Banquier à Paris . . . . . DOIT
A TRAITES ET REMISES, pour les ſuivantes que nous lui envoyons avec notre lettre de ce jour, pour les négocier pour N|Cte. au cours qu'il nous indique par ſa lettre du 22 du cour. valeur fin Octobre prochain.

F°. 2. £. 200, 300, 400, 500, 600 } Traites de N|Sr. PH. ROY, du 15 du courant à 3 uſan. ſur WILLIAM HUNTSMAN à Londres.

£. 2000 ſt. au ch. de 30 d. ſt. p^r. £ 3 de Fr. £. 48000 . . . .

à déduire

Pour courtage à 1 pour $\frac{0}{00}$ . . £ 48
Pour proviſion ſur la négoc. à $\frac{1}{4}$ p^r. $\frac{0}{0}$ 120
Idem ſur nos traites ſur lui à $\frac{1}{2}$ p^r. $\frac{0}{0}$ 240

408 . . .

de Fcc. £. 47592 . . .
ſont à 6 pour 4 £. 31728 . . .

Digitized by Google

du 15 Août 1782

D B C

MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT

A BACKER ET COMPAGNIE à Amſterdam, qu'ils ont achetés de notre ordre & pour N/Compte de la Compagnie des Indes, & expédié ſuivant leur lettre & facture du 1. du courant, par le canal de la veuve Drach de Cologne, à l'adreſſe de Ronus Pére & Fils à Basle, ſavoir:

N°. 1 à 10. 10 caiſſes contenantes enſemble
240 paquets peſants net
℔ 2000 ſoye de Nankin à 30 ſ. de gros £. 3000 . . . .
augment au 4 p^r. ^o/_o 120 . . . .
£. 3120 . . . .
ſont à £ 1 pour florins 6 banco fl.bco. 18720 . . . .

Fraix ſur la Place.

Pour les pauvres à 1 p^r. ^oo/_oo. fl. 18. . .
Droits de ſortie 2 ſols par ℔ & ½ p^r. ^o/_o. ſur la valeur . . . 293. 12
Péage, fraix d'expédition & commiſſion ſur florins 19031. 12 ſ. à 2 ½ p^r. ^o/_o. 475. 16
787. 8 . .
fl^b. 19507. 8 . .

F°. 2. agio de banque au 4 p^r. ^o/_o. . . . . 780. 2 . .
fl^c. 20287. 10 . .
ſont à 28 ſols £. 28402 10 . .

du dit.

GRAND Banquier . . . . . DOIT

A COMPTE DE CAISSE, pour les traites que nous achetons de Verra & Duloir pour comptant, & que nous envoyons par ce courier à ce premier.

£. 3000
2500
1500
1400
£. 8400 ſur Mallet & Le Royer à Paris.

de France de ce jour à 3 uſances à 1 ½ p^r. ^o/_o. de notre bénéfice . . . . . faiſant d'ici . . £. 5516 . . . .

du 30 Août 1782.

BACKER ET COMPAGNIE . . DOIVENT AUX SUIVANTS.

A TRAITES ET REMISES pour les ſuivantes que nous leur remettons par ce courier.

flbco. 1000 1500 1800 2000 2500	Traites de Verra & Duloir du 15 Juillet à 3 uſ. ſur Henneman & Compagnie à Amſterdam.		
flor. 8800 bco. & 4 p^{r}. $\frac{0}{0}$ d'agio font florins courants . . . 9152 . .			
& à 28 ſols		£. 12812. 16 . .	

du dit.

A GRAND Banquier, pour notre Traite ordre ces premiers, fin Octobre prochain ſur celui-ci de
£. 4068. 16 ſ. 6 d. à 56 $\frac{1}{4}$ d. de gros bco. pour £. 3 de France.

faiſants fl. bco.	1907. 4	
agio de banque au 4 p^{r}. $\frac{0}{0}$	76. 6	
fl. cour.	1983. 10	
font à 28 ſols	£. 2776. 18 . .	
F^{o}. 2. £.		£. 15589 14 . .

du 20 Sept. 1782.

BACKER ET COMP. L|Cte. de dépot chez nous DOIVENT A EUX-MÊMES leur compte courant, qu'ils nous envoyent par le canal de Ronus Pére & Fils de Basle, franco ici dans notre magaſin, pour vendre pour leur compte, ſous notre proviſion & ducroire au 4 p^{r}. $\frac{0}{0}$ & ſans leur tenir compte de l'excédent de leurs limites, ſavoir :

B C
N°. 11. à 16. 6 tonneaux compoſés chacun de 4 ſurons peſants net au poids de 18 onces.

N°. 11.	℔ 848.	N°. 14.	℔ 872.
12.	840.	15.	844.
13.	860.	16.	816.
	℔ 2548.		℔ 2532.
	℔ 2532.		
℔ 5080. net, indigo guatimalo à flor. 5 . . florins courants		25400	
font à 28 ſols		£. 35560 . .	. .

D B C — *du 1 Oct. 1782.*

MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT

A LOUIS DE ILLENS ET COMP. pour l'achat qu'ils ont fait de notre ordre & pour notre compte de

N°. 1. à 30. 30 balles café du Levant de la marque & numeros comme en marge, & qu'ils nous ont expédiés ſuivant leur lettre & facture du 20 du paſſé, par le canal de Miltandon & Comp. à Nyon, peſant

N°. 1.	℔ 810	N°. 11.	℔ 801	N°. 21.	℔ 812
2.	809	12.	802	22.	810
3.	808	13.	803	23.	808
4.	807	14.	804	24.	811
5.	806	15.	805	25.	809
6.	805	16.	806	26.	806
7.	804	17.	807	27.	803
8.	803	18.	808	28.	805
9.	802	19.	809	29.	802
10.	801	20.	810	30.	804
	℔ 8055		℔ 8055		℔ 8070

℔ 8055
8055
8070

℔ 24180 brut.

F°. 3. tare 180 { 60 tare à 2℔ pr. b. p^r. l. cor. / 120 à 4 pr. d. p^r. le ſac inté.

℔ 24000 net café du Levant à 29 ſols £. 34800 . . . .

Fraix ſur la Place.

Poids & droit du Roi à 12 ſ. par balle £.	18	
Peſage & au porte-faix à 6 ſ. . . .	9	
remontage à neuf, cordes, coton, fil & façon à £ 8.	240	267 . . . .
		£. 35067 . . . .
commiſſion à 1 ½ p^r. ⁰/₀ . .		526 . . . .
courtage d'achat à 1 p^r. ⁰⁰/₀₀ .		35 . . . .
idem ſur les remiſes à ½ p^r. ⁰/₀		175 . . . .
de France.		£. 35803 . . . .
font à 6 pour 4.		£. 23868 13 4

du 5 dit.

LOUIS DE ILLENS ET COMP. . . . . DOIVENT

A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir à un mois de date ſur celui-ci de

£. 35803 de France, faiſant au pair . . . . . £. 23868 13 4

Digitized by Google

du 10 Octobre 1782.

BACKER ET COMP. L|CTE. COURANT . . . . . DOIVENT
A TRAITES ET REMISES pour les ſuivantes que nous envoyons par ce courier, pour leur compte, à Rougemont freres & Comp. à Paris.

£. 1000			
1500			
2000	du 15 Juillet à 3 uſ. traites de		
2500	N|Sr. Duc ſur ROY à Paris.		
3000			
3500			
3520			
2350			
1500	Traites d'Etienne Déloin à vue		
1175	ſur GRAND à Paris.		
£. 22045	de France, au change de 56 ¼.	fl.b. 10333. 11 ½.	
	agio de banque au 4 p^r. ⅌.	413. 6 ½.	
		fl.c. 10746. 18 . .	
		font à 28 ſ.	L. 15045 13 3

du 20 dit.

LES SUIV. DOIV. A BACKER ET COMP. L|Cte. de Dépot,
F°. 3. JAMAISJEAN ET COMP. à Verſoix, à eux vendu, franco ici ſur la barque, payable dans 3 mois en lettres ſur Paris à 3 uſ. au pair, & expédié ce jourd'hui par la barque de Faverger & Conſort, ſavoir:

B C
N°. 15. & 16. 2 tonneaux contenants net.
N°. 15. ℔ 844.
16. 816.
℔ 1660 indigo guatimalo à £ 9. £. 14940 . . . .

du dit.

COMPTE DE CAISSE pour 4 tonneaux que nous avons vendu à Pierre Abram Auſſel & qu'il nous a payé comptant, ſavoir:

B C
N°. 11. à 14. 4 tonneaux peſants net.
N°. 11. ℔ 848.
12. 840.
13. 860.
14. 872.
℔ 3420 indigo guatimalo à L. 8. L. 27360 . . . .
L. . . . . L. 42300 . . . .

du dit

BACKER ET COMP. COMPTE COURANT . . DOIVENT
A EUX-MÊMES COMPTE DE DÉPOT pour notre proviſion & ducroire ſur les 6 piéces indigo vendues pour L|Cte, montant à
florins courants 25400. . . au 4 p^r. ⅌. fl.c. 1016 . . . .
font à 28 ſ. L. 1422 8 . . .

MARCHANDISES

du 1 Nov. 1782.

D B C N°. 1. à 30.

MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT
A MILTANDON ET COMP. pour leurs frais ſuivant leur lettre & facture de hier à
30 balles café du Levant, de la marque & N°. ci-contre, peſant
241 ½ quintaux.

voiture de Marſeille à Nyon à L. 9	L.	2173. 10 . .	
décharge d'acquit & renvoi		2. 4 . .	
péage à 215 quintaux . . à 19 ſ. 6 d.		209. 12 . .	
halage & crocheteurs		13. 10. . .	
poids & commiſſion		30.	
ports de lettres		1. 15 . .	
raccommodage		8. 9 . .	
de Fce.	L.	2439	
font à 6 pour 4.			L. 1626 . . . .

du 10 dit.

D B C N°. 1. à 30. F°. 4.

BÉAT ZÉELENDER ET COMP. à Berne . . . DOIVENT A MARCHANDISES GÉNÉRALES, à eux vendu au poids & franco Berne, payable dans 6 mois, & donné ordre à Miltandon & Comp. de Nyon de leur expédier, ſavoir:
30 balles peſant au poids de Berne.

N°. 1.	℔ 650.	N°. 11.	℔ 641.	N°. 21.	℔ 652.
2.	649.	12.	642.	22.	650.
3.	648.	13.	643.	23.	649.
4.	647.	14.	644.	24.	651.
5.	646.	15.	645.	25.	648.
6.	645.	16.	646.	26.	646.
7.	644.	17.	647.	27.	643.
8.	643.	18.	648.	28.	645.
9.	642.	19.	649.	29.	642.
10.	641.	20.	650.	30.	644.
	℔ 6455.		℔ 6455.		℔ 6470.

6455. ſeconde colonne.
6470. troiſiéme.

℔ 19380. brut.
tare 387. au 2 p^r. %.

℔ 18993. net café du Levant à 30 ſ L. 28489 10 . .
à déduire pour la voiture qu'ils payeront
à 193 ¾. qtaux. à batz 20. 387 10 . .
reſte L. . . . . L. 28102 . . . .

du 15 Novemb. 1782.

D B C — MARCHANDISES GÉNÉRALES . . . . . DOIVENT
A RONUS PÉRE ET FILS à Basle, pour voiture & frais depuis Amſterdam, franco chez eux ſur le char, ſuivant leur lettre & facture du 13 du courant à N°. 1. à 10. 10 caiſſes ſoye de Nankin d'envoi de Backer & Comp. peſant 22 quintaux à L. 12 de France L. 264 . . . .
font à 6 p^r. 4 L. 176 . . | . .

du 20 dit.

D B C — MASER ET HOLNAUER à Arau . . . . . DOIVENT
A MARCHANDISES GÉNÉRALES à eux vendu au poids de 12 onces, rendu franco Basle ſur le char, payable dans 6 mois, & donné ordre à RONUS pére & fils de tenir à leur diſpoſition.
N°. 1. à 10. 10 caiſſes ſoye de Nankin peſant enſemble ℔ 2670 net . . . . . à L. 12 . . . . . L. 32040 . . | . .

du 25 dit.

TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE, pour les ſuivantes que nous avons acheté comptant de N|Sr. Phillippe ROY, ſavoir :
F°. 4. L. 4000, 3500, 3000, 2500, 2000, 1500, 1000, 4500, 5000, 5500, 6500 ſur Grand à Paris, de ce jour à 3 uſances.
L. 39000 de Fce. à 1 p^r. 8. de notre bénéfice . . . . . L. 25740 . . | . .

du 15 Déc.

WILLIAM HUNTSMANN . . . . . DOIT
A TRAITES ET REMISES pour les ſuivantes que nous lui envoyons par ce courier.
L. 4000, 3500, 3000, 2500, 2000, 1500, 1000, 4500, 5000, 5500, 6500 du 25 du paſſé à 3 uſances ſur Grand à Paris.
L. 39000 de Fce. font au change de 32. L.ſt. 1733. 6. 8 & à L 15. 10ſ. L. 26866 13 | . .

du 30 Décemb. 1782.

COCHENILLE DE CTE. A ½ AVEC N|SR. PH. ROY DOIT
A JACOMINY PORATA à Cadix, que nous lui avons donné ordre d'acheter pour N|Cte. & dont il nous fournit facture avec sa lettre du 1. du courant, & qu'il a expédié à nos périls & risques à LOUIS DE ILLENS & Comp. à Marseille, savoir:

F°. 4.	15 barils de 2 surons chacun, & chaque suron de ℔ 200 ensemble: ℔ 6000 net cochenille fine faisants 240 arobes à 70 ducats de 11 réaux de platte	R. 184800			
	Fraix sur la Place.				
	dépêches à 5 piastres courantes de 8 réaux par surons.	Rx. 1200			
	pour 15 barils & sacs à 10 réaux	150			
	port à la plage & à bord à 3 rx. par bar.	45			
	courtage à ½ p^r. ⅌.	924			
			2319		
		Rx.	187119		
	commission à 2 p^r. ⅌.		3742. 6 q. . .		
	ports de lettres		18. 10 . .		
		Réaux	190880		
	font à 10 ⅝ pour 1 piastre effective, Piastres		17965. 1^rx. 14^qs.		
			& à batz 35 ½.	L. 63776	7 . .

du dit.

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT AUX SUIVANTS
A N|Sr. PH. ROY, S|Cte. *de Participation*, qu'il donne ordre à cé premier de se prévaloir à 2 mois de date sur W. Huntsman pour nous en tenir compte de
L.st. 1777.15 s. 6 d. au chan. de 40 d. p^r. 8 Rx. P. 8031. 3. 13
faisant à batz 35 ½. L. 28511. 6. 6

du dit.

F°. 5.	A WILLIAM HUNTSMAN que nous donnons de même ordre à ce premier de se prévaloir p^r. N|Cte. & à 2 mois de date sur celui-ci de L.st. 2198. 17 s. 10 d. faisant au ch. de 40 d. pour 8 réaux . Piastres	9933. 8^rx. 11 q^s.			
		& à batz 35 ½.	L. 35265 . . 6		
		L.		L. 63776	7 . .

du 25 Janv. 1783.

GRAND Banquier . . . . . DOIT
A JAMAISJEAN ET COMP. pour un ordre que ceux-ci nous envoyent avec leur lettre de hier sur ce premier, payable dans 3 mois, & que nous lui avons fait passer avec la nôtre de ce jour pour nous en tenir compte de
L. 22410 de Fce. faisants à 6 pour 4 . . . . . L. 14940 . . . .

du 5 Février 1783.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A GRAND BANQUIER que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir à 45 jours de date & pour N|Cte. ſur celui-ci de
L. 30000 de France au change de 32 L.ſt. 1333. 6. 8
faiſant à L 15. 10 ſ. L. 20666 13 4

du 20 dit.

LOUIS DE ILLENS ET COMP. . . . . DOIVENT
A COCHENILLE DE CTE. à ½ *avec* N|Sr. PH. ROY, pour le net produit de 15 barils cochenille que nous leur avons fait adreſſer par JACOMINY PORATA, leſquels ont peſés à Marſeille ſuivant le compte de vente que ces premiers nous en fourniſſent avec leur lettre du 1. du courant.
℔ 6900 net, cochenille fine . à L. 18. L. 124200 . . . .
Frais ſur la place à déduire.
Nolis & frais à L. 10 par baril L. 150
proviſion & ducroire au 3 p^r. ^o/o. 3726
3876 . . . .
de Fce. L. 120324 . . . .
font à 6 p^r. 4. L. 80216 . . . .
F^o. 5.

du dit.

COCHENILLE DE CTE. à ½ *avec* N|Sr. PH. ROY DOIT. AUX SUIV.
A N|Sr. PH. ROY S,Cte. *de participation* pour 1 ⅔ de mois d'intérêt ſur L. 28511. 6 ſ. 6 d. à ½ p^r. ^o/o. par mois . . . . L. 237. 11 ſ. 6 d.
p^r. ſa ½ du net bé. ſur cet art. 7954. 2 . .
L. . . . . L. 8191. 13. 6

du dit.

A PROFITS ET PERTES pour 1 ⅔ de mois d'intérêt ſur L. 35265. . 6 d. que nous avons fourni à ½ p^r. ^o/o. par mois L. 293. 17 ſ. 6 d.
p^r. notre ½ bénéfice net . 7954. 2 . .
L. . . . . L. 8247. 19. 6
L. . . . . L. 16439 13 . .

du dit.

N|Sr. PH. ROY S,Cte. *de participation* . . . . DOIT
A LUI-MEME S|Cte *cour.* pour le ſolde de ce premier qu'il nous laiſſe entre les mains, ſous l'agio du ½ p^r. ^o/o par mois. L. 36703 . . . .

du 2 Mars.

F^o. 6.
BACKER ET COMP. . . . . DOIVENT
A LOUIS DE ILLENS ET COMP. pour les remiſes que ceux-ci envoyent, ſuivant leur lettre du 20 du paſſé pour N|Cte. à ces premiers, ſavoir :
Fl.c. 57642. 14 ſ. 3 d. ſur Amſterdam, faiſant au change de 54 ¾ & l'agio de banque au 5 p^r. ^o/o. . . . L. 120324 de Fce.
& à 6 p^r. 4. L. 80216 . . . .

Digitized by Google

du 30 Mars 1783.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A BACKER ET COMP. pour les traites que ceux-ci ont fait paſſer pour N|Cte., & ſuivant leur lettre du 15. du courant, à ce premier, ſavoir:
£ 5209. 15 ſ. 1 d. ſterl. payables par tout le courant d'Avril, au change de 35 ⅛ & l'agio de banque au 5 p^r. ⁰/₀. fl.c. 57642. 14. 3
font à 28 ſ £. 80699 16 . .

du 15 Avril.

COCHENILLE *de Compte à ½ avec Claude De la Tour*, DOIT
A JACOMINI PORATA, pour l'achat qu'il a fait pour N|Cte. de 40 barils cochenille, & que nous lui avons donné ordre de faire charger ſur deux différents vaiſſeaux, & d'en aſſurer la moitié ſur chaque; Monſieur Claude De la Tour voulant en courir l'événement pour l'autre moitié, leſquels le dit Porata a expédié pour notre Compte à LS. DE ILLENS & Comp. de Marſeille ſuivant ſa lettre & facture du 25 du paſſé, ſavoir:
20 barils ſur le Hardy
20 dits ſur l'Invincible.
40 barils, chacun de deux ſurons & de ℔ 200 chaque ſuron contenant enſemble ℔ 16000 net faiſant
640 arobes cochenille fine à 70 ducats de 11 Réaux de
F°. 6. platte . . . . . 492800 . . . .
dépêches à 40 réaux par ſurons. rx. 3200
pour 40 barils & faes à 10 réaux . 400
port à la plage & à bord à 3 rx. par bar. 120
courtage à ½ p^r. ⁰/₀. . . . . 2464 6184 . . . .
Réaux. 498984 . . . .
commiſſion à 2 p^r. ⁰/₀. 9978 . . . .
aſſurance ſur la ½ & riſque de mer à 5 p^r. ⁰/₀. 12474 . . . .
port de lettres 24 . . . .
Réaux 521460 . . . .
faiſants à 10 ⅛ rx. p^r. 1 piaſtre effective, piaſt. 49078. 6^rx. 4 ⁹/₁₀
& à batz 35 ½. £. 174228 17 . .

du 25 dit.

JACOMINI PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour N|Cte., & dès ce jour à 3 mois de date ſur celui-ci de
£ 8100 ſt. au change de 40 den. p^r. 8 réaux, faiſant
piaſtres effectives 36592. 10^rx. .
faiſant à batz 35 ½. £. 129904 18 . .

du 15 Mai 1783.

JAMAISJEAN ET COMP. . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, pour l'ordre que ces premiers nous ont remis le 24 Janvier paſſé, à 3 uſ. ſur celui-ci, & qui eſt revenu ſous proteſte faute de fonds.

F°. 6.

capital de Fce.	£. 22410			
proteſte	4			
proviſion à ½ p^r. ⅝.	112			
ports de lettres	4			
de Fce.	£. 22530			
font à 6 p^r. 4.		£.	15020 . .	. .

du dit.

LES SUIVANTS DOIVENT A JAMAISJEAN ET COMP.
COMPTE DE CAISSE, pour les eſpéces que Mrs. Verra & Duloir nous remettent pour leur compte £. 10514 . . . .

du dit.

BACKER ET COMP. L|Cte. *de dépôt* pour le rabais au 30 pour ⅝ que nous avons bien voulu accorder à ces premiers par ſouſcription à l'accommodement qu'ils nous ont fait propoſer. £. 4506 . . . .

£.		£.	15020 . .	. .

du dit.

BACKER ET COMP. *leur Compte de dépôt* . . DOIT
A PROFITS ET PERTES, pur le bénéfice ſur ce compte & que nous paſſons ici pour ſolde . . . . . £. 3656 8 . .

du dit.

N|Sr. PHILLIPE ROY S|CTE. COURANT . . . DOIT
A COMPTE DE CAISSE pour les eſpéces que nous lui remettons en argent comptant à compte . . . . . £. 10000 . . . .

F°. 7.

du 20 dit.

BACKER ET COMP. COMPTE COURANT . . DOIVENT
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers par ce courier de ſe prévaloir pour N|Cte. & à 2 mois de date ſur celui-ci de
£. 46746. 17 ſ. 6 d. de Fce. au change de 56 ¼ & l'agio de banq. au 4 p^r. ⅝. fl.c. 22789. 2 . .
font à 28 ſ. £. 31904 14 8

du dit.

RONUS PERE ET FILS . . . . . DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE pour leur traite ordre Nicolas Déloi pour ſolde ſur nous, acquitté en de Fce. £. 264 . . . .
font à 6 p^r. 4. £. 176 . . . .

du 30 dit.

GRAND Banquier DOIT AUX SUIVANTS
A BÉAT ZÉELENDER ET COMP. que ceux-ci nous donnent ordre de nous prévaloir à vue ſur ce premier & dont nous le débitons, ſavoir :
£. 42153 de Fce. faiſant au pair £. 28102 . . . .
tranſporté à F°. 13.

du 30 Mai 1783.

GRAND Banquier . . . . . DOIT AUX SUIVANTS
A BÉAT ZÉELENDER ET COMP. pour transport de l'article à F°. 12. montant à £. 28102 . . . .

du dit.

A MASER ET HOLNAUER, que ceux-ci nous donnent ordre de nous prévaloir pour L|Cte. à vue sur Rougemont fréres à Paris, & dont nous disposons en faveur de ce premier de
F°. 7. £. 48060 de France, faisant à 6 p^r. 4 £. 32040 . . . .
£. . . . . £. 60142 . . . .

du 10 Juin.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A CLAUDE DE LA TOUR S|Cte. *de Participation*, pour les traites que celui-ci a envoyé p^r. N|Cte. à ce premier, payables par tout le courant de ce mois ensemble de
£. 5620. 5 sols 9 deniers sterlings, faisant à £. 15. 10 sols £. 87114 8 6

du 30 dit.

LES SUIV. DOIV. A COCHENILLE de Cte. à ½ *avec Cl. De la Tour*
CL. DE LA TOUR S|Cte. *de participation* p^r. la ½ de la cochenille qui a été chargée sur le vaisseau le Hardy, qui a été pris par un corsaire anglois, suivant l'avis certain que nous en avons reçu de Ls. DE ILLENS & C. de Marseille, laquelle moitié se monte suiv. la fact. à Rx. 127246. 8 q. f. à 10 5/8 p^r. b. 35 ½. £. 42515. 6 . .

du dit.

JACOMINY PORATA pour la ½ sur le même vaisseau que nous avons fait assurer par celui-ci, montant de même à Rx. 127246. 8 q. & à 10 5/8 p^r. 1 piast. effective P. 11976. 1. 8 q.
font à batz 35 ½. £. 42515. 6 . .

du dit.

PROFITS ET PERTES pour l'assurance suiv. la dite fact. qui est à notre charge montant à
F°. 8. Rx. 12474 faisant à 10 5/8 pour batz 35 ½. £. 4167. 16 . .
£. . . . . £. 89198 8 . .

du 20 Juil.

LOUIS DE ILLENS ET COMP. . . . . DOIVENT
A COCHENILLE de Cte à ½ *avec* CL. DE LA TOUR pour le net produit des 20 barils cochenille qui leur sont parvenus par le vaisseau l'Invincible, lesquels ont pesé au poids de Marseille suiv. le Cte. de vente qu'ils nous en fournissent avec leur lettre du 5. cour. savoir : ℔ 9200 cochenille fine à £ 24. £. 220800 . . . .
Frais à déduire.
Nolis & fraix à £. 10 par baril. £. 200
provision & ducroire au 3 p^r. 3/0. 6624. 6824 . . . .
de Fce. £. 213976 . . . .
font à 6 pour 4. £. 142650 13 4

du dit.

GRAND Banquier . . . . . DOIT
A LS. DE ILLENS ET C. que ceux-ci remettent p^r. N|Cte en lettres sur Paris à 3 us. à ce prem., savoir : £. 213976 de Fce. fais au pair £. 142650 13 4

du 20 Juillet 1783.

COCHENILLE de Cte. à ½ *avec* CL. DE LA TOUR DOIT AUX SUIVANTS.
A CLAUDE DE LA TOUR S|Cte. *de participation* pour ſa ½ du bénéfice ſur les 20 barils cochenille que LOUIS DE ILLENS ET COMP. ont vendus pour notre compte . . . . . £. 28810. 2. 2

du dit.

A PROFITS ET PERTES pour notre demi du
F°. 8. bénéfice ſur le même article . . . £. 28810. 2. 2
£. . . . . £. 57620 4 4

du dit.

CLAUDE DE LA TOUR S|Cte *de participation* DOIT
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir à 3 uſ. ſur celui-ci, & pour ſolde de ſon dit compte de £. 110113. 17 ſ. de France faiſant à 6 pour 4. £. 73409 4 8

du dit.

A PROFITS ET PERTES, ... DOIVENT
A JACOMINY PORATA pour la gratification que nous lui allouons par notre lettre de ce jour, eu égard à la perte qu'il a eſſuyé ſur la cochenille, ſavoir :
650 piaſtres effectives, faiſant à batz 35 ½. . . . . £. 2307 10 . .

du 30 dit.

B C C N°. 1 à 10.
COMPTE DE TOILERIE . . . . . DOIT
A FRÉRES HIRSCH à Zoffingue, pour 1000 piéces toile blanche de rite que ceux-ci ont acheté pour N|Cte. payables dans 3 mois, leſquels ils nous ont expédié ſuivant leur lettre & facture du 28 du paſſé, en
20 balles de la marque & numeros ci-contre, contenant 1000 piéces de 100 braches chacune
à 24 creutz. la brache ou £. 60 la piéce £. 60000 . . .
toile d'embal. cordes & paille à £. 4 par balles. 80 . . .
F°. 9. commiſſion à ½ pour ⁰/₀. 300 . . .
£. . . . . £. 60380 . . . .

du dit.

FRERES HIRSCH . . . . . DOIVENT
A WILLIAM HUNTSMAN que nous leur donnons ordre de ſe prévaloir à 3 mois de date pour N|Cte ſur celui-ci de £. 3833. 13 ſ. ſterlings . . . . à £. 15. 15 ſ. . . £. 60380 . . . .

du 13 Aouſt.

MILTANDON ET COMP. . . . . DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE pour leur aſſignation ordre Alexandre Prunel ſur nous acquittée en de Fce. £. 2439 . . .
font à 6 pour 4. £. 1626 . . . .

du dit.

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour N|Cte. & à 3 mois de date ſur celui-ci de £. 256. 13 ſ. 3 den. ſt. à 40 d. ſt. p^r. 8 Rx. Piaſt. 1159. 5 rx. 6 q.
font à batz 35 ½. £. 4116 3 . .

PROFITS

du 15 Août 1783.

PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT

A WILLIAM HUNTSMAN, pour agio jusqu'au 30 Décembre prochain sur nos différentes Traites sur lui, savoir :

£. 2198. 17 s. 10 d.	du 30 Fév.	10 m.	à ½ p^r. % p. m.	£.	109. 18. 10		
8100.	30 Juil.	5 mois	. .		202. 10. .		
3833. 13. . . .	30 Oct.	2 mois	. .		38. 6. 8		
256. 13. 3 . .	15 Nov.	1½ mois	. .		1. 18. 6		
£. 14389. 4. 1 . .	provision à ½ pour %		.		71. 19. .		
13896. 14. 2 . .	p^r. encaisser nos rem. à 1 p^r. %%				13. 18. .		
				ster. £.	438. 11. .		
			font à £. 15. 10 s.	£.	6797	10	6

du dit.

F°. 9.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT

A PROFITS ET PERTES, pour agio sur nos remises sur le pied ci-dessus, savoir :

£. 1733. 6. 8. d.	30 Fév.	10 m.	£.	86. 13. 4.	
1333. 6. 8.	15 Avr.	8½		56. 13. 4.	
5209. 15. 1.	30 dit	8		208. 7. 9.	
5620. 5. 9.	30 Juin	6		168. 12. 2.	
		£. st.		520. 6. 7.	
		font à £. 15. 10 s.	£.	8065. 2. .	
pour balancer la différence sur l'argent				6684. 16. 8	
		£.	£.	14749	18 8

du dit.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT

A N|SRS. DUC ET BARON, *leur Compte de Liquidation*, pour le solde que nous devons à ce premier & que ceux-ci se sont chargés de lui payer . . . . . sterl. £. 410. 14. 4.

font à £. 15. 10 s.	£.	6366	2 2

du dit.

PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT

A GRAND Banquier, pour agio jusqu'au 30 Octobre prochain sur nos différentes traites sur lui, savoir :

F°. 10.

£ 4068. 16. 6 dès le	30 Oct.	82. 12 m.	à ½ p^r. %	£.	244. 2. 6		
35803 . . .	15 Novem.	11½ . . .			2058. 13. 6		
30000 . . .	20 Mars	83. 7⅓ . . .			1100. . . .		
22530 . . .	30 Avril	6 . . .			675. 18. . .		
46746. 17. 6 .	20 Juillet	3⅓			779. 2. 3		
110113. 17. . . .	20 Octobre	⅓ . . .			183. 10. 6		
pour sa provision sur £. 201262. 11 s.		à ½ p^r. %			1006. 6. 3		
pour encaisser £. 382591. . .		à 1 p^r. %%			382. 12. . .		
		pour ports de lettres			13. 15. . .		
		de Fce.	£.	6444 . .	. .		
		font au pair.	£.	4296	. .	. .	

du 15 Août 1783.

GRAND Banquier . . . . . DOIT
A PROFITS ET PERTES, pour agio ſur nos remiſes ſur le pied ci-devant.

L. 47592	dès le 30 Octob.	82.	12 m. à	½ p^r. %	L. 2855. 10 . .		
8400	10 Nov.		11 ¾ . .		490		
22410	25 Avril	83.	6 ½ . .		690. 19. 6		
90213	15 Juin		4 ½ . .		2029. 15. 9		
213976	dès le 20 Octob.		⅓ . .		356. 12. 6		
				de Fce.	L. 6422. 17. 9		
				font à 6 pour 4.	L. 4281. 18. 6		
				pour balancer la différence ſur l'argent	1555. 3. 4		
					L.	L. 5837	1 10

du dit.

N|SRS. DUC ET BARON L|CTE. *de Liquidation* DOIVENT A GRAND, que nous les chargeons de ſe prévaloir pour le 30 Octobre prochain & pour ſolde de ſon compte ſur celui-ci de L. 133307. 6. 9 d. de France, faiſant au pair . . . . . L. 88871 11 2

du dit.

PROFITS ET PERTES . . . DOIVENT AUX SUIVANTS A N|SRS. DUC ET BARON L|CTE. *de Liquidation*, pour agio dès ce jour au 30 Octobre prochain ſur la partie ci-deſſus L. 88871. 11 ſ. 2 d. 2 ½ mois à ½ p^r. % par mois L. 1110. 17. 9

F°. 10. à déduire p^r. agio d'ici au 30 Déc. prochain ſur la ſomme qu'ils doivent bonifier à William Huntsman de L. 6366. 2 ſ. 2 d. 4 ½ mois à ½ p^r. % par mois 143. 8. 9

L. 967. 9 . .

du dit.

A COMPTE DE CAISSE pour ports de lettres & menus fraix . . . . . L. 338. 19. 4

L. . . . . L. 1306 8 4

du dit.

PROFITS ET PERTES . . DOIVENT AUX SUIVANTS A N|SR. PHILLIPPE ROY S|CTE. *courant*, pour agio dès le 20 Février paſſé juſqu'à ce jour ſur L. 36703 . . 5 ⅚ mois à ½ p^r. % par mois L. 1070. 10 . .

à déduire pour agio dès le 15 Mai paſſé à ce jour ſur notre rembours de L. 10000 . . . . 3 mois à ½ p^r. % par mois 150 . . . .

reſte L. 920. 10 . .

du dit.

A N|SR. PHIL. ROY S|CTE. *de fonds*, pour intérêt ſur ſa miſe en fonds dès le 15 Juillet 1782 à ce jour de L. 32000 . . . . 13 mois au 5 p^r. % l'an L. 1733. 6. 8

L. 2653. 16. 8

tranſporté à F°. 17.

du 15 Aoht 1783.

PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT AUX SUIVANTS
A N|SR. PH. ROY S|Cte. *courant*, pour transport de l'article à F°. 16, montant à . . . . . L. 920. 10 . .

du dit.

A N|SR. PH. ROY S|Cte. *de fonds*, pour transport de l'article ci-contre . . . L. 1733. 6. 8

du dit.

A N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de liquidation*, pour intérêt de la mise en fonds de N|Sr. DUC sur le pied ci-dessus du capital de L. 16000, 13 m. au 5 p°. o|o l'an L. 866. 13. 4
pour idem de N|Sr. BARON
du capital de
L. 16000, 13 m. au 5 p°. o|o l'an L. 866. 13. 4
1733. 6. 8

L. . . . . L. 4387 3 4

du dit.

LES SUIVANTS DOIVENT, A PROFITS ET PERTES
TRAITES ET REMISES pour le bénéfice net & pour solde de ce compte . . . . . L. 2536. 13. 3

du dit.

F°. 11. MARCHANDISES GÉNÉRALES, pour le bénéfice & pour solde de ce compte . . L. 6068. 16. 8

du dit.

BACKER ET COMP. p°. bénéfice sur les opérations de banque & p°. balancer l'argent d'ici L. 483. 16. 1

L. . . . . L. 9089 6 . .

du dit.

N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de Liquidation* DOIVENT
A COMPTE DE TOILERIE, pour les 20 balles que nous avons acheté le 30 Juillet passé & que nous leur cédons au prix d'achat L. 60380 . . . .

du dit.

N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de Liquidation* DOIVENT
A COMPTE DE CAISSE pour les espéces que nous nous trouvons en caisse & que nous leur remettons pour solde de ce compte L. 300 11 4

du dit.

PROFITS ET PERTES COMPTE VIEUX . . , DOIT
A EUX-MÉMES CTE. NOUVEAU, pour le net bénéfice qu'il a plû à Dieu de nous accorder dans le courant de notre association, & que nous portons p°. solde de ce prem. Cte. à nouveau en L. 47128 8 . .

du dit.

PROFITS ET PERTES . . . DOIVENT AUX SUIVANTS
A N|SR. PH. ROY, S|Cte. *de fonds*, pour le tiers du net bénéfice, conformément à notre Traité de société dont nous le créditons en . . . . . L. 15709. 9. 4

transporté à F°. 18.

du 15. Août 1783.

PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT AUX SUIVANTS
A N|SR. PH. ROY S|Cte. *de fonds*, pour transport de l'article à F°. 17.
montant à . . . . . L. 15709. 9. 4

du dit.

F°. 11. A N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de Liquidation*, p^r. le tiers du net bénéfice qui revient à N|Sr. JEAN DUC L. 15709. 9. 4
pour le tiers de N|Sr. FR. BARON 15709. 9. 4
31418. 18. 8
L. . . . . L. 47128 8 . .

du dit.

COMPTE DE FONDS . . . . DOIT AUX SUIVANTS
A N|Sr. PH. ROY, S|Cte. *de fonds*, pour sa mise en fonds qu'il retire actuellement de ce commerce, L. 32000 . . . ,

du dit.

A N|SRS. DUC ET BARON, L|Cte. *de liquidation*, pour la mise en fonds de N|SR. DUC qu'il retire de même . L. 16000
pour celle de N|SR. BARON. . 16000
L. . . L. 32000 . . . .
L. . . . . L. 64000 . . . .

du dit.

F°. 12. N|SR.PH.ROY, S|CTE. DE FONDS . . . . DOIT
A LUI-MÊME S|Cte. *courant*, pour le solde de ce premier que nous portons sur celui-ci. . . . . L. 49442 16 . .

du dit.

N|SR. PH. ROY, S|CTE. COURANT . . . DOIT
A N|SRS. DUC ET BARON L|Cte. *de liquidation*, pour l'obligation que ceux-ci passent en faveur de ce premier, portant intérêt annuel au 5 p^r. % de la somme capitale
de . . . . . L. 77000 . . . .
qu'ils lui remettent en argent comptant
pour solde de son compte courant . 66. 6 . .
L. . . . . L. 77066 6 . .

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
TROISIEME SECTION.

LIVRE DE
RÉDUCTION
DE
DUC, BARON & COMP^e.

Vevey le 15 Août 1782.

RÉDUCTION A 10. CAISSES SOYE DE NANKIN

d'envoi de BACKER ET COMP. d'Amſterdam, qu'ils ont acheté de notre ordre, & pour N|Cte. de la Comp. des INDES, & expédié ſuivant leur lettre & facture du 1r. du courant par le canal de la veuve DRACH de Cologne à l'adreſſe de RONUS Pére & Fils à Basle, ſavoir :

D B C

N°. 1. à 10. } 10 caiſſes contenant enſemble
240 paquets peſant net
℔ 2000 ſoye de Nankin à 30 ſ. de gros £. 3000 . . . . .
augment au 4 pr. % 120 . . . . .
de gros banco. £. 3120 . . . . .
font à £ 1. pr. fl. 6 bco. fl℔. 18720 . . . . .

Fraix ſur la Place.

pr. les pauvres à 1 pr. $\frac{20}{20}$ fl. 18 . . . . .
droits de ſortie à 2 ſols par ℔ & $\frac{1}{2}$ pour % ſur la valeur . . . 293 12 . .
péage, fraix d'expédition & commiſſion ſur fl. 19031. 12 ſ. à 2 $\frac{1}{2}$ pour % . . . . . 475 16 . . 787 8 . .
Fl. Bco. 19507 8 . .
agio de banque au 4 pour %. 780 2 . .
Fl. Ct. 20287 10 . .
font à 28 ſ. £. 28402 10 . .

Fraix en route.

pour voiture d'Amſterdam à Basle à 22 qtaux. à L. 12 de France £. 264 . . . .
font à 6 pr. 4 £. 176 . . . .
port de lettres & menus fraix 12 15 . .
£. 28591 5 . .

Vovey le 15 Nov. 1782.

SOYE DE NANKIN REVIENT AU POIDS DE 12 ONCES

Franco Basle sur le char, savoir:

les 10 caisses ci-contre pesant net			
℔ 2670 soye de Nankin à	£. 10. 14 s. 2 d	£. 28591	5 . .

£. 28591 5 . .

du 1. Octobre 1782.

DB C N°. 1. à 30.

RÉDUCTION A 30 BALLES CAFÉ DU LEVANT

d'envoi de LOUIS DE ILLENS ET COMP. de Marſeille, qu'ils ont acheté de notre ordre & pour N/Cte. & expédié ſuivant leur lettre & facture du 20 du paſſé, par le canal de Miltandon & Comp. à Nyon, ſavoir :

30 Balles café du Levant peſant

N°. 1.	℔ 810	N°. 11.	℔ 801	N°. 21.	℔ 812
2.	809	12.	802	22.	810
3.	808	13.	803	23.	808
4.	807	14.	804	24.	811
5.	806	15.	805	25.	809
6.	805	16.	806	26.	806
7.	804	17.	807	27.	803
8.	803	18.	808	28.	805
9.	802	19.	809	29.	802
10.	801	20.	810	30.	804
	℔ 8055		℔ 8055		℔ 8070

8055
8070

℔ 24180 brut.

tare 180 — 60 tare à 2 ℔ pr. b. p^r. l. cor. ; 120 à 4 p^r. b. p^r. le ſac intér.

℔ 24000 net, café du Levant à 29 ſols. £. 34800 . . . .

Fraix ſur la Place.

poids & droits du Roi à 12 ſ. par Bles.	£. 18		
peſage & aux portefaix à 6 ſols . . .	9		
remontage à neuf, cordes, coton, fil & façon à L 8.	240		
		267	
		£. 35067	
commiſſion à 1 ½ p^r. ⁰/₀		526	
courtage d'achat à 1 p^r. ⁰⁰/₀₀		35	
idem ſur les remiſes à ½ p^r. ⁰/₀ . . .		175	
	de Fce.	£. 35803	
		font à 6 pour 4	L. 23868 13 4

Fraix en route.

voit. de Marſeille à Nyon à qtaux. 241 ½ à L. 9		£. 2173. 10 . .	
décharge d'acquit & renvoi		2. 4 . .	
péage à 215 quintaux à 19 ſ. 6 den.		209. 12 . .	
halage & crocheteurs		13. 10 . .	
poids & commiſſion		30.	
ports de lettres		1. 15 . .	
raccommodage.		8. 9 . .	
	de Fce.	£. 2439	
		font à 6 pour 4	L. 1626 . . . .
voiture du lac à 20 ſols par balle		L. 30.	
graf-cond. & pet. péag. à 2 ſ. p^r. qtl. p^d. de marc		21. 10. . .	
halage & gagnedeniers à 20 ſ. par Balle		30.	
ports de lettres & menus frais . . .		16. 6. 8	
		£.	L. 97 16 8
			£. 25592 10 . .

CAFÉ

CAFÉ DU LEVANT REVIENT AU POIDS DE 18 ONCES franco ici dans le magaſin : ſavoir :
les 30 balles ci-contre peſant

N°.		℔		N°.		℔
	1.	℔	604		16	℔ 600
	2.		602		17	600
	3.		601		18	601
	4.		600		19	602
	5.		600		20	604
	6.		600		21	605
	7.		599		22	604
	8.		598		23	602
	9.		598		24	604
	10.		597		25	602
	11.		597		26	600
	12.		598		27	598
	13.		598		28	600
	14.		599		29	598
	15.		600		30	599
		℔	8991			℔ 9019
			9019			
		℔	18010	brut		
	tare		360	au 2 p^{r}. $\frac{0}{0}$.		
		℔	17650	net café du Levant à 29 ſols		£. 25592 10 . .

£. 25592 10 . .

RÉDUCTION A 15. BARILS COCHENILLE FINE, d'envoi de JACOMINY PORATA à Cadix, qu'il a acheté de notre ordre & expédié pour N^Cte & à nos périls & risques à LOUIS DE ILLENS ET COMP. de Marseille, savoir :

15 Barils de 2 surons chacun, & chaque suron de ℔ 200, ensemble ℔ 6000 net cochenille fine faisant

240 arobes à 70 ducats de 11 Rx. de Platte	Rx. 184800 . . .			
Frais sur la Place.				
Dépèches à 5 piastres courantes de 8 Rx. par suron . . . Rx. 1200 . . .				
pour 15 barils & sacs à 10 rx. 150 . . .				
port à la plage & à bord à 3 réaux par baril . . . 45 . . .				
courtage à ½ p^r. % . . 924 . . .	2319 . . .			
	Rx. 187119 . . .			
commission à 2 p^r. %.	3742. 6^qs. .			
ports de lettres	18. 10 . .			
	Rx. 190880 . . .			
font à 10 ⅝ p^r. 1 piastre effective	Pst. 17965. 1. 14 & à batz 35 ½.	L.	63776	7 . .
Frais à Marseille.				
Nolis & frais à L. 10 de Fce. par baril	L. 150 . . .			
	font à 6 p^r. 4	L.	100	. . . .
Provision & ducroire sur L. 63876 au 3 p^r. %			1916	5 . .
ports de lettres & menus frais			16	3 . .
		L.	65808	15 . .

du 20 Fév. 1783.

COCHENILLE FINE REVIENT AU POIDS ET Fco. MARSEILLE net de tous frais juſqu'à la vente, ſavoir :

les 15 barils ci-contre, qui ont peſés à Marſeille		
℔ 6900 net cochenille fine . . . . . à £ 9. 10 ſ. 9	£. 65808	15 . .
	£. 65808	15 . .

L'ART

DE TENIR LES LIVRES

EN PARTIES DOUBLES.

PREMIERE PARTIE,

TROISIEME SECTION.

LIVRE

DE RENCONTRE

DES MARCHANDISES

DE

DUC, BARON & COMP.

Digitized by Google

1782		Piéces	
Sept.	20.		Ici dans notre Magaſin
B C N°. 11. à 16.		6.	tonneaux indigo guatimalo peſant net poids de 18 onces N°. 11. ℔ 848. 12. 840. 13. 860. 14. 872. 15. 844. 16. 816. } Pour le Compte de Backer & Comp.
Nov.	1		
D B C N°. 1. à 30.		30.	Balles café du Levant peſant brut au poids de 17 onces. N°. 1. ℔ 650. 2. 649. 3. 648. 4. 647. 5. 646. 6. 645. 7. 644. 8. 643. 9. 642. 10. 641. 11. 641. 12. 642. 13. 643. 14. 644. 15. 645. 16. 646. 17. 647. 18. 648. 19. 649. 20. 650. 21. 652. 22. 650. 23. 649. 24. 651. 25. 648. 26. 646. 27. 643. 28. 645. 29. 642. 30. 644. } Chez Miltandon & Comp. à Nyon.
		36.	Piéces.

Digitized by Google

1782		Piéces	
Octob.	20.	6.	tonneaux indigo guatimalo
			N°. 11. ℔ 848. } Par Pierre Abram Aussel vendu comptant.
			12. 840.
			13. 860.
			14. 872.
			15. 844. } Par Jamaisjean & Comp.
			16. 816.
Nov.	10.	30.	Balles café du Levant,
			N°. 1. ℔ 650. } Par Béat Zéelender & Comp.
			2. 649.
			3. 648.
			4. 647.
			5. 646.
			6. 645.
			7. 644.
			8. 643.
			9. 642.
			10. 641.
			11. 641.
			12. 642.
			13. 643.
			14. 644.
			15. 645.
			16. 646.
			17. 647.
			18. 648.
			19. 649.
			20. 650.
			21. 652.
			22. 650.
			23. 649.
			24. 651.
			25. 648.
			26. 646.
			27. 643.
			28. 645.
			29. 642.
			30. 644.
		36.	Piéces.

ENTRÉE DES MARCHANDISES

1782		Piéces	
Nov.	15.		Chez Ronus Pére & Fils à Basle.
DB N°. C 1. à 10.		10.	Caiſſes ſoye peſant net au poids de 12 onces ℔ 2670 d'envoi de Backer & Comp.
Décem.	30.		Chez Louis de Illens & Comp. à Marſeille
		15.	Barils cochenille fine, peſant au poids de Cadix ℔ 6000 net, d'envoi de Jacominy Porata.
1783			
Avril.	15.		Chez Louis de Illens & Comp. à Marſeille
		40.	Barils cochenille fine, peſant net au poids de Cadix ℔ 16000, d'envoi de Jacominy Porata.
Juillet.	30.		Chez Miltandon & Comp. à Nyon
DB N°. C 1. à 20.		20.	Bales toiles blanches contenant enſemble 1000 piéces, d'envoi des fréres Hursch.
		85.	Piéces.

GÉNÉRALES

Digitized by Google

1782		Piéces	
Nov.	20.	10.	Caiſſes ſoye de Nankin peſant net, ℔ 2670 par Maser & Holnauer.
1783			
Février.	30.	15.	Barils cochenille fine, peſant au poids de Marſeille ℔ 6900, par Louis de Illens & Comp.
Juillet.	20.	20.	Barils cochenille fine, peſant au poids de Marſeille ℔ 9200, par Louis de Illens & Comp.
		20.	Barils cochenille pris par un Corſaire Anglois.
Août.	15.	20.	Bales toile blanche, contenants enſemble 1000 piéces, par N|Srs. Duc et Baron. L|Cte. de Liquidation.
		85.	Piéces.

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
QUATRIEME SECTION.

JOURNAL
DE
DUC & BARON.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU NOM DE DIEU, AMEN.

du 15 Août 1783.

.1. .3. DUC & BARON L|Cte. de liquidation DOIT AUX SUIVANTS
A N|Sr. JEAN DUC, S|Cte. de FONDS, pour les fonds qu'ils ont retiré dans la liquidation de l'ancienne Société, appartenants à celui-ci

Brouillard F°. 1. . . . . . L. 33059. 17. 2

du dit.

.3. A N|Sr. BARON, S|Cte. de fonds qu'ils ont retiré de même les fonds de celui-ci en . . L. 33059. 17. 2

Brouillard F°. 1.

du dit.

.4. A PHILIPPE ROY, pour le capital qu'il nous a laiſſé en mains, ſous l'intérêt annuel au 5 p.% L. 77000 . . . .

Brouillard F°. 1.

du dit.

.4. A W. HUNTSMAN, pour le ſolde que notre ancienne Société lui devoit & dont ils ſe ſont chargés pour payer au 30 Décembre Sterl. L. 410. 14 ſ. 4. font à L. 15. 10 ſ. L. 6366. 2. 2

Brouillard F°. 1. L. . . . . L. 149485 16 6

du dit.

.1. .4. LES SUIV. DOIV. A DUC & BARON L|Cte. de liquidation, GRAND Banquier, pour le ſolde qu'il devoit à notre ancienne Société, payable par tout le courant d'Octobre prochain, & dont ces premiers ſe ſont chargés en . . . . de France L. 133307. 6 ſ. 9. faiſants à 6 p. 4 L. 88871. 11. 2

Brouillard F°. 1.

du dit.

.5. COMPTE DE CAISSE, pour les eſpeces qu'ils ont retiré de l'ancienne Société, & qu'ils mettent en caiſſe . . . . L. 300. 11 ſ. 4. à déd. qu'ils ont payé à. Ph. Roy 66. 6. . .

Brouillard F°. 1. Reſte L. . . . L. 234. 5. 4

du dit.

.6. COMPTE DE TOILERIE, pour les 20 balles toiles blanches dont ils ſe ſont chargés dans la liquidation de notre ancienne Soc. montant à L. 60380 . . . .

Brouillard F°. 1. L. . . . . L. 149485 16 6

du dit.

.1. .5. LES SUIVANTS DOIVENT A FONDS CAPITAL
N|Sr. JEAN DUC S|Cte. de Fonds, pour les fonds qu'il a retiré de notre ancienne Société, & qu'il s'eſt engagé de fournir à notre nouvelle . . . . . L. 33059. 17. 2

Brouillard F°. 2.

du dit.

.3. N|Sr. FRANÇOIS BARON, S|Cte. de fonds pour les mêmes engagemens qu'il a pris L. 33059. 17. 2

Brouillard F°. 2. L. . . . . L. 66119 14 4

du 5 Sept. 1783.

.7. .4. TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, pour les 13 que David Zéelender de Berne nous a fourni avec ſa lettre de hier, ſur Baumgartner & Hoffſtetter, à Londres, ſavoir:
L. 3250 Sterl. au change de 32 . . de Fce. L. 73125 . . . .
Brouillard F°. 2. font à 6 p. 4 L. 48750 . . . .

du 25 dit.

.6. .6. COMPTE DE TOILERIE . . . . . DOIT
A LOUIS DE ILLENS & COMP. de Marſeille, pour le compte de frais qu'ils nous fourniſſent à 20 balles toiles blanches, que nous leur avons fait adreſſer par Miltandon & Comp. de Nyon, montants à . . . . . de France L. 2784 . . . .
Brouillard F°. 2. font à 6 p. 4 L. 1856 . . . .

du 15 Octob.

.6. .7. BACKER FRERES & COMP. . . . . DOIVENT
A TRAITES & REMISES pour les 13 que nous avons négociées à Mr. Backer l'ainé, à ſon paſſage ici, ſur Baumgartner & Hoffſtetter, à Londres, montant enſemble à
L. 3250 Sterl. au change de 36 $\frac{1}{3}$. Fl. Bco. 35425 . . . .
Brouillard F°. 3. font à 29 ſ. 4 d. L. 51956 13 4

du 5 Nov.

.8. .6. GROSSE AVENTURE . . . . . DOIT
A COMPTE de TOILERIE, pour le montant des 20 balles toiles blanches que nous avons fait adreſſer à Jacominy Porata, à Cadix, & dont il a diſpoſé en faveur de don Rodriguez Mathey, contenants 52000 aunes toile blanche, à 5 Reaux 5 quartos, faiſants Reaux de Platte 276250. . . .
& à 10 $\frac{5}{8}$ p. 1 Piaſtre effective, Piaſtres 26000 . . . .
Brouillard F°. 3. à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 92300 . . . .

du dit.

.6. .9. COMPTE DE TOILERIE . . . . . DOIT
A JACOMINY PORATA, pour ſes frais ſur les 20 balles toiles blanches, montant à . . . . . Piaſtres 652 . . . .
Brouillard F°. 4. font à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 2314 12 . .

du 24 dit.

.7. .6. TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT
A BACKER FRERES & COMP. pour les 21 qu'ils nous envoyent avec leur lettre du 15 de ce mois, ſur Panchaud freres & ſur Mirabeau & Comp. à Paris, montants enſemble à
L. 81368. 8 ſ. 6 d. de Fce. au change de 54 $\frac{1}{4}$
Fl. Bco. 35429. 3. 1.
Brouillard F°. 4. & à 29 ſ. 4 d. L. 51962 15 6

du dit.

.9. .4 JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, pour la Traite que nous remettons par ce courier à ce premier, à 2 uz. ſur celui-ci de
L. 144. 6. ſ. 5 d. Sterl. au change de 40 d. p. 1 Piaſtre courante de 8 Reaux, . . . faiſants Piaſtres effectives 652 . . . .
Brouillard F°. 4. & à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 2314 12 . .

Digitized by Google

du 15 Déc. 1783.

.7. .9. LES SUIVANTS DOIVENT A TRAITES ET REMISES
VERRA & DULOIR, pour les 9 que nous leur négocions à 2 uz. sur Panchaud freres, à Paris, ensemble de
L. 40000 de France, faisants à 6 p. 4 . . . L. 26666. 13. 4
Brouillard F°. 5.

du dit.

.9. JEAN ABRAM AUSSEL & FILS, pour les 12 que nous leur avons négoeiées ce jourd'hui, sur Mirabeau & Comp. à 2 uz. sur Paris, montants ensemble à
L. 41368. 8 s. 6 d. de Fce. faisants au pair . L. 27578. 19. . .

Brouillard F°. 5. L. . . . . L. 54245 12 4

du 15 Janv. 1784.

.7. .9. TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT
A VERRA & DULOIR, pour les 7 qu'ils nous fourniſſent sur Henneman & Comp. à 3 uz. sur Amsterdam, en retour de nos remises sur Paris, ensemble de
Fl. Bco. 18550. 14 s. 1 d. . . à 28 s. 9 d. . . . . L. 26666 13 4
Brouillard F°. 5.

du dit.

.10. .9. VACHE DE RUSSIE . . . . . DOIT
A PIERRE GAGNEBIN, à Hambourg, pour 100 balles Vache de Russie, qu'ils ont achetés de notre ordre & pour N/Cte. & expédiés à William Huntsman, contenants
500 quintaux vache de Russie, à 60 Marcs Lubs courant
Marcs Lubs 30000 . . . .
Escompte au 8 p. % . . 2400 . . . .
Marcs Lubs 27600 . . . .
Pour tous les frais depuis l'achat franco dans le magasin à Londres, au 10 p. % . . . . . 2760 . . . .
Marcs Lubs 30360 . . . .
Brouillard F°. 6. font à 20 s. 9 d. de Suisse L. 31498 10 . .

du dit.

.7. .9. TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT
A JEAN ABRAM AUSSEL & FILS, pour les 6 qu'ils nous fourniſſent sur Isaac Vaubrienen, à 3 uz. à Pétersbourg, ensemble de Roubles 8709. 14 Copeks, faisants à L. 4. 15 s. de France pour 1 Rouble, & en argent d'ici
Brouillard F°. 6. L. 27578 19 . .

du 30 dit.

.9. .4. PIERRE GAGNEBIN . . . . . DOIT
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ce premier de se prévaloir pour N/Cte. à 2 mois de date sur celui-ci de
L. 46707. 13 s. 10 d. de France, faisants au change de 26 s. Lubs Banco pour L. 3 de France, & l'agio de Banque au 20 p. %
Marcs Lubs 30360 . . . .
Brouillard F. 6. font à 20 s. 9 d. de Suisse L. 31498 10 . .

du 20 Fév. 1784.

.4. .7. GRAND Banquier . . . . . DOIT
A TRAITES & REMISES, pour les 13 que nous lui remettons par ce courier, ſur Henneman & Comp. à 3 uz. à Amſterdam, montant enſemble à
Fl. Bco. 18550. 14 ſ. 1 d. au change de 52 7/8 L. 42100. 18. 9
Roubles 8709. 14 Copeks ſur Petersb. à L. 5. 43545. 14. 3
de France L. 85646. 13 . .
Brouillard F°. 7. font à 6 p. 4 L. 57097 15 4

du 5 Mars.

.4. .10. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A VACHE DE RUSSIE, pour le net produit des 100 balles que Pierre Gagnebin lui a adreſſées pour N/Cte. leſquelles ont produit à Londres
lb. 48000 net vache de Ruſſie, à L. 8. 10 ſ. le quint. de lb. 112
Sterl. L. 3642. 17. 1
à déduire pour ſa proviſion & ducroire au 4 p. o/o 145. 14. 3
Sterl. L. 3497. 2. 10.
Brouillard F°. 7. font à L. 15. 10 ſ. L. 54205 14 . .

du 30 dit.

.7. .4. TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, pour les 13 que François Portail nous a fourni ſur Nicodeme Gréen à 3 uz. à Londres, & que nous lui donnons ordre de ſe prévaloir à la même échéance, ſur celui-ci montant enſemble à
L. 4000 Sterl. au change de 31 1/2. . . de Fce. L. 91428. 11. 6
Brouillard F°. 8. faiſants à 6 p. 4 L. 60952 7 8

du 25 Avril.

.11. .9. LS. DE ILLENS & COMP. N/Cte. de dépot chez eux DOIT
A JACOMINY PORATA, pour 30 barils que nous avons donné ordre à celui-ci d'acheter pour N/Cte. contenants enſemble
lb. 12000 faiſants 480 Arobes net Cochenille fine à 65 Ducats de 11 Reaux l'arobe . . Reaux 343200 . . . .
Frais ſur la place . . . . . 4506 . . . .
Reaux 347706 . . . .
Commiſſion à 2 p. o/o & ports de lettres . . 6994 . . . .
Reaux 354700 . . . .
faiſants à 10 o/o pour 1 Piaſtre effective, Piaſtres 33383. 5 rx. 10 9 qts.
Brouillard F°. 8 & à batz 35 1/2 L. 118511 10 6

du 20 Mai.

.9. .7. JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A TRAITES & REMISES, pour les 13 que nous lui remettons par ce courier, ſur Nicodeme Gréen, à 3 uz. ſur Londres, enſemble de
L. 4000 Sterl. au change de 40 d. pour 8 Reaux,
Piaſtres 18070. 6 rx. 4 9 qts.
Brouillard F°. 9. & à batz 35 1/2 L. 64150 11 9

Digitized by Google

du 20 Mai 1784.

.9. .4. JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour N|Cte. pour tout le courant du mois prochain, ſur celui-ci de
L. 3400 Sterl. au change de 40 d. p. 8 Rx. Piaſt. 15360 . . . .
Brouillard F°. 9. & à batz 35 ½ L. 54528 . . . .

du 15 Juin.

.11. .11. WILLIAM HUNTSMAN N'Cte. de dépot chez lui DOIT
A ZACHARY & BROUZET de Turin, pour 24 ballots qu'ils ont achetés de notre ordre & expédiés pour N|Cte. & à leurs périls & riſques, contenants enſemble
℔. 3600 net ſoie Organzin . . à L. 15. 10 ſ. L. 55800 . . . .
Pour tous les frais depuis l'achat ſco. Londres dans le magaſin, dont ils ſe charg. au 25 p.% 13950 . . . .
de Piemont L. 69750 . . . .
Brouillard F°. 9. font à 15 ſ. 6 d. L. 54056 5 . .

du 10 Juillet.

.11. .4 ZACHARY & BROUZET . . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir p^r. N|Cte. pour le 30 Août proch. ſur celui-ci de
L. 79714. 5. ſ. 9 d. de Fce. au ch. de 52 ½. Piem. L. 69750 . . .
Brouillard F°. 9. font à 15 ſ. 6 d. L. 54056 5 . .

du 5 Août.

.10. .6. COMPTE DE LOTERIES . . . . . DOIT
A BACKER FRERES & COMPAGNIE, qu'ils nous envoyent avec leur lettre du 20 du paſſé
Un billet de la 15me. Loterie des Etats-Généraux d'Hollande, que nous leur avons donné ordre d'acheter pour N|Cte., ſous le N°. 97531, coutant Fl. cour. 80, faiſants . . Fl. Bco. 76. 7
Brouillard F°. 10. & à 29 ſ. 4 d. L. 112 . . . .

du 30 Sept.

.6. .11. LOUIS DE ILLENS & COMP. L|Cte. COURANT . . . DOIT
A EUX-MÊMES notre compte de dépôt chez eux, pour le net produit des 30 barils que nous leur avons fait adreſſer par Jacominy Porata, leſquels ont peſés à Marſeilles
℔ 13800 net Cochenille fine à L. 17. 10 ſ. . L. 241500 . . . .
Fraix à déduire. . . . . . 7545 . . . .
de France L. 233955 . . . .
Brouillard F°. 10. faiſants à 6 p. 4 L. 155970 . . . .

du 25 Octob.

.4. .11. WILLIAM HUNTSMAN S|Cte. COURANT . . . . DOIT
A LUI-MÊME N|Cte. de dépôt chez lui, pour le net produit des 24 ballots que nous lui avons fait adreſſer par Zachary & Brouzet, leſquels ballots ont peſés au poids de 16 onces
℔ 2700 net ſoie Organzin. . . à 40 ſols . . . L. 5400 . . . .
à déduire pour ſa prov. & ducroire au 4 p%. 216 . . . .
Sterl L. 5184 . . . .
Brouillard F°. 10. font à L. 15. 10 ſ. L. 80352 . . . .

Digitized by Google

du 20. Nov. 1784.

.9. .8. JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A GROSSE AVENTURE, qu'il a reçu pour N|Cte. ſuivant ſa lettre du 1er. du courant, de don Rodriguez Mathey, capitaine du vaiſſeau Eſpagnol le Superbe, à ſon retour de Lima, conformément au contrat paſſé à Cadix le 1er. Octobre 1783, payable en Piaſtres effectives, ſavoir : Reaux de Platte 276250 . . . .
Frais à déduire . . . . . 32650 . . . .
Reaux 243600 . . . .
faiſants au cours des Indes ſoit à 8 Reaux de Platte pour 1 Piaſtre effective . . . Piaſtres 30450 . . . .
Brouillard F°. 11. & à batz 35 ½ L. 108097 10 . .

du 25 dit.

.12. .6. ACTIONS DES INDES . . . . . DOIVENT
A BACKER FRERES & COMP. pour celles qu'ils ont achetés de Notre ordre de divers particuliers ſur la Comp. des Indes Orientales à Amſterdam, & deſquelles ils nous envoyent les reconnoiſſances avec leur lettre du 5 du courant, ſavoir :
6 Actions . . . . à 448 p. % L. 13440 . . .
faiſants à Fl. 6. . . . Fl. Bco. 80640 . . . .
Proviſion à ½ p. % . . . . . 403. 4 . .
Courtage ſur les Remiſes à ¼ p. % . . . . . 201. 12 . .
Fl. Bco. 81244. 16 . .
Brouillard F°. 11. & à 29 ſ. 4 d. L. 119159 . . 9

du 30 dit.

.6. .9. BACKER FRERES & COMP. . . . . DOIVENT
A JACOMINY PORATA, que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir pour N|Cte. à uz. ſur celui-ci de
Piaſtres effectives 30497 . . 9 qts. faiſants à 34 Maravedis pour 1 Réal, & 375 Maravedis pour 1 Ducat de change
Ducats 29378. ⅘ au change de 102 ½ d. de gros
Bco. pour un Ducat . . . . . Fl. Bco. 75283. 7 ſ. 3.
Brouillard F°. 12. font à 29 ſ. 4 d. L. 110415 11 9

du 5 Déc.

.11. .9. WILLIAM HUNTSMAN, N|Cte. de dépôt chez lui DOIT
A JACOMINY PORATA, pour 2 barils que nous avons donné ordre à celui-ci d'acheter pour N|Cte. & d'expédier à ce premier, leſquels barils contenants enſemble
℔ 800 net Cochenille fine, faiſants à ℔ 25 par Arobes,
32 Arobes à 75 Ducats de 11 Reaux. Reaux 26400 . . . .
Frais ſur la place . . . . . 5193 . . . .
Reaux 31593 . . . .
Commiſſion à 2 p. % . . . . 632 . . . .
Reaux 32225 . . . .
font à 10 ⅝ pour 1 Piaſtre . . Piaſtres 3032. 10 . . . .
& à batz 35 ½ L. 10766 18 9
Brouillard F°. 12.

Du 30

du 10 Déc. 1784.

.9. .4. JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN S|Cte. Courant, que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour N|Cte. à uz. ſoit à 2 mois de date ſur celui-ci de
L. 671. 7 ſ. 1 d. Sterl. au change de 40 d. Sterl. pour 1 Piaſtre courante de 8 Reaux . . . . . Reaux 32225 . . . .
faiſants à 10 $\frac{5}{8}$ pr. 1 Piaſtre effective. . Piaſtres 3032. 10^{rx}. . .
Brouillard F°. 12. & à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 10766 | 18 | 9

du 15 dit.

.6. .10. BACKER FRERES & COMP. . . . . DOIVENT
A COMPTE de LOTERIES, pour le billet N°. 97531, qui eſt ſorti ſuivant leur lettre du 1er. du courant, dans la 6e. Claſſe de la 15e. Loterie des Etats-Généraux, avec un lot de
Fl. courants 10000 . . . .
à déduire le 10 p. $\frac{0}{0}$ Fl. 1000 . . .
Pour l'encaiſſer à $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ . . 11. 5. .
1011. 5 . .
Fl. courants 8988. 15 . .
faiſants à cauſe de l'agio au 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. Fl. Bco. 8601. 13. 1
Brouillard F°. 13. & à 29 ſ. 4 d. L. 12615 | 15 | 9

du 20 dit.

.13. .12. DAVID ZÉELENDER, à Berne . . . . . DOIT
A ACTIONS DES INDES, pour les 6 que nous lui avons négociées & que nous lui en envoyons les reconnoiſſances par ce courier, pour payer dans 6 mois, ſavoir:
6 actions ſur la Comp. des Indes Orientales d'Amſterdam
à 550 p. $\frac{0}{0}$. L. 16500 . . . .
faiſants à Fl. 6. Fl. Bco. 99000 . . . .
agio au 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$. Fl. courants 103455 . . . .
Brouillard F°. 13. ſont à 28 ſ. L. 144837 | . . | . .

du 25 dit.

.13. .4. NICOLAS DÉLOIN, en ville . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, pour les 5 Traites que nous fourniſſons à ce premier ſur celui-ci valeur à l'échéance, enſemble de L. 3000 Sterl. de ce jour à 3 uz. à L. 16. 1 ſ. 6 d. de Suiſſe . . . L. 48225 | . . | . .
Brouillard F°. 13.

du 30 dit.

.9. .11. JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, N|Cte. de dépôt chez lui, pour l'abandon que nous lui faiſons de deux barils Cochenille, qui ont été chargés à bord du vaiſſeau le Fort, lequel a échoué aux côtes d'Eſpagne, l'ayant chargé de faire ſignifier le délaiſſement à l'aſſureur, pour la ſomme aſſurée de
32500 Reaux de Platte, faiſants à 10 $\frac{5}{8}$ Reaux pour 1 Piaſtre effective 3058. 8. 12
& à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 10858 | 16 | . .
Brouillard F°. 13.

du 30 Decemb. 1784.

.4. .9. GRAND Banquier . . . . . DOIT
A JACOMINY PORATA, que nous donnons ordre à celui-ci de remettre dans 3 mois en papier à court jour, sur Paris à ce premier,
L. 16656. 5 s. de Fce. faisants au change de 82 s. de France pour 1 Piastre courante de 8 Reaux, Piastres effectives . . 3058. 8. 12
Brouillard F°. 14. & à batz 35 ½ L. 10858 16 . .

du 5 Janv. 178·.

.13. .5. LES SUIVANTS DOIVENT A DAVID ZÉELENDER
COMPTE DE CAISSE, qu'il a donné ordre à Benjamin de Blondy de nous livrer pour son compte & que celui-ci nous a payé aujourd'hui . . . . . L. 141216. 1. 6
Brouillard F°. 14.

du dit.

.14. PROFITS ET PERTES, pour escompte sur
L. 144837 . . . . à 2 ½ p. %. . . . . L. 3620. 18. 6
Brouillard F°. 14. L. . . . . L. 144837 . . . .

du 10 dit.

.6. .5. LES SUIV. DOIV. A LOUIS DE ILLENS & Comp. L|Cte. courant
COMPTE DE CAISSE, pour nos 4 Traites ordre François Prunel, à vue sur ces premiers, que celui-ci nous a payées comptant ensemble de
L. 9171 de France, faisants au pair . . L. 6114 . . . .
Brouillard F°. 14.

du dit.

.13. DAVID ZÉELENDER, que nous lui donnons ordre de se prévaloir à vue sur ces premiers, pour nous en payer la valeur ici à 3 mois d'avertissement, avec ½ p. % d'agio par mois
L. 222000 de France, faisants à 6 p. 4. . L. 148000 . . . .
Brouillard F°. 14. L. . . . . L. 154114 . . . .

du dit.

.5. .6. COMPTE DE CAISSE . . . . . DOIT
A BACKER FRERES & COMP. pour notre Traite ordre Nicolas Déloin sur eux, & que celui-ci nous a payé comptant
Fl. Bco. 2000 de ce jour à uzance . . . à 29 s. 5 d. . . . . L. 2941 13 4
Brouillard F°. 14.

du 15 dit.

.8. .5. GROSSE AVENTURE . . . . . DOIT
A COMPTE DE CAISSE, pour un contrat à la grosse que nous avons acheté des hoirs de feu M. De Marinon, qui avoit prêté sur le corps & quille, agrès & apparaux, armements & victuailles du vaisseau le Magnifique, parti le 15 Août 1783 de Cadix pour Lima, le tout en conformité du susdit contrat à 32 $\frac{13}{17}$ p. % de prime, dont nous nous sommes chargés à risque maritime au 30 p. % de rabais sur le capital, qui se monte à 60000 Piastres, faisants après déduction du 30 p. %.
Piastres effectives 42000 . . . .
Brouillard F°. 15. & à batz 35 ½ L. 149100 . . . .

du 20 Janv. 1785.

.5. .12. COMPTE DE CAISSE . . . . . Doit
A COMPTE d'ASSURANCES, pour les primes que nous avons reçu pour l'assurance faite sur le navire Anglois l'Espérance, capitaine William Gréen, de la somme de . . . Sterl. L. 36400 . . . .
Prix de l'assurance à 2 ½ p. ⁰⁄₀ L. 910 Sterl. . .
Brouillard F°. 15. faisants à L. 16. 2 s. 6 d. L. 14673 15 . .

du 25 dit.

.4. .5. GRAND Banquier . . . . . Doit
A COMPTE DE CAISSE, pour les especes que nous avons remis à Mr. Nicolas Déloin, contre son ordre de nous prévaloir de ce jour à 3 uz. & pour son compte, sur Rougemont freres, à Paris, & que nous transportons à ce premier, savoir:
L. 22200 à 1 ½ p. ⁰⁄₀ de notre bénéfice, faisans ici. . . . . L. 14578 . . . .
Brouillard F°. 15.

du 30 dit.

.6. .4. BACKER FRERES ET COMP. . . . . Doivent
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers de se prévaloir le 25 du prochain à 2 uz. & pour N|Cte. sur celui-ci, pour nous en faire le retour à la même échéance, sur Londres, au cours indiqué de 34 ½.
L. 22200 de Fce. au change de 55 ⅞ Fl. Bco. 10336. 17. 1
Brouillard F°. 15. font à 29 s. 4 d. L. 15160 15 . .

du 10 Fév.

.4. .4. GRAND Banquier . . . . . Doit
A WILLIAM HUNTSMAN, pour les Remises que celui-ci a envoyé suivant sa lettre du premier du courant, pour N|Cte. à ce premier, savoir:
L. 24000. à 2 uz. sur Paris, au change de 29 ¼
Sterl. L. 975 . . . .
Brouillard F°. 16. font à L. 15. 10 s. L. 15112 10 . .

du 25 dit.

.7. .4. TRAITES & REMISES . . . . . Doivent
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à Messieurs Verra & Duloir de se prévaloir pour N|Cte. à 3 uz. sur celui-ci, & dont ils nous font le retour en leurs 6 Traites à 3 uz. sur Van den Alpen, à Amsterdam, montants ensemble à
Fl. Bco. 11175 au change de 55 ⅞ de France L. 24000 . . . .
Brouillard F°. 16. font à 6 pr. 4 L. 16000 . . . .

du 5 Mars

.13. .7. DAVID ZÉELENDER . . . . . Doit
A TRAITES ET REMISES, pour les 6 que nous lui envoyons par ce courier, valeur à l'échéance du 25 du passé, à 3 uz. sur Van den Alpen, à Amsterdam, ensemble de
Fl. Bco. 11175. au prix de 29 s. 4 d. de Suisse . . . . L. 16390 . . . .
Brouillard F°. 16.

du 10 Mars 1785.

.14. PROFITS & PERTES . . . . . DOIVENT
.6. A BACKER FRERES & COMP. pour leur proviſion ſuivant leur lettre du 25 du paſſé ſur
Fl. Bco. 10336. 17 ſ. ½. . . . à ½ p. %. . . . Fl. 51. 13. 1
Courtage & ports de lettres. . . . . 4. 18 . .
Fl. Bco. 56. 11. 1
ſont à 29 ſ. 4 d. . . . L. 82. 19. 11
à déduire p^r. bénéfice ſur la Traite du 10 Janv. paſſé. 8. 6. 8
Brouillard F^o. 16. Reſte L. . . . . L. 74 13 3

du dit.

.4. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
.6. A BACKER FRERES & COMP. que ceux-ci remettent ſuivant leur lettre du 25 du paſſé pour ſolde de N|Cte. à ce premier
L. 1047. 6 ſ. 10 d. Sterl. à 2 uz. ſur Londres, au change de 34 ½
Fl. Bco. 10840 . . . .
Brouillard F^o. 17. ſont à 29 ſ. 4 d. L. 15898 13 . .

du 15 dit.

.14. PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT
.4. A WILLIAM HUNTSMAN, pour agio ſur nos Traites depuis le jour de leur échéance au 30 Avril incluſif à ½ p. % par mois, faiſans . . . . . Sterl. L. 288 . . . .
Brouillard F^o. 17. & à L. 15. 10 ſ. L. 4464 . . . .

du dit.

.4. WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
.14. A PROFITS & PERTES, pour agio ſur nos Remiſes & les ventes qu'il a fait pour N|Cte. depuis le jour de leur échéance au 30 Avril incluſif, & pour bénéfice ſur les opérations.
Sterl. L. 339. 6. 2
Brouillard F^o. 17. ſont à L. 15. 10 ſ. L. 9585 19 11

du 25 dit.

.9. JACOMINI PORATA . . . . . DOIT
.8. A GROSSE AVENTURE, qu'il a retiré pour N|Cte. ſuivant ſa lettre du 25 du paſſé, de don Philippe Dejoffrind, capitaine du vaiſſeau Eſpagnol le Magnifique, à ſon retour de Lima & en conformité du contrat paſſé à Cadix le 1er. Août 1783, payable en Piaſtres effectives, ſavoir:
Reaux de Platte 637500 . . .
à déduire pour groſſe avarie, arrivée par une tempête . . . . . 95625. . . .
Reſte Reaux 541875 . . . .
Frais à déduire . . . . . 64175 . . . .
Reaux 477700 . . . .
ſont au cours des Indes à 8 Reaux pour 1 Piaſtre effective . . . Piaſtres effectives 59712. 5^rx. 5 qts.
Brouillard F^o. 18. & à batz 35 ½ L. 211979 7 6

Digitized by Google

du 25 Mars 1785.

.4. .9. GRAND Banquier . . . . . DOIT

A JACOMINY PORATA, qu'il remet ſuivant ſa ſuſdite lettre pour N|Cte. à ce premier, en papier ſur Paris, payable par tout le courant de ce mois, ſavoir :
L. 325153. 4 ſ. 6 d. de France, faiſants au change de 82 ſols pour 1 Piaſtre courante de 8 Reaux, Piaſtres effectives 59712. 5 rx. 5 qts.
Brouillard F°. 18. & à batz 35 ½ L. 211979 7 6

du 30 dit.

.14. .4. PROFITS & PERTES . . . . . DOIVENT

A GRAND Banquier, pour agio, ſuivant ſa lettre & compte courant, ſur nos Traites ſur lui depuis le jour de leur échéance au 30 Mai prochain à ½ p. % par mois, faiſans de France L. 21289. 6 . .
Brouillard F°. 19. ſont à 6 pr. 4 L. 14192 17 4

du dit.

.4. .14. GRAND Banquier . . . . . DOIT

A PROFITS & PERTES, pour agio ſur nos Remiſes, ſur le pied ci-deſſus, & pour bénéfice ſur les opérations de Banque, de France L. 21764. 14 . .
Brouillard F°. 19. & d'ici L. 22288 5 10

du 10 Avril.

.9. .6. VERRA & DULOIR . . . . . DOIVENT

A BACKER FRERES & COMP. pour les Traites que ces premiers nous avoient fourni le 25 Février paſſé, à 3 uz. ſur Van den Alpen, à Amſterdam, négociées le 5 du paſſé à Mr. Zéelender, revenues ſous proteſt, le dit Van den Alpen ayant ſuſpendu ſes payemens,
Capital . . . . . Fl. Bco. 11175 . . . .
Proteſt d'intervention . . . . . 2 . . . .
Proviſion à Mrs. Backer freres & Comp. qui ſont intervenus pour l'honneur de notre ſignature . . . . . à ½ p. %. 55. 17½ . .
Perte ſur la Retraite . . . . à 1 p. %. . . 111. 15 . .
Ports de lettres . . . . . 7½ . .
Fl. Bco. 11345 . . . .
Brouillard F°. 19. ſont à 29 ſ. 4 d. L. 16639 6 8

du 25 dit.

.6. .9. BACKER FRERES & COMP. . . . . DOIVENT

A VERRA & DULOIR, que ceux-ci ſe ſont engagés de faire les fonds pour le 25 du prochain à ces premiers, des lettres revenues ſous proteſt, montants avec les frais à . . . . . Fl. Bco. 11345 . . . .
ſont à 29 ſ. 4 d. L. 16639 6 8
Brouillard F°. 20.

du 15 Avril 1785.

.14. .6. LES SUIVANTS DOIVENT A PROFITS & PERTES COMPTE DE TOILERIE, pour le bénéfice ſur telles que nous avons fait paſſer en Eſpagne . . . . . L. 27749. 8 . .
Brouillard F°. 20.

du dit.

.7. TRAITES & REMISES, pour le net bénéfice & pour ſolde de ce compte . . . . L. 11929. 17. 3
Brouillard F°. 20.

du dit.

.8. GROSSE AVENTURE, pour le net bénéfice ſur ce compte & pour ſolde . . . . L. 78676. 17. 6
Brouillard F°. 20.

du dit.

.10. VACHE DE RUSSIE, pour bénéfice ſur celle que nous avons fait paſſer à Londres & pour ſolde de ce compte . . . . . L. 22707. 4 . .
Brouillard F°. 20.

du dit.

.11. W. HUNTSMAN, N|Cte. de dépôt chez lui pr. le net bénéfice ſur les 24 ballots ſoie Organz. que nous lui avons fait paſſer . . . L. 26387. 12. 3
Brouillard F°. 20.

du dit.

.11. LOUIS DE ILLENS & COMP. N|Cte. de dépôt chez eux, pour le bénéfice ſur les 30 balles Cochenille qu'ils ont vendu pour N|Cte. . L. 37458. 9. 6
Brouillard F°. 20.

du dit.

.10. COMPTE DE LOTERIES, pour le net produit du billet de celle d'Hollande ſous le N°. 97531 L. 12503. 15. 9
Brouillard F°. 20.

du dit.

.12. ACTIONS DES INDES, pr. le bénéfice ſur les reconnoiſſances que nous avons acheté de divers particuliers . . . . . L. 25677. 19. 3
Brouillard F°. 20.

du dit.

.12. COMPTE D'ASSURANCES, pour le bénéfice ſur l'aſſurance des marchandiſes ſur le navire Anglois l'Eſpérance, arrivé à bon port . . L. 14673. 15 . .
Brouillard F°. 20.

du dit.

.9. JACOMINY PORATA, pour bénéfice ſur qlques opérations de banque & pour ſolde de S|Cte. L. 2151 1 . 6
Brouillard F°. 20.

du dit.

.13. DAVID ZEELENDER, pour intérêt ſur L. 148000. depuis le 10 Janv. au 30 Mai proch. 4 $\frac{2}{3}$ mois à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ par mois . . . L. 3453. 6. 8
Brouillard F°. 21. L. . . . . L. 263369 5 8

du 15 Avril 1785.

.14. PROFITS & PERTES DOIVENT AUX SUIVANTS

.3. A N|Sr. JEAN DUC, S|Cte. de fonds, pour l'intérêt d'une année de ſa miſe en fonds . . . . . L. 2961. 3. 9

Brouillard F°. 21.

du dit.

.3. A N|Sr. FRANÇ. BARON, S|Cte. de fonds, pour une année d'intérêt de ſa miſe en fonds L. 2961. 3. 9

Brouillard F°. 21.

du dit.

.4. A PHILIPPE ROY, pour l'intérêt de 21 ½ mois du capital qu'il a laiſſé entre nos mains . L. 6897. 18. 4

Brouillard F°. 21.

du dit.

.5. A COMPTE DE CAISSE, pour divers ports de lettres & menus frais . . . . . L. 712. 18. 4

Brouillard F°. 21.

du dit.

.1. A FONDS CAPITAL, pour le net bénéfice qu'il a plu à Dieu de nous accorder, & que nous paſſons pour ſolde de ce premier Cte. ſur celui-ci en . . . . . L. 259357. 18. 2

Brouillard F°. 21. L. . . . . L. 272891 2 4

du dit.

.1. FONDS CAPITAL DOIT AUX SUIVANS

.3. A N|Sr. JEAN DUC, S|Cte. de fonds pour ſa miſe en fonds, qu'il doit retirer avec la demi du net bénéfice montant enſemble à . . . . . L. 162738. 16. 3

Brouillard F°. 21.

du dit.

.3. A N|Sr. FRANÇOIS BARON, S|Cte. de fonds qu'il doit retirer comme ci-deſſus en capital & bénéfice . . . . . L. 162738. 16. 3

Brouillard F°. 21. L. . . . . L. 325477 12 6

du dit.

.15. N|Sr. FRANÇOIS BARON S|Cte. de liquidation DOIT AUX SUIV.

.4. A WILLIAM HUNTSMAN, que nous chargeons ce premier de ſe prévaloir pour le 30 du prochain & à nos périls & riſques du ſolde de compte de celui-ci, d'accord en L. Sterl. 1178. 8 ſ. . . faiſans à L. 15. 10 ſ. L. 18265. 4 . .

Brouillard F°. 22.

du dit.

.4. A GRAND banquier, que nous donnons ordre à celui-ci de tenir pour le 30 du prochain à la diſpoſition de ce premier, le ſolde du compte reglé d'accord, montant à L. 270263. 6 ſ. 2 d. de Fce. faiſans au pair L. 180175. 10. 10

Brouillard F°. 22. L. . . . . L. 198440 14 10

Digitized by Google

du 15 Avril 1785.

.15. 13. N|Sr. François Baron, S|Cte. de liquidation DOIT AUX SUIVANTS
A David Zéelender, pour le capital & agio que celui-ci nous doit, échu au 30 du prochain, & que nous le chargeons de tenir aux ordres de ce premier
L. 167843. 6. 8
Brouillard F°. 22.

du dit.

.13. A Nicolas Déloin, que nous donnons ordre à ce premier de retirer le solde de compte de celui-ci, montant à . . . . . L. 48225 . . .
Brouillard F°. 22.

du dit.

.5. A Compte de Caisse, pour les especes que nous nous trouvons en caisse & que nous lui remettons pour solde de ce compte . . . L. 788. 16. 10
Brouillard F°. 22. L. . . . . L. 216857 3 6

du dit.

.15. .4. Les suiv. doiv. a N|Sr. Franç. Baron, S|Cte. de liquidation, Philippe Roy, que nous chargeons ce premier de rembourser au 30 du prochain, en capital & intérêts à celui-ci . . . . . L. 83897. 18. 4
Brouillard F°. 22.

du dit.

.3. N|Sr. Jean Duc S|Cte. de fonds que ce premier doit payer au 30 du prochain, à celui-ci, sauf la rentrée des susdits fonds, dont nous demeurons garans jusqu'à entiere liquidation . . . . . L. 165700 . . . .
Brouillard F°. 22.

du dit.

.3. N|Sr. François Baron S|Cte. de fonds, pour solde de ce premier compte & de celui-ci . . . . . L. 165700 . . . .
L. . . . . L. 415297 18 4
Brouillard F°. 22.

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
QUATRIEME SECTION.

GRAND LIVRE
DE
DUC & BARON.

Digitized by Google

DOIVENT				DUC ET						
1783. *Aout*	15	A N|Sr. JEAN DUC	*pour les fonds qu'ils ont retiré dans*	. . . . .	1	3	L.	33059	17	2
. . . . .	dit	A NISr. Fr. BARON	*pour les fonds qu'ils ont retiré d. m.*	. . . . .	1	3		33059	17	2
. . . . .	dit	A PHILIPPE ROY	*pour le capital qu'il nous a laiſſé*	. . . . .	1	4		77000	..	..
. . . . .	dit	A W. HUNTSMAN	*pour le ſolde que notre ancienne ſoc.*	. . . . .	1	4		6366	2	2
							L.	149485	16	6

Digitized by Google

BARON L. Cte. de liquidation. — AVOIR

1783. *Août*	15	PAR GRAND Banquier *pour le solde qu'il devoit à notre*	. . . . .	1	4	L.	88875	11	2
. . . . .	dit	PAR Cte. de CAISSE *pour les espec. qu'ils ont retiré de*	. . . . .	1	5		234	5	4
. . . . .	dit	PAR Cte. de TOILERIE *pour les 20 balles toiles blanches*	. . . . .	1	6		60380	..	..
						L.	149485	16	6

DOIT			FONDS					
1785. *Avril*	15	A N/Sr. JEAN DUC *pour ſa remiſe en fonds & ſa ½ du*	. . . . .	13	3	L. 162738	16	3
. . . . .	dit	A N/Sr. FRÇ. BARON *pour ſa remiſe en fonds & ſa demi*	. . . . .	13	3	162738	16	3
						L. 325477	12	6

CAPITAL — AVOIR

1783. *Août*	15	PAR NlSr. JEAN DUC *pour les fonds qu'il a retiré de nt.*	. . . . .	1	3	L.	33059	17	2
. . . . .	dit	PAR NlSr. Fr. BARON *pour ceux qu'il a retiré de même*	. . . . .	1	3		33059	17	2
1785. *Avril*	15	PAR PROFITS & PER. *pour le net bénéfice qu'il a plu à*	. . . . .	13	14		259357	18	2
						L.	325477	12	6

Digitized by Google

DOIT N|Sr. JEAN

1783. *Août*	15	A FONDS CAPITAL *pour les fonds qu'il a retiré de ntr.*	. . . . .	1	2	L. 33059	17	2
1785. *Avril*	15	A N|Sr. Fs. BARON *pour la somme que celui-ci doit p.*	. . . . .	14	15	165700	..	..
						L. 198759	17	2

DOIT N|Sr. FRANÇOIS

1783. *Août*	15	A FONDS CAPITAL *pour les fonds qu'il s'eſt engagé de*	. . . . .	1	2	L. 33059	17	2
1785. *Avril*	15	A N|Sr. Fs. BARON *pour le ſolde de ce compte que*	. . . . .	14	15	165700	..	..
						L. 198759	17	2

Digitized by Google

DUC S/Cte. de fonds — AVOIR

1783. *Août*	15	PAR DUC & BARON *pour les fonds qu'ils ont retiré de*	. . . . .	1	1	L.	33059	17	2
1785. *Avril*	15	PAR PROFITS&PT. *pour l'intérêt d'une année de sa*	. . . . .	13	14		2961	3	9
. . .	dit	PAR FONDS CAPIT. *pour sa mise en fonds qu'il doit*	. . . . .	13	2		162738	16	3
						L.	198759	17	2

BARON S/Cte. de fonds — AVOIR

1783. *Août*	15	PAR DUC & BARON *pour les fonds qu'ils ont retiré de*	. . . . .	1	1	L.	33059	17	2
1785. *Avril*	15	PAR PROFITS & PR. *pour une année d'intérêt de sa mise*	. . . . .	13	14		2961	3	9
. . .	dit	PAR FONDS CAPIT. *pour sa mise en fonds qu'il doit*	. . . . .	13	2		162738	16	3
						L.	198759	17	2

Digitized by Google

DOIT PHILIPPE

1785. *Avril.*	15	A NlSr. FRANÇ. BARON *pour autant que nous charg.*	. . . . .		14	15	L.	83897	18	4
							L.	83897	18	4

DOIT WILLIAM

1784. *Mars*	5	A VACHE DE RUSSIE *pour le net prodt. de 100 balles*	L.	3497	2	10	4	10	L.	54205	14	..
Octob.	25	A LUI-MEME NlC. d. *pour le net produit de 24 ballots*		5184	..	..	5	11		80352	..	..
1785. *Mars*	10	A BACKER FRER. & C. *pour la somme que ceux-ci rem.*		1047	6	10	10	6		15898	13	..
. . . . .	15	A PROFITS & PERTES *pour agio sur nos remises & les*		339	6	2	10	14		9585	19	11
			L.	10067	15	10			L.	160042	6	11

DOIT GRAND

1783. *Août*	15	A DUC & BARON L]c. *pour le solde qu'il dev. à Notre*	L.	133307	6	9	1	1	L.	88871	11	2
1784. *Févr.*	20	A TRAITES & REM. *pour les 13 que nous lui remett.*		85646	13	..	4	7		57097	15	4
. . *Décem.*	30	A JACOM. PORATA *pour l'ordre que nous don. à cel.*		16656	5	..	8	9		10858	16	..
1785. *Janv.*	25	A Cpte. DE CAISSE *pour les especes que nous av. rem*		22200	..	..	9	5		14578	..	..
. . *Février*	10	A W. HUNTSMAN *pour les Rem. que celui-ci a fait*		24000	..	..	9	4		15112	10	..
. . *Mars*	25	A JACOM. PORATA *pour la som. que celui-ci lui rem.*		325153	4	6	11	9		211979	7	6
. . . . .	30	A PROFITS & PERT. *pour agio sur nos remises sur le*		21764	14	..	11	14		22288	5	10
			L.	628728	3	3			L.	420786	5	10

ROY

Digitized by Google

ROY

AVOIR

1783. *Août*	15	PAR DUC & BARON	*pour le capital qu'il nous a laiſſé*	. . . . .			1	1	L.	77000	..	..
1785. *Avril*	15	PAR PROFITS & PT.	*pour l'int. de 21 ½ mois du cap.*	. . . . .			13	14		6897	18	4
									L.	83897	18	4

HUNTSMAN

AVOIR

1783. *Août*	15	PAR DUC & BARON	*pour le ſolde que notre ancienne S.*	L. ſt.	410	14	4	1	1	L.	6366	2	2
.. *Novem.*	25	PAR JAC. PORATA	*pour la traite que nous remettons*		144	6	5	2	9		2314	12	..
1784. *Mai*	20	PAR JAC. PORATA	*pour l'ordre que nous donn. à celui*		3400	..	..	5	9		54528	..	..
.. *Décemb.*	10	PAR JAC. PORATA	*pour la ſomme que nous don. ord.*		671	7	1	7	9		10766	18	9
. . .	25	PAR NIC. DELOIN	*pour les 5 Traites que nous fourn.*		3000	..	..	7	13		48225	..	..
1785. *Fév.*	10	PAR GRAND Banqr.	*pour les Remiſes que celui-ci a*		975	..	..	9	4		15112	10	..
.. *Mars*	15	PAR PROFITS & PT.	*pour agio ſur les Traites depuis le*		288	..	..	10	14		4464	..	..
.. *Avril*	15	PAR N/Sr. F. BARON	*pour autant que nous chargeons*		1178	8	..	13	15		18265	4	..
				L.	10067	15	10			L.	160042	6	11

BANQUIER

AVOIR

1783. *Sept.*	3	PAR TRAITES & R.	*pour les 13 que David Zeelender de*	L.	73125	..	..	2	7	L.	48750	..	..
1784. *Janv.*	30	PAR P. GAGNEBIN	*pour l'ordre que nous donn. à celui*		46707	13	10	3	9		31498	10	..
.. *Mars*	30	PAR TRAITES & R.	*pour les 13 que Fr. Portaz nous r.*		91428	11	6	4	7		60952	7	8
.. *Juillet*	10	PAR ZACHARY & B.	*pour l'ordre que nous don. à ceux*		79714	5	9	5	11		54056	5	..
1785. *Janv.*	30	PAR BACKER FRER.	*pour l'ord. que nous donn. à ceux*		22200	..	..	9	6		15160	15	..
.. *Février*	25	PAR TRAITES & R.	*pour les 6 que nous donnons ordre*		24000	..	..	9	7		16000	..	..
.. *Mars*	30	PAR PROFITS & PT.	*pour agio ſuiv. ſa lettre & compte*		21289	6	..	11	14		14192	17	4
.. *Avril*	15	PAR N/Sr. F. BARON	*pour autant que nous donnons*		270263	6	2	13	15		180175	10	10
				L.	628728	3	3			L.	420786	5	10

DOIT — COMPTE DE

1783. *Août*	15	A DUC & BARON	*pour les eſpeces qu'ils ont retiré*	. . . . .	1	1	L.	234	5	4
1785. *Janv.*	5	A DV. ZEELENDER	*pour l'ordre que celui-ci a donné*	. . . . .	8	13		141216	1	6
. . . . .	10	A L. DE ILLENS &C.	*pour nos 4 Traites ordre F. Prunet*	. . . . .	8	6		6114	..	..
. . . . .	dit	A BACKER FRERES	*pour notre Traite ordre N. Déloin*	. . . . .	8	6		2914	13	4
. . . . .	20	A Cte. D'ASSURANC.	*pour les primes que nous avons*	. . . . .	9	12		14673	25	..
							L.	165179	15	2

Digitized by Google

CAISSE — AVOIR

1785. *Janv.*	15	PAR GROSSE AVEN. *pour un contrat à la groſſe que*	. . . . .	8	8	L.	149100	..	..
. . .	25	PAR GRAND Banqr. *pour les eſpeces que nous av. rem.*	. . . . .	9	4		14578	..	..
. . . *Avril*	15	PAR PROFITS & PT. *pour divers ports de lettr. & mem.*	. . . . .	13	14		712	18	4
. . .	dit	PAR NISr. F. BARON. *pour les eſpeces que nous nous tr.*	. . . . .	14	15		788	16	10
						L.	165179	15	2

Digitized by Google

DOIVENT LOUIS DE ILLENS

1784. *Sept.*	30	A EUX-M. Cte. de d. *pour le net produit des 30 barils*	L.	233955	..	..	5	11	L.	155970	..	..
			L.	233955	..	..			L.	155970	..	..

DOIT COMPTE DE

1783. *Août*	15	A DUC & BARON *pour les 20 balles toiles blanches*	. . . . .			1	1	L.	60380	..	..
.. *Septem.*	25	A L. DE ILLENS & C. *pour les frais à 20 balles toiles bl.*	. . . . .			2	6		1856	..	..
.. *Novem.*	5	A JACOM. PORATA *pour ses frais sur les 20 balles*	. . . . .			2	9		2314	12	..
1785. *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour le bénéfice sur celle que*	. . . . .			12	14		27749	8	..
								L.	92300	..	..

DOIVENT BACKER

1783. *Octo.*	15	A TRAITES & REM. *pour les 13 que nous avons négoc.*	Rb.	35425	..	..	2	7	L.	51956	13	4
1784. *Nov.*	30	A JACOM. PORATA *pour l'ordre que nous leur donnons*		75283	7	3	6	9		110415	11	9
.. *Décem.*	15	A Cte. de LOTERIES *pour le billet qui est sorti avec un l.*		8601	13	1	7	10		12615	15	9
1785. *Janv.*	30	A GRAND Banquier *pour l'ordre que nous leur donnons*		10336	17	1	9	4		15160	15	..
... *Avril*	15	A VERRA & DULOIR *pour autant que ceux-ci se sont*		11345	..	..	11	9		16639	6	8
			Rb	140991	17	5			L.	206788	2	6

ET COMPAGNIE L.Cte. courant — AVOIR

1783. *Sept.*	25	PAR Cte. de TOILE. *pour les frais à 20 balles toile*	L.	2784	..	..	2	6	L.	1856	..	..
1785. *Janv.*	10	PAR Cte. de CAISSE *pour nos 4 Traites ordre F. Prunet*		9171	..	..	8	6		6114	..	..
. . .	dit	PAR D. ZEELENDER *pour l'ordre que nous donnons à*		222000	..	..	8	13		148000	..	..
			L.	233955	..	11	..		L.	155970	..	1	..

TOILERIE — AVOIR

1783. *Nov.*	5	PAR GROSSE AVEN. *pour le montant de 20 balles*	. . . . .				2	8	L.	92300	..	..
									L.	92300	..	1	..

FRERES ET COMP. — AVOIR

1783. *Nov.*	25	PAR TRAITES & R. *pour les 21 qu'ils nous envoyent*	fB.	35429	3	4	2	7	L.	51962	15	6
1784. *Août*	5	PAR Cte. de LOTER. *pour 1 billet de la 15me. loterie de*		76	7	..	5	10		112	..	..
.. *Novem.*	25	PAR ACT. des IND. *pour celles qu'ils ont achetés de nr.*		81244	16	..	6	12		119159	..	9
1785. *Janv.*	10	PAR Cte. de CAISSE *pour notre Traite ordre N. Déloin*		2000	..	..	8	5		2941	13	4
. . . *Mars*	10	PAR PROF. & PERT. *pour leur prov. suiv. leur Cte. cour.*		56	11	1	10	14		74	13	3
. . .	dit	PAR W. HUNTSMAN *pour la somme que ceux-ci remett.*		10840	..	..	10	4		15898	13	..
. . . *Avril*	10	PAR VERRA & DUL. *pour les Traites revenues sous pr.*		11345	..	..	11	9		16639	6	8
			fib.	140991	17	5			L.	206788	2	6

Digitized by Google

DOIVENT			TRAITES ET								
1783. *Sept.*	5	A GRAND Banquier *pour les* 13 *que David Zéelender*	L.	3250	..	..	2	4	L.	48750	..	..
... *Nov.*	25	A BACKER FRERES *pour les* 21 *qu'ils nous envoyent*		81368	8	6	2	6		51962	15	6
1784. *Janv.*	15	A VERRA & DULOIR *pour les* 7 *qu'ils nous fourniſſent*		18550	14	1	3	9		26666	13	4
...	dit	A JEAN Ab. AUSSEL *pour les* 6 *qu'ils nous fourniſſent*		8709	14	..	3	9		27578	19	..
... *Mars*	30	A GRAND Banquier *pour les* 13 *que Fran. Portas nous*		4000	..	..	4	4		60952	7	8
1785. *Févr.*	25	A GRAND Banquier *pour les* 6 *que nous donnons ordre*		11175	..	..	9	4		16000	..	..
... *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour le net bénéfice & pour ſolde*		.....	..	..	12	14		11929	17	3
			L.	127053	16	7			L.	243840	12	9

REMISES

AVOIR

1783. *Otto.*	15	PAR BACKER FRER. *pour les 13 que nous avons négoc.*	L.	3250	..	..	2	6	L.	51956	13	4
.. *Decemb.*	15	PAR VERRA & DUL. *pour les 9 que nous leur négocions*		40000	..	..	3	9		26666	13	4
. . .	dit	PAR J. Abr. AUSSEL *pour les 12 que nous leur avons en.*		41368	8	6	3	9		27578	19	..
1784. *Févr.*	20	PAR GRAND Banqr. *pour les 13 que nous lui remettons*		27260	8	1	4	4		57097	15	4
. . . *Mai*	20	PAR JAC. PORATA *pour les 13 que nous lui remettons*		4000	..	..	4	9		64150	11	9
1785. *Mars*	5	PAR D. ZEELENDER *pour les 6 que nous lui remettons*		11175	..	..	9	13		16390	..	..
			L.	127053	16	7			L.	243840	12	9

DOIT — GROSSE

1783. *Nov.*	5	A Cte. de TOILERIE *pour le montant de 20 balles*	. . . . .	2	6	L. 92300	..	..
1785. *Janv.*	15	A Cte. de CAISSE *pour un contrat à la groſſe que*	. . . . .	8	5	149100	..	..
. . . *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour le net bénéfice & p. ſolde de ce*	. . . . .	12	14	78676	17	6
						L. 320761	17	6

AVENTURE

AVENTURE					AVOIR				
1784. *Nov.*	20	PAR JACO. PORATA *pour la ſomme qu'il a reçu p. N. C.*	. . . . .		6	9	L. 108097	10	..
1785. *Mars*	25	PAR JACO. PORATA *pour la ſom. qu'il a retiré p. N. C.*	. . . . .		10	9	211979	7	6
							L. 320076	17	6

Digitized by Google

DOIT JACOMINY

1783. *Nov.*	25	A W. HUNTSMAN *pour la Traite que nous remettons*	Pstres. 652	..	..	2	4	L.	2314	12	..
1784. *Mai*	20	A TRAITES & REM. *pour les 13 que nous remettons par*	18070	6	4	4	7		64150	11	9
. . . . .	dit	A W. HUNTSMAN *pour l'ordre que nous donnons à ce*	15360	..	..	5	4		54528	..	..
. . *Nov.*	20	A GROSSE AVENT. *pour la somme qu'il a reçu p. N/ Cte.*	30450	..	..	6	8		108097	10	..
. . *Décem.*	10	A W. HUNTSMAN *pour l'ordre que nous lui donnons*	3032	10	..	7	4		10766	18	9
. . . . .	30	A W. HUNTSMAN *pour l'abandon que nous lui faisons*	3058	8	12	7	11		10858	16	..
. . . . .	25	A GROSSE AVENV. *pour la somme qu'il a ret. p. N/ Cte.*	59712	5	5	10	8		211979	7	6
1785. *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour bénéfice sur quelques opérat.*	. . . .	..	..	12	14		2151	..	6
			P. 130336	9	1			L.	464846	16	6

DOIVENT VERRA ET

1783. *Déc.*	15	A TRAITES & REM. *pour les 9 que nous leur négocions*	. . . . .	3	7	L.	26666	13	4
1784. *Avril*	10	A BACKER FRER. & *pour les Traites revenues protestées*	. . . . .	11	6		16639	6	8
						L.	43306	..	..

DOIT JEAN ABRAM

1783. *Déc.*	15	A TRAITES & REM. *pour les 12 que nous leur avons n.*	. . . . .	3	7	L.	27578	19	..

DOIT PIERRE

1784. *Janv.*	30	A GRAND Banquier *pour l'ordre que nous lui donnons*	M. 30360	..	..	3	4	L.	31498	10	..

Digitized by Google

PORATA — AVOIR

			Piast.				L.			
1783. *Nov.*	5	PAR C.de TOILERIE *pour ſes frais ſur les 20 balles toil*	652	..	..	2 6		2314	12	..
1784 *Avril*	25	PAR LA. DE ILLENS *pour 30 barils Cochenille que*	33383	5	10	4 11		118511	10	6
. *Novemb.*	10	PAR BACKER FRER. *pour l'ordre que nous lui donnons*	30497	..	9	6 6		110415	11	9
. *Décemb.*	5	PAR W. HUNTSMAN *pour 2 barils que nous avons*	3012	10	..	6 11		10766	18	9
. . .	30	PAR GRAND Banqr. *pour l'ordre que nous donnons à ce*	3058	8	12	8 4		10853	16	..
1785. *Mars*	25	PAR GRAND Banqr. *pour le montant qu'il remet ſuiv.*	59712	5	5	11 4		211979	7	6
			P. 130136	9	1		L.	664846	16	6

DULOIR — AVOIR

1784. *Janv.*	15	PAR TRAITES & R. *pour les 7 qu'ils nous fourniſſent*	. . . . .			3	7	L. 2666	13	4
. . . *Avril*	15	PAR BACKER FRER. *pour les fonds qu'ils ſe ſont engagé*	. . . . .			11	6	16639	6	8
								L. 43306	..	..

AUSSEL — AVOIR

1784. *Janv.*	15	PAR TRAITES & R. *pour les 6 qu'ils nous fourniſſent*	. . . . .			3	7	L. 2758	10	..

GAGNEBIN — AVOIR

1784. *Janv.*	15	PAR V. DE RUSSIE *pour 100 balles Vache de Ruſſie*	M. 30360	..	..	3	10	L. 31498	10	..

DOIT VACHE DE

1784. *Janv.*	15	A Pre. GAGNEBIN *pour* 100 *balles Vache de Ruſſie*	3	9	L.	31498	10	..
1785. *Avril*	15	A PROFITS & PTES. *pour bénéfice ſur celle que nous*	12	14		22707	4	..
					L.	54205	14	..

DOIT COMPTE DE

1784. *Août*	5	A BACKER FRER. & *pour un billet de la 15me. Loterie*	5	6	L.	112	..	..
1785. *Avril*	15	A PROFITS&PERT. *pour le net produit du billet de*	12	14		12503	15	9
					L.	12615	15	9

Digitized by Google

RUSSIE — AVOIR

1784. *Mars*	5	PAR W. HUNTSMAN *pour le net produit de 100 balles*		4	4	L.	54205	14	..
						L.	54205	14	..

LOTERIE — AVOIR

1784. *Déc.*	15	PAR BACKER FRER. *pour le billet qui eſt ſorti avec un l.*		7	6	L.	12515	15	9
						L.	12615	15	9

Digitized by Google

DOIVENT LOUIS DE ILLENS

1784. *Avril*	25	A JACOM. PORATA *pour les 30 barils Cochenille que n.*	. . . . .	4	9	L. 118511	10	6
1785. *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour bénéfice sur la Cochenille*	. . . . .	12	14	37458	9	6
						L. 155970	..	..

DOIVENT ZACHARY ET

1784. *Juill.*	10	A GRAND Banquier *pour l'ordre que nous leur donnons*	L. 69750	..	..	5	4	L. 54056	5	..

DOIT WILLIAM

1784. *Juin*	15	A ZACHARY & BR. *pour 24 ballots qu'ils ont acheté*	. . . . .	5	11	L. 54056	5	..
.. *Décemb.*	5	A JACOM. PORATA *pour 2 barils cochenille que celui-*	. . . . .	6	9	10766	18	9
1785. *Avril*	15	A PROFITS & PTES. *pour bénéfice sur la soie Organzin*	. . . . .	12	14	26387	12	3
						L. 91210	16	..

Digitized by Google

ET COMP. N|Cte. de dépôt chez eux. AVOIR

1784. *Sept.*	30	PAR EUX-ME. Cte. Ct. *pour le net produit des 30 barils*	. . . . .		5	6	L.	155970	..	..
							L.	155970	..	..

BROUZET AVOIR

1784. *Juin*	15	PAR W. HUNTSMAN *pour 24 ballots qu'ils ont achetés*	L.	69750	..	1	..	1	5	11
							L.	54056	5	..

HUNTSMAN N|Cte. de dép. ch. lui. AVOIR

1784. *Octo.*	25	PAR LUI-M. Cte. Ct. *pour le net produit de 24 ballots*	. . . . .		5	4	L.	80352	..	..
. . *Décem.*	30	PAR JAC. PORATA *pour l'abandon que nous lui faif.*	. . . . .		7	9		10858	16	..
							L.	91210	16	..

Digitized by Google

DOIVENT — ACTIONS

1784. *Nov.*	25	A BACKER FRER. & *pour celles qu'ils ont achetés de*		6	6	L. 119159	..	9
1785. *Avril*	15	A PROFITS&PERT. *pour le bénéfice ſur la reconnoiſſ.*		12	14	25677	19	3
						L. 144837	..	1..

DOIT — COMPTE

1785. *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour bénéfice ſur l'aſſurance*		12	14	L. 14673	15	..

DES INDES

Digitized by Google

DES INDES — AVOIR

1784. *Déc.*	20	PAR D. ZÉELENDER *pour les 30 que nous lui avons*		7	13	L. 144837	..	..
						L. 144837	..	..

D'ASSURANCES — AVOIR

1785. *Janv.*	20	PAR Cte. de CAISSE *pour les primes que nous avons*		9	5	L. 14673	15	..

DOIT — DAVID

1784. *Déc.*	20	A ACT. DES INDES *pour les 30 que nous lui avons*	. . . . .	7	12	L. 14+837	..	..
1785. *Janv.*	10	A L. DE ILLENS & C. *pour l'ordre que nous donnons à*	. . . . .	4	6	148000	..	..
. . . *Mars*	5	A TRAITES & REM. *pour les 6 que nous lui envoyons*	. . . . .	9	7	16390	..	..
. . . *Avril*	15	A PROFITS & PERT. *pour intérêt sur* L. 148000 *depuis*	. . . . .	2	14	3433	6	8
. . . . .	..	A GRAND *Banquier pour détour de l'article ci-contre*	. . . . .	11	4	22362	15	10
						L. 335043	2	6

DOIT — NICOLAS

1784. *Déc.*	25	A W. HUNTSMAN *pour les 5 Traites que nous lui fo.*	. . . . .	7	1	4	L. 48225	..	..

Digitized by Google

ZEELENDER — AVOIR

1785. *Janv.*	5	PAR Cte. de CAISSE *pour l'ordre qu'il a donné à Benj.*	. . . . .	8	5	L. 141216	1	6
. . . . .	dit	PAR PROFITS & PT. *pour escompte sur* L. 144837 *à* 2 p%	. . . . .	8	14	3620	18	6
. . *Mars*	30	PAR GRAND Banqr. *pour agio sur nos Remises sur le*	. . . . .	11	4	22362	15	10
. . . *Avril*	15	PAR N.Sr. F. BARON *pour le capital & agio que ce pr.*	. . . . .	14	15	167843	6	8
						L. 335043	2	6

DELOIN — AVOIR

1785. *Avril*	15	PAR N.Sr. F. BARON *pour l'ordre que nous donnons à c.*	. . . . .	14	15	L. 48225	..	..

Digitized by Google

		DOIVENT			PROFITS ET				
1785. *Janv.*	5	A Dv. Zéelender	*pour eſcompte ſur l.* 144837 *d* 2 p°	. . . . .	8	13	L. 3620	18	6
. . . *Mars*	10	A Backer freres	*pour leur proviſion ſuivant leur*	. . . . .	10	6	74	13	3
. . . . .	15	A W. Huntsman	*pour agio ſur les Traites depuis*	. . . . .	10	4	4464	..	..
. . . . .	30	A Grand Banquier	*pour agio ſuivant ſa lettre & Cte.*	. . . . .	11	4	14192	17	4
. . *Avril*	15	A NlSr. J. Duc SlCte.	*pour l'intérêt d'une année de ſa m.*	. . . . .	13	3	2961	3	9
. . . . .	dit	A NlSr. Frç. Baron	*pour une année d'intérêt de ſa miſe*	. . . . .	13	3	2961	3	9
. . . . .	dit	A Philippe Roy	*pour l'intérêt de* 21 *& demi mois du*	. . . . .	13	4	6897	18	4
. . . . .	dit	A Cte. de Caisse	*pour divers ports de lettres & men.*	. . . . .	13	5	712	18	4
. . . . .	dit	A Fonds Capital	*pour le net bénéfice qu'il a plu à*	. . . . .	13	2	259357	18	2
							L 295243	11	5

		PERTES			AVOIR				
1785. *Mars*	15	PAR W. HUNTSMAN *pour agio ſur nos Remiſes & les*	. . . . .	10	4	L.	9585	19	11
. . .	30	PAR GRAND Banqr. *pour agio ſur nos Remiſes ſur le*	. . . . .	11	4		22288	5	10
. . *Avril*	15	PAR Cte. de TOILER. *pour le bénéfice ſur celle que nous*	. . . . .	12	6		27749	8	..
. . .	dit	PAR TRAITES & R. *pour le net bénéfice & pour ſolde de*	. . . . .	12	7		11929	17	3
. . .	dit	PAR GROSSE AVEN. *pour le bénéfice ſur ce compte*	. . . . .	12	8		78676	17	6
. . .	dit	PAR VACHE de RUS. *pour bénéfice ſur celle que nous*	. . . . .	12	10		22707	4	..
. . .	dit	PAR W. HUNTSMAN *pour le bénéfice ſur les 24 ballots*	. . . . .	12	11		26387	12	3
. . .	dit	PAR L. de ILLENS & *pour bénéfice ſur les 30 balles*	. . . . .	12	11		37458	9	6
. . .	dit	PAR Cte. de LOTER. *pour le produit du billet de celle*	. . . . .	12	10		12503	15	9
. . .	dit	PAR Ac. des INDES *pour le bénéfice ſur la reconnoiſſ.*	. . . . .	12	12		25677	19	3
. . .	dit	PAR Cte. d'ASSUR. *pour le bénéfice ſur l'Aſſurance*	. . . . .	12	12		14673	15	..
. . .	dit	PAR JAC. PORATA *pour bénéfice ſur quelques opérat.*	. . . . .	12	9		2151	..	6
. . .	dit	PAR D. ZEELENDER *pour intérêt ſur L. 148000 depuis*	. . . . .	12	13		3453	6	8
						L.	295243	11	5

DOIT N|SR. FRANÇOIS

1785. *Avril*	10	à W. HUNTSMAN *pour autant que nous chargeons*	. . . . .	13	4	L.	18265	4	..
. . .	dit	à GRAND Banquier *pour autant que nous donnons ord.*	. . . . .	13	4		180175	10	10
. . .	dit	à DAV. ZÉELENDER *pour le capital & agio que celui-ci*	. . . . .	14	13		167843	6	8
. . .	dit	à NICOL. DELOIN *pour l'ordre que nous donnons a*	. . . . .	14	13		48225	..	..
. . .	dit	à Cpte. DE CAISSE *pour les eſpeces que nous nous*	. . . . .	14	5		788	16	10
						L.	415297	18	4

BARON S[I]Cte. de liquidation — AVOIR

1785. *Avril*	15	PAR PHILIPPE ROY *pour autant que nous le chargeon*	14	4	L.	83897	18	4
. . . . .	dit	PAR N[I]Sr. J. DUC *pour la ſomme qu'il doit payer à*	14	3		165700	..	..
. . . . .	dit	PAR N[I]Sr. F. BARON *pour le ſolde de ſes deux comptes*	14	3		165700	..	..
					L.	415297	18	4

RÉPERTOIRE
DU
GRAND LIVRE
DE
DUC & BARON.

Digitized by Google

		A		
Vevey . .	Aussel	Jean Abram	F°.	9
. . . .	Actions . . .	des Indes		12
. . . .	Assurances. .	Compte d'		12
		B		
Vevey . .	Baron	N|Sr. S|Cte. de fonds	F°.	3
Amſterdam . .	Backer	freres & Comp^e.		6
Vevey . .	Baron	N|Sr. S|Cte. de liquidation . .		15
		C		
. . . .	Caisse	Compte de	F°.	5
		D		
. . . .	Duc & Baron	L|Cte. de liquidation	F°.	2
Vevey . .	Duc	N|Sr. Jean S|Cte. de fonds . .		3
Marſeille .	De Illens . .	Louis S|Cte. courant		6
Marſeille .	De Illens . .	Louis S|Cte. de dépôt		11
Vevey . .	Déloin	Nicolas		13
		E		
		F		
. . . .	Fonds	Capital	F°.	1

G

Paris . .	GRAND . . .	Banquier	F°. 4
. . . . .	GROSSE . . .	Aventure	8
Pétersbourg .	GAGNEBIN . .	Pierre	9

H

Londres . .	HUNTSMAN . .	William S|Cte. courant . . .	F°. 4
Londres . .	HUNTSMAN . .	William N|Cte. de dépôt . . .	11

I

K

L

. . . .	LOTERIES . . .	Compte de	F°. 10

M

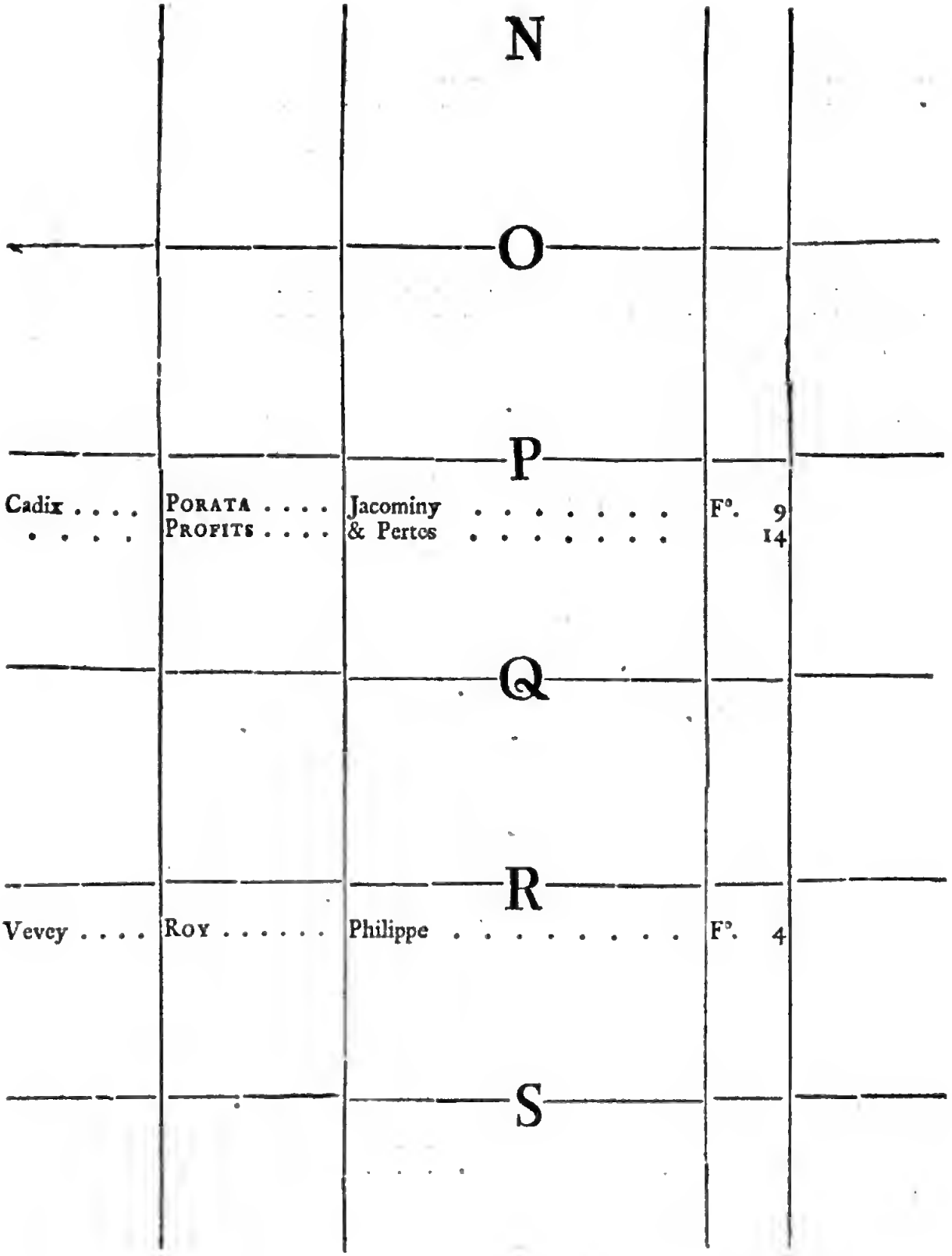
N
O
P
Cadix . . . . . .
Porata . . . .
Profits . . . .
Jacominy . . . . . F°. 9
& Pertes 14
Q
R
Vevey . . . .
Roy . . . . . .
Philippe . . . . . F°. 4
S

T

Traites . . . . & Remiſes . . . . . F°. 7
Toilerie . . . Compte de 6

V

Vevey . . . Verra . . . . . & Duloir . . . . . F°. 9
. . . . . Vache . . . . . de Ruſſie 10

W

X

Y

Z

Berne . . . . Zéelender . . David . . . . . F°. 13
Turin . . . . Zachary . . . & Brouzet 11

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
QUATRIEME SECTION.

BROUILLARD
DE
DUC ET BARON,

Commencé le 15 Aoust 1783.

et fini le 15 Avril 1785.

Digitized by Google

AU NOM DE DIEU, AMEN.

BROUILLARD DE DUC ET BARON.

Vevey le 15 Août 1782.

DUC ET BARON L|Cte. DE LIQUIDATION DOIVENT AUX SUIVANTS.

A N|Sr. JEAN DUC S|Cte. DE FONDS pour les fonds qu'ils ont retiré dans la liquidation de l'ancienne Société, appartenants à celui-ci. . . . . L. 33059 17 2

du dit.

A N|Sr. F. BARON S|Cte. de fonds qu'ils ont retiré de même les fonds de celui-ci en L. 33059 17 2

du dit.

A PHILIPPE ROY pour le capital qu'il nous a laiſſé en mains, ſous l'intérêt annuel du 5 p$^{o}_{o}$. . . . . L. 77000 — —

du dit

A WILLIAM HUNTSMAN pour le ſolde que notre ancienne Société lui devoit & dont ils ſe ſont chargés pour payer au 30 Décembre . . Sterl. L. 410. 14. 4

ſont à L. 15. 10 L. 6366 2 2

L. . . . . L. 149485 16 6

du dit.

F°. 1. LES SUIV. DOIV. A DUC ET BARON L|Cte. de LIQUIDATION.

GRAND BANQUIER pour le ſolde qu'il devoit à notre ancienne Société payable par tout le courant d'Oct. prochain, & dont ces premiers ſe ſont chargés . . . en . . . . . L. 133307. 6. 9

faiſants à 6 p 4 L. 88871 11 2

du dit.

COMPTE DE CAISSE pour les eſpeces qu'ils ont retiré de l'ancienne Société & qu'ils mettent en caiſſe. L. 300. 11. 4

à déduire

qu'ils ont payé au Sr. Ph. Roy. 66. 6.

reſte L. . . . . L. 234 5 4

du dit

COMPTE DE TOILERIE pour les 20 balles toiles blanches dont ils ſe ſont chargés dans la liquidation de notre ancienne Société, montant à . . . . . L. 60380

L. . . . . L. 149485 16 6

du 15 Août 1783.

LES SUIVANTS DOIVENT A FONDS CAPITAL.

N|Sr. JEAN DUC S Cte. DE FONDS pour les fonds qu'il a retiré de notre ancienne Société & qu'il s'eſt engagé de fournir à notre

F°. 1. nouvelle. . . . . L. 33059. 17. 2

du dit.

N|Sr. FRANÇOIS BARON S|Cte. de fonds pour les mêmes engagemens qu'il a pris. L. 33059. 17. 2

L. . . . . L. 66119 14 4

du 15 Sept.

TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT A GRAND BANQUIER pour les ſuivantes que David Zéelender de Berne nous a fourni avec ſa lettre de hier, en ſes propres Traites, & que nous lui donnons ordre par ce courier d'en prendre le retour pour notre compte, pour le courant d'Oct. prochain ſur Grand, ſavoir :

L. 100, 125, 150, 175, 200, 225, 250, 275, 300, 325, 350, 375, 400 } du 4 du courant à 3 uz. ſur Baumgartner & Hoffstetter, à Londres.

L. 3250 Sterl. au change de 32 . . . de Fee. L. 73125 font à 6 p. 4 . . . L. 48750 . . .

du 25 dit.

F°. 2. COMPTE DE TOILERIE . . . . . DOIT A LOUIS DE ILLENS ET COMP. de Marſeilles pour le montant du compte de frais qu'ils nous fourniſſent avec leur lettre du 15 du courant à 20 balles toiles blanches que nous leur avons fait adreſſer par Miltandon & Comp. de Nyon, avec ordre de les envoyer par premier navire, à Jacominy Porata, fco. Cadix, ſavoir :

DB C N°. 1 à 20.

pour les frais que les dits Miltandon & Comp. ont fait ſuivre.

120 qtx. voiture de Languethal à Nyon.	à L. 3. 15	L.	450
Péage & ſauf-conduit.	à . . 15		90
Proviſion, halage & gagne-deniers à Nyon	à ſ. 45 p. balle.		45
160 qtx. poid de Marſeilles.		L.	585
Voiture de Nyon à Marſeilles.	à L. 8 . .		1280
Poids & droits du Roi	à 3 . .		480
Pour remonter à neuf, toile p. l'embalage exterieur, cordes, nattes & façon par balle.	à 3 . .		60
Porte-faix & port à bord	à . . 15		15
Nolis & frais de Marſeilles à Cadix . .	à 15 . .		300
Commiſſion	à 3 . .		60
Port de lettres			4
		L.	2784 . . . .
	font à 6 p. 4	L.	1856 . . . .

du 15 Oct. 1783.

BACKER FRERES ET COMP. . . . . DOIVENT

A TRAITES ET REMISES pour les ſuivantes que nous avons négociées à Mr. Backer l'aîné à ſon paſſage ici & dont ſa maiſon nous fera le retour en papier de ce jour à 3 uz. ſur Paris au change de 52 ¼. ſavoir :

L.	100			
	125			
	150			
	175			
	200			
	225	du 4 du paſſé à 3 uz. ſur Baumgartner & Hoffstetter, à Londres.		
	250			
	275			
	300			
	325			
	350			
	375			
	400			
L.	3250 St. au ch. de 36 ⅓ Fl. Bco. 35425			
		font à 29 ſ. 4 d.	L. 51956	13 4

du 5 Nov.

GROSSE AVENTURE . . . . . DOIT

F°. 2. A COMPTE DE TOILERIE pour le montant des 20 balles toiles blanches que nous avons fait adreſſer à Jacominy Porata, à Cadix, & dont ils ont diſpoſés ſuivant leur lettre du 5 du paſſé, de notre ordre & pour notre compte & à riſque maritime en faveur de don Rodriguez Mathey, don Gaſpard Guiaz & don Santoz Picon, engagés ſolidairement ſur le vaiſſeau Eſpagnol le Superbe, du port de 400 tonneaux, 30 canons & 290 hommes d'équipage, capitaine le dit don Rodriguez Mathey, maître don Jacomé Covian, deſtiné pour Lima, capitale du Pérou, dans la mer du Sud, faiſant 26000 piaſtres effectives à 32 $\frac{13}{16}$ p $\frac{0}{0}$ de primes dans ſa même eſpece 34531 ¼ piaſtres compriſes dans un contract de 1645000 piaſtres que les dits Sieurs ont conſenti le premier du paſſé par devant don Lorenſo Cortez, dans le régiſtre de don Juan Vergara notaire public de Cadix, payables au retour du dit vaiſſeau, en piaſtres effectives, & ſous toutes les autres clauſes ſtipulées dans le régiſtre ſuſmentionné.

D B C

N°. 1 à 20. SAVOIR :

20 balles contenant chacune 50 pieces de 52 aunes de Roi, enſemble 52000 aunes toile blanche, à 5 Reaux 5 quartos faiſants Reaux de Platte 276250

& à 10 $\frac{5}{8}$ p. 1 Piaſtre effective 26000

à batz 35 ½ L. 92300 . . . 4

4

du 5 Nov. 1783.

COMPTE DE TOILERIE . . . . . DOIT

A JACOMINY PORATA pour ſes frais ſuivant ſa ſuſdite lettre aux 20 balles toiles, ſavoir :

Copie du Contract . . . . Piaſtres	2 . . .		
Courtage ſur 26000 Piaſtres à ½ p. % . . .	130 . . .		
Commiſſion à 2 p. %	520 . . .		
Piaſtres	652 . . .		
font à batz 35 ½		L. 2314	12 . .

du 25 dit.

TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT

A BACKER FRERES ET COMP. pour les ſuivantes qu'ils nous envoyent avec leur lettre du 15 de ce mois en retour de celles que nous avons négociées le 15 du paſſé, à Mr. Backer l'aîné, ſavoir :

L. 4500		
5500		
3500		
4000		
4300	du 15 du courant à 2 uz. ſur Panchaud freres, à Paris.	
4700		
5300		
3200		
5000		
F°. 2. 1368. 8 ſ. 6 d.		
3000		
3100		
3200		
3300		
3400	du 15 du courant à 2 uz. ſur Mirabeau & Comp. à Paris.	
3500		
3600		
3700		
3800		
3900		
5500		
L. 81368. 8. 6. de France, faiſants au change de 52 ¼ Fl. Bco.	35429. 3. 4	
& à ſ. 29 d. 4	L. 51962	15 6

du dit.

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT

A WILLIAM HUNTSMAN pour la traite que nous remettons par ce courier à ce premier à 2 uz. ſur celui-ci de L. 144 ſ. 6 d. 5 St. au change de 40 d. p. 1 Piaſtre courante de 8 reaux faiſant Piaſtres effectives . . 652 . . . .

& à batz 35 ½ L. 2314 12 . .

du 15 Déc. 1783.

LES SUIV. DOIV. A TRAITES ET REMISES
VERRA ET DULOIR pour les ſuivantes que nous leur négocions pour nous en faire le retour à leur échéance, en papier à 3 uz. ſur Amſterdam, à 28 ſ. 9 d. de Suiſſe le Fl. Bco. ſavoir:

L.	4500	Traites de Backer freres & Comp. du 15 du paſſé à 2 uz. ſur Panchaud freres, à Paris.		
	5500			
	3500			
	4000			
	4300			
	4700			
	5300			
	3200			
	5000			
L.	40000 de Fce. faiſants à 6 p. 4		L. 26666. 13. 4	

du dit.

JEAN AB. AUSSEL ET FILS pour les ſuivantes que nous leur avons négociées ce jourd'hui pour nous en remettre la valeur à l'échéance, en papier à 3 uz. ſur Péterſbourg, ſur le pied de 4 l. 15 ſ. de France pour 1 Rouble, ſavoir:

F°. 3.

L.	1368. 8. 6	Traites de Backer freres & Comp. du 15 du paſſé à 2 uz. ſur Mirabeau & Comp. à Paris.		
	3000			
	3100			
	3200			
	3300			
	3400			
	3500			
	3600			
	3700			
	3800			
	3900			
	5500			
L.	41368. 8. 6 de Fce. faiſants au pair		L. 27578. 19 . .	
			L.	L. 54245 12 4

du 15 Janv. 1784.

TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT
A VERRA ET DULOIR pour les ſuivantes qu'ils nous fourniſſent en retour de nos remiſes ſur Paris.

Fl. Bco.	2000	de ce jour à 3 uz. ſur Henneman & Comp. à Amſterdam.		
	2300			
	2500			
	2600			
	2700			
	2800			
	3650. 14 ½			
F. Bco.	18550. 14 ½ . . . . à 28 ſ. 9 d.		L. 26666 13 4	

du 15 Janv. 1784.

VACHE DE RUSSIE . . . . . DOIT

A PIERRE GAGNEBIN A HAMBOURG pour l'achat que nous lui avons donné ordre de faire pour N/Cte. & de l'expédier à ſes périls & riſques, (moyennant le 10 p. % d'augment) à William Huntſman, franco dans le magaſin à Londres, duquel achat il nous fournit facture avec ſa lettre du 15 du paſſé, conſiſtant en

100 balles, contenants enſemble

500 quintaux vache de Ruſſie à 60 marcs lubs courants 30000 . . . .

eſcompte au 8 p. % 2400 . . . .

Marcs lubs courants 27600 . . . .

Pour tous les frais depuis l'achat franco dans le magaſin à Londres . . . au 10 p. % . . . 2760 . . . .

Marcs lubs courants 30360 . . . .

font à 20 ſ. 9 d. de Suiſſe L. 31498 10 . .

du dit.

TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT

A JEAN ABRAM AUSSEL & FILS pour celles qu'ils nous fourniſſent contre les nôtres ſur Paris.

F°. 3. Roubles 1000, 1200, 1300, 2400, 2100, 709 1/7 — de ce jour à 3 uz. ſur Iſaac Van Briennen à Pétersbourg.

Roubles 8709. 14 copeks faiſant à 4 l. 15 ſ. de France pour 1 Rouble & en argent d'ici L. 27578 19 . .

du 30 dit.

PIERRE GAGNEBIN . . . . . DOIT

A GRAND BANQUIER que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour notre compte à deux mois de date ſur ce dernier de

L. 46707. 13 ſ. 10 d. de France, faiſants au change de 26 Lubs Bco. pour 3 l. de France & l'agio de banque au 20 p. %

Marcs lubs 30360 . . . .

& à 20 ſ. 9 d. de Suiſſe L. 31498 10 . .

GRAND

du 20 Février 1784.

GRAND Banquier. . . . . DOIT

A TRAITES & REMISES pour les ſuivantes que nous lui remettons par ce courier, valeur par tout le court. du mois de Mars prochain.

Fl. Bco.	2000				
	2300				
	2500				
	2600				
	2700				
	2800				
	3650.	14 $\frac{1}{2}$.	du 15 du paſſé à 3 uz. ſur Henneman & Comp. à Amſterdam.		
Fl. Bco.	18550.	14 $\frac{1}{2}$.	f. au change de 52 $\frac{7}{8}$	L. 42100.	18. 9.
Roubles	709 $\frac{1}{7}$				
	1000				
	1200				
	1300				
	2100				
	2400		du 15 Janvier à 3 uz. ſur Iſaac Van Briennen à Pétersbourg.		
Roubles.	8709.	14.	Copecks à L. 5 . .	43545.	14. 3.
			de France L.	85646.	13.
			font à 6 pr. 4	L. 57097	15 4

F°. 4

du 5 Mars.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT

A VACHE DE RUSSIE qu'il nous fournit compte de vente, avec ſa lettre du 25 du paſſé des 100 balles que PIERRE GAGNEBIN de Hambourg lui a adreſſé pour notre compte, leſquelles ont produit à Londres

lb. 48000 net Vache de Ruſſie

à L.	8.	10.	f. le quintl. de 112 lb. Sterl. L	3642.	17. 1.
			à déduire		
Pour ſa proviſion & du croire au 4 pr. $\frac{0}{0}$				145.	14. 3.
			Sterl. L	3497.	2. 10.
			font à L. 15. 10.	L. 54205	14

8

du 30 Mars 1784.

TRAITES & REMISES . . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, pour les Traites ſuivantes que FRANÇOIS PORTAZON nous fournit à 3 uz. ſur Londres & que nous lui donnons ordre de ſe prévaloir à la même échéance & au change de 31 ½ ſur celui-ci, ſavoir.

L. 100 150 200 250 300 350 400 450 500 175 275 375 475	du 29 du court. à 3 uz. ſur NICODÉME GRÉEN à Londres.				
L. 4000 Sterl. au change de 31 ½. de Fr.		L. 91428.	11.	6.	
faiſant à 6 pr. 4				L. 60952	7 8

du 25 Avril.

F°. 4.

LS. DE ILLENS & C°. N/Cte. de dépot chez eux DOIT
A JACOMINY PORATA que nous avons donné ordre à celui-ci d'acheter pour N/Cte. & de les expédier à nos périls & riſques à ces premiers

30 barils Cochenille, de laquelle il nous fournit facture avec ſa lettre du 5 du cour. contenants chacun 2 ſurons de ℔. 200 chaque ſuron, & enſemble ℔. 12000 faiſants 480 Arobes net Cochenille fine à 65 ducats de 11 reaux l'arobe	Reaux	343200	. . . . .	
Dépêches à 40 Rx par ſurons	Rx.	2400		
Pour 30 barils & ſacs à 10 Rx.	.	300		
Port à la plage & à bord à 3 Rx.	.	90		
Courtage à ½ pr. %	. . . . .	1716		
		4506	. . . . .	
	Reaux	347706	. . . . .	
	Commiſſion à 2 pr. %	6954	. . . . .	
	Ports de lettres. . .	40	. . . . .	
	Reaux	354700	. . . . .	
			Rx. *qts.*	
faiſants à 10 ⅝ pr. 1 Piaſtre effective Ptres.		33383.	5. 10.	
		& à batz 35 ½		L. 118511 10 6

Digitized by Google

du 20 Mai 1784.

JACOMINY PORATA DOIT AUX SUIVANTS

A TRAITES & REMISES pour les ſuivantes que nous lui remettons par ce courier, Traites de François Portazon, ſavoir :

F°. 4. L. 500, 100, 150, 175, 200, 250, 275, 300, 350, 375, 400, 450, 475 — du 29 du paſſé à 3 uz. ſur Nicodeme Gréen, à Londres.

L. 4000 Sterl. au change de 40 d. p. 8 Reaux.
Piaſtres 18070. 6rx. 4 qts.

& à batz 35 ½ L. 64150. 11. 9

du dit.

A WILLIAM HUNTSMAN que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour N/Cte. pour tout le ct. du mois proch. ſur celui-ci de L. 3400 Stl. au change ci-deſſus, Ptres. 15360

& à batz 35 ½ L. 54528 . . . .

L. . . . . L. 118678 11 9

du 15 Juin.

W. HUNTSMAN N/Cte. de dépôt chez lui . . . DOIT A ZACHARY & BROUZET de Turin, que ceux-ci ont acheté de notre ordre & expédié pour N/Cte. & à leurs périls & riſques, à ce premier, ſuivant la facture qu'ils nous en fourniſſent avec leur lettre du 10 du courant, ſavoir :

F°. 5 — DB ZB N°. 1. à 24.

24 ballots chacun de lb. 150 & enſemble lb. 3600 net ſoie Organzin à l. 15. 10 ſ. L. 55800 . . . .

Pour tous les frais depuis l'achat fco. Londres dans le magaſin, dont ils ſe chargent au 25 p. % 13950 . . . .

de Piemont L. 69750 . . . .

font à 15 ſ. 6 d. L. 54056 5 . .

du 10 Juillet.

ZACHARY & BROUZET . . . . . DOIVENT A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir pour N/Cte. pour le 30 Août prochain, ſur celui-ci de

L. 79714. 5 ſ. 9 d. de France au change de 52 ½ ſols Piemont . . . . . L. 69750 . . . .

faiſants à 15 ſ. 6 d. L. 54056 5 . .

du 5 Août 1784

COMPTE de LOTERIE . . . . . DOIT

A BACKER FRERES & COMPAG. qu'ils nous envoyent avec leur lettre du 20 du passé,

Un billet de la quinzieme Loterie des Etats Généraux d'Hollande, que nous leur avons donné ordre d'acheter pour notre compte, sous le N°. 97531, coutant Fl. courants 80, faisants . . . Fl. Bco. 76. 7 s. . . & à 29 s. 4 d. L. 112 . . . .

du 30 Septemb.

LOUIS DE ILLENS & COMP. L'Cte. COURANT . . . DOIT

A EUX-MÊMES notre compte de dépôt chez eux, pour le net produit des 30 barils cochenille que nous leur avons fait adresser par Jacominy Porata, & dont ils nous fournissent compte de vente avec leur lettre du 20 du courant, lesquels ont pesé à Marseilles

℔ 13800 net cochenille fine à 17 l. 10 s. 241500 . . . .

Fraix à déduire.

Nolis & frais à L. 5 par Suron L. 300
Provision & ducroire à 3 p. % 7245
7545 . . . .

F°. 5.

de France L. 233955 . . . .
faisants à 6 p. 4 L. 155970 . . . .

du 25 Octob.

WILLIAM HUNTSMAN S|Cte. COURANT . . . . DOIT

A LUI-MÊME N'Cte de dépôt chez lui, pour le net produit des 24 ballots soie Organzin que nous lui avons fait adresser par Zachary & Brouzet, & desquels il nous fournit compte de vente avec sa lettre du 15 du courant, payable dans 3 mois, lesquels ballots ont pesés au poids de 16 onces

℔. 2700 net soie Organzin . . à 40 s. L. 5400 . . . .

A déduire.

Pour sa provision & ducroire au 4 p. % . . 216 . . . .

Sterl. L. 5184 . . . .
faisants à 15 l. 10 s. L. 80352 . . . .

du 20 Nov. 1784.

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT

A GROSSE AVENTURE, qu'il a reçu pour notre compte ſuivant ſa lettre du premier du courant, de don Rodriguez Mathey, capitaine du vaiſſeau Eſpagnol le Superbe, à ſon retour de Lima & conformément au contrat paſſé à Cadix le premier Octobre 1783, payable en Piaſtres effectives, ſavoir:

Reaux de Platte 276250 . . . .

Frais à déduire.

Indult & gardes côtes	à 9		
Amirauté	à $\frac{2}{20}$		
Conſulat	à 1 .	p. $\frac{0}{0}$	
Pret, égliſe & vigo	à $\frac{16}{20}$		
Comté	à $\frac{16}{20}$		
enſemble	11 $\frac{12}{20}$	p. $\frac{0}{0}$ 32183.2	9

Reglement, dépêche, magaſinage du Roi, port au logis & frais 206. 14

Pour les encaiſſer & port de lettres . . . . . 260. .

F°. 6. 32650 . . . .

Reaux de Platte 243600 . . . .

faiſants au cours des Indes ſoit à 8 Reaux de Platte pour 1 Piaſtre effective. . . . .

Piaſtres 30450 . . . .

& à batz 35 $\frac{1}{2}$ . . L. 108097 10 . 7

du 25 dit.

ACTIONS DES INDES . . . . . DOIVENT

A BACKER FRERES & COMP. pour celles qu'ils ont achetés de notre ordre de divers particuliers ſur la Compagnie des Indes Orientales, à Amſterdam, & deſquelles ils nous envoyent les reconnoiſſances avec leur lettre du 5 du courant, ſavoir:

6 Actions . . . à 448 p. $\frac{0}{0}$ L. 13440

faiſants à Fl. 6 Fl. Bco. 80640 . . . .

Proviſion à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ . . . . . 403. 4 . .

Courtage ſur les remiſes, &c. $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ 201. 12 . .

Fl. Bco. 81244. 16 . .

& à 29 ſ. 4 d. . . L. 119159 . . 9

du 30 Nov. 1784.

BACKER FRERES & COMP. . . . . DOIVENT
A JACOMINY PORATA que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir pour N/Cte. à uzance ſur celui-ci de
Piaſtres effectives 30497. . . . 9 qts. faiſants à 34 maravedis pour 1 Réal & 375 maravedis pour 1 Ducat de change,
Ducats 29378, $\frac{4}{7}$ au change de 102 $\frac{1}{2}$ den. de gros Bco. pour un Ducat . . . . Fl. Bco. 75283. 7. 3.
font à 29. ſ. 4. den. L. 110415 11 9

du 5 Déc.

WILLIAM HUNTSMAN N/Cte. de dépot chez lui DOIT
A JACOMINY PORATA que nous lui avons donné ordre d'acheter & d'expédier pour N/Cte. à ce premier, ſuivant la facture qu'il nous en fournit avec ſa lettre du 20 du paſſé, à bord du vaiſſeau Le Fort; ſavoir . . . . . .
WH P
N°. 1 à 2 2 barils contenants chacun 2 ſurons de lb. 200 le ſuron, & enſemble
lb. 800 net cochenille fine faiſants à lb. 25 par Arobe
32 Arobes à 75 Ducats de 11 Reaux 26400. . .

Fraix.

F°. 6.
Dépêche à 5 piaſtres cour. de 8 Reaux par ſuron . . . . . Reaux 160
Pour 2 barils & ſacs à 10 Rx. . . 20
Port à la plage & à bord à 3 Rx. . 6
Courtage à $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$. 132
Pour l'aſſurance qu'il a payée ſur 32500 Rx. au 15 pour $\frac{0}{0}$. 4875
5193 . . . .
Reaux 31593 . . . .
Commiſſion à 2 pour $\frac{0}{0}$. . . 632 . . . .
Reaux 32225 . . . .
font à 10 $\frac{5}{8}$ pour 1 piaſtre 3032. 10. .
& à batz 35 $\frac{1}{2}$. L. 10766 18 9

du 10 dit

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN S/Cte. courant que nous donnons ordre à ce premier de ſe prévaloir pour N/Cte. à uzance ſoit à 2 mois de date ſur celui-ci de
L. 671. 7. ſ. 1. den. Sterl. au change de
40 den. Sterl. pour 1 piaſtre courante de 8 Rx. 32225 . . . .
F°. 7
Rx.
faiſants à 10 $\frac{5}{8}$ pour 1 piaſtre effective 3032. 10. .
& à batz 35 $\frac{1}{2}$. L. 10766 18 9

du 15 Déc. 1784.

BACKER FRERES ET COMP. . . . . DOIVENT
A COMPTE DE LOTERIE pour le billet N°. 97531, qui eſt ſorti ſuivant leur lettre du premier du courant, dans la ſixieme Claſſe de la quinzieme Loterie des Etats-Généraux, avec un lot de . Fl. courants 10000 . . . .
à déduire le 10 p. $\frac{0}{0}$ . . Fl. 1000
pour l'encaiſſer à $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ . . 11. 5 ſ.
1011. 5 ſ. . .
Fl. courants 8988. 15 . .
faiſants à cauſe de l'agio du 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ Fl. Bco. 8601. 13. 1 d.
& à 29 ſ. 4 d. L. 12615 15 9

du 20 dit.

DAVID ZÉELENDER, A BERNE . . . . . DOIT
A ACTIONS DES INDES, pour celles que nous lui avons négociées & dont nous lui en envoyons les reconnoiſſances par ce courier, pour nous en payer la valeur dans 6 mois, ſavoir :
6 Actions ſur la Compagnie des Indes Orientales d'Amſterdam, à 550 p. $\frac{0}{0}$ . . . . . L. 16500 . . . .
faiſants à Fl. 6 . . Fl. Bco. 99000 . . . .
agio au 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ Fl. courants 103455 . . . .
F°. 7. ſont à 28 ſ. L. 144837 . . . .

du 25 dit.

NICOLAS DÉLOIN en ville . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN pour les Traites que nous fourniſſons à ce premier ſur celui-ci, valeur à l'échéance.

L.	500	de ce jour à 3 uz.
	600	
	700	
	800	
	400	

L. 3000 Sterlings . . . . à L. 16 1 ſ. 6 d. de Suiſſe L. 48225 . . . .

du 30 dit.

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, N|Cte. de dépôt chez lui, pour l'abandon que nous lui faiſons de deux barils cochenille, de la marque & numéro en marge, qui ont été chargés à bord du vaiſſeau le Fort, lequel a échoué aux côtes d'Eſpagne, l'ayant chargé de faire ſignifier le délaiſſement à l'aſſureur, pour la ſomme aſſurée de
WH P N°. 1 à 2.
32500 Reaux de Platte, faiſants à 10 $\frac{1}{8}$
Reaux p. 1 Piaſtre effective Piaſtres 3058. 8. 12
& à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 10858 16 . .

du 30 Décembre 1784.

GRAND Banquier . . . . . , DOIT
A JACOMINY PORATA que nous donnons ordre à celui-ci de remettre dans 3 mois en papiers à court jour, ſur Paris à ce premier,
L. 16656. 5 ſ. de France, faiſants au change de 82 ſ. de Fce. pour 1 Piaſtre courante de 8 Réaux,
Piaſtres effectives 3058. 8. 12
& à batz 35 ½ L. 10858 16 . .

du 5 Janv. 1785

LES SUIVANS DOIVENT A DAVID ZÉELENDER.
COMPTE DE CAISSE qu'il a donné ordre à Binjamin de Blondy de nous livrer pour ſon compte, & que celui-ci nous a payé aujourd'hui . . . . . L. 141216. 1. 6

du dit.

PROFITS & PERTES pour eſcompte ſur
L. 144837 . . . . à 2 ½ p. %. . L. 3620. 18. 6

L. . . . . L. 144837 . . . .

du 10 dit.

LES SUIVS. DOIV. A LOUIS DE ILLENS & COMP. L. Cte. cour.
F°. 8. COMPTE DE CAISSE pour nos traites ordre François Pruſet ſur ces premiers, que celui-ci nous a payées comptant, ſavoir :

L. 1000
2500
2671
3000
} à vue.

L. 9171 de France, faiſans au pair L. 6114 . . . .

du dit.

DAVID ZÉELENDER que nous lui donnons ordre de ſe prévaloir à vue ſur ces premiers, pour nous en payer la valeur ici, à 3 mois d'avertiſſement, avec ½ p. % d'agio par mois
L. 222000 de France, faiſants à 6 p. 4 . L. 148000 . . . .

L. . . . . L. 154114 . . . .

du dit.

COMPTE DE CAISSE . . . . . DOIT
A BACKER FRERES & COMPAGNIE, pour notre traite ordre Nicolas Déloin ſur eux, & que celui-ci nous a payé comptant.
Fl. Bco. 2000 de ce jour à uzance à 29 ſ. 5 d. . . . . L. 2941 13 4

GROSSE

du 15 Janv. 1785.

GROSSE AVENTURE . . . . . DOIT

A COMPTE DE CAISSE, pour un contrat à la groſſe, que nous avons acheté des hoirs de feu Mr. de Marinon, qui avoit prêté ſur le corps & quille, agrès & apparaux, armements & victuailles du vaiſſeau le Magnifique, qui eſt parti le 15 Août 1783, de Cadix pour Lima, le tout en conformité du ſuſdit contrat, paſſé par devant Notaire, & à 32 $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ de prime, dont nous nous ſommes chargés à riſque maritime, au 30 p $\frac{0}{0}$ de rabais ſur le capital, qui ſe monte à 60000 Piaſtres, faiſants aprés déduction du 30 p. $\frac{0}{0}$. Piaſtres effectives 42000 . . . . .
& à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 149100 . . | . .

du 20 dit.

COMPTE DE CAISSE . . . . . DOIT

A COMPTE D'ASSURANCES, pour les primes que nous avons reçu pour l'aſſurance faite ſur le navire Anglois l'Eſpérance, capitaine William Gréen, partant de Houll pour Oſtende, étant chargés de tous les événemens auxquels la marchandiſe ſe peut trouver expoſée juſqu'à ſon débarquement, le tout en conformité de la police ſignée cejourd'hui par les ci-deſſous nommés & Nous, leſquels ont fait charger à bord du ſuſdit navire, ſavoir :

F°. 3.

Mrs. Iſaac Colloint & fils, pour L. 10684 St.
Mr. David Monnel l'aîné, pour 8563
Mr. Elie Monnel cadet, pour 9843
Mrs. Pacha Pere & fils, pour 5358
Mrs. Jaques Bretaz & Comp. pour 1952

Sterl. L. 36400
Prix de l'aſſurance à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ L. 910 Sterl. . .
faiſants à L. 16. 2 ſ. 6 d. L. 14673 15 | . .

du 25 dit.

GRAND Banquier . . . . . DOIT

A COMPTE DE CAISSE, pour les eſpeces que nous avons remis à Mr. Nicolas Déloin, contre ſon ordre de nous prévaloir de ce jour à 3 uz. & pour ſon compte, ſur Rougemont freres, à Paris, & que nous tranſportons à ce premier, ſavoir :

L. 22200 à 1 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ de notre bénéfice, faiſans ici. . . . . L. 14578 . . | . .

du 25 dit.

BACKER FRERES ET COMP. . . . . DOIVENT

A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à ces premiers de ſe prévaloir le 25 du prochain à 2 uz. & pour N|Cte. ſur celui-ci, pour nous en faire le retour à la même échéance, ſur Londres, au cours indiqué de 34 $\frac{1}{2}$.

L. 22200 de Fce. au change de 55 $\frac{7}{8}$ Fl. Bco. 10336. 17 $\frac{1}{2}$. . :
ſont à 29 ſ. 4 d. L. 15160 15 | . .

du 10 Février 1785.

GRAND Banquier . . . . . DOIT
A WILLIAM HUNTSMAN, pour les remises que celui-ci a envoyé suivant sa lettre du premier du courant, pour N|Cte. à ce premier, savoir:
L. 24000 à 2 uz. sur Paris, au change de
29 ¼. . . . . Sterl. L. 975 . . . .
faisans à L. 15. 10 s. L. 15112 10 . .

du 25 dit.

TRAITES ET REMISES . . . . . DOIVENT
A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à Mrs. Verra & Duloir de se prévaloir pour N|Cte. à uz. sur celui-ci, & dont ils nous font le retour en leurs propres Traites ci-bas détaillées, savoir:
F°. 9.
Fl. Bco. 1000, 1175, 2000, 3000, 1500, 2500 — de ce jour à 3 uz. sur Van den Alpen, à Amsterdam.
Fl. Bco. 11175 au change de 55 ⅞. de Fce. L. 24000 . . . .
font à 6 p. 4 L. 16000 . . . .

du 5 Mars.

DAVID ZÉELENDER . . . . . DOIT
A TRAITES ET REMISES pour les suivantes que nous lui envoyons par ce courier, valeur à l'échéance en les propres Traites de Verra & Duloir, savoir:
Fl. Bco. 1000, 1175, 1500, 2000, 2500, 3000 — du 25 du passé, à 3 uz. sur Van den Alpen, à Amsterdam.
Fl. Bco. 11175 au prix de 29 s. 4 d. de Suisse . . . . . L. 16390 . . . .

du 10 dit.

PROFITS ET PERTES . . . . . DOIVENT
A BACKER FRERES & COMP. pour leur provision suivant leur lettre du 25 du passé sur
F°. 10.
Fl. Bco. 10336. 17 ½ s. . . à ½ p. % Fl. Bco. 51. 13. 1
Courtage . . . . . 3. 1. . .
Port de lettres . . . . 1. 17. . .
Fl. Bco. 56. 11. 1
font à 29 s. 4 d. . . . . L. 82. 19. 11
A déduire pour bénéfice sur la Traite du 10 Janvier passé 8. 6. 8
Reste L. . . . . L. 74 13 3

du 10 Mars 1785.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A BACKER FRERES & COMP. que ceux-ci remettent ſuivant leur lettre du 25 du paſſé, pour ſolde de N|Cte. à ce premier,
L. 1047. 6 ſ. 10 d. Sterl. à 2 uz. ſur Londres, au change de 34 ½ . . . . . Fl. Bco. 10840 . . . . .
faiſants à 29 ſ. 4 d. L. 15898 13 . .

du 15 dit.

PROFITS & PERTES . . . . . DOIVENT
A WILLIAM HUNTSMAN, pour agio ſuivant ſa lettre du 5 du courant, ſur les Traites ſuivantes, depuis le jour de leur échéance au 30 Avril incluſif à ½ p. % par mois, ſavoir :

L. 410. 14. ſ. 4 d. Sterl. du 30 Décembre 1783.	16 mois	L.	32.	17.	2
144. 6. 5. du 25 Janvier 1784.	15. ⅛. . . .		10.	18.	10
3400. . . . du 30 Juin	10. . . .		170.	. . . .	
671. 7. 1. du 10 Février 1785.	2. ⅔. . . .		8.	19.	. .
3000. . . . du 25 Mars	1. ⅛. . . .		17.	10.	. .
975. . . . du 10 Avril	⅔. . . .		3.	5.	. .
L. 8601. 7 ſ. 10 d. nos Traites, ſa proviſion à ½ p. %. . .			43.	. .	1
F°. 10. 1047. 6. 10 d. nos remiſes pour les encaiſſer 1 p. %. . . .			1.	. .	11
Port de lettres			. .	. .	9. . .
Sterl. L. 288					
ſont à L. 15. 10 ſ.		L.	4464	. .	. .

du dit.

WILLIAM HUNTSMAN . . . . . DOIT
A PROFITS & PERTES, pour agio ſur nos Remiſes & les ventes qu'il a fait pour N|Cte. depuis le jour de leur échéance, au 30 Avril incluſif.

L. 3497. 2 ſ. 10 d. Sterl. du 25 Février 1784.	14 ⅛ mois	L.	247.	14.	3
5184 . . . . du 15 Janvier 1785.	3 ½. . . .		90.	14.	5
1047. 6. 10 d. du 25 Avril	⅛.		17.	6	
Sterl. L. 339. 6. 2					
ſont à L. 15. 10 ſ.		L.	5259.	5.	6
Pour le bénéfice ſur les opérations de banque & pour balancer la valeur des livres Sterlings			4326.	14.	5
L.		L.	9585	19	11

du 25 Mars 1785.

JACOMINY PORATA . . . . . DOIT

A GROSSE AVENTURE, qu'il a retiré pour notre compte, ſuivant ſa lettre du 25 du paſſé, de don Philippe Dejoffrind, capitaine du vaiſſeau Eſpagnol le Magnifique, à ſon retour de Lima & en conformité du contrat paſſé à Cadix le premier Août 1783, payable en Piaſtres effectives, ſavoir :

Reaux de Platte 637500 . . . .

A déduire.

Pour groſſe avarie, arrivée par une tempête, le dommage ſouffert pour la conſervation commune des marchandiſes & du vaiſſeau, par les jets, mats & cordages coupés & les ancres abandonnés, ayant été évalués au 15 p. $\frac{0}{0}$ pour être déduits au ſol la livre ſur le tout fait . . . . . 95625 . . . .

Reſte Reaux 541875 . . . .

F°. 10.

Frais à déduire.

Indult & gardes côtes à 9		
Amirauté . . . . à	$\frac{2}{20}$	
Conſulat . . . . à	1 .	p. $\frac{0}{0}$
Pret, égliſe & vigo à	$\frac{16}{20}$	
Comté . . . . . à	$\frac{13}{20}$	
enſemble	11 $\frac{13}{20}$	p. $\frac{0}{0}$ 63128. 7 qts.

Reglement, dépêche, magaſinage du Roi, port au logis & frais 501. 9.

Pour les encaiſſer & port de lettres . . . . . 545 . .

64175 . . . .

Reaux 477700 . . . .

font au cours des Indes à 8 Reaux pour 1 Piaſtre effective . . . . . 59712. 5 rx. 5 qts.

& à batz 35 $\frac{1}{2}$ . . L. 211979 7 6

du dit.

GRAND Banquier. . . . . DOIT

A JACOMINI PORATA, qu'il remet ſuivant ſa ſuſdite lettre, pour notre compte à ce premier, en papier ſur Paris, payable par tout le courant de ce mois, ſavoir :

F°. 11.

L. 325153. 4 ſ. 6 d. de France, faiſants au change de 82 ſ. pour 1 Piaſtre courante de 8 Reaux,

Piaſtres effectives 59712. 5 rx. 5 qts.

& à batz 35 $\frac{1}{2}$ L. 211979 7 6

du 30 Mars 1785.

PROFITS & PERTES . . . . . DOIVENT

A GRAND Banquier, pour agio ſuivant ſa lettre & compte courant ſur nos Traites ſur lui, depuis le jour de leur échéance au 30 Mai prochain, à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ par mois, ſavoir:

L. 73125	du 30 Oct. 1783.	19 mois	L.	6946.	17.	6
46707. 13. 10	du 30 Mars 1784.	14 dits.		3269.	10.	9
91428. 11. 6	du 30 Juin . . .	11 dits.		5028.	11.	5
79714. 5. 9	du 30 Août . . .	9 dits.		3587.	2.	9
22200	du 30 Avril 1785.	1 dit.		111.	. .	
24000	du 25 Mai	$\frac{1}{6}$ dit.		40.	. .	
L. 337175. 11. 1 d.	proviſion ſur nos Tr. à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.			1685.	17.	6
606963. 9. 3 d.	nos remiſes pour les encaiſſer à 1 p. $\frac{0}{00}$. . .			606.	19.	3
	Port de lettres			13.	6.	10
			L.	21289.	6.	.
	ſont à 6 p. 4		L.	14192	17	4

du dit.

GRAND Banquier . . . . . DOIT

A PROFITS & PERTES, pour agio ſur nos Remiſes, ſur le pied ci-deſſus, ſavoir:

L. 133307. 6 ſ. 9 d.	du 30 Octob. 1783.	19 m.	L.	12664.	3.	11
85646. 13 . .	du 15 Avril 1784.	12 $\frac{1}{2}$.		5352.	18.	3
16656. 5 . .	du 30 Mars 1785.	2 . . .		166.	11.	3
325153. 4. 6	du dit	2 . .		3251.	10.	7
24000	du 10 Avril	1 $\frac{2}{3}$.		200.	. .	.
22200	du 25 dit	1 $\frac{1}{6}$.		129.	10	. .
			L.	21764.	14	. .
	faiſants à 6 p. 4		L.	14509.	16	. .
Pour bénéfice ſur les opérations de banque . . .				7778.	9.	10
	L.					
			L.	22288	5	10

F°. 11.

du 10 Avril.

VERRA & DULOIR . . . . . DOIVENT

A BACKER FRERES & COMP. pour les Traites que ces premiers nous avoient fourni le 25 Février paſſé, à 3 uz. ſur Van den Alpen, à Amſterdam, négociées le 5 du paſſé à Mr. Zéelender, revenues ſous proteſt, le dit Van den Alpen ayant ſuſpendu ſes payemens, & ceux-ci étant intervenus pour l'honneur de notre ſignature.

Capital	Fl. Bco.	11175	. .	.		
Proteſt d'intervention		2	. .	.		
Proviſion à Mrs. Backer freres & Comp. qui ſont intervenus pour l'honneur de notre ſignature	à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.		55.	17$\frac{1}{2}$	.	
Perte ſur la Retraite	à 1 p. $\frac{0}{0}$.		. . 111.	15	.	
Port de lettres				7$\frac{1}{2}$	.	
	Fl. Bco.	11345	. .	.		
	faiſants à 29 ſ. 4 d.		L.	16639	6	8

du 15 Avril 1785.

F°. 11. BACKER FRERES & Comp. . . . . DOIVENT A VERRA & DULOIR, que ceux-ci ſe ſont engagés de faire les fonds pour le 25 du prochain à ces premiers, des lettres revenues ſous proteſt, montant avec les frais à . . . . . Fl. Bco. 11345 . . . .
faiſans à 29 ſ. 4 d. L. 16639 6 8

du dit.

LES SUIVANTS DOIVENT A PROFITS & PERTES
COMPTE DE TOILERIE, pour le bénéfice ſur celle que nous avons fait paſſer en Eſpagne . . . . . L. 27749. 8 . .

du dit.

TRAITES & REMISES, pour le net bénéfice & pour ſolde de ce compte . . . . L. 11929. 17. 3

du dit.

GROSSE AVENTURE, pour le bénéfice ſur la marchandiſe miſe à profit ſur le vaiſſeau Eſpagnol le Superbe, & pour celui fait ſur le contrat à la groſſe, acheté des hoirs de feu Mr. De Marinon . . . . . L. 78676. 17. 6

du dit.

VACHE de RUSSIE, pour bénéfice ſur celle que nous avons fait paſſer à Londres & pour ſolde de ce compte . . . . . L. 22707. 4 . .

du dit.

WILLIAM HUNTSMAN, N/Cte de dépôt chez lui, pour le net bénéfice ſur les 24 ballots ſoie Organzin que nous lui avons fait
F°. 12. paſſer . . . . . L. 26387. 12. 3

du dit.

LOUIS DE ILLENS & Comp. N/Cte. de dépôt chez lui, pour le bénéfice ſur les 30 balles Cochenille qu'ils ont vendu pr. notre compte. L. 37458. 9. 6

du dit.

COMPTE de LOTERIE, pour le net produit du billet de celle d'Hollande, ſous le N°. 97531 . . . . . L. 12503. 15. 9

du dit.

ACTIONS DES INDES, pour le bénéfice ſur les reconnoiſſances que nous avons acheté de divers particuliers . . . . . L. 25677. 19. 3

du dit.

COMPTE d'ASSURANCES, pour le bénéfice ſur l'aſſurance des marchandiſes ſur le navire Anglois l'Eſpérance, arrivé à bon port . . L. 14673. 15 . .

du dit.

JACOMINY PORATA, pour bénéfice ſur quelques opérations de banque & pour ſolde de ſon compte . . . . . L. 2151 . . 6

L. . . . . L. 259915 19 . .

du 15 Avr. 1785.

F°. 12. DAVID ZÉELENDER . . . . . DOIT
A PROFITS ET PERTES, pour intérêt ſur
L. 148000. depuis le 10 Janvier au 30 May prochain
4 ⅔ mois à ½ pour ⁰/₀ par mois L. 3453 6 8

du dit.

PROFITS ET PERTES DOIVENT AUX SUIVANS
A N|SR. JEAN DUC S|Cte. de fonds pour intérêt de ſa miſe en fonds depuis le 15 Août 1783 au 30 May prochain, du capital de
L. 33055. 2. 8. 21 ½ ms. au 5 pour ⁰/₀ l'an L. 2961. 3. 9.

du dit.

A N|SR. FRANÇOIS BARON S|Cte. de fonds pour intérêt d'une pareille ſomme comme ci-deſſus . . . . . L. 2961. 3. 9.

du dit.

A PHILIPPE ROY pour intérêt du capital qu'il a laiſſé entre nos mains depuis le 15 Août 1783 au 30 May prochain, ſavoir;
L. 77000 capl. 21 ½ mois au 5 pour ⁰/₀ l'an L. 6897. 18. 4.

du dit.

F°. 13. A COMPTE DE CAISSE pour divers ports de lettres & menus fraix juſqu'à ce jour L. 712. 18. 4.

du dit.

A FONDS CAPITAL pour le net bénéfice qu'il a plû à Dieu de nous accorder & que nous paſſons pour ſolde de ce premier compte ſur celui-ci de . . . . . L. 259357. 18. 2.

L. . . . . L. 272891 2 4

du dit.

FONDS CAPITAL DOIT AUX SUIVANS
A N|SR. JEAN DUC S|Cte. de fonds pour ſa miſe en fonds qu'il doit retirer avec la demi du net bénéfice montant enſemble à . . . . . L. 162738. 16. 3.

du dit.

A N|SR. FRANÇOIS BARON S|Cte. de fonds qu'il doit retirer comme ci-deſſus en capital & bénéfice . . . . . L. 162738. 16. 3.

L. . . . . L. 325477 12 6

du 15 Avril 178[illegible].

N.Sr. FRANÇOIS BARON S.Cte. de liquidation DOIT AUX SUIVANS

A WILLIAM HUNTSMAN, que nous chargeons ce premier de ſe prévaloir pour le 30 du prochain & à nos périls & riſques du ſolde de compte de celui-ci, d'accord en L. Sterl. 1178. 8 ſ. . . faiſans à L. 15. 10 ſ. L. 18265. 4 . .

du dit.

F°. 13. A GRAND Banquier, que nous donnons ordre à celui-ci de tenir pour le 30 du prochain à la diſpoſition de ce premier, le ſolde du compte reglé d'accord, montant à L. 270263. 6 ſ. 2 d. de Fce. faiſans au pair L. 180175. 10. 10

du dit.

A DAVID ZÉELENDER, pour capital & agio que celui-ci nous doit, échu au 30 du prochain, & que nous le chargeons de tenir aux ordres de ce premier . . . . . L. 167843. 6. 8

du dit.

A NICOLAS DÉLOIN, que nous donnons ordre à ce premier de retirer le ſolde de compte de celui-ci, montant à . . . . . L. 48225 . . .

du dit.

A COMPTE DE CAISSE pour les eſpeces que nous nous trouvons en caiſſe & que nous lui remettons pour ſolde de ce compte . . . L. 788. 16. 10

L. . . . . L. 415297 18 4

du dit.

F°. 14. LES SUIV. DOIV. A N|Sr. FRANÇ. BARON, S|Cte. de liquidation PHILIPPE ROY que nous chargeons ce premier de rembourſer au 30 du prochain, en capital & intérêts à celui-ci . . . . . L. 83897. 18. 4

du dit.

N|Sr. JEAN DUC, S Cte. de fonds, que ce premier doit payer au 30 du prochain, à celui-ci, ſauf la rentrée des ſuſdits fonds, dont nous demeurons garans juſqu'à entiere liquidation . . . . . L. 165700 . . . .

du dit.

N|Sr. FRANÇOIS BARON, S|Cte. de Fonds pour ſolde de ce premier compte & de celui-ci . . . . . L. 165700 . . . .

L. . . . . L. 415297 18 4

L'ART

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
PREMIERE PARTIE,
QUATRIEME SECTION.

LIVRE DES
ÉCHÉANCES
DE
DUC & BARON.

Digitized by Google

		DOIT	MOIS DE		
1784.	15	A BACKER FRERES & COMP^e.	L. 6	℔	℔
	dit	A PIERRE GAGNEBIN	31408	10	. .
1785.	10	A BACKER FRERES & COMP^e.	2941	13	4

		DOIT	MOIS DE		
	1er.				
	2e.				
	3e.				
	4e.				

		DOIT	MOIS DE		
1785.	10	A BACKER FRERES & COMP^e.	L. 74	13	3

		DOIT	MOIS		
1784.	25	A JACOMINY PORATA	L. 118511	10	6
. .	dit	A BACKER FRERES & COMP^e.	16839	6	8

Digitized by Google

JANVIER — AVOIR

1784.	15	PAR BACKER FRERES & COMPᵉ.	L.	51956	13 4
. .	dit	PAR VERRA & DULOIR		26666	13 4
. .	dit	PAR ABRAM AUSSEL & FILS		27573	19 . .
1785.	10	PAR DAVID ZÉELENDER		148000	. . . .

FÉVRIER — AVOIR

	1ᵉʳ.				
	2ᵉ.				
	3ᵉ.				
	4ᵉ.				

MARS — AVOIR

1785.	25	PAR NICOLAS DÉLOIN	L.	48225	. . . .

D'AVRIL — AVOIR

1785.	25	PAR BACKER FRERES & COMPᵉ.	L.	15166	13 . .
. .	10	PAR VERRA & DULOIR		18519	6 8

	DOIT	MOIS DE
	DOIT	MOIS DE
	DOIT	MOIS DE
	DOIT	MOIS
1784. 5	A BACKER FRERES ET COMP^e.	L. ///.

Digitized by Google

MAI — AVOIR

1785.	25	PAR DAVID ZÉELENDER	L. 16390	..	..
..	30	PAR DAVID ZÉELENDER	3453	6	8

JUIN — AVOIR

1784.	30	PAR JACOMINY PORATA	L. [illegible]	[illegible]	[illegible]
..	15	PAR ZACHARY & BROUZET	[illegible]	[illegible]	..
1785.	20	PAR DAVID ZÉELENDER	[illegible]	..	..

JUILLET — AVOIR

D'AOUT — AVOIR

		DOIT	MOIS DE		
1783.	25	A LOUIS DE ILLENS & COMP^{e}.	L. 1856	..	..

		DOIT	MOIS		

		DOIT	MOIS DE		
1783.	5	A JACOMINY PORATA	L. 2314	12	..
1784.	25	A BACKER FRERES & COMP^{e}.	11959	..	ϕ
..	dit	A BACKER FRERES & COMP^{e}.	8743	ϕ	..
..	30	A JACOMINY PORATA	2151	..	ϕ

		DOIT	MOIS DE		
1784.	5	A JACOMINY PORATA	L. 10786	18	ϕ

		SEPTEMBRE	AVOIR		
1783.	30	PAR LOUIS DE ILLENS & COMP^e.	L. 15594ϕ	..	..
..	dit	PAR LOUIS DE ILLENS & COMP^e.	154114	..	..

		D' OCTOBRE	AVOIR		

		NOVEMBRE	AVOIR		
1784.	20	PAR JACOMINY PORATA	L. 1ϕ8ϕ97	1ϕ	..

		DÉCEMBRE	AVOIR		
1784.	15	PAR BACKER FRERES & COMP^e.	L. 3782	11	7
..	30	PAR JACOMINY PORATA	1ϕ85S	18	..
..	..	PAR BACKER FRERES & COMP^e.	S12	11	3

Digitized by Google

GRAND DOIT

1783. Août.	15	Pour le ſolde qu'il devoit à notre ancienne Société, de France	L.	134483	13	3
1784. Février	20	Pour les Traites du 15 du paſſé ſur Amſterdam & Pétersbourg		85646	13	..
Décemb.	30	Que nous donnons ordre à Jacominy Porata de lui rem. dans 3m.		16656	5	..
1785 Janvier.	25	Pour les eſpeces que nous avons remis à M. Nic. Déloin contre		22200	..	..
Février	10	Pour les Rem. que W. Huntſman a envoyés p^r. N|Cte. à ce prem.		24000	..	..
Mars	25	Que Jacominy Porata remet p^r. N|Cte. à ce prem. en pap. ſur Paris		325153	4	6
....	30	Pour agio ſur nos Rem. dep. le jour de leur échéance au 30 Mai		21876	9	..
		de France	L.	630016	4	9
Avril	15	Pour le ſolde ci-contre, que nous portons à nouveau en	L.	271551	7	9

WILLIAM DOIT

1784. Mars	5	Qu'il nous fournit c^te. de vente de £ 48000 vache de Ruſſie Sterl.	L.	3497	2	10
Octobre 1785.	25	Pour le net produit de 24 ballots ſoie Org. que nous lui avons		5184	..	..
Mars	10	Pour la ſomme que Backer freres & Cp^e. rem. p^r. ſolde de N|Cte.		1047	6	10
....	15	Pour agio ſur nos Remiſes & les ventes qu'il a fait pour N|Cte.		339	6	2
		ſt.	L.	10067	15	10
Avril	15	Pour le ſolde ci-contre que nous portons à nouveau en	L.	1117	5	11

BANQUIER

		BANQUIER	AVOIR			
1783. Septem.	5	Pour 13 Traites sur Baumgartner & Hoffltetter, à Lond. de Fce	L.	73125	. .	. .
1784 Janvier	30	Que nous donnons ordre à P^re. Gagnebin de se prévaloir sur lui		46707	13	10
Mars	30	Pour 13 Traites sur Nic. Gréen du 29 du courant, à Londres		91428	11	6
Juillet	10	Que nous donnons ordre à Zachary & Brouzet de se prévaloir		79714	5	9
1785. Janvier	30	Que nous donnons ordre à Backer freres & Comp^e. de se préval.		22200	. .	. .
Février	25	Pour la somme que nous donnons ordre à Messrs. Verra & Duloir		24000	. .	. .
Mars	30	Pour agio sur nos Traites sur lui dep. le jour de leur échéance au		21289	6	. .
Avril	15	Pour le solde de ce compte que nous portons à nouveau en		271551	7	9
		de France	L.	630016	4	9

		HUNTSMAN	AVOIR			
1783. Août	15	Pour le solde que notre ancienne Société lui devoit, Sterlings	L.	466	16	5
Novem. 1784	25	Pour la Traite que nous remettons à Jacominy Porata sur lui		144	6	5
Mai	20	Que nous donnons ordre à Jacominy Porata de se prévaloir		3400	. .	. .
Décemb.	10	Que nous donnons ordre à Jacominy Porata de se prévaloir		671	7	1
. . . . 1785.	25	Pour les Traites que nous fourniſſons à Nicolas Déloin sur lui		3000	. .	. .
Fevrier	10	Pour les Remises qu'il a envoyées à Grand pour N/Cte.		975	. .	. .
Mars	15	Pour agio sur nos Traites sur lui depuis le jour de leur échéance		293	. .	. .
Avril	15	Pour le solde de ce compte que nous portons à nouveau en		1117	5	11
		Sterling	L.	10067	15	10

AΦ1 14556623

L'ART
DE TENIR LES LIVRES
EN PARTIES DOUBLES.
SECONDE PARTIE,
CONTENANT
LE CALCUL DES FRACTIONS
RENDU FACILE ET A LA PORTEE
DE TOUT LE MONDE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES FRACTIONS.

SI l'on conçoit un entier diviſé en plus petites parties il en réſulte des fractions; une fraction proprement dite eſt donc une quantité moindre que l'unité; la fraction s'exprime par deux nombres, dont l'un indique en combien de parties égales, l'unité eſt diviſée & on l'appelle dénominateur, l'autre nombre nous fait voir combien de ces parties de l'unité ſont contenues dans la fraction & on le nomme numerateur ou nominateur; on poſe le dénominateur ſous le numerateur en les ſéparant par une petite ligne de cette ſorte $\frac{2}{3}$ on énonce cette fraction, en diſant deux tiers, ce qui veut dire, deux fois la troiſieme partie d'un entier, de-là s'enſuit que le dénominateur 3 indique que l'entier a été diviſé en trois parties égales, & le numérateur 2 montre que la fraction contient deux de ces parties de l'entier.

Le numerateur d'une fraction peut être égal, ou plus grand, ou plus petit que ſon dénominateur; lorſqu'ils ſont égaux la fraction eſt égale à un entier, par exemple $\frac{3}{3}$ ou trois fois la troiſieme partie d'un entier eſt égale à un entier, la raiſon en eſt qu'un entier eſt égal à toutes ſes parties priſes enſemble; ce que nous allons demontrer.

Suppoſons un écu de trois Livres diviſé en trois parties égales, chacune de ces parties vaudra L. 1 égale à $\frac{1}{3}$ d'écu & en prenant ces trois parties enſemble, c'eſt-à-dire ces L. 3 ou $\frac{3}{3}$ d'écu, elles ſeront égales à un écu entier.

Puiſqu'une fraction eſt égale à un entier lorſque le numerateur & le dénominateur ſont égaux, il s'enſuit néceſſairement:

Si le dénominateur eſt contenu pluſieurs fois dans le numerateur, qu'une telle fraction eſt égale à pluſieurs entiers, par exemple $\frac{12}{3}$ ſont égaux à 4 entiers, puiſque le quotient de 12 diviſé par trois eſt égal à 4, il réſulte de-là que le quotient du numerateur diviſé par le dénominateur indique combien la fraction contient d'entiers.

Nous avons demontré que $\frac{3}{3}$ étoient égaux à 1 entier, ainſi $\frac{12}{3}$ ſont égaux à 4 entiers, vû que 4 fois $\frac{3}{3}$ ſont égaux à $\frac{12}{3}$.

$\frac{6}{3}$ ſont égaux à 2, & $\frac{9}{3}$ à 3 entiers, puiſque 6 eſt le double, & 9 le triple du dénominateur 3, & de-là il s'enſuit ce que nous avons dit ci-deſſus, que la fraction eſt égale au quotient du numerateur diviſé par le dénominateur.

Enfin lorſque le numerateur eſt plus petit que le dénominateur, la fraction vaut moins qu'un entier, telle eſt la fraction $\frac{2}{3}$ & quoique l'on ne puiſſe pas diviſer le numerateur de cette fraction par ſon dénominateur, elle marque cependant que deux entiers ont été diviſés par 3 & la fraction $\frac{2}{3}$ peut être énoncée deux tiers (c'eſt-à-dire) deux fois le tiers d'un entier, ou la troiſieme partie de deux entiers, je dis la troiſieme partie, parce que le dénominateur de la fraction eſt 3.

Pour démontrer que ces deux expreſſions, quoique différentes, ont la même ſignification, je les appliquerai à un exemple particulier, & je dis que deux tiers d'un écu, ou la troiſieme partie de deux écus ſont la même choſe puiſque les deux tiers d'un écu ſont égaux à L. 2.
& la troiſieme partie de deux écus eſt auſſi égale à . . . . . L. 2.

Il s'enſuit des obſervations que nous avons faites juſqu'ici que plus le numerateur d'une fraction eſt grand par rapport à ſon dénominateur, plus une telle fraction eſt grande.

Par exemple la fraction $\frac{3}{4}$ eſt trois fois auſſi grande que la fraction $\frac{1}{4}$ puiſque le numérateur 3 contient trois fois l'unité.

Par contre, plus le dénominateur d'une fraction eſt grand par rapport à ſon numerateur, plus une telle fraction eſt petite; donc la fraction $\frac{1}{4}$ eſt le double de celle $\frac{1}{8}$, ce qui eſt aiſé à concevoir en ſe préſentant l'unité diviſée en quatre parties égales, chacune de ces parties ſera égale à $\frac{1}{4}$ & en diviſant cette même unité en huit parties égales, chacune de ces parties ſera égale à $\frac{1}{8}$, donc $\frac{1}{8}$ eſt égal à la moitié de $\frac{1}{4}$, puiſque plus on diviſe l'unité plus le quotient ſera petit.

Il y a encore à obſerver qu'une fraction peut changer de termes ſans changer de valeur; par exemple $\frac{6}{8}$ ſont égaux à $\frac{3}{4}$ parce qu'il y a même raiſon de 6 à 3 que de 8 à 4, on peut donc réduire une fraction en plus petits termes ſans qu'elle perde de ſa valeur, moyenant que ſon numerateur & ſon dénominateur ſoient diviſibles par un même diviſeur comme dans cet exemple $\frac{6}{8}$, l'un & l'autre peuvent être diviſés par 2.

Le quotient de $\frac{6}{8}$ diviſé par 2 eſt égal à $\frac{3}{4}$

Ainſi $\frac{6}{8}$ ſont égaux à $\frac{3}{4}$ & il revient fort au même que je prenne 6 fois la huitieme partie d'un entier ou que j'en prenne 3 fois le quart, puiſque ſi $\frac{1}{8}$ eſt la moitié de $\frac{1}{4}$ le 6 par contre eſt le double de 3.

On fait les mêmes opérations ſur les fractions que ſur les entiers, ſavoir l'addition, la ſouſtraction, la multiplication & la diviſion.

On y en fait encore des particulieres, dont les principales conſiſtent,

à les réduire à de plus petits termes, de la maniere que nous venons de l'enſeigner;
à les réduire au même dénominateur;
à réduire les entiers en fractions & les fractions en entiers,
enfin, d'évaluer les fractions.

Nous allons donner un détail exact de toutes ces opérations & nous commencerons par les particulieres.

Réduire les fractions à de moindres termes.

Quoique nous ayons enſeigné ci-devant la maniere de réduire les fractions à de plus petits termes, nous donnerons ici encore quelques exemples; nous avons dit qu'il falloit diviſer le nominateur & le dénominateur de la fraction par le même diviſeur & les deux quotients formeront une nouvelle fraction de la valeur de la premiere, quoique les termes en ſoyent plus petits.

Par exemple $\frac{10}{100}$, le numerateur & le dénominateur de cette fraction ſont diviſibles par 10 ce qui ſe fait en retranchant le zero de part & d'autre, & la fraction réduite ſera égale à $\frac{1}{10}$.

Chaque fois que le numerateur d'une fraction eſt égal à la moitié de ſon dénominateur une telle fraction ſera égale à $\frac{1}{2}$ & ſi le numerateur eſt contenu exactement trois fois dans le dénominateur elle eſt égale à $\frac{1}{3}$.

Par exemple $\frac{2}{4}$ ſont égaux à $\frac{1}{2}$ puiſque le numerateur 2 eſt la moitié du dénominateur 4, $\frac{4}{12}$ ſont égaux à $\frac{1}{3}$ vû que 4 ſont contenus trois fois en 12.

Plus le diviſeur, par lequel on diviſe le nominateur & le dénominateur d'une fraction eſt grand, plus les termes auxquels la fraction eſt réduite ſeront petits; par exemple ſi on diviſe les deux termes de la fraction $\frac{300}{400}$ par 100 on aura la fraction $\frac{3}{4}$ égale à la premiere.

Quand un des termes de la fraction eſt l'unité, il eſt impoſſible de la réduire à de plus petits termes, par exemple $\frac{1}{3}$ ne peut être réduit.

Digitized by Google

De même quand le dénominateur ne ſurpaſſe le nominateur que d'une unité comme $\frac{7}{8}$ une telle fraction ne peut être réduite à de moindres termes.

Réduire les fractions au même dénominateur.

Pour réduire deux fractions comme $\frac{2}{3}$ & $\frac{3}{4}$ au même dénominateur, ſans en changer la valeur

$\frac{2}{3}$ $\frac{3}{4}$ à réduire

$\frac{8}{12}$ $\frac{9}{12}$ réduites

Il faut multiplier le numerateur & le dénominateur de la premiere fraction par le dénominateur de la ſeconde, ainſi par 4, ce qui produira $\frac{8}{12}$, enſuite il faut multiplier le numerateur & le dénominateur de la ſeconde fraction par le dénominateur de la premiere, ainſi par 3 le produit ſera $\frac{9}{12}$, ces deux dernieres fractions ont le même dénominateur 12 & ſont de la valeur des deux premieres, car en réduiſant la fraction $\frac{8}{12}$ à de plus petits termes, de la maniere qu'il a été enſeigné ci-devant, elle ſera égale à $\frac{2}{3}$ & celle $\frac{9}{12}$ égale à $\frac{3}{4}$.

Pour réduire $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{5}$ au même dénominateur ſans en changer la valeur

$\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{5}$ à réduire

$\frac{20}{60}$ $\frac{15}{60}$ $\frac{12}{60}$ réduites

Par exemple, pour réduire la fraction $\frac{1}{3}$ il faut multiplier les deux autres dénominateurs 4 & 5 l'un par l'autre & multiplier par le produit 20 le numerateur & le dénominateur de la fraction $\frac{1}{3}$ vous aurez $\frac{20}{60}$.

Pour réduire la fraction $\frac{1}{4}$ il faut multiplier les deux autres dénominateurs 3 & 5 l'un par l'autre & par le produit 15 le numerateur & le dénominateur de la fraction $\frac{1}{4}$ vous aurez $\frac{15}{60}$.

Pour réduire $\frac{1}{5}$ il faut multiplier encore les dominateurs des deux autres fractions ainſi 3 & 4 l'un par l'autre & par le produit 12 le numerateur & le dénominateur de la fraction $\frac{1}{5}$ vous aurez $\frac{12}{60}$.

Ces trois dernieres fractions ont le même dénominateur 60 & ſont cependant de la valeur des trois premieres, ce que l'on trouvera en les réduiſant à de moindres termes.

Dans l'addition des fractions, j'enſeignerai une ſeconde méthode.

Réduire les entiers en fractions.

On peut réduire par exemple, les ſols & les deniers en fraction de livres, & les pieds & les pouces en fraction de toiſe, c'eſt de quoi je parlerai plus bas : on peut réduire encore tout nombre entier en fraction de même valeur que l'entier, dans ce cas il faut poſer l'unité au-deſſous du nombre pour ſervir de dénominateur : par exemple 3 eſt égal en fraction à $\frac{3}{1}$ nous avons dit ci-devant qu'une fraction étoit égale au quotient du numerateur diviſé par le dénominateur, ainſi le numerateur 3 diviſé par le dénominateur 1 le quotient ſera 3, puiſque 1 eſt contenu 3 fois dans 3.

Mais ſi on vouloit réduire les 3 entiers en quarts, il faudroit les multiplier par 4 en poſant le 4 ſous le produit qui lui ſervira de dénominateur ; ainſi 3 entiers ſont égaux à $\frac{12}{4}$, par la même raiſon $\frac{9}{3}$ eſt égal à 3 entiers puiſque le dénominateur 3 eſt contenu trois fois dans le numerateur 9 & ainſi de ſuite.

Réduire les fractions en entiers.

Pour réduire les fractions en entiers il faut néceſſairement que le dénominateur ſoit contenu un certain nombre de fois dans le numerateur, par exemple $\frac{20}{5}$ égal à 4 entiers, le dénomi-

Digitized by Google

nateur 5 étant contenu exactement 4 fois dans le numerateur 20, ainsi pour réduire une fraction on divise son numerateur par son dénominateur, ce qui fait voir que ce premier doit être plus grand que ce dernier, ou au moins de la même grandeur.

On peut reduire une fraction de livres quelconque en sols & deniers, & une fraction de toise quelconque en pieds, pouces & lignes, ce qu'on appelle évaluer une fraction, & que j'enseignerai plus bas.

De l'addition des fractions.

Pour additionner deux ou plusieurs fractions, il faut les réduire au même dénominateur, ensuite on additionne les numerateurs en laissant subsister leur dénominateur commun.

Par exemple pour additionner

$\frac{2}{3}$ & $\frac{3}{4}$ égales

à $\frac{8}{12}$ $\frac{9}{12}$ $\frac{8}{9}$ $\frac{17}{12}$ } numerateurs, ainsi $\frac{17}{12}$ soit un entier & $\frac{5}{12}$

Je les réduis premiérement au même dénominateur de la maniere que je l'ai enseigné ci-devant, ainsi $\frac{2}{3}$ est égal à $\frac{8}{12}$ & $\frac{3}{4}$ égal à $\frac{9}{12}$, j'additionne ensuite les numerateurs 8 & 9 faisant 17 & je pose enfin le dénominateur commun 12 dessous, ce qui me fait $\frac{17}{12}$ en réduisant cette fraction en entiers elle sera égale à 1 entier & $\frac{5}{12}$, puisque le dénominateur 12 est contenu une fois dans le numerateur 17 & reste 5 qui ne changent pas de dénominateur, ou, ce qui est encore plus facile à comprendre $\frac{17}{12}$ est composé de $\frac{12}{12}$ égale à un entier & de $\frac{5}{12}$.

Autre méthode d'additionner les fractions.

Dénominateur commun 24

$\frac{3}{4}$	. .	18
$\frac{7}{8}$	. .	21
$\frac{13}{24}$	. .	13
$\frac{5}{8}$	. .	20
$\frac{11}{12}$	. .	22
$\frac{24}{24}$		94

$\frac{24 \text{ — } 94}{3\ \frac{11}{12} \quad \frac{22}{24}}$ égal à $\frac{11}{12}$

Si dans les fractions que je veux additionner il y en a une, le dénominateur de laquelle soit divisible par tous les autres dénominateurs comme ici 24, je réduis toutes mes fractions de la maniere suivante en vingt-quatriemes.

Je pose le 24 à part, ensuite je les divise par le dénominateur de chaque fraction & je multiplie le quotient par le numerateur, par exemple;

Pour $\frac{3}{4}$ je divise les 24 par le dénominateur 4 & je multiplie le quotient 6 par le numerateur 3, ce qui me donne 18 c'est-à-dire $\frac{18}{24}$ égal à $\frac{3}{4}$ & je pose le 18 vis-à-vis les $\frac{3}{4}$.

Pour réduire les $\frac{7}{8}$ je divise les 24 par le dénominateur 8 & je multiplie le quotient 3 par le numerateur 7, le produit 21 me fait voir que $\frac{7}{8}$ est égal à $\frac{21}{24}$ je pose de même le 21 vis-à-vis les $\frac{7}{8}$.

Pour les $\frac{13}{24}$ je pose le numerateur 13 vis-à-vis sa fraction, puisque le quotient de 24 divisé par 24 est égal à 1 & le produit du numerateur 13 multiplié par 1 est égal à 13 & ainsi de suite.

Finalement j'additionne tous ces nouveaux numérateurs faisants dans cet exemple 94 & je pose le dénominateur commun, c'est-à-dire, 24 dessous faisants $\frac{24}{24}$ égaux en les réduisant à 3 entiers & $\frac{11}{12}$.

Digitized by Google

De la ſouſtraction des fractions.

Pour ſouſtraire ou déduire une fraction d'une autre, il faut les réduire au même dénominateur, & ôter enſuite le numérateur de la fraction qui doit être déduite du numerateur de l'autre, ce qui reſtera formera le numerateur d'une fraction qui aura le dénominateur commun pour ſon dénominateur, par exemple,

$\frac{3}{4}$ égal à $\frac{9}{12}$
à en déduire $\frac{2}{3}$ égal à $\frac{8}{12}$
reſte $\frac{1}{12}$

Je dis, qui de 9 ôte 8 reſte 1, ſous ce nombre reſtant poſez le dénominateur commun 12 il reſtera $\frac{1}{12}$.

Cette opération eſt facile à entendre, car en ôtant un certain nombre d'écus d'un autre nombre d'écus, le reſte ne peut être que des écus, ainſi en déduiſant un certain nombre de douziemes d'un autre nombre de douziemes, il ne peut reſter que des douziemes.

Pour ſouſtraire une fraction d'un entier, par exemple pour déduire $\frac{3}{5}$ de 1, je réduis l'unité en fraction du même dénominateur que la fraction, ainſi un entier eſt égal à $\frac{5}{5}$ & en déduiſant $\frac{3}{5}$ de $\frac{5}{5}$ reſte par ce que nous avons vu ci-deſſus $\frac{2}{5}$.

Opération.

1 eſt égal à $\frac{5}{5}$
à en ôter $\frac{3}{5}$
reſte $\frac{2}{5}$

Pour ſouſtraire une fraction plus grande d'un entier & d'une fraction plus petite, par exemple 1 $\frac{3}{8}$ à en déduire $\frac{7}{8}$, comme les deux fractions ont un même dénominateur, je réduis l'entier en huitiemes, ce qui me donne la fraction $\frac{8}{8}$ j'y ajoute les $\frac{3}{8}$ font enſemble $\frac{11}{8}$; de cette derniere j'ôte les $\frac{7}{8}$, reſte $\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$.

1 eſt égal à $\frac{8}{8}$ en y ajoutant $\frac{3}{8}$ fait $\frac{11}{8}$
à en ôter . $\frac{7}{8}$
reſte . $\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$

Si les deux fractions n'avoient pas eu le même dénominateur, il auroit fallu les réduire au même dénominateur.

De la multiplication des fractions.

On peut multiplier une fraction par un nombre entier, ou par une fraction, nous allons enſeigner l'une & l'autre méthode par divers exemples, & en même tems celle d'évaluer les fractions.

Pour multiplier un nombre quelconque par une fraction, il faut ſeulement multiplier ce nombre par le numerateur de la fraction & poſer le dénominateur de la fraction deſſous.

Par exemple, je veux multiplier 8 par $\frac{3}{4}$ je multiplie les 8 par le numerateur 3 qui font 24, & en poſant le dénominateur 4 deſſous j'aurai $\frac{24}{4}$ qui font égaux à 6 entiers.

La raiſon eſt, que quand je veux multiplier $\frac{3}{4}$ par 8 je cherche une fraction qui ſoit huit fois plus grande que celle-ci, ainſi en multipliant le numerateur 3 par 8 j'aurai la fraction $\frac{24}{8}$ qui par ce que nous avons démontré ci-devant eſt 8 fois plus grande que $\frac{3}{4}$.

Digitized by Google

Autre méthode par parties aliquotes.

8 à multiplier
par $\frac{3}{4}$

4 produit de $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ pris dans les 8
2 idem de $\frac{1}{4}$

6 produit de 8 multiplié par $\frac{3}{4}$.

Opération.

Je ſouſdiviſe la fraction $\frac{3}{4}$ en $\frac{2}{4}$ & $\frac{1}{4}$
pour $\frac{2}{4}$ égal à $\frac{1}{2}$ je prends la moitié du nombre à multiplier, ici de 8, ce qui me donne 4
pour $\frac{1}{4}$ égal à la moitié de $\frac{2}{4}$ je prends la moitié du produit des $\frac{2}{4}$ ici de 4, ce qui me donne 2

j'additionne ces deux produits faiſants enſemble 6
égal à 8 multiplié par $\frac{3}{4}$.

J'appliquerai cette méthode à un exemple particulier.

J'achete 8 aunes d'une étoiſe, de laquelle chacune me coute $\frac{3}{4}$ d'écu, je dis premiérement que chacune me coute $\frac{2}{4}$ d'écu, ou ce qui eſt la même choſe $\frac{1}{2}$ écu, ainſi les 8 aunes me couteront 8 demi écus, je dis enſuite, que chacune me coute $\frac{1}{4}$ d'écu, ainſi les 8 aunes me couteront encore 8 quart d'écu, égaux à 4 demi écus, & le tout 12 demi écus, égaux à 6 écus entiers, ce qu'il falloit démontrer.

Pour multiplier deux fractions l'une par l'autre,
par exemple $\frac{3}{4}$ par $\frac{2}{3}$.

Opération.

$\frac{3}{4}$
$\frac{2}{3}$

$\frac{6}{12}$ égal à $\frac{1}{2}$

Il faut multiplier non ſeulement les deux numerateurs mais encore les deux dénominateurs l'un par l'autre, ce qui me produira la fraction $\frac{6}{12}$ égale à $\frac{1}{2}$.

Démonſtration.

En multipliant $\frac{3}{4}$ par 2 entiers, j'aurai par ce que j'ai démontré ci-devant la fraction $\frac{6}{4}$, mais comme $\frac{2}{3}$ ſont égaux à la troiſieme partie de deux entiers, je dois néceſſairement prendre la troiſieme partie de $\frac{6}{4}$ ce qui donnera la fraction $\frac{2}{4}$ égale à $\frac{1}{2}$ ou à $\frac{6}{12}$, nous en parlerons avec plus de préciſion dans la diviſion, & nous donnerons ici un exemple particulier.

Si 1 aune d'étoffe coute $\frac{3}{4}$ d'écu, les $\frac{2}{3}$ d'aunes de la même étoffe couteront naturellement $\frac{2}{3}$ de fois $\frac{3}{4}$ d'écu, or donc $\frac{1}{3}$ ou la troiſieme partie de $\frac{3}{4}$ eſt $\frac{1}{4}$ & 2 fois $\frac{1}{4}$ fait $\frac{2}{4}$ égal à $\frac{1}{2}$.

Il eſt clair qu'en multipliant le multiplicande par le multiplicateur 1 le produit de cette multiplication ſera égal au muliplicande, donc en multipliant par une partie de l'unité, c'eſt-à-dire par une fraction, le produit ſera plus petit que le multiplicande, ainſi $\frac{3}{4}$ multiplié par $\frac{2}{3}$ le produit ſera $\frac{2}{4}$ égal à $\frac{1}{2}$, puiſque $\frac{2}{3}$ eſt égal à 1 moins $\frac{1}{3}$, ôtez de $\frac{3}{4}$ le tiers, il reſtera $\frac{2}{4}$.

On peut s'appercevoir facilement par cet exemple que c'eſt par la multiplication que l'on réduit les fractions de fractions à une fraction ſimple, puiſque c'eſt les $\frac{2}{3}$ que l'on cherchoit de $\frac{3}{4}$.

Autre

Autre exemple.

Pour réduire une fraction de fraction à une fraction ſimple, par exemple $\frac{5}{12}$ de $\frac{3}{4}$, il faut ſe ſervir de la multiplication, c'eſt donc à dire cinq fois la douzieme partie de trois quarts & je trouve par la multiplication que $\frac{5}{12}$ de $\frac{3}{4}$ ſont égaux à $\frac{15}{48}$ ou $\frac{5}{16}$.

Application à un exemple particulier.

Puiſqu'un écu-neuf vaut 80 ſols argent de Suiſſe, les $\frac{3}{4}$ de cet écu-neuf en valent 60; en prenant de ces 60 ſols 5 fois la douzieme partie j'aurai 25 ſols, puiſque la douzieme partie de 60 eſt égale à 5, & le produit de 5 multiplié par 5 eſt égal à 25, il eſt facile à comprendre que quand un écu-neuf eſt ſouſdiviſé en 80 parties égales ou en 80 ſols, que chaque ſols forme la huitantieme partie d'un écu-neuf, ainſi 25 ſols ſont égaux à 25 fois la huitantieme partie d'un écu-neuf & en fraction à $\frac{25}{80}$ laquelle eſt égale à $\frac{5}{16}$, ce que nous avions déja trouvé ci-deſſus.

Pour multiplier un nombre entier & une fraction par un nombre entier & une fraction, par exemple $4\frac{7}{8}$ par $8\frac{3}{4}$, cette opération peut être faite de trois manieres différentes:

Premiérement, on peut réduire les entiers en fractions, en donnant à l'entier un dénominateur commun avec la fraction, & multiplier ces deux nouvelles fractions l'une par l'autre, ainſi $4\frac{7}{8}$ eſt égal à $\frac{39}{8}$ & $8\frac{3}{4}$ égal à $\frac{35}{4}$ & ces deux fractions multipliées l'une par l'autre, forment la fraction $\frac{1365}{32}$ laquelle réduite en entiers fait 42 entiers & $\frac{21}{32}$.

Secondement par parties aliquotes.

Opération.

$4\frac{7}{8}$
$8\frac{3}{4}$

4
2 } $\frac{7}{8}$
1

2 } $\frac{3}{4}$
1

32	. .	produit de 4 multiplié par 8
4	. .	idem de $\frac{4}{8}$ pris ſur les 8
2	. .	idem de $\frac{2}{8}$ idem
1	. .	idem de $\frac{1}{8}$ idem
2	. .	idem de $\frac{2}{4}$ idem ſur les 4
1	. .	idem de $\frac{1}{4}$ idem
	$\frac{21}{32}$	idem de $\frac{7}{8}$ multiplié par $\frac{3}{4}$
42	$\frac{21}{32}$	produit entier.

Enſeignement.

Je multiplie premiérement les entiers l'un par l'autre, enſuite je ſouſdiviſe les $\frac{7}{8}$ en $\frac{4}{8}:\frac{2}{8}:\frac{1}{8}$. Pour $\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$, je prends la moitié dans le nombre oppoſé à $4\frac{7}{8}$, ainſi dans le nombre 8, produiſant 4, pour $\frac{2}{8}$ égal à la moitié de $\frac{4}{8}$ je prends la moitié du produit de $\frac{4}{8}$.

Pour $\frac{1}{8}$ égal à la moitié de $\frac{2}{8}$, je prends la moitié du produit de $\frac{2}{8}$.

Je fais la même opération pour les $\frac{7}{8}$ après les avoir ſouſdiviſés en $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{4}$.

Pour $\frac{3}{4}$ égal à $\frac{1}{2}$ je prends la moitié dans le nombre oppoſé à 8 $\frac{3}{4}$ ainſi du nombre 4 produiſant 2.

Pour $\frac{1}{4}$ égal à la moitié de $\frac{2}{4}$ je prends la moitié du produit des $\frac{2}{4}$.

Finalement je multiplie les deux fractions l'une par l'autre, & j'additionne le tout.

J'appliquerai la troiſieme maniere à un exemple particulier.

Si j'achette 4 aunes & $\frac{7}{8}$ de drap du prix de L. 8 $\frac{3}{4}$ ou ce qui eſt la même choſe L. 8 15 ſ. chaqu'aune, le tout me reviendra à L. 42 $\frac{21}{32}$.

Opération.

4 aunes $\frac{7}{8}$
à L. 8. 15 ſ. l'aune

32

$\frac{4}{8}$ coutent . . . . . 4. 7. 6.
$\frac{2}{8}$ coutent . . . . . 2. 3. 9.
$\frac{1}{8}$ coute . . . . . 1. 1. 10 $\frac{1}{2}$.
produit de 10 ſ. . . . . 2. .. ..
produit de 5 ſ. . . . . 1. .. ..

L. 42. 13. 1 $\frac{1}{2}$.

Démonſtration.

Puiſque l'aune de ce drap coute L. 8. 15 ſ. je dois payer 4 & $\frac{7}{8}$ fois cette ſomme, je dis donc que je dois payer,

Premiérement 4 fois L. 8 15 ſ.

Secondement pour $\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$ la moitié de L. 8. 15 ſ.

Tertio, pour $\frac{2}{8}$ égal à $\frac{1}{4}$ le quart de L. 8. 15 ſ.

& quarto pour $\frac{1}{8}$ la huitieme partie de L. 8. 15 ſ.

Par parties aliquotes.

Je multiplie premiérement les 4 aunes par L. 8.

Je ſouſdiviſe enſuite les $\frac{7}{8}$ aunes en $\frac{4}{8}$. $\frac{2}{8}$. $\frac{1}{8}$.

Pour $\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$ aune je prends la moitié de L. 8. 15 ſ. faiſant L. 4. 7. 6.

Pour $\frac{2}{8}$ égal à la moitié de $\frac{4}{8}$ je prends la moitié du produit de $\frac{4}{8}$ ainſi de L. 4. 7. 6. qui fera L. 2. 3 ſ. 9.

Pour $\frac{1}{8}$ égal à la moitié de $\frac{2}{8}$ je prends la moitié du produit de $\frac{2}{8}$ ainſi de L. 2. 3 ſ. 9. qui fait L. 1. 1 ſ. 10 $\frac{1}{2}$.

& comme chaqu'aune coute 15 ſ. de plus que L. 8. je ſouſdiviſe les 15 ſ en 10 ſ. & 5 ſ.

Pour 10 ſ. égaux à L. $\frac{1}{2}$ je prends la moitié des 4 aunes, pour 5 ſ. égaux à la moitié de 10 ſ. je prends la moitié du produit de 10 ſ. ou, ce qui revient au même le quart des 4 aunes; finalement j'additionne le tout enſemble, ce qui me donne une ſomme de L. 42. 13 ſ. 1 $\frac{1}{2}$.

Je démontrerai ici que $\frac{21}{32}$ d'une livre eſt égal à 13 ſ. 1 $\frac{1}{2}$ d. & c'eſt ce qu'on appelle évaluer une fraction.

De l'évaluation des fractions.

Pour démontrer que $\frac{21}{32}$ d'une livre ſont égaux à 13 ſ. 1 $\frac{1}{2}$ d.

Opération.

$\frac{21}{32}$ de 20 ſ.

$\frac{21}{32}$ { 16 . . 10 ſ. ; 4 . . 2. 6. ; 1 . . . . 7 $\frac{1}{2}$. }

13 ſ. 1 $\frac{1}{2}$ d.

Démonſtration.

Comme la livre eſt compoſée de 20 ſols, je prends de ces 20 ſols 21 fois la 32 partie de la maniere ſuivante : je ſouſdiviſe les $\frac{21}{32}$ en $\frac{16}{32}$, $\frac{4}{32}$ & $\frac{1}{32}$; il y a à obſerver dans la ſouſdiviſion des fractions que chaque partie ſouſdiviſée doit être une partie directe de l'entier,

Par exemple $\frac{16}{32}$ eſt directement la moitié de l'entier.

$\frac{4}{32}$ eſt la huitieme partie de l'entier ou le $\frac{1}{4}$ de $\frac{16}{32}$

$\frac{1}{32}$ eſt la trente-deuxieme partie de l'entier ou le $\frac{1}{4}$ de $\frac{4}{32}$

ainſi pour $\frac{16}{32}$ je prends la moitié de 20 ſols faiſans 10 ſ. . .

pour $\frac{4}{32}$ le quart du produit de $\frac{16}{32}$ . . 2. 6.

& pour $\frac{1}{32}$ le quart du produit de $\frac{4}{32}$ . . .. 7 $\frac{1}{2}$.

13 ſ. 1 $\frac{1}{2}$.

On réduit de la même maniere les ſols & les deniers en fraction de livres, & comme la livre eſt compoſée de 20 ſols, chaque ſol forme naturellement $\frac{1}{20}$ ou la vingtieme partie d'une livre.

480

ainſi 13 ſols ſont égaux en fraction à $\frac{13}{20}$ . . 312

la livre étant compoſée de 240 deniers

1 denier eſt égal en fraction à $\frac{1}{240}$ . . 2

& $\frac{1}{2}$ d. égal à la moitié de $\frac{1}{240}$ donc égal à $\frac{1}{480}$ . . 1

315

En additionnant le tout, je trouve la fraction $\frac{315}{480}$ égale en la reduiſant au plus petit terme poſſible à $\frac{21}{32}$.

Remarque.

Puiſque dans les fractions ci-deſſus $\frac{1}{480}$ eſt la moitié de $\frac{1}{240}$, il réſulte de-là, que plus le dénominateur d'une fraction eſt grand par rapport à ſon numérateur, plus une telle fraction eſt petite ; perſonne n'ignore que $\frac{1}{4}$ eſt la moitié de $\frac{1}{2}$ parce que le dénominateur 4 eſt le double du dénominateur 2, de cette remarque ſuit la régle générale, ſi on veut prendre le tiers d'une fraction quelconque qu'il faut rendre ſon dénominateur trois fois plus grand

ainſi le multiplier par 3, pour en prendre le quart il faut le multiplier par 4, pour le cinquieme le multiplier par 5, & ainſi de ſuite.

Pour réduire facilement les fractions de livres en ſols & deniers, multipliez le numerateur de la fraction par 20 & diviſez le produit par le dénominateur, ce qui reſte doit être multiplié par 12 & vous continuerez de diviſer; par exemple $\frac{77}{80}$.

	77	
	20	
80	1540	
19 ſ. 3 d.	740	ainſi $\frac{77}{80}$ eſt égal à 19 ſ. 3 d.
	20	
	12	
	40	
	20	
	240	
	000	

Pour réduire facilement les ſols & deniers en fraction de livres, on n'aura qu'à réduire le tout en deniers qui forment le numérateur d'une fraction qui aura 240 pour dénominateur, parce que la livre eſt compoſée de 240 deniers, & il faudra réduire la fraction au plus petit terme poſſible, par exemple 18 ſ. 6 d.

	12
	42
18	
222 d. égaux à $\frac{222}{240}$ à $\frac{111}{120}$ à $\frac{37}{40}$.	

On peut réduire de la même maniere les pieds & les pouces en fraction de toiſe, pour trouver l'aire d'une figure géométrique.

Par exemple, pour trouver l'aire ou la capacité d'un carré long dont l'un des côtés a 12 toiſes, 5 pieds, 6 pouces; & l'autre 6 toiſes, 3 pieds, 4 pouces.

Je réduis premiérement les 5 pieds, 6 pouces en fraction de toiſes, en comptant la toiſe pour 6 pieds & je dis:

3 pieds ſont égaux	à $\frac{1}{2}$ ou	$\frac{6}{12}$ de toiſe.
2 pieds . . .	à $\frac{1}{3}$ ou	$\frac{4}{12}$
6 pouces	à .	$\frac{1}{12}$
5 pieds 6 pouces	à .	$\frac{11}{12}$ de toiſe.

Je réduis de même les 3 pieds 4 pouces en fraction, diſant:

3 pieds ſont égaux	à $\frac{1}{2}$ ou à	$\frac{9}{18}$ de toiſe.
4 pouces . .	à	$\frac{1}{18}$
3 pieds 4 pouces égaux	à $\frac{10}{18}$ égal à	$\frac{5}{9}$ de toiſe.

Je multiplie les 12 $\frac{11}{12}$ toiſes
par 6 $\frac{5}{9}$ toiſes

6 } $\frac{11}{12}$
3 }
2 }

3 } $\frac{5}{9}$
1 }
1 }

Addition des fractions.

108
54 $\frac{54}{108}$ égal à $\frac{1}{2}$
36 $\frac{36}{108}$ . . à $\frac{1}{3}$
36
55
108 —— 181
1 $\frac{73}{108}$ $\frac{73}{108}$

72 produit de 12 multiplié par 6
3 idem de $\frac{6}{12}$ égal à $\frac{1}{2}$ pris dans les 6 entiers
1 $\frac{1}{2}$ idem de $\frac{3}{12}$ égal à la moitié de $\frac{6}{12}$
1 idem de $\frac{2}{12}$ égal au tiers de $\frac{6}{12}$
4 idem de $\frac{3}{9}$ égal à $\frac{1}{3}$ pris dans les 12 entiers
1 $\frac{1}{3}$ idem de $\frac{1}{9}$ égal à $\frac{1}{3}$ de $\frac{3}{9}$
1 $\frac{1}{9}$ idem de $\frac{1}{9}$ égal au tiers de $\frac{3}{9}$
$\frac{55}{108}$ idem des fractions multipliées l'une par l'autre
84 $\frac{73}{108}$ toiſes carrées.

Cette opération peut être faite encore de trois manieres différentes, l'une en réduiſant le tout en pouces, & l'autre en prenant pour les pieds & les pouces les parties aliquotes, & la troiſieme en calculant par pieds & pouces courants ſur toiſe.

J'enſeignerai ci-après les trois méthodes.

Nous avons dit ci-deſſus que cette opération pouvoit ſe faire, premiérement, en réduiſant le tout en pouces, ce qui ſe fait en multipliant les toiſes par 6 & les pouces par 12, en ajoutant aux pieds les pieds & aux pouces les pouces qui exiſtent déja.

Ainſi, 12 toiſes, 5 pieds & 6 pouces contiennent 930 pouces.
& 6 toiſes, 3 pieds & 4 pouces contiennent 472 pouces.

Opération.

930
472
1860
6510
3720
438960 pouces carrés.

5184 ——

Toiſes.	pieds.	pouces.	
84.	24.	48.	carrés

24240
3504
36
21024
10512
126144
22464
1728
144
6912
6912
1728
248832
41472
0000

Digitized by Google

Explication de cette Opération.

En multipliant les 930 par 472, je trouve un produit de 438960 pouces carrés, pour les réduire en toiſes carrées, je les diviſe par 5184, parce qu'une toiſe carrée contient autant de pouces carrés, ce qui me donne un quotient de 84 toiſes carrées, & comme il reſte 3504 je les multiplie par 36 parce qu'une toiſe carrée eſt compoſée de 36 pieds carrés; en continuant ma diviſion j'ai un quotient de 24 pieds carrés, & il me reſte de nouveau 1728 que je multiplie par 144 parce que c'eſt la valeur d'un pied carré en pouces carrés : en finiſſant ma diviſion je trouve un quotient de 48 pouces carrés, pour réduire ces pieds & pouces en fraction de toiſe, je dis,

18 pieds carrés ſont égaux à $\frac{1}{2}$ toiſe carrée

6 pieds carrés . . . à $\frac{1}{6}$

48 pouces carrés ſont égaux à $\frac{1}{108}$

Je réduis toutes ces fractions au même dénominateur $\frac{73}{108}$

$$\begin{array}{r} \underbrace{108}\\ 54\\ 18\\ 1\\ \hline \frac{73}{108} \end{array}$$

& je trouve par cette opération que 24 pieds 48 pouces carrés ſont égaux en fraction à $\frac{73}{108}$ de toiſe carrée, c'eſt ce que nous avons déja trouvé ci-devant, ainſi que cette regle peut ſervir de preuve à la précédente.

Démonſtration.

Si 36 pieds carrés ſont la valeur de 1 toiſe carrée
18 ſont naturellement la valeur de $\frac{1}{2}$ toiſe
6 eſt le tiers de 18 & le $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{2}$ eſt $\frac{1}{6}$
48 pouces carrés eſt le tiers de 1 pied carré
ainſi la dix-huitieme partie de 6 pieds carrés,
en prenant cette partie dans ces 6 pieds
ou dans ſon produit qui eſt $\frac{1}{6}$ de toiſe j'aurai
le quotient . . . . . $\frac{1}{108}$

Nous avons dit que cette opération pouvoit encore ſe faire en prenant pour les pieds & les pouces les parties aliquotes, ce que nous enſeignerons ici.

Opération.

Toiſes, pieds, pouces.
Je multiplie les 12 F. 5 G. 6 H.
par 6 I. 3 K. 4 L.

G H
5 pieds 6 pouces ſousdiviſés.

produit de 12 multipliés par 6 . . . 72 . . . . . en 3 pieds A
produit des 3 pieds A ſur 6 toiſes I. . 3 . . . . . la $\frac{1}{2}$ 2 pieds B
des 2 pieds B ſur 6 dites I. . 2 M . . . . le $\frac{1}{3}$ 6 pouces C
des 6 pouces C ſur 2 dites M. . . . . 18 . . le $\frac{1}{6}$
produit des 3 pieds D ſur 12 dites F. . . 6 N . . . . la $\frac{1}{2}$ K. 3 pieds, 4 L pouces ſousdiviſés.
des 4 pouces E ſur 6 dites N. . . . 24 . . la $\frac{1}{9}$ en 3 pieds. D
produit des 5 pouces G multipliés par 3 K. . . . 15 . . . . 4 pouces. E
des 6 pouces H ſur 3 pieds K. . . . . 1. 72 la $\frac{1}{2}$
des 4 pouces L ſur 5 pieds G. . . . . 1. 96 le $\frac{1}{3}$
des 6 pouces H multipliés par les 4 L. . . . . 24 . .

Toiſes 84. 24. 48. carrés, qui eſt le même produit que nous avons trouvé ci-devant; & pour comprendre cette opération plus facilement nous avons mis l'explication à côté de la regle.

Digitized by Google

On peut encore le calculer en pieds & poucces courans ſur toiſe de cette maniere.

Opération.

Toiſes,	Pieds,	Pouces.
12.	5.	6.
6.	3.	4.

Souſdiviſion des 5 Pieds 6 pouces d'enhaut.

3 pieds égaux à $\frac{1}{2}$ toiſe
2 dits . . à $\frac{1}{3}$
— 6 pouces égaux au $\frac{1}{4}$ de 2 pieds

Souſdiviſion des 3 Pieds 4 Pouces d'embas.

3 pieds égaux à $\frac{1}{2}$ toiſe
— 4 pouces égaux au 9me de 3 pieds

72.	. . . . .		produit de 12 toiſes multipliées par 6
3.	1.	8.	idem de 3 pieds d'enhaut, pris dans les 6 toiſes, 3. 4. d'embas
2.	1.	1 $\frac{1}{3}$.	idem de 2 pieds d'enhaut, pris de même
—	3.	3 $\frac{1}{3}$.	idem de 6 pouces d'enhaut, pris dans le produit des 2 pieds
6.	. . . . .		idem de 3 pieds d'embas, pris dans les 12 toiſes d'enhaut
—	4.	. .	idem de 4 pouces d'embas, pris dans le produit des 3 pieds d'embas.

	carrées	courants	ſur toiſe
Toiſes	84.	4.	$\frac{2}{3}$.

La Démonſtration ſe trouve à côté de l'Opération.

Nous réduirons ici les 4 pieds, $\frac{2}{3}$ de poucces courans ſur toiſe en fraction de toiſe & enſuite en pieds & pouces carrés.

216 Dénominateur commun.

3 pieds courans ſont égaux à $\frac{1}{2}$ toiſe . .	108
1 pied . . dit . . égal à $\frac{1}{6}$ . . .	36
— $\frac{1}{3}$ de pouce égal à $\frac{1}{12}$ de pied à $\frac{1}{216}$	1
— $\frac{1}{3}$ . . . dit idem . à $\frac{1}{216}$ . . .	1
	146 Addition des numérateurs.

4 $\frac{2}{3}$. égaux à . . . $\frac{146}{216}$ égal à $\frac{73}{108}$

Nous avons obſervé ci-contre que la toiſe carrée contenoit 36 pieds carrés, & le pied carré contient 144 pouces carrés; donc

3 pieds courants ſur toiſe ſont égaux	à 18 pieds carrés
1 dit égal au tiers de 3 pieds ainſi	à 6 dits
$\frac{1}{3}$ de pouce courant ſur toiſe égal à $\frac{1}{12}$ de pied, ainſi égal à	24 pouces carrés
$\frac{1}{3}$ dit . . . idem . . . . idem	à 24 dits
	Pieds carrés 24. 48 pouces carrés.

C'eſt ce que nous avons déjà trouvé.

Nous examinerons de plus près de quelle maniere il faut s'y prendre pour réduire $\frac{1}{3}$ de pouce courant ſur toiſe en pouces carrés.

Nous voyons ci-deſſus que le pied courant ſur toiſe, qui eſt la 6me partie de la toiſe eſt égal à 6 pieds carrés, parce que la toiſe carrée contient 36 pieds carrés, & le 6me de 36 eſt égal à 6.

Le pied eſt compoſé de 12 pouces; donc $\frac{1}{3}$ étant égal à la 36me partie de 12, il faut prendre la 36me partie du produit de 1 pied courant ſur toiſe, qui eſt égal à 6 pieds carrés, leſquels multipliés par 144 pouces ſont égaux à 864 pouces carrés, deſquels la 36me partie eſt égale à 24 pouces carrés, ce qu'il falloit démontrer.

Digitized by Google

On voit par ces quatre différentes manieres d'opérer que celle avec les fractions eſt la moins difficile: les pieds & les pouces ſe réduiſent de la maniere que je viens de l'enſeigner en fraction de toiſe.

Ce que nous avons traité juſqu'à préſent des fractions fait voir que les ſols ſont des fractions de livres & les deniers des fractions de ſols, le dernier peut donc être enviſagé de deux différentes manieres par rapport à la livre; on peut le concevoir comme une fraction ſimple, ou comme une fraction de fraction: par voye directe le denier eſt la 240me partie d'une livre ainſi égal à $\frac{1}{240}$; & par voye intermédiaire, ſupoſant que le ſol ſoit la 20me partie de la livre, & le denier la 12me du ſol, dans ce ſens le denier eſt en fraction de fraction $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{20}$ égal (en multipliant le numérateur de l'une par celui de l'autre & les deux dénominateurs l'un par l'autre) à $\frac{1}{240}$ égal à ce que nous avons trouvé ci-deſſus.

Le denier peut encore être diviſé en plus petites parties, c'eſt-à-dire en fraction; j'en donnerai ici un exemple.

Je ſuppoſe qu'on ait à multiplier £ 8. 17 ſ. 6 $\frac{7}{8}$ den. par 5, cette opération doit ſe faire de cette maniere.

£ 8. 17 ſ. 6 $\frac{7}{8}$ den. à multiplier par 5.

Souſdiviſion des ſols, deniers & de la fraction.

40	1920	Dénominateur commun.
2 $\frac{1}{2}$	960	10 ſ.
1 $\frac{1}{4}$	480	5
— $\frac{5}{8}$	1200	2 6 den.
— $\frac{5}{480}$	20	$\frac{4}{8}$
— $\frac{5}{960}$	10	$\frac{1}{8}$
— $\frac{5}{1920}$	5	$\frac{1}{8}$
44 $\frac{151}{384}$	$\frac{2875}{1920}$	17 ſ. 6 $\frac{7}{8}$ d.

égal à 1 $\frac{955}{1920}$ & la fraction réduite ſera égale à $\frac{151}{384}$, donc le produit de £ 8. 17 ſ. 6 $\frac{7}{8}$ den. multiplié par 5 eſt égal à £ 44 $\frac{151}{384}$ ſoit à £ 44. 7 ſ. 10 $\frac{143}{384}$ d. & cette fraction eſt égale à $\frac{1}{8}$.

Explication de l'Opération.

En multipliant 8 par 5 vous aurez 40
Souſdiviſez enſuite les ſols, deniers & la fraction de la maniere que nous l'avons fait ci-deſſus.
Pour 10 ſols égaux à la moitié d'une Livre, prenez la demi dans le multiplicateur 5 vous aurez . . . . . 2 $\frac{1}{2}$
Pour 5 égaux à la moitié de 10, prenez la demi dans le produit de ceux-ci . . 1 $\frac{1}{4}$
Pour 2 ſ. 6 den. égaux à la moitié de 5 ſ. prenez la demi dans leur produit . . . . $\frac{5}{8}$
Pour $\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$ d. égal à la 60me partie de 2 ſ. 6 d prenez la 60me dans leur produit . . . . . $\frac{5}{480}$
Pour $\frac{2}{8}$ égal à la moitié de $\frac{4}{8}$ prenez la demi dans ſon produit . . . . . $\frac{5}{960}$
Pour $\frac{1}{8}$ égal à la moitié de $\frac{2}{8}$ prenez la moitié dans ſon produit, ce qui fait . . . $\frac{5}{1920}$
Finalement réduiſez vos fractions au même dénominateur & additionnez le tout.

On auroit encore pu prendre les parties aliquotes pour la fraction ſans la ſouſdiviſer; mais il faut concevoir que la fraction forme une ou pluſieurs parties aliquantes de l'unité, donc $\frac{1}{2}$ qui eſt la moitié d'un entier n'eſt que le quart de deux entiers, ainſi, il y a même raiſon

raiſon de $\frac{1}{2}$ à 2 comme de $\frac{1}{4}$ à 1, donc les $\frac{7}{8}$ de 1 den. ne ſont que $\frac{7}{240}$ de 30 den. parce qu'il y a même raiſon de 1 à 8 comme de 30 à 240.

Dans la ſouſdiviſion ci-contre nous avons avant les fractions, 2 ſ. 6 d. égaux à 30 d., c'eſt donc ſur le produit de ces 30 d. qui eſt égal à $\frac{5}{8}$ qu'il faut opérer pour les $\frac{7}{8}$ en obſervant que par la raiſon alléguée ci-deſſus, il en faut prendre $\frac{7}{240}$; donc de cette fraction $\frac{5}{8}$ prenez 7 fois la 240me partie : pour prendre la 240me partie d'une fraction quelconque, multipliez ſon dénominateur par 240; ainſi en prenant cette partie de $\frac{5}{8}$, vous aurez pour quotient la fraction $\frac{5}{1920}$ & comme vous devez avoir 7 fois cette même fraction, multipliez ſon numérateur par 7, vous aurez celle de $\frac{35}{1920}$, égale en la réduiſant à $\frac{7}{384}$.

Autrement.

Nous venons de voir que $\frac{5}{8}$ étoit le produit de 30 d., cherchez le produit de 1 d.; ce qui ſe fait en multipliant le dénominateur de cette fraction par 30, le produit ſera $\frac{5}{240}$ égal à $\frac{1}{48}$; pour prendre de cette fraction pour $\frac{7}{8}$ 7 fois la huitieme partie, multipliez de vos deux fractions $\frac{1}{48}$ & $\frac{7}{8}$, les numérateurs & les dénominateurs l'un par l'autre, vous aurez pour votre produit $\frac{7}{384}$ qui eſt la même fraction que nous avons déja trouvé ci-deſſus.

Il paroîtra ſurprenant que le produit d'une fraction multipliée par une autre fraction ſoit plus petit que le multiplicande, par exemple,

$\frac{3}{4}$ multiplié
par $\frac{1}{2}$

le produit eſt égal à $\frac{3}{8}$ ayant multiplié les deux numérateurs enſuite les deux dénominateurs l'un par l'autre.

L'on ſait qu'en multipliant un nombre quelconque par l'unité, le produit ſera égal au multiplicande, donc un nombre quelconque multiplié par un multiplicateur plus petit que l'unité, le produit ſera moindre que le multiplicande: ainſi le produit de $\frac{3}{4}$ multiplié par $\frac{1}{2}$ ſera égal à $\frac{3}{8}$; la raiſon en eſt, que le multiplicateur étant égal à la moitié de l'unité, le produit doit être égal à la moitié du multiplicande, donc plus le multiplicateur eſt petit, plus le produit ſera petit; donc il y a même raiſon du multiplicande au produit comme du multiplicateur à l'unité.

On peut multiplier des Livres, ſols & deniers, par des Livres, ſols & deniers. Nous donnerons un exemple pour ſavoir combien de Livres de Suiſſe produiront £ 25. 17 ſ. 6 d. Sterlings ſur le pied de £ 15. 18 ſ. 9 d. de Suiſſe pour la Livre Sterling.

Opération.

Souſdiviſion.

10 ſols égal à $\frac{1}{2}$
5 . . à $\frac{1}{4}$
2 ſ. 6 d. à $\frac{1}{8}$
17 ſ. 6 d.

10 ſols égal à $\frac{1}{2}$
5 . . à $\frac{1}{4}$
2 ſ. 6 d. à $\frac{1}{8}$
1. 3 . à $\frac{1}{16}$
18 ſ. 9 d.

£. 25. 17 ſ. 6 d. Sterlings
à £. 15. 18 ſ. 9 d. de Suiſſe

125.	.	.		produit de 25 multiplié par 5
25.	.	.	. .	de 25 multiplié par 1
7.	19.	$4\frac{1}{2}$	.	de 10 ſ. pris dans £. 15. 18 ſ. 9 d.
3.	19.	$8\frac{1}{4}$	.	de 5 ſ. pris dans le produit de 10 ſ. ainſi dans £ 7. 19 ſ. $4\frac{1}{2}$ d.
1.	19.	$10\frac{1}{8}$	.	de 2 ſ. 6 d. pris dans le produit de 5 ainſi dans l. 3. 19 ſ. $8\frac{1}{4}$.
12.	10.	.	.	de 10 ſ. p^{r}. leſquels il faut prendre la moitié ſur £. 25.
6.	5.	.	.	de 5 ſ. pris dans le produit de 10 ſ. la moitié.
3.	2.	6.	.	de 2 ſ. 6 d. pris dans le produit de 5 ſ. la moitié.
1.	11.	3.	.	de 1 ſ. 3 d. pris dans le produit de 2 ſ. 6 d. la moitié.

£. 412. 7 ſ. $7\frac{1}{8}$ d. de Suiſſe.

Digitized by Google

Pour bien concevoir cette opération, il faut ſe préſenter la regle comme ſi on n'avoit que les £ 25 Sterlings à réduire en argent de Suiſſe, il eſt clair qu'elles doivent être multipliées non ſeulement par les £ 15, mais encore par les 18 ſ. 9 d. parce que chacune de ces Livres Sterlings eſt évaluée à £ 15. 18 ſ. 9 d., donc il faut prendre les parties aliquotes pour les ſols & deniers dans les £ 25.; enſuite il faut ſuppoſer en ſecond lieu qu'on n'ait que les 17 ſ. 6 d. Sterlings à réduire en argent de Suiſſe; il eſt clair encore, ſi £ 1 Sterling vaut £ 15. 18 ſ. 6 d. de Suiſſe, que 10 ſ. Sterlings égaux à la moitié de la Livre vaudront la moitié autant en argent de Suiſſe, donc pour 10 ſols, il faudra prendre la moitié dans les £ 15. 18 ſ. 6 d.

Pour 5 ſ. égaux à la moitié de 10 ſ., il faudra prendre la moitié dans le produit des 10 ſ. pour 2 ſ. 6 d. égaux à la moitié de 5 ſ., il faudra prendre la moitié dans le produit des 5 ſ. & on aura en tout £ 412. 7 ſ. $7\frac{7}{8}$ d. de Suiſſe.

Nous allons faire ce même calcul par fractions, pour voir ſi nous trouverons la même ſomme en argent de Suiſſe.

Addition des fractions.

128

$\frac{1}{2}$	égal à	64
$\frac{3}{4}$	. à	96
$\frac{7}{8}$	. à	112
$\frac{1}{2}$	. à	64
$\frac{1}{4}$	. à	32
$\frac{1}{8}$	. à	16
$\frac{9}{16}$	. à	72
$\frac{105}{128}$	. à	105
128		561

$4\frac{49}{128}$ $\frac{49}{128}$

£ 25 $\frac{7}{8}$ Sterlings
à £ 15 $\frac{15}{16}$ de Suiſſe

125			
25			
7	$\frac{1}{2}$	pour	$\frac{1}{8}$
3	$\frac{3}{4}$	.	$\frac{2}{8}$
1	$\frac{7}{8}$	.	$\frac{1}{8}$
12	$\frac{1}{2}$	.	$\frac{8}{16}$
6	$\frac{1}{4}$	.	$\frac{4}{16}$
3	$\frac{1}{8}$	.	$\frac{2}{16}$
1	$\frac{9}{16}$	.	$\frac{1}{16}$
	$\frac{105}{128}$	.	$\frac{7}{8}$ multipliés par $\frac{15}{16}$

£ 4 12 $\frac{49}{128}$

On voit par l'addition des fractions qu'elles ont produit 4 entiers & $\frac{49}{128}$, évaluons maintenant cette fraction de deux manieres différentes, premiérement par parties aliquantes; pour ce fait il faut les ſouſdiviſer,

en $\frac{32}{128}$	égal à $\frac{1}{4}$	égal à 5 ſols.	
$\frac{16}{128}$	égal à la moitié de $\frac{32}{128}$	égal à 2 ſ. 6 d.	
$\frac{1}{128}$	égal à un ſeizieme de $\frac{16}{128}$	égal à . . 1 $\frac{14}{16}$	égal à $\frac{7}{8}$
$\frac{49}{128}$	. . . . égal	à 7 ſ. $7\frac{7}{8}$ d.	

De l'autre maniere, il faut multiplier le numérateur de la fraction par 20 & diviſer le produit par le dénominateur; ce qui reſte, il faut le multiplier par 12 & continuer ſa diviſion.

Digitized by Google

Opération.

49
20
128 ——— 980
quotient 7 ſ. 7 $\frac{7}{8}$ d. 84
12
168
84
1008

reſte $\frac{112}{128}$ égal à $\frac{7}{8}$.

Nous réduirons en même tems les 7 ſ. 7 $\frac{7}{8}$ d. en fraction de Livre qui ſervira de preuve à la précédente opération; pour ce fait, il faut les ſouſdiviſer de cette maniere.

5 ſ. . . . . égaux à $\frac{1}{4}$
2 ſ. 6 d. égal à la moitié de 5 ſ. à $\frac{1}{8}$
1 égal à $\frac{1}{10}$ de 2 ſ. 6 d. . à $\frac{1}{240}$
$\frac{4}{8}$ égal à $\frac{1}{2}$ d. . . . à $\frac{1}{480}$
$\frac{2}{8}$ égal à $\frac{1}{4}$ d. . . . à $\frac{1}{960}$
$\frac{1}{8}$ égal à $\frac{1}{8}$ d. . . . à $\frac{1}{1920}$

$\frac{735}{1920}$ égal à $\frac{245}{640}$ à $\frac{49}{128}$

Addition.

1920 *Dénominateur comm.*

$\frac{1}{4}$ égal à 480
$\frac{1}{8}$. à 240
$\frac{1}{240}$. à 8
$\frac{1}{480}$. à 4
$\frac{1}{960}$. à 2
$\frac{1}{1920}$. à 1

$\frac{735}{1920}$

ainſi $\frac{49}{128}$ eſt égal à 7 ſ. 7 $\frac{7}{8}$ d.
& 7 ſ. 7 $\frac{7}{8}$ d. ſont égaux à $\frac{49}{128}$.

De la diviſion des fractions.

On peut diviſer des fractions par des entiers, ou des fractions l'une par l'autre, ou enfin des entiers par des fractions : nous allons démontrer ces trois cas; avant toute choſe nous démontrerons la nature de la diviſion, & enſuite la conſéquence générale qu'on en peut tirer : par la diviſion on cherche à découvrir combien de fois un nombre eſt contenu dans un autre; il ſuit de-là la conſéquence naturelle que plus le diviſeur eſt grand, plus le quotient ſera petit; & encore, plus le diviſeur eſt petit, plus le quotient ſera grand, c'eſt-à-dire, ce dernier diviſeur ſera contenu plus de fois dans le nombre à diviſer que le premier.

En diviſant une fraction par des entiers, par exemple $\frac{3}{4}$ par 4, le quotient ſera égal à $\frac{3}{16}$: la raiſon en eſt toute ſimple, puiſque vous cherchez par cette diviſion un quotient qui ſoit quatre fois plus petit que votre nombre à diviſer. Nous avons vu plus haut que plus le dénominateur d'une fraction étoit grand par rapport à ſon numérateur, plus une telle fraction étoit petite, donc 16 étant quatre fois plus grand que 4, la fraction $\frac{3}{16}$ eſt égale au quart de $\frac{3}{4}$:

Pour diviſer des fractions par des fractions, par exemple $\frac{3}{8}$ diviſé par $\frac{1}{2}$, le quotient ſera égal à $\frac{3}{4}$.

Opération.

$\frac{1}{2}$ ——— $\frac{3}{8}$
$\frac{8}{16}$ $\frac{6}{16}$

Diviſion.

8 ——— 6 égal à $\frac{3}{4}$.
8

Démonſtration.

Réduiſez le diviſeur & le nombre à diviſer au même dénominateur; ce premier ſera égal à $\frac{8}{12}$ & celui-ci à $\frac{6}{12}$; diviſez le numérateur de cette derniere fraction, par le numérateur de la premiere, c'eſt-à-dire 6 par 8; mais comme 6 n'eſt pas diviſible par 8, poſez le diviſeur en fraction ſous le nombre à diviſer, votre quotient ſera égal à $\frac{6}{8}$ égal à $\frac{3}{4}$.

Nous avons obſervé ci-deſſus, que plus le diviſeur étoit petit, plus le quotient ſera grand: je ſuppoſe que l'on ſache d'avance qu'un nombre quelconque diviſé par l'unité, le quotient ſera égal au nombre à diviſer; donc, par ce que nous venons de voir, ſi on a pour diviſeur $\frac{1}{2}$, qui eſt la moitié de l'unité, le quotient ſera le double du nombre à diviſer, donc $\frac{3}{8}$ diviſé par $\frac{1}{2}$, le quotient ſera égal à $\frac{3}{4}$, puiſque cette fraction eſt le double de $\frac{3}{8}$.

En diviſant les entiers par des fractions, le quotient ſera proportionel au diviſeur comme dans toute diviſion; par exemple 6 par $\frac{2}{3}$, le quotient ſera égal à 9.

Opération.

$\frac{2}{3}$ ——— 6

3 *dénominateur de la fraction*

Diviſion

2 ——— 18

9 Quotient

Démonſtration.

Multipliez votre nombre à diviſer par le dénominateur de votre fraction, & vous diviſerez le produit par le numérateur; vous aurez 2 pour diviſeur, 18 pour dividende, & le quotient ſera égal à 9: nous avons démontré qu'une fraction de laquelle le numérateur étoit égal au dénominateur, étoit égale à un entier, donc $\frac{3}{3}$ eſt égal à un entier, donc $\frac{3}{2}$ eſt de la moitié plus grand que $\frac{2}{3}$ (puiſqu'en ajoutant au numérateur 2 la moitié, qui eſt 1, vous aurez 3) ainſi le quotient ſera égal au dividende, plus à la moitié du dividende, ainſi à 6, plus à la moitié de 6 qui eſt 3, donc le quotient ſera égal à 9; ce qu'il falloit démontrer.

Le diviſeur & le dividende peuvent être compoſés par des entiers & ſuivis de fractions, par exemple $5\frac{3}{4}$ à diviſer par $2\frac{1}{2}$.

Opération.

$2\frac{1}{2}$ ——— $5\frac{3}{4}$

2 — 4

$\frac{5}{2}$ — $\frac{23}{4}$

$\frac{20}{8}$ — $\frac{46}{8}$.

Diviſion

20 ——— 46

$2\frac{3}{10}$ *quotient* $\frac{6}{20}$ égal à $\frac{3}{10}$.

Autre méthode.

$2\frac{1}{2}$ ——— $5\frac{3}{4}$

2 — 4

4 — 5 — 23

2 — 2

10

Diviſion.

10 ——— 23

$2\frac{3}{10}$ — $\frac{3}{10}$

Démonſtration.

Si les nombres ſont ſuivis d'une fraction, il faut reduire le tout en fraction & ceux-ci au même dénominateur de cette maniere.

Multipliez les entiers par le dénominateur de la fraction qui les ſuit immédiatement, & ajoutez-y le numérateur, votre diviſeur ſera égal à $\frac{5}{2}$ & le dividende à $\frac{23}{4}$, que vous réduirez comme à l'ordinaire au même dénominateur, & vous ferez votre diviſion; le quotient ſera égal à $\frac{46}{20}$, égal à $\frac{23}{10}$, égal à $2\frac{3}{10}$.

La ſeconde méthode eſt plus brieve & l'opération plus facile, ſur-tout lorſqu'on a une grande diviſion à faire; voici de quelle maniere il faut s'y prendre; on multiplie comme la premiere fois le diviſeur & le dividende, chacun par le dénominateur de ſa fraction en y ajoutant le numérateur de cette maniere.

$$\begin{array}{cc} 2\frac{1}{2} & 5\frac{3}{4} \\ 4 \quad \frac{2}{5} & \frac{4}{23} \not\propto \\ 2 & \end{array}$$

Il eſt ſous-entendu que les 5 de la gauche ſont $\frac{5}{2}$, & les 23 de la droite $\frac{23}{4}$, je poſe le dénominateur de la fraction de la droite à côté du diviſeur pour le multiplier avec, & celui de la gauche à côté du nombre à diviſer pour le multiplier de même : par cette opération les deux nombres ſeront cenſés réduits au même dénominateur; obſervons ici que les nombres de la gauche qui forment le diviſeur ſont appellés antécédents, & ceux de la droite qui forment le dividende ou le nombre à diviſer ſont nommés conſéquents : avant de faire la multiplication dont je viens de parler, je ſupprime les nombres qu'il y a à ſupprimer de part & d'autre; s'entend s'il y a à la droite un nombre égal à un de ceux de la gauche; je les ſupprime, c'eſt-à-dire, je les barre de part & d'autre, ou s'il y en a de part & d'autre qui ſoyent diviſibles par le même diviſeur, je les réduis au plus petit terme; par exemple 4 de la gauche eſt diviſible par 2 de la droite, je ſupprime l'une & l'autre de ces figures & je place à la gauche le quotient de 4 diviſé par 2; les nombres qui reſtent du côté des antécédents, je les multiplie les uns par les autres, & les conſéquents de même, j'aurai cette fois 10 pour diviſeur & 23 pour dividende; il ſera facile à concevoir que le quotient de 46 diviſé par 20 ſera égal à celui de 23 diviſé par 10, parce qu'il y a même raiſon de 20 à 46 comme de 10 à 23.

La preuve de la diviſion ſe fait (comme on ne l'ignore pas) par la multiplication, en multipliant le quotient par le diviſeur, ainſi $2\frac{3}{10}$ par $2\frac{1}{2}$, & le produit ſera égal à $5\frac{3}{4}$, égal au dividende.

On voit par ce que nous avons dit juſqu'à-préſent, que les quatre regles principales pour les fractions ſont les mêmes que pour les entiers; l'on ſait en outre que toutes les autres régles ſont compoſées de celles-ci : nous enſeignerons ici quelques-unes des plus néceſſaires pour parvenir aux ſpéculations, en commençant par la regle de trois, ainſi appellée parce qu'elle eſt compoſée de trois termes, le premier deſquels forme le diviſeur, & les deux autres multipliés l'un par l'autre forment le nombre à diviſer.

On peut faire la regle de trois, ſeulement avec des fractions, ou les fractions peuvent être précédées d'entiers; nous allons enſeigner l'un & l'autre de ces cas en commençant par le premier :

Si $\frac{3}{4}$ coutent $\frac{2}{5}$, à quel prix reviendront $\frac{7}{8}$.

Opération.

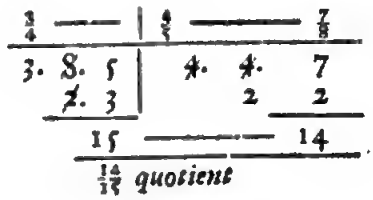

Preuve.

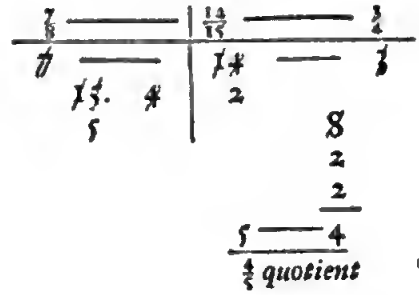

L'on doit diſpoſer les trois numérateurs de cette maniere $3 - | - 4 - 7$ en retranchant le premier terme qui eſt antécédent, des deux autres, qui ſont conſéquens; enſuite on doit placer le dénominateur du premier terme du côté des conſéquens, & les dénominateurs du deux & troiſieme terme du côté de l'antécédent; reduiſez le tout de part & d'autre aux plus petits termes, les nombres reſtants du côté des antécédents multipliés les uns par les autres, formeront le diviſeur, qui eſt ici égal à 15, ceux du côté des conſéquens, multipliés de même formeront le dividende qui eſt égal ici à 14, ainſi le quotient ſera égal à $\frac{14}{15}$: la preuve ſe fait comme à l'ordinaire.

Les deux opérations que l'on fait dans la régle de trois ſont la multiplication & la diviſion; commençons par celle-ci, en diviſant $\frac{4}{5}$ par $\frac{3}{4}$ le quotient ſera égal à $\frac{16}{15}$, & en multipliant celui-ci par $\frac{7}{8}$ le produit ſera égal à $\frac{112}{120}$ égal à $\frac{14}{15}$ égal à ce que nous avons trouvé ci-deſſus.

Nous donnerons ici la maniere de faire la régle de trois avec des fractions précédées d'entiers (par exemple:)

Si $3\frac{3}{4}$ coutent $7\frac{1}{2}$, à quel prix reviendront $9\frac{3}{8}$.

Opération.

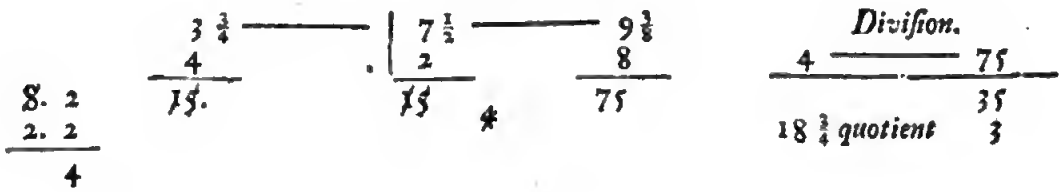

Preuve.

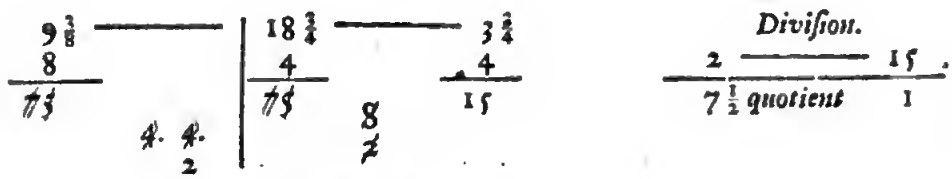

Démonſtration.

Les entiers doivent être multipliés par le dénominateur de la fraction qui les ſuit, en y ajoutant le numerateur de la fraction, enſuite, les dénominateurs des conſéquents doivent être portés du côté des antécédents, & les dénominateurs de ceux-ci, du côté des conſé-

quens; après ces deux opérations l'on peut fupprimer de part & d'autre & réduire aux plus petits termes poſſibles : finalement, en multipliant les deux termes reſtants du côté des antécédents l'un par l'autre, on aura 4 pour diviſeur, 75 pour nombre à diviſer, & 18 $\frac{3}{4}$ pour quotient : la diviſion ſe fait comme à l'ordinaire.

De la Régle de Cinq.

La regle de cinq eſt celle qui eſt compoſée de cinq termes, les deux premiers (commençant à la gauche) multipliés l'un par l'autre forment le diviſeur, & les trois autres multipliés de même forment le dividende.

Il y a des cas où la diſpoſition de cette regle paroîtra fort épineuſe, & que l'on ne pourra y parvenir que par un raiſonnement juſte ; par exemple, pour réſoudre cette queſtion.

Si 5 pionniers ſont dans 2 mois de tems un foſſé de 10 toiſes 3 pieds de long, ſur 4 toiſes 2 pieds de large & 2 toiſes 1 pied de profond ; combien de tems reſteront 7 pionniers pour faire un foſſé de 14 toiſes 4 pieds de long, ſur 7 toiſes 3 pieds de large, & 4 toiſes 2 pieds de profond ?

Pour faciliter cette opération, l'on doit avant toute choſe réduire les foſſés en toiſes cubes : pour ce fait, il eſt néceſſaire de ſavoir qu'en multipliant la longueur par la largeur, on aura des toiſes carrées & celles-ci par la profondeur, on aura des toiſes cubes.

Ainſi 10 Toiſes 3 pieds en longueur, égal à 10 $\frac{1}{2}$ toiſes
4 Toiſes 2 pieds en largeur, égal à 4 $\frac{1}{3}$

40	produit de 10 multipliés par 4.
2	produit de $\frac{1}{2}$ pris ſur 4.
3 $\frac{1}{3}$	produit de $\frac{1}{3}$ pris ſur 10.
$\frac{1}{6}$	produit de $\frac{1}{2}$ multiplié par $\frac{1}{3}$.
45 $\frac{1}{2}$	toiſes carrées.

2 Toiſes 1 pied en profondeur égal à 2 $\frac{1}{7}$

90	produit de 45 mulipliés par 2.
1	produit de $\frac{1}{2}$ pris ſur 2.
7 $\frac{1}{2}$	produit de $\frac{1}{7}$ pris ſur 45.
$\frac{1}{12}$	produit de $\frac{1}{2}$ multiplié par $\frac{1}{6}$.
98 $\frac{7}{12}$	toiſes cubes, qui font la meſure ou la ſolidité du premier foſſé : on opére de la même maniere pour le ſecond, dont voici l'exemple :

14 Toiſes 4 pieds en longueur, égal à 14 $\frac{2}{3}$ toiſes
7 Toiſes 3 pieds en largeur, égal à 7 $\frac{1}{2}$

98	produit de 14 multiplié par 7.
4 $\frac{2}{3}$	produit de $\frac{2}{3}$ pris ſur 7.
7	produit de $\frac{1}{2}$ pris ſur 14.
$\frac{2}{6}$	produit de $\frac{2}{3}$ multiplié par $\frac{1}{2}$.
110	toiſes carrées.

4 Toiſes 2 pieds en profondeur égal à 4 $\frac{1}{3}$

440	produit de 110 multipliés par 4.
36 $\frac{2}{3}$	produit de $\frac{1}{3}$ pris ſur 110.
476 $\frac{2}{3}$	toiſes cubes qui font la meſure du foſſé qui eſt à faire.

Digitized by Google

Nous démontrerons cette opération premiérement par deux régles de trois & enſuite par une régle de cinq, & enfin par la régle conjointe; dans la premiere régle de trois, nous comparerons le tems avec les ouvriers, en faiſant voir combien de tems reſteront 7 ouvriers pour faire un ouvrage quelconque, pour lequel 5 ouvriers reſtent 2 mois.

Il faut dire par une régle de trois inverſe.

Combien faudra-t-il de tems à 7 pionniers, s'il faut 2 mois à 5 pionniers,

Le quotient ſera égal à 1 $\frac{3}{7}$ de mois:

La régle de trois droite auroit naturellement été celle-ci.

Si 5 pionniers reſtent 2 mois, combien reſteront 7 pionniers, on auroit eu pour quotient 2 $\frac{2}{5}$ de mois, mais comme 7 ouvriers doivent employer moins de tems que 5 ouvriers pour faire le même ouvrage, il falloit faire une régle de trois inverſe, en mettant aux antécédents le nombre d'ouvriers le plus fort, & aux conſéquents le nombre le plus foible.

Dans la ſeconde régle de trois nous proportionnerons le tems à l'ouvrage, diſant;

Si 98 $\frac{7}{12}$ toiſes cubes ſont l'ouvrage de 1 $\frac{3}{7}$ de mois, combien de tems faudra-t-il pour 476 $\frac{3}{4}$ toiſes cubes?

Opération.

98 $\frac{7}{12}$ — 1 $\frac{3}{7}$ — 476 $\frac{3}{4}$

12 — 7 — 3

203 — 10 — 4 — 1430

98 — 4

7. 1183 — 5720

7 — 10

8281 — 8281 — 57200

quotient 6 $\frac{7514}{8281}$ mois — 7514

8281

Pour évaluer cette fraction, on multiplie le numérateur par 30, ſuppoſant 30 jours pour le mois, & on diviſe le produit par le dénominateur de cette maniere:

7514

30

8281 — 225420

quotient 27 $\frac{1833}{8281}$ jours — 59800

1833

8281

Il ſera aiſé à concevoir qu'on a cherché à découvrir par cette premiere régle de trois combien de tems les 7 pionniers reſteront pour faire un foſſé de 98 $\frac{7}{12}$ toiſes, pour lequel 5 pionniers ont reſté 4 mois, & par le quotient on a vu que ces premiers ne reſteront que 1 $\frac{3}{7}$ de mois; par la ſeconde régle, on a dit; ſept pionniers employent 1 $\frac{3}{7}$ de mois pour faire un foſſé de 98 $\frac{7}{12}$ toiſes, combien de tems employeront-ils pour en faire un de 476 $\frac{3}{4}$ toiſes, & on a vu par le quotient qu'il leur faudra 6 $\frac{7514}{8281}$ de mois.

On

On peut découvrir ce tems par la régle de cinq inverſe, qu'il faudroit diſpoſer de cette maniere.

7 Pionniers	. . . .	Pionniers 5
	mois	
98 $\frac{7}{12}$ toiſes	. . 2 . .	Toiſes 476 $\frac{2}{3}$

Par la diſpoſition de cette régle on voit que le nombre qui eſt de la même eſpece que le produit, doit être poſé au milieu comme ici les mois, enſuite on prend toujours deux nombres de la même eſpece pour en poſer un à la gauche & l'autre à la droite.

Il ſera facile à découvrir ſi la régle doit être droite ou inverſe, chaque manouvrier vous dira que 7 pionniers reſteront pour le même ouvrage moins de tems que 5, donc le nombre le plus fort doit être poſé aux antécédents par la raiſon alléguée, qu'il rendra le quotient plus petit, ce qu'il falloit par rapport aux ouvriers.

Quant à l'ouvrage, il eſt aſſez naturel que 476 $\frac{2}{3}$ toiſes exigeront plus de tems que 98 $\frac{7}{12}$, donc par cette raiſon le nombre le plus fort doit être placé aux conſéquents pour rendre le quotient plus grand.

Nous traiterons enſuite de la régle conjointe & de quelle maniere on peut découvrir ce tems par cette régle.

Opération par la Régle de Cinq.

7 —— 2 —— 5

98 $\frac{7}{12}$ * 1 — 476 $\frac{2}{3}$ * 12

1183 — 1430 — 4

7 — 4

8281 — 5720

5

28600

2

8281 —— 57200

quotient 6 $\frac{7514}{8281}$ mois — 7514

8281

Diſpoſition de la Régle conjointe.

Combien de mois reſteront 7 pionniers pour 476 $\frac{2}{3}$ toiſes cubes ſi pour 98 $\frac{7}{12}$ toiſes cubes il faut 2 mois à 5 pionniers.

* NB. *Les fractions marquées * ſont cenſées barrées.*

Opération.

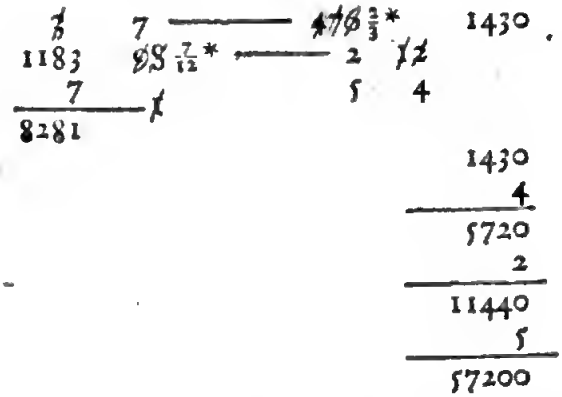

Le diviſeur & le nombre à diviſer étant les mêmes que dans la précédente régle, ils produiront ſans conteſte le même quotient : quoique cette régle ſoit inverſe on y a obſervé les points ſuivants qui ſont invariables pour toutes les régles conjointes.

1°. Que tous les termes de la régle ſoient placés ſur deux colonnes, ceux de la gauche qui ſont appellés antécédents, en les multipliant les uns par les autres forment le diviſeur, & ceux de la droite appellés conſéquents, multipliés de même forment le dividende ou le nombre à diviſer.

2°. Que le premier & le dernier terme de la régle doivent toujours être de la même eſpéce.

3°. Que le ſecond terme de la gauche doit toujours être de l'eſpece du premier de la droite.

4°. Que l'avant dernier terme de la droite doit toujours être de l'eſpece du quotient.

5°. Que tous les termes qui ſont ſuivis d'une fraction doivent être multipliés par le dénominateur de la fraction en y ajoutant le numérateur.

6°. Que tous les dénominateurs des fractions de la droite doivent (après avoir multiplié avec) être placés du côté des antécédents, & les dénominateurs de celles de la gauche, après avoir multiplié, de même, du côté des conſéquens ; la raiſon en eſt toute ſimple, les antécédents ayant été réduits par cette opération dans la régle ci-deſſus en douziemes & les conſéquents en tiers, pour tenir l'équilibre, il faut réduire les antécédents auſſi en tiers, donc les multiplier par 3, & les conſéquents en douziemes, ainſi les multiplier par 12.

7°. Pour faciliter l'opération, il faut ſupprimer les nombres qu'il y aura à ſupprimer de part & d'autre, ou les rendre au plus petit terme ; par exemple, s'il y avoit dans les antécédens un nombre égal à un autre dans les conſéquens, il faudroit les ſupprimer de part & d'autre, ou ſi les deux nombres étoient diviſibles par le même diviſeur, il faudroit le faire ; de même ſi un des nombres antécédents étoit diviſible par un des conſéquens, ou un de ceux-ci par un des premiers, comme dans la régle ci-deſſus 12 eſt diviſible par 3, on ſupprime ces deux nombres & on poſe 4 à la place de 12, parce que le quotient de 12 diviſé par 3 eſt égal à 4.

8°. Finalement on multiplie les nombres reſtants à la droite l'un par l'autre pour former le dividende, & ceux de la gauche de même pour avoir le diviſeur & on diviſera comme à l'ordinaire.

Digitized by Google

La régle conjointe eſt proprement compoſée de pluſieurs régles de trois, c'eſt par elle que les ſpéculations en banque & en marchandiſes ſe font comme nous allons le faire voir.

En traitant du change, nous avons obſervé que ce mot étoit ſinonime au commerce d'argent qui ſe fait de place en place, ou d'un lieu en un autre, par le moyen des lettres de change, en donnant de l'argent dans une ville, & recevant une lettre de change pour en recevoir la valeur dans une autre ville : nous avons vu en outre que de deux places qui tenoient un change ouvert entre elles, l'une donnoit le certain & l'autre l'incertain; que l'incertain étoit appellé le prix du change, que ce prix étoit arbitraire, c'eſt-à-dire, tantôt haut & tantôt bas; que c'étoit la rareté ou l'abondance de l'argent, & la rareté ou l'abondance des lettres de change qui occaſionnoit cette variation, & que le prix du change étoit au pair lorſqu'on recevoit par le moyen d'une lettre de change, dans une place la même valeur qu'on avoit payée dans une autre.

Nous donnerons dans cette ſeconde partie (comme nous l'avons promis dans la premiere partie) la maniere de calculer les différentes opérations, en commençant par les traites que Philippe Roy a acheté ſuivant le F°. 3 de ſon brouillard, de Louis De Carro de Geneve; nous remarquerons ici de quelle maniere cette place change avec diverſes autres.

Geneve donne le certain	*C'eſt-à-dire toujours*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam . . .	1 écu de £ 3 courantes .	92 ¾ d. de gros Bco. plus ou moins.
Auguſte	100 écus dito	125 rixdaler courantes.
Francfort . . .	100 écus dito	135 rixdaler monnoye.
Londres	1 écu dito	50 den. Sterlings.
Nuremberg . . .	100 écus dito	125 rixdalers courantes.
Paris	£. 100 courantes	165 Livres de France.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Génes	101 écu de £ 3 courantes. .	100 Piaſtres de £ 5 hors de Banq.
Livourne . . .	95 écus dito	100 Piaſtres de 8 Réaux.
Milan	96 écus dito	640 Livres courantes.

Nous voyons par le cours des changes ci-deſſus que Geneve change avec Londres, en donnant à cette place toujours 1 écu de £ 3 courantes pour recevoir d'elle 50 den. ſterlings plus ou moins.

Et avec Paris, en lui donnant toujours £ 100 courants pour en recevoir £ 165 de France plus ou moins.

Dans l'époque ou Ph. Roy a achcté à Geneve les £ 420 ſterlings ſur Londres, le cours du change étoit à 53, c'eſt-à-dire 53 den. ſterlings pour 1 écu de £ 3 courantes, & le Louis-d'or-neuf à £ 14. 10 ſ. 6 d. courantes de Geneve; comme le dit Ph. Roy tient ſes écritures en argent de Suiſſe, il faut découvrir par une régle conjointe combien il aura eu argent de Suiſſe à débourſer pour payer les ſuſdites £ 420 ſterlings.

Diſpoſition de la Régle.

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 deniers ſterlings.
Geneve donne 53 deniers ſterlings ſur Londres pour £ 3 courantes.
£ 14. 10 ſ. 6 den courantes de Geneve ſont égales à £ 16 de Suiſſe,
A combien de Livres de Suiſſe reviendront par ce change les £ 420 ſterlings?

Opération.

Antécédents.		Conſéquents.	
1	. . .	240	
53	. . .	3	
581	14 $\frac{21}{40}$ * . .	16	40
1	. . .	420	

Antécédents.	Conſéquents.
581	240
53	3
1743	720
2905	16
30793	4320
	720
	11520
	420
	230400
	46080
	4838400
	40
Diviſeur 30793 ——— Dividende	193536000
6285. 1. 3 $\frac{16905}{30793}$ de Suiſſe	87780
	261940
	155960
	1995
	20
	39900
	9107
	12
	18214
	9107
	109284
	16905
	30793

Pour diſpoſer la régle conjointe droite, l'on doit principalement obſerver l'eſpece du nombre à réduire qui eſt toujours le dernier terme des conſéquens, qui, parce que nous avons vu, doit être de l'eſpece du premier terme des antécédents. Dans la régle ci-deſſus le nombre à réduire conſiſte en £ 420 ſterlings, parce qu'on cherche à ſavoir par cette opération à combien de Livres de Suiſſe elles reviendront, donc le premier terme des antécédens doit être en Livres ſterlings; le premier terme des antécédents doit être de la valeur du premier terme des conſéquents, le ſecond terme des antécédents doit être de la valeur du ſecond terme des conſéquents, le troiſieme terme des antécédents doit être de la valeur du troiſieme terme des conſéquents, & ainſi de ſuite.

Nous avons obſervé plus haut huit points eſſentiels pour la diſpoſition de la régle conjointe, & vû par le troiſieme, que le ſecond terme des antécédents & le premier des conſéquents doivent être de la même eſpece.

L'incertain que Londres donne à Geneve conſiſtant en deniers ſterlings, il faut réduire la Livre ſterling en deniers ſterlings, vu que le ſecond terme des antécédents eſt le prix du change, & comme nous cherchons un quotient en argent de Suiſſe, il faut réduire l'argent

Digitized by Google

courant de Geneve en cette monnoye & poſer immédiatement le nombre que l'on veut réduire. Par le 4me point ci-deſſus nous venons de voir que les termes qui ſont placés ſur la même ligne doivent être de la même valeur, c'eſt ce que nous avons obſervé dans la diſpoſition de cette régle, puiſque £ 1 ſterling eſt compoſée de 240 deniers ſterlings; 53 den. ſterlings, par le prix du change ſont égaux à £ 3 courantes, £ 14. 10 ſ. 6 d. ou £ 14 $\frac{21}{40}$ courantes de Geneve ſont égales à £ 16 de Suiſſe.

C'eſt cette marche qu'il faut obſerver dans toutes les régles conjointes, & de laquelle nous ne nous écarterons pas dans toutes les opérations ſuivantes.

On doit ſavoir prouver la juſteſſe de l'opération que l'on vient de faire; & c'eſt ce qu'on appelle la preuve de la régle; il ne faut cependant pas s'imaginer, ſi on avoit adopté de faux principes pour la diſpoſition de la régle que cela put ſe découvrir par la preuve, car elle ne fait voir abſolument que la juſteſſe du calcul & ne prouve point la fauſſe poſition de la régle; il eſt donc très-eſſentiel de ſe faire une idée juſte des points que nous avons donné pour baſe.

Nous donnerons ici la maniere de faire deux preuves différentes ſur cette régle, ſavoir, la grande preuve, & la preuve de la diviſion qui ſervira de ſurpteuve.

Grande Preuve.

240

$\frac{5\frac{1}{3} - 3\frac{07}{93}}{581 \quad 423}$

53

420 ——— 6285. 1 ſ. 3 $\frac{16905}{30793}$

16 ——— 14 $\frac{21}{40}$ * 581

40. 3 ——— 53

240 ——— 1

420
240
16800
840
100800
16
604800
100800
1612800
3
4838400
240
193536000
9676800
1161216000
40
46448640000

6285. 1 ſ. 3 $\frac{16905}{30793}$.
20
125701
12
1508415
30793
4525245
13575735
10558905
45252450
16905
46448640000

Dans la diſpoſition de cette preuve il y a à obſerver que tous les termes qui ſe trouvent dans la régle à la droite doivent être placés ici à la gauche & ceux de la gauche à la droite, c'eſt donc proprement la régle renverſée; l'on commence ordinairement par le der-

nier nombre des conſéquents, & on place le quotient ou le produit de la régle vis-à-vis ſur la même ligne & on continue de cette maniere, comme on verra par le modele même.

Nous avons déja vu que tous les dénominateurs de la gauche doivent être portés à la droite après avoir multiplié les entiers qui les précédent avec, & ceux de la droite à la gauche, enſuite il faut ſupprimer à la droite tous les nombres juſqu'au premier, contre de ceux de la gauche; on voit dans la preuve ci-deſſus que les 30793 de la gauche ſont diviſibles par les 53 de la droite, ce qui eſt prouvé par la diviſion qui en a été faite, il falloit donc ſupprimer l'un & l'autre de ces deux nombres & poſer le quotient qui eſt égal à 581 à la place de ce premier, enſuite ſupprimer ce nombre contre les 581 de la droite; après cette opération il faut réduire les Livres en ſols en les multipliant par 20 & y ajouter les ſols qui ſuivent les Livres, lorſqu'on aura des ſols on les multipliera par 12 pour les réduire en deniers en y ajoutant les 3 den. qui ſe trouvent après les ſols; il ne faut jamais perdre de vue que l'on doit faire les mêmes opérations des deux côtés, c'eſt-à-dire, comme les nombres de la droite viennent être réduits en ſols & deniers, il faut réduire de même ceux de la gauche, pour cette raiſon on y place 240, parce que 20 ſols multipliés par 12 den. ſont égaux à 240 den. & qui ſont la valeur d'une Livre.

Pour en revenir aux deniers que nous avons trouvé à la droite, il faut encore les réduire en fraction en les multipliant par le dénominateur de la fraction qui ſuit les deniers, il faut y ajouter le numerateur, & en additionnant le tout l'on doit trouver une ſomme égale au produit des antécédents multipliés les uns par les autres & la preuve ſera juſte.

NB. Le dénominateur de cette fraction doit auſſi être porté à la gauche.

Preuve de la Diviſion ou ſurpreuve.

30793
6285. I. $3\frac{16905}{30793}$.

153965
246344
61586
184758

Addition des fractions.

80 *Dénominateur commun.*

$1539\frac{13}{20}$. 52
$384\frac{73}{80}$. 73
$70\frac{7}{16}$. 35

193536000 — $\frac{160}{80}$ égal à 2 entiers

Diviſion du numérateur.

240 — 16905
$70\frac{7}{16}$ — 105
240
$\frac{21}{48}$
$\frac{7}{16}$

L'on ſait que la preuve d'une diviſion quelconque ſe fait par la multiplication, & qu'en multipliant le diviſeur par le quotient on doit retrouver le nombre à diviſer : pour les ſols & les deniers on prend les parties aliquantes & on réduit en fraction ce qui reſte, par exemple, 1 ſol eſt la 20me partie de £ 1, donc il falloit prendre la 20me partie dans le multiplicande, il reſte 13 dont la vingtieme, par ce que nous avons vu eſt égale à $\frac{13}{20}$; pour les 3 den. égaux au quart de 1 ſol, il falloit prendre le quart dans le produit du ſol, il reſtera $3\frac{13}{20}$ leſquels réduits en fraction ſont égaux à $\frac{73}{20}$ puiſque 3 entiers ſont égaux à 60 & 13 font $\frac{73}{20}$ dont le quart eſt égal à $\frac{73}{80}$; quant à la grande fraction, il y a à obſerver que ſon dénominateur eſt toujours égal au multiplicande, & comme la fraction forme des parties aliquotes d'un denier, dont 240 ſont la valeur d'une Livre, l'on n'aura qu'à diviſer le

Digitized by Google

numérateur de la fraction par 240, ajouter le quotient au produit de la multiplication, & additionner le tout.

On voit par cette opération que Ph. Roy auroit £ 6285. 1 ſ. 3 den. en argent de Suiſſe à débourſer pour les £ 420 ſterlings en lettres ſur Londres.

Si on avoit voulu ſavoir à quel prix en argent de Suiſſe reviendroit la Livre ſterling, il auroit fallu poſer £ 1 en place de 420 pour le dernier nombre des conſéquents, & on auroit trouvé £ 14. 19 ſ. 3 $\frac{141}{30793}$ den. de Suiſſe.

Dans la ſuite nous n'enſeignerons que la maniere de diſpoſer la régle & nous nous contenterons d'indiquer le quotient.

Pour réduire les £ 18000 de France de Louis de Carro à F°. 3 du Brouillard, en argent courant de Geneve, on dira par une régle de trois.

Si par le cours du change £ 165 $\frac{1}{4}$ de France ſont égales à £ 100 courantes de Geneve, combien de Livres courantes produiront £ 18000 de France?

Le quotient ſera égal à Livres courantes 10892. 11 ſ. 8 $\frac{180}{221}$ deniers.

Et pour réduire les Livres courantes 10892. 11 ſ. 9 den. en argent de Suiſſe, on dira: Si Livres courantes 14 $\frac{21}{40}$ ſont égales à £ 16 de Suiſſe, combien donneront Livres courantes 10892 $\frac{47}{80}$.

Le quotient ſera égal à £ 11998. 14 ſ. 4 $\frac{199}{581}$ den. de Suiſſe.

Cours des Changes de LONDRES.

Londres donne le certain	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam . . .	£ 1 ſterling	36 ſ. de gros Bco. plus ou moins
Anvers	£ 1 dito	35 $\frac{1}{2}$ dits
Dublin	£ 100 dito	£ 110 ſterlings
Hambourg . .	£ 1 dito	35 $\frac{1}{2}$ ſ. de gros Banco
Rotterdam . . .	£ 1 dito	36 ſ. dits

Donne l'incertain	*C'eſt-à-dire environ*	*Pour recevoir toujours.*
à Cadix	39 den. ſterlings plus ou moins .	1 Piaſtre de 8 réaux.
Génes	50 den. dito	1 Piaſtre de £ 5 Bco.
Lisbonne	65 den. dito	$\frac{1}{2}$ Piſtole de 1000 Rés.
Livourne	50 den. dito	1 Piaſtre de 8 Réaux.
Madrid	39 den. dito	1 Piaſtre de 8 Réaux.
Naples	42 $\frac{1}{2}$ den. dito	1 Ducat de 10 Carlings.
Paris	32 den. dito	1 Ecu de £ 3 de France.
Veniſe	50 den. dito	1 Ducat Bco.

On voit par le cours ci-deſſus que Londres reçoit l'écu de £ 3 de France ſur Paris pour 32 den. ſterlings & pour ſavoir à quel prix en argent de Suiſſe reviendra ſur ce pied la Livre ſterling, on dira par une régle conjointe.

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 den. ſterlings.

Londres donne 32 den. ſterlings pour £ 3 de France ſur Paris.

£ 3 de France ſont égales à £ 2 de Suiſſe;

A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied la Livre ſterling?

Digitized by Google

Le quotient ſera égal à £ 15 de Suiſſe, ce qui eſt très-avantageux, vu que Ph. ROY a fixé la Livre ſterling à 152 ½ batz, ſoit £ 15. 5 ſ. de Suiſſe: ſur ſes Livres.

Nous enſeignerons ici la maniere de faire une ſpéculation en bled, prenant pour baſe celle que Ph. ROY a faite le 20 Juillet 1781 à F°. 4 de ſon brouillard.

Nous ſuppoſons d'abord qu'il ait reçu avis de ſon correſpondant de Londres que l'on pourroit y obtenir la quartiere de bled à 26 ſ. ſterlings, & que tous les frais ſur la place, y compris la commiſſion reviendroient au 4 ½ pour %;

Nous ſuppoſons en outre qu'il ait en même tems reçu avis de ſon correſpondant de Marſeille qu'il pourroit lui placer le bled à £ 24 de France la charge & à 20 ſols chaque ſac vuide, payable en lettres ſur Paris à 3 uſances à 1 ½ pour % de bénéfice pour le vendeur, en outre que le fret y compris tous les frais depuis l'expédition juſqu'à la vente monteroient à 8 ½ pour %.

En premier lieu nous ferons voir à quel prix en argent de Suiſſe reviendra la quartiere de ce bled, en y ajoutant les frais dans Londres; & en ſecond, combien produira la même quartiere à Marſeille après déduction des frais dans cette place.

Diſpoſition de la Régle pour l'achat.

1 Quartiere de bled coûte à Londres 26 ſ. ſoit £ 1 3/10 ſterling.
£ 100 ſterlings ſont à cauſe des frais ſur la place £ 104 ⅝ ſterlings.
£ 1 ſterling vaut £ 15 ¼ de Suiſſe.
A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied une quartiere de ce bled?
Le quotient ſera égal à £ 20. 15 ſ. 7 321/500 den. de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour la vente.

100 quartieres de bled ſont égales à 175 charges de Marſeille.
1 charge de bled vaut à Marſeille £ 24 de France.
£ 100 de France ſont à cauſe du produit des ſacs vuides £ 104 16/21 de France.
£ 100 de France ſont après déduction des frais en route & dans Marſeille £ 91 ⅛ de France.
£ 100 de France ſont à cauſe du bénéfice ſur les traites £ 101 ½ de France.
£ 3 de France ſont égales à £ 2 de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe produira ſur ce pied 1 quartiere de ce bled?
Le quotient ſera égal à £ 27. 2 ſ. 10 152/343; ainſi il y aura £ 6. 7 ſ. 3 den. de bénéfice par quartiere.

On trouvera ici une ſeconde ſpéculation en bled de Naples; nous ſuppoſons pour ce fait que Ph. ROY reçoive avis de ſon correſpondant de cette place qu'il pourroit obtenir le bled à 1 ducat de 10 carlings le tomolis, que les frais ſur la place feroient une augmentation de 37 ½ pour %, & la commiſſion de 2 pour %, enfin qu'il pourroit prendre ſon rembours ſur Londres au change de 42.

Cette ſpéculation ſe trouve inſcrite ſous le 10 Octobre 1781 à F°. 7 de ſon Brouillard.

Nous ſuppoſons en outre qu'il reçoive avis de Marſeille qu'on pourroit placer la charge de bled à £ 24 de France, que le nolis, les frais, la proviſion & le ducroire monteroient à 10 ½ pour %, le tout payable en papiers ſur Londres au change de 32.

Diſpoſition de la Régle pour l'achat.

Un tomolis de bled coûte à Naples 1 ducat.
100 ducats ſont à cauſe des frais ſur la place 137 ½ ducats.

100 ducats ſont à cauſe de la commiſſion 102 ducats.
Naples donne 1 ducat pour 42 den. ſterlings ſur Londres.
240 deniers ſterlings ſont la valeur de £ 1 ſterling.
£ 1 ſterling vaut £ 15 $\frac{1}{4}$ de Suiſſe.
A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied le tomolis de ce bled?
Le quotient ſera égal à £ 3. 14 ſ. 10 $\frac{241}{800}$ de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour la vente.

100 tomolis de Naples ſont égaux à 33 $\frac{27}{80}$ charges de Marſeille.
1 charge de bled vaut à Marſeille £ 24 de France.
£ 100 de France ſont après déduction des frais depuis l'embarquement juſqu'à la vente £ 89 $\frac{1}{2}$.
Marſeille donne pour £ 3 de France 32 den. ſterlings ſur Londres.
240 den. ſterlings ſont la valeur de £ 1 ſterling.
£ 1 ſterling vaut £ 15 $\frac{1}{4}$ de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe produira ſur ce pied le tomolis de ce bled?
Le quotient ſera égal à £ 4. 16 ſ. 8 $\frac{2720}{31250}$ den. de Suiſſe, ainſi il y auroit £ 1. 1 ſ. 10 d. de Suiſſe de bénéfice par tomolis.

Nous ſuppoſons pour une troiſieme ſpéculation que Ph. Roy aie fait un achat de bled en Sicile (lequel eſt inſerit à F°. 8 de ſon brouillard, ſous la date du 20 Novembre 1781) & qu'il reçoive à ce ſujet avis de ſon commiſſionnaire de Palerme que le bled s'obtiendroit à 51 tarins la ſalmée, meſure générale de Sicile, que les frais ſur la place feroient un objet du 35 $\frac{15}{34}$ pour $\frac{0}{0}$ & la commiſſion du 2 pour $\frac{0}{0}$.

Suppoſons en outre qu'il ait reçu en même tems avis de ſon commiſſionnaire de Marſeille que le bled continue à ſe vendre à £ 24 de France la charge; que le nolis, les frais, la proviſion & le ducroire feroient enſemble 7 $\frac{1}{3}$ pour $\frac{0}{0}$.

Diſpoſition de la Régle pour l'achat.

1 Salmée de bled coûte à Palerme 51 tarins.
30 tarins ſont la valeur de 1 once.
100 onces ſont à cauſe des frais ſur la place 135 $\frac{15}{34}$ onces.
100 onces ſont à cauſe de de la commiſſion 102 onces.
1 once vaut £ 8 de Suiſſe.
A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied la ſalmée de ce bled?
Le quotient ſera égal à £ 18. 15 ſ. 9 $\frac{27}{125}$ den. de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour la vente.

100 Salmées de Palerme ſont égales à 166 $\frac{13}{50}$ charges de Marſeille.
1 charge de bled vaut à Marſeille £ 24 de France.
£ 100 de France ſont après déduction des frais en route & ſur la place £ 92 $\frac{2}{3}$ de France.
£ 3 de France ſont égales à £ 2 de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe produira ſur ce pied la ſalmée de ce bled?
Le quotient ſera égal à £ 24. 14 ſ. 2 $\frac{46}{625}$ den. de Suiſſe & le bénéfice à £ 5. 18 ſ. 5 den. de Suiſſe par ſalmée.

Cours des Changes de NAPLES.

Naples donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Bologne	1 ducat de 10 carlins . .	80 ſols plus ou moins.
Bolzane	1 dito	75 creutzer argent de Banque.
Génes	100 dits	90 piaſtres de £ 5.
Londres	1 dit	42 den. ſterlings.
Madrid	1 dit	285 maravédis.
Milan	1 dit	110 ſols courants.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Florence	140 ducats de 10 carlins . .	100 piaſtres de £ 6.
Livourne	115 dits	100 dites de 8 réaux.
Lyon	70 dits	100 écus de £ 3.
Novi	210 dits	100 écus de 20 ſ.
Palerme	120 dits	100 écus de 12 tarins.
Rome	125 dits	100 écus romains.
Veniſe	115 dits	100 ducats Bco.

Cours des Changes de PALERME ET MESSINE.

Donnent le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Naples	100 écus de 12 tarins. . . .	120 ducats de 10 carlins.

Donnent l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Génes	40 carlins plus ou moins. . .	1 écu marc d'or.
Livourne	12 tarins	1 piaſtre de 8 réaux.
Londres	60 tarins	£ 1 ſterling.
Novi	40 carlins	1 écu marc d'or.
Rome	13 tarins	1 écu de 10 jules.
Veniſe	7 tarins	1 ducat courant.

Nous avons vu par le Cours de Geneve que le papier ſur Amſterdam étoit à 92 $\frac{3}{4}$ & nous ſuppoſons l'agio de banque à 4 $\frac{3}{4}$ pour $\frac{0}{0}$, pour ſavoir à quel prix reviendra par ce change le florin courant d'Hollande, qui dans les Livres de Ph. ROY eſt fixé à 28 ſ. de Suiſſe, on dira par une règle conjointe,

Florins courants 100 ſont après déduction de l'agio, à 4 $\frac{3}{4}$ pour $\frac{0}{0}$ Fl. Bco. 95 $\frac{1}{4}$.

Florin-Banco 1 eſt compoſé de 40 den. de gros Banco.

Geneve donne 92 $\frac{3}{4}$ den. de gros Banco ſur Amſterdam pour £ 3 courantes.

£ 14 $\frac{31}{40}$ courantes de Geneve ſont égales à £ 16 de Suiſſe.

£ 1 de Suiſſe eſt compoſée de 20 ſ. de Suiſſe.

A combien de ſols de Suiſſe reviendra par ce change 1 florin courant de Hollande?

Le quotient ſera égal à 27 ſ. 1 $\frac{171845}{211111}$ den. de Suiſſe : cette opération eſt inſcrite ſous le 10 Mars 82 à F°. 10 de ſon Brouillard.

Nous avons obſervé dans le Traité qu'on entendoit à Amſterdam par l'expreſſion *agio de Banque*, la différence qu'il y avoit dans cette Place entre l'argent courant & l'argent de Banque, que celui-ci valoit 4 à 5 pour $\frac{0}{0}$ de mieux que l'autre.

Dans toutes les opérations de Banque que nous avons faites avec Amſterdam dans la 2, 3 & 4me Section de la premiere partie, nous avons ſuivis un ſyſtème généralement adopté, qui eſt de compter 105 Florins courants pour Florins Banco 100, lorſque l'agio étoit au 5 pour $\frac{0}{0}$. Mr. Giraudeau, Mr. Samuel Ricard & d'autres auteurs le calculent ſur le même pied, ils ſont cependant tous d'accord que la Banque reçoit l'argent courant ſous une déduction du 5 pour $\frac{0}{0}$ environ ; ce premier dit dans ſa *Banque rendue facile*, que la Banque d'Amſterdam recevoit des piéces de Florins 3 courants pour Florins 2. 17 ſ. banco ; & les rixdaler qui valent en courants Florins 2. 10 ſ. ſoit 50 ſ. ſont reçus en Banque pour Florins 2. 7$\frac{1}{2}$ ſ. ce qui feroit effectivement une déduction du 5 pour $\frac{0}{0}$; nonobſtant cela, il enſeigne de réduire l'argent courant en argent de Banque d'une maniere toute oppoſée, diſant par une régle de trois, en ſuppoſant l'agio au 4$\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$.

Si 104$\frac{1}{2}$ courants ſont réduits à 100 Banco, à combien le ſera la ſomme à réduire?

Il paroitroit plus naturel de dire :

Si 100 courants ſont réduits à 95$\frac{1}{2}$ Banco, à combien le ſera la ſomme à réduire?

Les eſpéces réelles & effectives au taux des Etats de Hollande ſont ce qu'on appelle argent courant; Mr. Savary dit " la Banque d'Amſterdam ne ſe charge des eſpéces qu'elle reçoit „ que ſur le pied de 5 pour $\frac{0}{0}$ au deſſous de leur valeur ordinaire en argent courant. „

Il ne ſouffre point de conteſte que 100 après la déduction de 5 ne ſoyent égaux à 95, donc Florins courants 100 ſont réduits à cauſe de l'agio de Banque à Florins Banco 95 à moins que l'on ne diſe, la Banque n'ouvre des crédits que moyennant ſur 100 on n'ajoute 5, dans ce cas Florins courants 105 ſeroient réduits à Florins Banco 100, mais il n'y a aucun auteur qui s'exprime de cette maniere.

Cette différence de 105 à 100 ou de 100 à 95 fait un objet de Florins Banco 23 $\frac{17}{21}$ ſur Florins courants 10000, ce qui eſt fort conſidérable, faiſant $\frac{5}{21}$ ou à peu de choſe près $\frac{1}{4}$ pour $\frac{0}{0}$ de différence.

Cours des Changes d'AMSTERDAM.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Anvers	£ 100 de gros Bco. . . .	£ 105 de gros de changes plus ou
Bruxelles	£ 100 dits	£ 106 dits. (moins.
Dantzick	£ 1 dito	300 gros Polonois.
Francfort	100 rixdaler courantes .	135 rixdaler monnoye.
Gand	£ 100 de gros Banco . .	£ 105 de gros de change.
Königsberg	£ 1 de gros courante .	285 gros Polonois.
Lille	Fl. 100 Banco	175 Florins de Lille.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Breslau & Vienne .	35 ſ. communs bco. plus ou m.	1 rixdaler d'Empire.
Cadix & Séville . .	97 den. de gros banco. .	1 ducat de 375 maravédis.
Génes	85 den. dits.	1 piaſtre de 115 ſ. hors de banque.
Geneve	92 ¾ den. dits.	1 écu de £ 3 courantes.
Hambourg	34 ſ. communs banco. .	1 thaler de 32 ſols lubs.
Leipſic	35 ſ. communs banco. .	1 rixdaler de 24 ſilber gros.
Lisbonne	45 de gros banco. . . .	1 cruſade de 400 rées.
Livourne	85 ½ den. dits.	1 piaſtre de 8 réaux.
Londres.	35 ½ ſ. dits.	£ 1 ſterling.
Madrid & Bilbao . .	97 den. de gros banco. .	1 ducat de 375 maravédis.
Paris & la France .	53 ¼ den. dits.	1 écu de £ 3 de France.
Veniſe	90 den. dits.	1 ducat banco.

Par la précédente opération nous avons vu que Ph. ROY s'étoit procuré des lettres ſur Amſterdam, voyons à préſent s'il lui convient d'envoyer ce papier ſur la place, (c'eſt-à-dire à Amſterdam) pour prendre en retour des lettres ſur Paris au cours indiqué ci-deſſus de 53 ¼ & l'agio de Banque au 4 ½ pour %: pour ce fait, il faut voir combien produira par ce change le florin courant de Hollande, diſant par une régle conjointe,

Florins courants 100 ſont après déduction de l'agio au 4 ½ pour %, florins banco 95 ½.

Florin banco 1 eſt égal à 40 den. de gros banco.

Amſterdam donne pour 53 ¼ den. de gros banco £ 3 de France ſur Paris.

£ 3 de France ſont égales à £ 2 de Suiſſe.

£ 1 de Suiſſe eſt compoſée de 20 ſ. de Suiſſe.

Combien de ſols de Suiſſe produira par ce change le florin courant de Hollande?

Le quotient ſera égal à 28 ſ. 8 $\frac{72}{213}$ den. de Suiſſe.

Pour trouver le pair entre Londres & Amſterdam par la comparaiſon du prix de la Livre Sterling en argent de Suiſſe en le fixant à £ 15. 5 ſ. & celui du florin courant de Hollande à 28 ſ. dans la même monnoye, en comptant en outre l'agio de banque au 4 ½ pour %, c'eſt-à-dire florins banco 100 pour florins courants 104 ½.

Nous obſervons dans le cours de Londres & celui d'Amſterdam que c'eſt cette premiere place qui donne le certain en £ 1 ſterling pour recevoir un nombre incertain de ſols de gros banco ſur Amſterdam : pour trouver le pair il faudra donc dire, par une régle conjointe,

£ 1 ſterling vaut £ 15 ½ argent de Suiſſe.

£ 1 ⅔ de Suiſſe ſont la valeur de florin courant 1 de Hollande.

Forins courants 104 ½ de Hollande ſont à cauſe de l'agio de banque florins banco 100.

Florins banco 6 de Hollande ſont égaux à 20 ſols de gros banco.

Combien de ſols de gros banco faudra-t-il ſur ce pied pour faire le pair de £ 1 ſterling?

Le quotient ſera égal à 34 $\frac{33}{43}\frac{7}{49}$ ſols de gros banco, cette fraction eſt à peu de choſe près égale à ¾, & c'eſt ſur ce pied que la négociation de Ph. ROY en date du 30 May 1782 à F°. 11 de ſon Brouillard a été calculée.

Digitized by Google

Cours des Changes de PARIS.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 écu de £ 3 de France .	54 d. de gros bco. plus ou moins.
Lisbonne	1 écu dito	540 rées.
Londres	1 écu dito	29 $\frac{5}{8}$ den. ſterlings.
Turin	1 écu dito	52 ſols de Piémont.
Veniſe	100 écus dits	59 ducats banco.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Augsbourg	53 ſ. de France plus ou moins.	1 florin courant.
Cadix	15 Livres de France . .	1 piſtole de change.
Gênes	96 ſ. dits	1 piaſtre de £ 5.
Geneve	166 Livres dites	100 Livres courantes.
Hambourg	180 Livres dites	100 marcs lubs banco.
Livourne	98 ſ. dits	1 piaſtre de £ 6.
Madrid	15 Livres dites	1 piaſtre de change.
Rome	102 ſ. dits	1 ſcudo moneta.

L'on voit par le cours ci-deſſus que le change ſur Londres eſt à 29 $\frac{5}{8}$ & pour ſavoir combien de Livres de Suiſſe produira ſur ce pied la Livre ſterling, on doit dire,

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 den. ſterlings.

Paris donne pour 29 $\frac{5}{8}$ den. ſterlings ſur Londres £ 3 de France.

£ 3 de France ſont égales à £ 2 de Suiſſe.

Combien de Livres de Suiſſe produira par ce change la Livre ſterling.

Le quotient ſera égal à £ 16. 4 ſ. $\frac{45}{79}$ den. de Suiſſe.

Cours des Changes de CADIX.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 ducat de change . .	95 den. de gros bco. plus ou moins.
Hambourg	1 dito	105 den. de gros.
Lisbonne	1 piſtole de change . .	2425 rées.
Londres	1 piaſtre de 8 réales . .	40 den. ſterlings.
Paris	1 piſtole de change . .	15 Livres de France.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ*	*Pour recevoir toujours.*
à Florence	350 maravédis plus ou moins.	1 ſcudo d'oro de 7 $\frac{1}{2}$ Livres.
Gênes	125 piaſtres courantes .	100 pezze d'otto.
Livourne	125 piaſtres dits . . .	100 pezze de 8 réaux.
Milan	320 maravédis	1 ſcudo de 117 ſoldi.
Rome	620 dits	1 ſcudo di ſtampa.
Veniſe	300 dits	1 ducat de banque.

Digitized by Google

Nous voyons par le cours ci-deſſus que Cadix reçoit 40 den. ſterlings ſur Londres pour une piaſtre de 8 réaux, & pour voir ſi ce change eſt avantageux à Ph. Roy, & combien il tirera de la Livre ſterling par la remiſe qu'il fait en date du 30 Décembre 1782 à F°. 15 de ſon brouillard, on doit dire par une régle conjointe,

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 den. ſterlings.

Cadix donne pour 40 den. ſterlings ſur Londres 1 piaſtre de 8 réaux.

10 $\frac{5}{8}$ réaux ſont la valeur de 1 piaſtre effective.

1 piaſtre effective vaut £ 3 $\frac{11}{20}$ de Suiſſe.

Combien de Livres de Suiſſe produira ſur ce pied la Livre ſterling?

Le quotient ſera égal à £ 16. —. 9 $\frac{3}{85}$ den.

Nous avons vu dans le Traité, quels étoient les comptes d'agio, nous ferons voir ici de quelle maniere il faudra s'y prendre pour les calculer, obſervant que l'on paye ordinairement $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ d'intérêt par mois entre négociants & lequel on appelle agio.

Il eſt très-naturel que ſi on payoit le 1 pour $\frac{0}{0}$ par mois, il faudroit payer le 4 pour $\frac{0}{0}$ pour 4 mois, donc comme $\frac{1}{2}$ n'eſt que la moitié de l'unité, on prend la moitié des mois, donc pour 4 mois on paye 2 pour $\frac{0}{0}$ parce que 2 eſt la moitié de 4, ce qui eſt facile à concevoir: ſi on veut calculer l'intérêt d'une ſomme quelconque que nous ſuppoſons ici de £ 3575. 17 ſ. 6 den., on doit dire par une régle de trois pour les 4 mois, ſi 100 donnent 2, combien donneront £ 3575. 17 ſ. 6 den.; mais pour abrévier on le fait de cette maniere.

Opération.

3575. 17. 6.

2

71|50

| 20

10|17

| 12

40

17

2|10

100

Le produit ſera égal à £ 71. 10 ſ. 2 $\frac{1}{10}$ den.

Explication de cette Opération.

On multiplie la ſomme par l'intérêt qu'on en doit payer comme ici par 2; au lieu de diviſer le produit par 100, on retranche les deux dernieres figures, ainſi en prenant de cette maniere la centieme partie de 7150, le quotient ſera égal à L 71, les L 50 qui reſtent doivent être multipliées par 20 pour les réduire en ſols en y ajoutant les 17 ſols on aura un produit de 1017, deſquels en retranchant les deux dernieres figures le quotient ſera égal à 10 ſ. en multipliant les 17 reſtants par 12 pour les réduire en deniers auxquels il faudra ajouter les 6 den., & en retranchant encore du produit, qui eſt égal à 210, les deux dernieres figures, le quotient ſera égal à 2 den., il en reſte 10, pour en prendre la 100me partie on les réduit en fraction de cette maniere $\frac{10}{100}$ égal à $\frac{1}{10}$, & ainſi l'agio au 2 pour $\frac{0}{0}$ ſur L 3575. 17 ſ. 6 den. ſera égal à L 71. 10 ſ. 2 $\frac{1}{10}$ den.

Digitized by Google

Si pour l'agio à $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ par mois il faut prendre la moitié du tems, il ſera aiſé à concevoir que 5 mois feroient 2 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$, 5 $\frac{1}{2}$ mois 2 $\frac{3}{4}$ pour $\frac{0}{0}$, 6 $\frac{3}{4}$ mois 3 $\frac{3}{8}$ pour $\frac{0}{0}$, 7 $\frac{5}{8}$ mois 3 $\frac{11}{12}$ pour $\frac{0}{0}$, & ainſi de ſuite.

Nous enſeignerons encore la maniere de faire quelques ſpéculations tirées du brouillard de DUC, BARON & Comp., ſuppoſant que pour l'achat qui eſt inſcrit à F°. 9 de leur brouillard, ils ayent reçu avis de Cadix que l'arobe de cochenille s'obtiendroit à 70 ducats de 11 réaux de platte, que les frais ſur la place ſe monteroient à 1 $\frac{1}{4}$ pour $\frac{0}{0}$, & la commiſſion à 2 pour $\frac{0}{0}$; qu'ils ayent en même tems reçu avis de Marſeille que la cochenille s'y placeroit à L 18 de France, que tous les frais depuis l'expédition juſqu'à la vente feroit un objet de 3 $\frac{1}{8}$ pour $\frac{0}{0}$. NB. Les droits d'entrée en France coûtent L 40 du cent peſant ſur cette drogue, ce qui fait 2 $\frac{1}{8}$ pour $\frac{0}{0}$ qui ont été omis, ainſi que les frais ſe montent à 5 $\frac{1}{4}$ pour $\frac{0}{0}$; pour ſavoir à combien l'arobe revient en argent de Suiſſe, rendue à bord du vaiſſeau à Cadix, & combien elle produira à Marſeille, il faudra former deux régles conjointes.

Diſpoſition de la Régle pour l'achat.

1 arobe cochenille coute à Cadix 70 ducats.
1 ducat eſt compoſé de 11 réaux de platte.
100 réaux de platte ſont à cauſe des frais ſur la place 101 $\frac{1}{4}$ réaux de platte.
100 réaux de platte ſont à cauſe de la proviſion 102 réaux de platte.
10 $\frac{5}{8}$ réaux de platte ſont la valeur d'une piaſtre effective.
1 piaſtre effective vaut L 3 $\frac{11}{20}$ de Suiſſe.

A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied l'arobe de cette cochenille rendue à bord à Cadix?

Le quotient ſera égal à L 265. 13 ſ. 11 $\frac{187}{2125}$ den. de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour la vente.

1 arobe poids de Cadix eſt égale à ℔ 28 $\frac{3}{4}$ poids de Marſeille.
℔ 1 cochenille vaut à Marſeille L 18 de France.
L 100 de France ſont après déduction des frais en route & ſur la place L 94 $\frac{3}{4}$.
L 3 de France ſont égales à L 2 de Suiſſe.

Combien de Livres de Suiſſe produira ſur ce pied l'arobe de cette cochenille?

Le quotient ſera égal à L 326. 17 ſ. 9 den., & le bénéfice à
L 61. 3 ſ. 9 $\frac{1218}{2125}$ den. de Suiſſe par arobe.

L'opération qui ſe trouve inſcrite ſous le 25 Novembre 1782 à F°. 8 du brouillard de DUC, BARON & Comp. où ils ont acheté L 39000 de France ſur Paris à 1 pour $\frac{0}{0}$ de leur bénéfice ſera facile à comprendre, on n'aura qu'à retrancher les deux dernieres figures & le bénéfice ſera L 390 de France qu'il faudra déduire de la ſomme capitale qui ſera réduite par là à £ 38610 de France, ſoit 25740 de Suiſſe.

Pour ſavoir à combien reviendra la Livre ſterling par la négociation qui eſt couchée au même folio ſous le 15 Décembre on dira par une régle conjointe.

L 1 ſterling eſt compoſée de 240 den. ſterlings.
Londres donne 32 den. ſterlings pour L 3 de France ſur Paris.
L 3 de France ſont égales à L 2 de Suiſſe.

A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied la Livre ſterling?

Le quotient ſera égal à L 15 de Suiſſe.

Pour ſavoir combien de Livres de Suiſſe produira la piaſtre effective en prêtant une ſomme à la groſſe à 32 $\frac{13}{16}$ pour $\frac{0}{0}$ de prime, on dira par une régle conjointe,

1 piaſtre effective eſt compoſée de 10 $\frac{5}{8}$ réaux de platte.

100 réaux de platte ſont après déduction du courtage & de la commiſſion 97 $\frac{1}{2}$ réaux.

100 réaux de platte ſont après déduction des frais au retour du voyage 88 $\frac{1}{2}$ réaux.

8 réaux de platte ſont au cours des Indes 1 piaſtre effective.

1 piaſtre effective vaut L 3 $\frac{11}{20}$ de Suiſſe.

Combien de Livres de Suiſſe produira à cauſe de la prime la piaſtre effective?

Le quotient ſera égal à L 4. 1 ſ. 1 $\frac{5579}{64000}$ den.

Cette opération ſe trouve inſcrite ſous le 5 Novembre 1783 & le 20 Novembre 1784 à F°. 3. 4 & 11 du brouillard de DUC & BARON.

Cours des Changes de HAMBOURG.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 thaler bco. de 32 ſ. lubs.	33 ſols bco. plus ou moins.
Breslau	100 thaler bco.	135 thalers d'Empire.
Coppenhague . . .	100 dits	115 thalers de 6 mars.
Danzick	1 thaler bco.	112 gros Polonnois.
Leipzig	100 rixdalers	140 rixdalers courantes.
Nuremberg	100 dits	140 thalers courants.
Vienne	100 dits	140 dits.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ*	*Pour recevoir toujours.*
à Cadix	105 d. de gros bco. plus ou m.	1 ducat de 375 maravédis.
Lisbonne	45 dits	1 cruſade de 400 rées.
Londres	34 ſ. de gros bco. . . .	1 Livre ſterling.
Paris	26 ſols lubs bco. . . .	1 écu de 60 ſols de France.
Veniſe	90 d. de gros bco. . . .	1 ducat bco.

Pour faire une ſpéculation en vache de Ruſſie, autrement dit cuir de Rouſſi, nous ſuppoſons que DUC & BARON reçoivent avis de leur commiſſionnaire d'Hambourg, qu'on pourroit l'y obtenir à 60 marcs lubs courants le quintal, ſous eſcompte du 8 pour $\frac{0}{0}$ & que tous les frais depuis l'achat juſqu'à Londres franco dans le magaſin feroient une augmentation du 10 pour $\frac{0}{0}$; le tout payable en papiers ſur Paris au change de 26 ſols lubs banco & l'agio de banque au 20 pour $\frac{0}{0}$.

En outre que leur commiſſionnaire de Londres leur donne avis qu'il pourroit placer la vache de Ruſſie à L 8. 10 ſ. le quintal poids de Londres, ſous la proviſion & ducroire au 4 pour $\frac{0}{0}$; pour ſavoir à combien reviendront en argent de Suiſſe les ℔ 100 poids d'Hambourg de cette vache de Ruſſie & combien elles produiront au même poids & argent, il faudroit diſpoſer les régles de cette maniere.

Pour

Digitized by Google

Pour l'achat.

℔ 100 vache de Ruſſie coûtent à Hambourg 60 marcs lubs courants.
100 marcs lubs courants ſont après déduction de l'eſcompte 92 marcs lubs.
100 marcs lubs courants ſont à cauſe de tous les frais juſqu'à Londres 110 marcs lubs.
120 marcs lubs courants ſont à cauſe de l'agio de banque 100 marcs lubs Bco.
1 marc lubs banco eſt compoſé de 16 ſols lubs banco.
Hambourg donne 26 ſols lubs banco pour L 3 de France ſur Paris.
L 3 de France ſont égales à 2 Livres de Suiſſe.
A combien de Livres de Suiſſe reviendront ſur ce pied les ℔ 100 poid d'Hambourg de cette vache de Ruſſie?

Le quotient ſera égal à L 62. 5 ſ. $6\frac{6}{13}$ den. de Suiſſe.

Pour la vente.

℔ 100 poids d'Hambourg ſont égales à ℔ 96 poids de Londres.
℔ 112 vache de Ruſſie valent à Londres L 8. 10 ſ. ſterlings.
L 100 ſterlings ſont après déduction de la proviſion & ducroire L 96 ſterlings.
L 1 ſterling vaut L 15. 10 ſ. de Suiſſe.
Combien produiront ſur ce pied en argent de Suiſſe les ℔ 100 poids d'Hambourg de cette vache de Ruſſie?

Le quotient ſera égal à L 108. 8 ſ. $2\frac{36}{55}$ den. de Suiſſe, & le bénéfice ſera de L 46. 2 ſ. 8 $\frac{128}{455}$ d. de Suiſſe ſur les ℔ 100 poids d'Hambourg.

L'achat, le payement & la vente de cette vache de Ruſſie ſont inſcrits dans le brouillard de DUC & BARON à F'. 6 & 7 en date du 15 & 30 Janvier & 5 Mars 1785.

Nous donnerons ici l'explication des Traites & des remiſes continuées & en ſerons en même tems l'application.

Nous ſuppoſons pour ce fait que DUC & BARON achetent à Berne du papier ſur Londres en échange contre de celui ſur Paris au change de 32, qu'ils négocient ces lettres de change ſur Londres à leur banquier à Amſterdam au change de $36\frac{1}{3}$; que celui-ci leur envoye en retour du papier ſur Paris au change de $52\frac{1}{4}$; qu'ils négocient encore ces lettres ſur Paris, ici en ville, au pair, c'eſt-à-dire £ 3 de France pour 40 ſols de Suiſſe, pour en recevoir le retour en lettres ſur Amſterdam ſur le pied de 28 ſols 9 den. de Suiſſe le florin banco de Hollande; & enfin qu'ils envoyent ce papier ſur Amſterdam à leur banquier à Paris pour leur en tenir compte au change de $52\frac{7}{8}$.

Pour ſavoir combien de Livres de Suiſſe produira par ces changes la Livre ſterling, il faudra diſpoſer la régle de cette maniere.

L 1 ſterling vaut L $15\frac{1}{2}$ de Suiſſe.
L 2 de Suiſſe ſont égales à L 3 de France.
Berne donne pour L 3 de France ſur Paris 32 den. ſterlings ſur Londres.
240 den. ſterlings ſont égaux à L 1 ſterling.
Amſterdam donne pour L 1 ſterling ſur Londres $36\frac{1}{3}$ ſols de gros banco.
1 ſol de gros banco eſt compoſé de 12 den. de gros banco.
Amſterdam donne pour $52\frac{1}{4}$ den. de gros banco L 3 de France ſur Paris.
Vevey donne pour L 3 de France ſur Paris 40 ſols de Suiſſe.
Vevey donne pour $28\frac{3}{4}$ ſols de Suiſſe florin Banco 1 ſur Amſterdam.

Digitized by Google

1 Florin banco eſt compoſé de 40 den. de gros banco.
Paris donne pour 52 $\frac{7}{8}$ den. de gros banco ſur Amſterdam L 3 de France.
£ 3 de France ſont égales à £ 2 de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe produira par ces changes la Livre ſterling?
Le quotient ſera égal à L 18. 3 ſ. $\frac{1252344}{2031361}$ den. de Suiſſe.
Ces opérations ſe trouvent inſcrites ſous le 5 Septembre, à F°. 2. le 15 Octobre à F°. 3. le 25 Novembre à F°. 4. le 15 Décembre 1783 à F°. 5. le 15 Janvier 1784 à F°. 5. le 20 Février à F°. 7 de leur brouillard.

Cours des Changes de TURIN.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	38 ſols plus ou moins . . .	1 florin banco.
Geneve	85 ſols	1 écu de 60 ſols courants.
Gênes	9 $\frac{1}{2}$ Livres	1 ſéquin.
Livourne	85 ſols	1 piaſtre de L 6.
Londres	20 Livres	1 Livre ſterling.
Paris	52 $\frac{1}{2}$ ſols	1 écu de 60 ſols de France.
Rome	90 ſols	1 ſcude romain de 10 paoli.
Veniſe	85 ſols	1 Ducat Bco.
Vienne	45 ſols	1 florin courant.

Pour connoître le bénéfice que la ſpéculation en ſoye organzin, inſcrite ſous le 15 Juin à F°. 9. & le 25 Octobre à F°. 10 du brouillard de DUC & BARON donnera, on diſpoſera la régle pour l'achat de cette maniere.
℔ 1 ſoye organzin coûte à Turin, au poids de 12 onces L 15 $\frac{1}{2}$ de Piémont.
L 100 de Piémont ſont, en y ajoutant tous les frais juſqu'à Londres L 125.
L 1 de Piémont eſt compoſée de 20 ſols de Piémont.
Turin donne 52 $\frac{1}{2}$ ſols de Piémont pour L 3 de France ſur Paris.
L 3 de France ſont égales à L 2 de Suiſſe.
A combien de Livres de Suiſſe reviendra ſur ce pied la ℔ de 12 onces de cette ſoye.
Le quotient ſera égal à L 14. 15 ſ. 2 $\frac{6}{7}$ den. de Suiſſe.
Et on dira pour la vente.
16 onces ſoye organzin ſe vendent à Londres L 2 ſterlings.
L 100 ſterlings ſont après déduction de la proviſion & le ducroire L 96 ſterlings.
L 1 ſterling vaut L 15 $\frac{1}{2}$ de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe produiront ſur ce pied les 12 onces de cette ſoye organzin?
Le quotient ſera égal à L 22. 6 ſ. 4 $\frac{4}{5}$ den. de Suiſſe, & le bénéfice à L 7. 11 ſ. 1 $\frac{31}{35}$ den. de Suiſſe par ℔ poids de 12 onces.
Il ſera aiſé à concevoir par toutes ces opérations, qu'il faut faire un calcul exact avant que d'entreprendre une ſpéculation & que l'on doit ſavoir d'avance ſi le bénéfice ſera proportionné aux riſques & événemens auxquels on eſt expoſé; ſans cette précaution on travailleroit à l'haſard; & pour être, pour ainſi dire, ſûr de ſon fait, on doit toujours avoir des avis certains en mains, ſi l'article ſur lequel on ſe propoſe de ſpéculer a quelque apparence de hauſſer ou de baiſſer dans le lieu où on en veut faire l'achat, de même que dans la place

Digitized by Google

où on le veut vendre : tous les articles de commerce ſont ſuſceptibles à des variations dans les prix, ce qui dépend des circonſtances; une bonne récolte ne le fera pas toujours baiſſer : il ſuffit qu'il y ait une forte demande dans un article pour que ſon prix ſe ſoutienne; & par contre il peut baiſſer de prix ſi la demande n'en eſt pas forte, ou qu'il y en ait encore une bonne proviſion dans le pays, malgré que la récolte en ait été très-médiocre : vos commiſſionnaires doivent donc vous aviſer de toutes ces circonſtances, & il faut s'addreſſer pour ce fait à des gens bien entendus & qui épouſent vos intérêts comme les leurs propres.

Il en eſt de même des ſpéculations en banque; nous avons déja vu dans le Traité ce qui occaſionnoit la variation dans le prix du change; nous avons obſervé trois points qui en ſont les moteurs, leſquels ſont, la rareté ou l'abondance des lettres de change, la rareté ou l'abondance de l'argent, & enfin la plus ou moins grande quantité de demandeurs.

Il ſera aiſé à concevoir que nonobſtant que le papier ſur une place ſoit abondant, que le prix du change ne baiſſera pas à proportion s'il y a beaucoup de demandeurs, & par contre qu'il ne hauſſera pas dans la même proportion, malgré la grande rareté de ce papier, s'il y a peu de demandeurs & encore que l'argent ſoit rare.

Nous avons fait voir que dans une place qui donnoit le certain à une autre, le prix du change hauſſoit en faveur du preneur & qu'il baiſſoit en faveur du remetteur, & que c'étoit l'oppoſé dans une place qui donnoit l'incertain; que dans ce cas le prix du change hauſſoit en faveur du remetteur, & baiſſoit en faveur du preneur; nous avons donné dans notre Traité des exemples pour les deux cas, après cela la choſe paroîtroit facile à être ſaiſie; mais comme il n'eſt pas donné à un chacun de concevoir avec aiſance, nous tâcherons d'y remédier par des comparaiſons.

Nous avons dit que de deux places qui avoient un change ouvert entre elles, l'une donnoit le certain & l'autre l'incertain : dans les cours des changes que nous avons donné on peut voir à quelles places une autre donne le certain, & à quelles autres elle donne l'incertain : pour parvenir à notre but nous prendrons le cours des changes de Paris, par lequel on voit que cette place donne le certain à Amſterdam & l'incertain à Augsbourg.

Le certain que Paris donne à Amſterdam conſiſte en 1 écu de 60 ſols tournois contre un nombre de deniers de gros banco indéterminé; ce certain ne varie jamais, c'eſt par cette raiſon qu'il n'en eſt jamais queſtion dans une négociation en fait de lettres de change & on cherche uniquement à ſe mettre d'accord ſur l'incertain.

Nous avons déja fait voir qu'il y entroit deux contractants pour la négociation d'une lettre de change, que l'un étoit acheteur ou demandeur, l'autre vendeur ou remettant, ou encore remetteur, & que l'incertain étoit appellé le prix du change; il ſera aiſé à concevoir qu'il eſt de l'intérêt du demandeur de recevoir beaucoup, puiſque c'eſt cet incertain qu'il achete; donc le prix du change dans la place qui donne le certain hauſſe en faveur du demandeur, il n'eſt pas moins naturel que ce prix du change baiſſe en faveur du remetteur puiſqu'il lui convient mieux de donner peu de ces deniers de gros banco contre un écu que d'en donner beaucoup.

Nous faiſons voir à préſent que c'eſt tout l'oppoſé ſi on achete du papier dans une place qui donne l'incertain; le même cours des changes de Paris enſeigne que cette place donnoit l'incertain à Augsbourg; c'eſt-à-dire que Paris donne pour 53 ſols de France plus ou moins 1 florin courant ſur Augsbourg, ainſi le remetteur donne & le demandeur reçoit le certain en 1 florin courant, contre un nombre indéterminé de ſols de France; il eſt donc clair que moins le demandeur paye de ſols de France pour ce florin ſur Augsbourg, plus il y gagne : il n'eſt pas moins clair que plus le remetteur tire de ſols de France pour 1 florin ſur Augsbourg, plus il y gagne, donc le prix du change dans une place qui donne l'incertain hauſſe en faveur du remetteur & baiſſe en faveur du demandeur, ce qu'il falloit démontrer.

Nous enſeignerons ici la maniere dont on tient les Livres dans les places deſquelles nous

Digitized by Google

avons déja donné les cours, & enſuite nous donnerons encore le cours des changes de diverſes autres places avec la maniere dont on y tient les écritures.

AMSTERDAM.

On tient les écritures dans cette place en florins, ſols & pénings; le florin ou goulden eſt compoſé de 20 ſols & le ſol de 16 pénings; la Livre de gros eſt imaginaire, elle eſt compoſée de 20 ſols de gros ou eſcalins, ou de 240 deniers de gros; elle eſt auſſi comptée pour 6 florins, ainſi le florin vaut 40 den. de gros & le ſol commun 2 den. de gros; la rixdaler vaut 2 ½ florins ou 50 ſols.

BERNE.

On tient les écritures dans cette ville en Livres, ſols & deniers, ou en kronen, batz., & creutzer.

La livre eſt compoſée de 10 batz., le batz. de deux demi batz., le demi batz. de deux creutzer, & le creutzer de deux demi creutzer ou vierer; c'eſt cette livre qui eſt appellée livre de Suiſſe & compoſée dans le commerce de 20 ſols, ainſi le ſol eſt égal à ½ batz, & le ſol eſt compoſé de 12 deniers, dont 6 deniers ſont égaux à 1 creutzer, & 3 deniers à ½ creutzer.

4 de ces Livres ſont égales à 6 de France.

Les kronen ſont imaginaires & valent 25 batz ou 100 creutzer; la Livre bernoiſe eſt encore en uſage, elle eſt comptée pour batz. 7 ½.

Dans quelques villes de la partie allemande de ce Canton on compte par goulden, batz. & creutzer; le goulde eſt compoſé de 15 batz, ou de 60 creutzer, & par thaler de batz 30, dans la partie romande, ſoit au pays de Vaud, on compte par Livres, ſols & deniers de Suiſſe, ou par écus de 20 batz, & encore par florins de 4 batz.

Ni la Capitale ni les autres villes du Canton n'ont point de change ouvert avec aucune place, cependant il s'y fait des affaires conſidérables en banque.

Si on négocie du papier ſur Londres, les contractants conviennent du prix de la Livre ſterling en argent de Suiſſe, qui vaut £ 15. 10 ſ. de Suiſſe plus ou moins; on ſe régle pour ce prix ſur le cours des autres places.

Il en eſt de même du papier ſur Amſterdam, le prix du florin courant de Hollande eſt ordinairement à 28 ſols de Suiſſe.

Quant au papier ſur la France, il ſe négocie quelquefois au pair, c'eſt-à-dire pour £ 6 de France on paye £ 4 de Suiſſe, d'autres fois il ſe négocie à tant pour $\frac{0}{0}$ de bénéfice ou de perte.

CADIX.

On y tient les écritures en réaux & quartos, 16 de ces derniers ſont 1 réal; la piaſtre effective eſt compoſée de 10 $\frac{5}{8}$ réaux ou de 10 réaux & 10 quartos, ou encore de 170 quartos; la piaſtre de change eſt comptée pour 8 réaux.

GENEVE.

On tient les écritures dans cette place en Livres, ſols & deniers courants; la Livre eſt

Digitized by Google

compoſée de 20 ſols, & le ſol de 12 deniers courants, on compte en outre à Genève par florins qui eſt compoſé de 12 ſols de Genève, & le ſol de 12 deniers de Genève: on diviſe encore le florin en 48 quarts, donc les ſix quarts, qui ſont une monnoye de Genève, ſont égaux à 1 ½ ſols de florin, & les pieces de trois quarts valent 9 deniers de florin.

Le florin de Genève vaut 6 ſols de Suiſſe avec un agio au 5 pour $\frac{0}{0}$, ainſi 6 $\frac{1}{10}$ ſols de Suiſſe.

HAMBOURG.

On y tient les écritures en marcs, ſols & deniers lubs.

Le marc eſt compoſé de 16 ſols lubs & le ſol lubs de 12 deniers lubs.

La reichſthaler vaut 3 marcs, & le thaler de change 2 marcs.

La Livre de gros ou pfund-flämisch eſt compoſée de 20 ſols de gros, & le ſol de gros de 12 deniers de gros.

LONDRES.

On tient les écritures dans cette place en Livres, ſols ou ſchillings & deniers ſterlings; la Livre ſterling, qui eſt imaginaire, eſt compoſée de 20 ſols ſterlings & le ſol ſterling de 12 deniers ſterlings.

La guinée qui eſt une monnoye réelle d'or vaut 21 ſchillings ou ſols ſterlings, & la couronne ou crown qui eſt en argent vaut 5 ſchillings ou ſols ſterlings.

NAPLES.

Les écritures y ſont tenues en ducati del regno, carlini & grani; le ducat eſt compoſé de 10 carlings & le carlin de 10 grains; on diviſe auſſi le ducat en 100 grains, ou en 5 tarins de 20 grains.

PALERME & MESSINE.

On tient les écritures dans ces deux places par onzes, tarins & grains.

L'onze eſt compoſée de 30 tarins & le tarin de 20 grains.

PARIS ET LA FRANCE.

On tient les écritures en France en Livres, ſols & deniers tournois.

La Livre eſt compoſée de 20 ſols & le ſol de 12 deniers.

L'écu de change eſt compté pour £ 3. ou 60 ſols tournois.

TURIN.

On y tient les écritures en Livres, ſols & deniers.

La Livre de Piémont eſt compoſée de 20 ſols & le ſol de 12 deniers.

ANVERS & BRUXELLES.

On y tient les écritures en Livres, ſols & den. de gros.

Digitized by Google

La Livre eſt compoſée de 20 eſcalins, ſchillings, & l'eſcalin de 12 groot ou deniers de gros, le florin ou goulden dont 6 ſont la Livre de gros, eſt compoſée de 20 ſols ou ſtuivers, ou de 40 deniers de gros & le ſol de 12 pénings.

Cours des Changes de ces deux places.

Donnent l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	103 £. de gros de change .	100 Livres de gros banco.
Cadix	101 deniers dits	1 ducat de change.
Hambourg	34 ſtuivers	1 thaler dit de 32 ſ. lubs.
Lisbonne	45 den. de gros de change.	1 cruſade de 400 rées.
Londres	35 ſ. de gros dits ou eſcalins.	1 Livre ſterling.
Madrid	90 den. de change . . .	1 ducat de change.
Paris	55 den. dits	1 écu de 60 ſols.
Veniſe	90 den. dits	1 ducat banco.
Vienne	102 thalers de change . .	100 thalers eſpéces.

AUGSBOURG.

On y tient les écritures en thalers, creutzers & pfénings, ou en florins que l'on nomme goulden, creutzers & pfénings.

Le thaler eſt compoſé de 1 ½ goulden, le goulden de 15 batz ou de 60 creutzers, ainſi le batz de 4 creutzers, & le creutzer de 4 pfénings; le florin ou goulden ſe diviſe auſſi en 20 kaiſergroschen; l'argent de change ou giro eſt imaginaire & vaut 27 pour ⁰/₀ plus que le courant, & l'argent courant vaut 3 à 5 pour ⁰/₀ de plus que la monnoye.

Cours des Changes de cette place.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	107 thal. de change plus ou m.	100 rixdaler banco.
Bolzane	99 goulden courants . .	100 florins mon. lounga.
Francfort	95 thalers courants . .	100 thalers monnoye.
Hambourg	105 dits giro	100 dits banco.
Leipſic	99 dits courants	100 dits courants.
Londres	8 goulden 45 creutz. cour.	1 Livre ſterling.
Nuremberg	100 dits courants	100 florins courants.
Paris	115 dits	100 écus de £ 3.
Veniſe	99 thalers giro	100 ducati di banco.
Vienne	99 goulden courants . . .	100 florins courants.

BASLE.

Les écritures ſont tenues dans cette ville en écus de 60 ſols ou de £ 3, ou en Livres, ſols & deniers de change, ou en goulden, creutzers & pfénings.

La Livre eſt compoſée de 20 ſols, & le ſol de 12 deniers, le goulden eſt compté pour

60 creutzer, & le creutzer pour 5 pfénings : le payement des lettres de change ſe fait en piſtoles d'Eſpagne à £ 11. 13 ſ. ou en louis d'or neufs à £ 14. 13 ſ. ou florins 9. 36 creutzers l'écu de change eſt compté pour £ 3.

Cours des Changes de cette place.

Donne		*Pour recevoir.*
à Amſterdam	100 écus ou thalers . . .	90 rixd. bco. plus ou moins.
	ou 50 creutz. plus ou moins. .	1 florin courant d'Hollande.
Augsbourg	104 florins plus ou moins. .	100 florins courants.
Francfort	99 ée. de £ 6 de Fran. p. ou m	100 écus de £ 6 de France.
Genève	100 écus de change . . .	99 écus courants plus ou moins.
Hambourg	100 dits	99 rixd. bco. plus ou moins.
Londres	1 dit	50 den. ſterl. plus ou moins.
Milan	1 louis d'or vieux . . .	25 L. courantes plus ou moins.
Paris	99 £ de France plus ou m. .	100 Livres de France.
Vienne	103 florins plus ou moins . .	100 florins courants.

Le louis d'or neuf a cours dans le commerce à raiſon de florins 10. à 10. 40 creutzers.

BERGAME.

On tient les écritures dans cette place en Livres, ſols & deniers; la Livre eſt compoſée de 20 ſols & le ſol de 12 den.; le louis d'or neuf de France a cours à Bergame pour £ 45. 12 ſ. 6 den., ainſi la Livre de Bergame eſt égale à environ 10 ſ. 6 den. de France ou 7 ſ. de Suiſſe.

Cours des Changes de cette place.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	85 ſols plus ou moins . .	1 florin banco.
Auguſte	102 dits	1 florin courant.
Bolzane	99 dits	1 florin courant.
Gênes	35 dits	1 Livre hors de banque.
Livourne	185 dits	1 piaſtre de 8 réaux.
Milan	205 dits	7 Livres courantes.
Naples	165 dits	1 ducat de 10 carlins.
Paris & la France . .	115 dits	1 écu de change.
Rome	210 dits	1 écu de 10 jules.
Veniſe	195 dits	1 ducat banco.
Vienne	102 $\frac{1}{2}$ dits	1 florin courant.

BERLIN.

On compte dans cette place par thalers, goutegroschen, & pfénings; le thaler eſt com-

posé de 24 goutegroschen, & le goutegroschen de 12 pfénings; depuis l'établiſſement de la banque, les banquiers & les principaux négociants tiennent les écritures en Livres, gros & deniers.

La Livre eſt compoſée de 30 gros, & le gros de 12 deniers.

Cours des Changes de cette place.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 Livre banco	44 ſols bco. plus ou moins.
Francfort ſur le Mein.	100 dites	125 rixdalers en louis d'or.
Hambourg	1 dite	45 ſols lubs banco.
Leipſic	1 dite	30 goutegroschen.
Londres	1 dite	55 deniers ſterlings.
Paris & la France . .	1 dite	99 ſols tournois.
Vienne	1 dite	110 creutzers courants.

BRESLAU.

On tient les écritures dans cette place comme à Berlin, & le Cours des Changes eſt le même.

COPENHAGUE.

On tient les écritures dans cette place & dans tout le reſte du royaume de Danemarck en rixdalers, marcs & eſcalins; la rixdaler eſt compoſée de 6 marcs, & le marc de 16 eſcalins Danois, & l'eſcalin de 12 deniers ou pfénings; le marc Danois eſt égal à $\frac{1}{2}$ marcs lubs & les ſols & deniers dans la même proportion.

Cours des Changes de cette Place.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	115 Rixd. Danois plus ou moins	100 Rixdalers courans
Hambourg	120 dits	100 dits Banco.
Londres	5 dits	1 Livre Sterling.

DANTZICK & KÖNIGSBERG.

Les écritures ſe tiennent dans ces deux Places en rixdalers & gros, & en florins & gros, la rixdaler eſt compoſée de 90 gros & le florin de 30 gros, & le gros ſe diviſe en 18 pfénings.

Ces deux places changent avec Amſterdam en lui donnant 415 gros plus ou moins, pour L 1 de gros banco;

& avec Hambourg en lui donnant 180 gros pour 1 rixdaler eſpece.

FRANCFORT

Digitized by Google

FRANCFORT & MAYENCE.

On tient les écritures dans ces deux Places en rixdalers & creutzers, & en goulden & creutzers; la rixdaler eſt compoſée de 90 creutzers & le goulden de 60; le creutzer eſt diviſé en 4 pfénings.

Cours des Changes de ces deux Places.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	140 Rixdalers plus ou moins . .	100 Rixdalers banco.
Augsbourg	99 dites	100 Thalers courans.
Genève	120 dites	100 Ecus courans.
Hambourg	140 dites	100 Rixdalers banco.
Leipzig	99 dites	100 Rixd. en louis d'or.
Paris & la France . .	76 dites	100 Ecus de L. 3 de France.
Prague & Vienne . .	99 dites	100 Thalers courans.

GENES.

Les écritures ſont tenues dans cette ville en livres, ſols & deniers hors de banque; la livre eſt compoſée de 20 ſols, & le ſol de 12 deniers; l'agio de banque eſt compté au 15 p. $\frac{0}{0}$, c'eſt-à-dire L. 100 banco ſont L. 115 hors de banque.

Cette Place change avec l'Eſpagne & la Sicile en écus d'or marcs, dont 100 ſont 122 $\frac{2}{3}$ écus d'argent de L. 7. 12 ſ. banco.

La Piaſtre eſt comptée pour L. 5. 15 ſ. hors de banque.

Cours des Changes de cette Place.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 Pezza ou Piaſtre . .	87 d. de gros banco.
Cadix & Madrid . . .	1 Scudo d'oro, écu d'or marc	120 Maravedis.
Lisbonne	1 Piaſtre	745 Rées.
Londres	1 dite	49 d. Sterlings.
Paris & la France . . .	1 dite	95 ſols tournois.
Veniſe	1 écu de L 4. 12. ſ. hors de b.	95 ſols ou Marchetti.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Augsbourg & Vienne .	65 ſols hors de banque . .	1 Florin courant.
Livourne	115 dits	1 Piaſtre de 8 Reaux.
Naples	98 dits	1 Ducat de 10 Carlins.
Rome	128 dits	1 écu Romain de 10 Jules.

Digitized by Google

LEIPZIG.

On tient les écritures dans cette ville & dans tout l'Electorat de Saxe, en rixdalers, bon gros & pénings; la rixdaler qui eſt imaginaire ou le thaler courant eſt compté pour 24 bons gros, & le bon gros pour 12 deniers ou pénings; la rixdaler eſpece par contre eſt compoſée de 32 bons gros.

Ainſi la rixdaler eſpece eſt égale à 1 $\frac{1}{3}$ Rixdaler courante.
3 Rixdalers eſpece . . à 4 Rixdalers courantes.
1 dite . . . . . à 2 florins ou goulden d'Empire.
1 Rixdaler courante . . à 1 $\frac{1}{2}$ dite.

Cours des Changes de cette Place.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	140 Rixdal. courantes plus ou m.	100 Rixdalers banco.
Augsbourg	99 dites	100 Rixdalers courantes.
Francfort	99 dites	100 dites monoye de change
Hambourg	140 dites	100 dites banco.
Londres	6 dites	1 Livre Sterling.
Paris & la France . .	75 dites	100 Ecus de 60 ſ. Tournois.
Vienne	99 dites	100 Rixdalers courantes.

LISBONNE.

On tient les écritures dans cette Place en Rées qui eſt la plus petite monnoye du Royaume.
Les monnoyes de change ſont :
La Croiſade ou Cruſade de 400 Rées.
La Millerées ou $\frac{1}{4}$ de Lisbonnine de 1000 Rées.

Cours des Changes de cette Place.

Sur Amſterdam	1 Croiſade de change,	pour 46 d. de gros bco. plus ou moins.
l'Eſpagne	2420 Rées plus ou moins . .	1 Piſtole d'Eſpagne.
la France	460 dits plus ou moins . .	1 Ecu de 3 livres de France.
Londres	1 Millerées	65 d. Sterlings plus ou moins.

LIVOURNE.

On y tient les écritures en piaſtres de 8 réaux, qui eſt imaginaire; elle ſe diviſe en 20 ſols, & le ſol en 12 d. elle eſt comptée pour L. 5. 15 ſols bonne monnoye ou L. 6 monnoye longue; l'une & l'autre de ces livres ſe diviſent en 20 ſols, & le ſol en 12 deniers.

Digitized by Google

Cours des Changes de cette Place.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 Piaſtre de 8 Reaux . .	88 d. de gros banco.
Augsbourg	100 dites	185 Florins courans.
Bologne	1 dite	89 ſols.
l'Eſpagne	100 dites	125 Piaſtres de change.
Florence	1 dite	116 ſols.
la France	1 dite	96 ſols Tournois.
Hambourg	1 dite	85 deniers de gros.
Lisbonne	1 dite	765 Rées.
Londres	1 dite	50 d. Sterlings.
Meſſine & Palerme .	1 dite	11 Tarins de 10 grains.
Milan	1 dite	128 ſols courans.
Naples	100 dites	120 Ducats del regno.
Rome	1 dite	120 ſols monnoye Romaine.
Turin	1 dite	83 ſols de Piémont.
Veniſe	100 dites	98 Ducats banco.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Novi	187 piaſtres de 8 réaux . .	100 écus d'or marcs.
Vienne	62 ſols bonne monnoye . .	1 florin courant.

M I L A N.

On tient les écritures dans cette place en Livres de 20 ſols & en ſols de 12 deniers.

L'écu impérial ou de change, qui eſt imaginaire, eſt fixé à L 5. 17 ſols, ou 117 ſols de change.

Le Philippe, qui eſt une monnoye réelle de Milan, eſt compté pour 106 ſols de change ou 150 ſols courants, ainſi L 5. 6 ſols de change ſont égaux à L 7. 10 ſols courants.

Cours des Changes de cette Place.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	58 ſols courants plus ou moins.	1 florin banco.
Auguſte	70 dits	1 écu de change.
Génes	70 ſols de change . . .	1 écu de change.
Livourne	127 ſols courants	1 piaſtre de 8 réaux.
Londres	31 Livres courantes . . .	1 Livre ſterling.
Naples	111 ſols courants	1 ducat del regno.
Paris & la France . .	57 ſols de change	1 écu de £ 3 de France.
Rome	138 ſols courants	1 écu de 10 jules.
Veniſe	85 dits	1 ducat courant.
Vienne	69 dits	1 florin courant.

NUREMBERG.

On y tient les écritures en florins ou goulden & creutzers; le goulden ſe diviſe en 60 creutzers, & le creutzer en 4 pfénings; la rixdaler courante ou banco eſt compoſée de 90 creutzers banco; les monnoyes ſont de trois différentes valeurs, ſavoir l'argent courant ou de banque, la monnoye d'or & l'argent blanc.

L'argent de banque eſt compoſé de carolins qui valent 9 florins banco, & les louis blancs qui ſont des piéces de 2 florins, d'un florin, & de demi florin, ce ſont des écus & demi écus vieux de France.

La monnoye d'or conſiſte en carolins, lorſqu'on compte cette monnoye à 10 florins dont la valeur eſt de 9 à 10 pour $\frac{0}{0}$ moindre que l'argent de banque.

L'argent blanc qui conſiſte en piéces de 30. 15. 12. 6. 4. & 2 creutzers, eſt de 10 à 15 pour $\frac{0}{0}$ plus foible que l'argent courant ou de banque.

Cours des Changes de cette place.

ſur Amſterdam	140 rixd. bco. pl. ou m.	contre 100 rixdalers banco.
Auguſte	99 dites	100 dites courantes.
Francfort	94 dites	100 dites monnoye de change.
Hambourg	140 dites	100 dites banco.
Leipſic	99 dites	100 dites courantes.
Londres	8 $\frac{3}{4}$ florins banco . . .	1 livre ſterling.
Paris & la France .	75 rixdalers banco . . .	100 écus de change.
Veniſe	185 florins courants . . .	100 ducats banco.
Vienne	99 dits	100 florins courants.

PETERSBOURG.

On tient les écritures dans cette place & dans la plus grande partie de cet Empire, en roubles & copecks, le rouble eſt compoſé de 100 copecks & le copeck de 2 moſcoſques.

Cette place change avec les ſuivantes en donnant.

à Amſterdam	1 rouble de 100 copecks pour	45 ſols courants plus ou moins.
Hambourg	1 dit	40 ſols lubs banco.
Londres	1 dit	50 deniers ſterlings.

On voit le change ſur Amſterdam de 40 à 53 ſols, lorſqu'il eſt à 50, le rouble eſt égal à £ 3. 10 ſ. de Suiſſe ou £ 5. 5 ſ. de France.

ROME.

On tient les écritures à Rome en écus & bajocs; l'écu proprement nommé écu romain ou écu monnoye eſt compoſé de 10 jules ou paoli, & le jules de 10 bajocs, ainſi l'écu vaut 100 bajocs.

On compte encore à Rome par écus d'étampe ou écus de ſtampa d'oro, qui eſt imaginaire & qui vaut 15 jules ſans agio, & avec l'agio fixé 1000 écus d'étampe font 1523 écus romains.

Digitized by Google

Cours des Changes de cette place.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours*	*Pour recevoir environ.*
à Génes	1 écu monnoye . . .	127 ſols hors de banque.
Madrid	1 dit d'étampe . . .	570 maravédis de platte.
Naples	100 dits monnoye . . .	127 ducats del regno.
Paris &c.	1 dit idem	105 ſols tournois.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ*	*Pour recevoir toujours.*
à Amſterdam	42 bajocs	1 florin banco.
Anconne	99 écus monnoye . . .	100 écus monnoye.
Bologne	101 dits	100 dits de 10 paoli.
Florence	78 dits d'étampe . . .	100 écus de £ 7. 10 ſ.
Livourne	91 bajocs	1 piaſtre de 8 réaux.
Milan	78 écus d'étampe . . .	100 écus de £ 5. 17 ſ. imper.
Veniſe	63 dits	100 ducats banco.

St. GALL.

Les écritures ſe tiennent dans cette ville en florins ou goulden de 60 creutzers, & le creutzer de 8 hellers.

Ces monnoyes ont deux valeurs, dont l'une eſt celle de l'argent de change ou valeur d'eſpéce, & l'autre celle de l'argent courant ou valeur courante.

La piſtole d'Eſpagne & le louis d'or vieux de France ſont fixés à 6 florins 36 $\frac{2}{3}$ creutzers d'eſpece, & que l'on compte à 7 florins 58 creutzers courants pour le payement des lettres de change ſur Amſterdam & Hambourg : ces deux monnoyes ont cours dans le commerce pour 8 florins 15 creutzers courants plus ou moins, mais pour l'achat des toiles ſeulement pour 7 florins 41 creutzers courants.

Le louis d'or neuf de France eſt fixé à 8 florins 3 creutzer d'eſpéce & vaut dans le commerce 10 à 11 florins courants.

Cours des Changes de cette place.

ſur Amſterdam	117 creutz. d'eſpéces pl. ou m.	pour 1 rixdaler banco.
Auguſte	112 florins courants pl. ou m.	100 florins courants.
Bolzano	105 dits plus ou moins . .	100 florins valeur en foire.
Francfort	99 dits plus ou moins . .	100 florins vieille monnoye.
Génes	20 creutz. cour. plus ou m.	1 Livre hors de banque.
Genève	125 dits plus ou moins . .	1 écu de £ 3 courantes.
Hambourg	119 dits d'eſpéces plus ou m.	1 rixdaler banco.
Leipzig	7 flo. 55 creut. crt p. ou m.	1 piſtole de 5 rixdalers.
Livourne	120 creutz. cour. plus ou m.	1 piaſtre de 8 réaux.
Londres	9 fl. 52 creut cour. p. ou m	1 Livre ſterling.
Milan	19 creutz. cour. plus ou m.	1 Livre courante.
Nuremberg	112 florins cour. plus ou m.	100 florins courants.
Paris & la France . .	72 creutz. cour. plus ou m.	1 écu de £ 3. de France.
Veniſe	12 dits plus ou moins .	1 Livre Picoli.
Vienne	110 flor. cour. plus ou moins.	100 florins courants.

Digitized by Google

VENISE.

Les écritures ſe tiennent dans cette ville en ducats, gros & deniers; le ducat eſt compoſé de 24 gros, & le gros de 12 deniers : on les y tient auſſi en Livres de 20 ſols, & le ſol de 12 deniers.

La banque tient ſes écritures en Livres, ſols & deniers de gros banco : cette Livre qui eſt comptée pour 10 ducats eſt compoſée de 20 ſols & le ſol de 12 deniers.

Les banquiers & les gros négociants tiennent les leurs en ducats banco, qui ſont fixés à £ 9. 12 ſ. courants ſans agio fixe; les marchands tiennent leurs écritures en ducats courants de £ 6. 4 ſ. ainſi 100 ducats banco qui à £ 9. 12 ſ. ſont £ 960 courantes ſont égaux à 154 ducats, 20 gros 1 $\frac{17}{31}$ deniers courants qui à £ 6. 4 ſ. ſont auſſi £ 960 courantes.

Le ducat ou ſéquin de Veniſe, qui eſt une monnoye réelle, vaut £ 22 courantes; celui de Florence £ 21. 10 ſ.; celui de Hongrie, de Rome & de Hollande £ 21.; la piſtole d'Eſpagne & le louis d'or vieux de France £ 37 courantes; la dite piſtole vaut £ 12. 14 ſ. de Suiſſe, ainſi la Livre courante de Veniſe eſt égale à 6 ſ. 10 $\frac{13}{37}$ den. de Suiſſe, ou à 10 ſ. 5 $\frac{31}{37}$ den. de France.

Cours des Changes de cette place.

Donne le certain.	*C'eſt-à-dire toujours.*	*Pour recevoir environ.*
à Amſterdam	1 ducat banco	90 deniers de gros banco.
Anconne	100 dits	90 écus de 10 paoli.
Augsbourg	100 dits	95 rixdalers de change.
Florence	100 dits	79 écus d'or.
Hambourg	1 dit	88 deniers de gros banco.
Leipzig	100 dits	125 rixdalers courantes.
Livourne	100 dits	103 piaſtres de 8 réaux.
Londres	1 dit	51 deniers ſterlings.
Naples	100 dits	118 ducats de 10 carlins.
Nuremberg	100 dits	190 florins courants.
Rome	100 dits	62 écus d'or d'étampe.
Vienne	100 dits	190 florins courants.

Donne l'incertain.	*C'eſt-à-dire environ.*	*Pour recevoir toujours.*
à Bolzano	134 marchetti ou ſoldi di bco.	1 rixdaler de change.
Gênes	95 dits	1 écu de £ 4. 12 ſ. hors de banq.
Lyon	60 écus banco	100 écus de change.
Milan	156 marchetti banco . . .	1 écu de 117 ſols impériaux.

VIENNE.

On tient les écritures dans cette place en florins ou goulden de 60 creutzers, & le creutzer de 4 pfénings; le goulden de même que l'écu qui vaut 90 creutzers ſont des eſpéces réelles.

Cours des Changes de cette place.

Donne.		*Pour recevoir.*
à Amſterdam	140 écus plus ou moins . .	100 rixdalers banco.
Augsbourg	99 florins ou écus plus ou m.	100 florins ou rixdalers.
Breslau	95 écus plus ou moins . .	100 rixdalers.
Francfort	95 dits plus ou moins . .	100 dits monnoye.
Hambourg	140 dits plus ou moins . .	100 rixdalers banco.
Leipzig	100 dits fixe	101 rixdalers plus ou moins.
Livourne	1 florin fixe	64 ſols bonne monnoye pl. ou m.
Londres	9 florins plus ou moins .	1 Livre ſterling.
Lyon	75 écus plus ou moins . .	100 écus de £ 3 de France.
Milan	1 florin fixe	70 ſols courants plus ou moins.
Nuremberg	99 écus ou florins plus ou m.	100 rixdalers ou florins.
Prague	99 dits idem	100 dits . idem.
Veniſe	125 écus plus ou moins . .	100 ducats banco.

ZURICH.

On tient les écritures en florins ou goulden de 60 creutzer, & le creutzer de 8 hellers; on diviſe auſſi le goulden en 40 eſcalins, & l'eſcalin en 12 hellers.

L'argent courant différe du 10 pour $\frac{0}{0}$ avec celui de change, c'eſt-à-dire, que celui-ci vaut 10 pour $\frac{0}{0}$ de plus que l'autre; par exemple, le prix du louis d'or vieux de France, y eſt fixé à 7 goulden argent de change, & vaut 7 goulden 42 creutzers argent courant, & les autres eſpeces à proportion.

Cours des Changes de ZURICH.

Donne.		*Pour recevoir.*
à Amſterdam	180 florins de change . .	91 rixdal. banco plus ou moins.
Auguſte & Nuremberg.	107 dits courants plus ou m.	100 florins courants.
Francfort	100 florins monnoye . . .	100 florins monnoye.
Genève	60 florins de change avec $\frac{1}{2}$ p^{r}. $\frac{0}{0}$ de bénéfice ou de perte.	100 Livres courantes.
Leipzig	99 piſtoles plus ou moins.	100 piſtoles en foire.
Milan	11 $\frac{1}{2}$ creutzer de change .	1 Livre.
Paris & la France . .	100 florins courants pl ou m.	250 Livres de France.
Veniſe & Bergame . .	11 creutzers de change .	1 Livre monnoye de change.
Vienne	100 florins courants pl. ou m.	100 florins courants.

Juſqu'ici nous avons donné le cours des changes des principales places de l'Europe, nous ferons voir à-préſent par une application, quel parti on en peut tirer: ſuppoſant pour ce fait

qu'un négociant de Vevey doive à ſon correſpondant à Londres £ 250. 15 ſ. ſterlings, & qu'il lui envoye le cours des changes de Londres ſur le pied ſuivant:

Amſterdam 35 ¼.
Paris . 31 ¾.

Nous avons vu précédemment dans le Cours des Changes de Londres que cette place donnoit le certain à Amſterdam en £ 1 ſterling, pour recevoir un nombre incertain de ſols de gros banco ſur Amſterdam; par celui-ci deſſus nous voyons que ce cours eſt actuellement à 35 ¼; c'eſt donc à dire que le correſpondant de Londres recevra 35 ¼ ſols de gros banco ſur Amſterdam pour chaque Livre ſterling que celui de Vevey lui doit.

Nous avons vu en outre que Londres donnoit l'incertain en un nombre indéterminé de deniers ſterlings pour recevoir 1 écu de £ 3 de France ſur Paris, & par le cours ci-deſſus il eſt établi pour ce moment à 31 ¾, c'eſt-à-dire que le correſpondant de Londres acceptera l'écu de £ 3 de France à 31 ¾ deniers ſterlings.

Il eſt donc queſtion de voir où ce négociant de Vevey pourra ſe procurer du papier ſur Amſterdam, ou ſur Paris, ou ſur Londres même, & lequel lui tournera le mieux à compte: pour ce fait, nous ſuppoſons qu'un banquier de Genève lui offre du papier ſur Amſterdam au change de 91 ¾, ſur Paris au change de 164 ¾, ſur Londres au change de 50 ¼.

Et qu'un banquier de Lauſanne offre à ce même négociant de Vevey du papier ſur Londres au prix de £ 15. 15 ſ. de Suiſſe la Livre ſterling; par une combinaiſon que nous allons enſeigner, on découvrira lequel de ces changes ſera le plus avantageux à ce négociant de Vevey: ce ſera ſans contredit celui pour lequel il aura le moins d'argent à débourſer. Pour cette opération, il faut faire trois régles conjointes & une multiplication.

Diſpoſition de la régle pour découvrir combien de Livres de Suiſſe ce négociant aura à débourſer pour payer ce qu'il doit à Londres; par le change de Londres ſur Amſterdam, & par celui de Genève ſur Amſterdam.

Londres donne £ 1. ſterling pour 35 ¼ ſols de gros banco ſur Amſterdam.
1 ſol de gros banco eſt compoſé de 12 deniers de gros banco.
Genève donne 91 ¾ deniers de gros banco ſur Amſterdam pour £ 3 courantes.
£ 14. 10 ſ. 6 den. courants ſont égaux à £ 16. de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe aura-t-on à débourſer pour payer par ces changes £ 250. 15 ſ. ſterlings à Londres?

Le quotient ſera égal à £ 3820. 6 ſ. 6 den. de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour le découvrir par le change ſur Paris.

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 deniers ſterlings.
Londres donne 31 ¾ deniers ſterlings pour £ 3 de France ſur Paris.
Genève donne £ 164 ¾ de France ſur Paris pour £ 100 courantes.
£ 14. 10 ſ. 6 deniers courants de Genève ſont égaux à £ 16 de Suiſſe.
Combien de Livres de Suiſſe aura-t-on à débourſer pour payer £ 250. 15 £ ſterlings à Londres?

Le quotient ſera égal à £ 3801. 19 ſ. 3 deniers de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour le change de Genève ſur Londres.

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 deniers ſterlings.
Genève donne 50 ¼ deniers ſterlings ſur Londres pour £ 3 courantes.

£ 14.

Digitized by Google

£ 14. 10 ſ. 6 deniers courants de Genève ſont égaux à £ 16 de Suiſſe.

Combien de Livres de Suiſſe aura-t-on a débourſer par ce change pour payer £ 250. 15 ſ. ſterlings à Londres?

Le quotient ſera égal à £ 3957. 13 ſ. 9 den. de Suiſſe.

Diſpoſition de la Régle pour le change de Lauſanne ſur Londres.

Il eſt uniquement queſtion ici de multiplier les £ 250. 15 ſ. ſterlings par £ 15. 15 ſols de Suiſſe.

Le quotient ſera égal à £ 3949. 7 ſ. 6 den. de Suiſſe.

Par cette combinaiſon, il ſera facile de s'appercevoir qu'il convient à ce négociant de Vevey de payer en papiers ſur Paris, les £ 250. 15 ſ. ſterlings par la raiſon alléguée, qu'il aura le moins d'argent à débourſer.

Entrons dans quelque détail plus particulier par rapport à cette combinaiſon ; nous venons de voir que le change de Londres ſur Paris étoit à 31 $\frac{3}{4}$; pour ſavoir s'il eſt en lui-même avantageux, nous chercherons le pair entre ces deux places par la comparaiſon du prix de la guinée qui eſt fixé à Londres à 21 ſols ſterlings, & qui vaut à Paris £ 24. 11 ſ. & environ $\frac{3}{4}$ deniers de France, parce que 44 $\frac{1}{2}$ guinées ſont taillées de ℔ 1 poids de Troyes qui eſt égale à 12 onces $\frac{3}{16}$ poids de marc de France, & le marc, ou les 8 onces de ces guinées valent à Paris £ 717. 3 ſ. 6 deniers de France; partant de là, le pair entre ces deux places eſt 30 $\frac{3}{4}$, donc le change de 31 $\frac{3}{4}$ eſt avantageux puiſqu'on gagne 1 denier ſterling ſur chaque écu de 3 Livres de France; mais il ne ſuffit pas de ſavoir que l'on peut placer le papier ſur Paris avantageuſement à Londres, on doit en même tems pouvoir ſe le procurer ſur un pied qui ne donnera au moins pas de la perte.

Nous avons enſeigné dans le Traité, que £ 100 courantes de Genève valoient intrinſéquement £ 164 $\frac{1}{4}$ de France, donc le change de Genève ſur Paris eſt encore avantageux à l'acheteur s'il eſt à 164 $\frac{3}{4}$, ainſi il convient en tout ſens à ce négociant de Vevey, de payer ſon correſpondant à Londres en papiers ſur Paris, & principalement parce qu'il aura moins d'argent à débourſer qu'en remettant ſur d'autres places.

Nous avons, en outre, fait voir dans notre Traité, que le pair entre Paris & Genève étoit 165 $\frac{135}{581}$ par la comparaiſon du prix du louis d'or neuf dans les deux places, c'eſt-à-dire que £ 100 courantes de Genève ſont égales à £ 165. $\frac{135}{581}$ de France : d'après ce pair nous avons établi la Table ſuivante, qui fait voir ſi les divers cours de change entre Genève & Paris donnent du bénéfice, ou de la perte, en comptant le louis d'or neuf pour Genève à £ 14. 10 ſ. 6 deniers courants & pour Paris à £ 24. de France.

Nous avons retranché les fractions de deniers, parce qu'elles auroient donné trop d'embarras pour l'impreſſion.

TABLE.

Si le Change de Genève ſur Paris eſt

	il donne de perte à l'acheteur	L.	S.	d. de Fce. sur £ 100.		il donne de bénéfice à l'acheteur	L.	S.	d. sur £ 100.
à 160		3	5	4	165 $\frac{135}{581}$ au pair		..	..	..
160 $\frac{1}{4}$		3	2	2	165 $\frac{1}{4}$		..	..	3
160 $\frac{1}{2}$		2	18	11	165 $\frac{1}{2}$		..	3	3
160 $\frac{3}{4}$		2	15	9	165 $\frac{3}{4}$		..	6	3
161		2	12	6	166		..	9	3
161 $\frac{1}{4}$		2	9	4	166 $\frac{1}{4}$		..	12	3
161 $\frac{1}{2}$		2	6	2	166 $\frac{1}{2}$		..	15	3
161 $\frac{3}{4}$		2	3	..	166 $\frac{3}{4}$		..	18	3
162		1	19	10	167		1	1	2
162 $\frac{1}{4}$		1	16	9	167 $\frac{1}{4}$		1	4	2
162 $\frac{1}{2}$		1	13	7	167 $\frac{1}{2}$		1	7	1
162 $\frac{3}{4}$		1	10	6	167 $\frac{3}{4}$		1	10	..
163		1	7	4	168		1	13	..
163 $\frac{1}{4}$		1	4	3	168 $\frac{1}{4}$		1	15	11
163 $\frac{1}{2}$		1	1	2	168 $\frac{1}{2}$		1	18	10
163 $\frac{3}{4}$		..	18	1	168 $\frac{3}{4}$		2	1	9
164		..	15	..	169		2	4	7
164 $\frac{1}{4}$		..	11	11	169 $\frac{1}{4}$		2	7	6
164 $\frac{1}{2}$		..	8	10	169 $\frac{1}{2}$		2	10	4
164 $\frac{3}{4}$		..	5	10	169 $\frac{3}{4}$		2	13	3
165		..	2	9	170		2	16	1

Il ſera aiſé à concevoir que la perte de l'acheteur eſt exactement égale au bénéfice du remetteur, & le bénéfice de l'acheteur égal par contre à la perte du remetteur : voici de quelle maniere on doit s'y prendre pour établir cette table.

Le pair eſt 165 $\frac{135}{581}$

Et ſi le change eſt à 160

il donnera 5 $\frac{135}{581}$ de perte, & on dira par une ſimple régle de trois.

Si £ 160 donnent £ 5 $\frac{135}{581}$ de perte, quelle perte donneront £ 100?

Le quotient ſera égal à £ 3. 5 ſ. 4 $\frac{396}{581}$ den.

Chaque fois que le change eſt au-deſſous du pair, il faut déduire le change du pair, & lorſqu'il eſt au-deſſus, il faut déduire le pair du change.

Nous avons obſervé ci-devant que l'on achetoit dans notre Canton les Livres ſterlings à prix fait, c'eſt-à-dire à £ 15. 10 ſ. de Suiſſe plus ou moins. Nous avons établi la Table ſuivante pour qu'on puiſſe voir d'un coup d'œil s'il eſt plus avantageux d'acheter le papier ſur Londres dans notre Canton au prix courant ou au cours de Genève: comme les fractions de deniers ſeroient encore un objet aſſez conſidérable ſur une ſomme de quelque conſéquence, nous avons ajouté des fractions de centaine les plus approchantes à la véritable, vu que celle-ci ſeroit expoſée aux mêmes inconvénients que dans le change entre Geneve & Paris.

Digitized by Google

TABLE.

Si le Change entre Genève & Londres eſt

à					à	L.	S.	d.	100me.
53	. . .					14	19	3	47
52 7/8	. . .					14	19	11	95
52 3/4	. . .					15	. .	2	80
52 5/8	. . .					15	. .	8	49
52 1/2	. . .					15	1	2	20
52 3/8	. . .					15	1	5	6
52 1/4	. . .					15	2	1	61
52 1/8	. . .					15	2	10	32
52	. . .					15	3	1	22
51 7/8	. . .					15	3	7	2
51 3/4	. . .					15	4	. .	84
51 5/8	. . .					15	4	3	75
51 1/2	. . .					15	5	. .	53
51 3/8	. . .					15	5	9	35
51 1/4	. . .					15	6	. .	30
51 1/8	. . .					15	6	6	21
51	. . .					15	7	. .	14
50 7/8	. . .					15	7	3	12
50 3/4	. . .					15	8	. .	71
50 5/8	. . .					15	8	9	6
50 1/2	. . .					15	9	. .	7
50 3/8	. . .					15	9	6	10
50 1/4	. . .					15	10	. .	15
50 1/8	. . .					15	10	3	18
50	. . .					15	11	. .	31
49 7/8	. . .					15	11	9	53
49 3/4	. . .					15	12	. .	54
49 5/8	. . .					15	12	6	69
49 1/2	. . .					15	13	. .	86
49 3/8	. . .					15	13	3	95
49 1/4	. . .					15	14	1	26

à					à	L.	S.	d.	100me.
50 3/4	. . .					15	14	10	61
50 5/8	. . .					15	15	1	74
50 1/2	. . .					15	15	8	1
50 3/8	. . .					15	16	2	31
50 1/4	. . .					15	16	5	46
50	. . .					15	17	2	96
49 7/8	. . .					15	18	. .	50
49 3/4	. . .					15	18	3	65
49 5/8	. . .					15	18	10	84
49 1/2	. . .					15	19	4	50
49 3/8	. . .					15	19	7	72
49 1/4	. . .					16	. .	5	41
49 1/8	. . .					16	1	3	14
49	. . .					16	1	6	40
48 7/8	. . .					16	2	. .	92
48 3/4	. . .					16	2	7	48
48 5/8	. . .					16	2	10	74
48 1/2	. . .					16	3	8	23
48 3/8	. . .					16	4	6	58
48 1/4	. . .					16	4	9	90
48 1/8	. . .					16	5	4	57
48	. . .					16	5	11	25
47 7/8	. . .					16	6	2	60
47 3/4	. . .					16	7	. .	69
47 5/8	. . .					16	7	10	84
47 1/2	. . .					16	8	2	23
47 3/8	. . .					16	8	9	3
47 1/4	. . .					16	9	3	85
47 1/8	. . .					16	9	7	28
47	. . .					16	10	5	58

Chaque cours doit être calculé par une régle conjointe, de cette maniere.

Diſpoſition de la Régle.

£ 1 ſterling eſt compoſée de 240 deniers ſterlings.
Genève donne 53 deniers ſterlings ſur Londres pour £ 3 courantes.
£ 14. 10 ſ. 6 den. courants de Genève ſont égaux à £ 16 de Suiſſe.
A combien de Livres de Suiſſe reviendra la Livre ſterling?
Le quotient ſera égal à £ 14. 19 ſ. 3 $\frac{14737}{80793}$ den. de Suiſſe.

Nous donnerons ici les Tables des poids des principales Villes de commerce, avec leur rapport rélatif à ℔ 100. poids de marc, & à ℔ 100. poids de 18 onces.

℔ 100 de 16 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.	℔ 100 de 18 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.	NOMS DES VILLES.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 16 onc. de marc.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 18 onc. de marc.
℔ 106	℔ 119 1/4	Aix la Chapelle	℔ 94 1/3	℔ 83 8/9
rottoles 22	rottoles 24 3/4	Alep	455	424 4/9
℔ 95 3/8	℔ 107 1/4	Alicante grand poids	104 7/8	93 2/9
143 1/8	161	. . petit poids	69 7/8	62 2/9
100	112 1/2	Amſterdam	100	88 8/9
147	165 3/8	Anconne	68	60 4/9
105	118 1/4	Anvers	95 1/4	84 4/9
100	112 1/2	Arau en Suiſſe	100	88 8/9
121 1/5	136 1/3	Arkangel	82 1/2	73 1/3
103 1/10	116	Augsbourg	97	86 2/9
119 1/2	134 2/3	Avignon	83 1/3	74 1/9
100	112 1/2	Basle	100	88 8/9
Catti 83 1/3	Catti 93 3/4	Battavia	120	106 2/3
℔ 169 1/2	℔ 190 5/8	Bergame poids léger	59	52 4/9
67 4/5	76 1/4	. . . poids fort	147 1/2	131
106	119 1/4	Berlin	94 3/4	83 8/9
94 1/8	106	Berne	106 1/4	94 4/9
100	112 1/2	Beſançon	100	88 8/9
98 1/2	110 3/4	Bilbao	101 1/2	90 2/9
105	118 1/4	Bois-le-Duc	95 1/4	84 4/9
136	153	Bologne	73 1/2	65 1/3
100	112 1/2	Bourdeaux	100	88 8/9
99	111 3/8	Brême	101	89 7/9
125	140 5/8	Breslau	80	71 1/9
100	112 1/2	Brougg en Suiſſe	100	88 8/9
105 1/4	118 3/8	Bruge	95	84 4/9
105 1/4	118 3/8	Brunsvick	95	84 4/9
105 1/4	118 3/8	Bruxelles	95	84 4/9
107 1/3	120 1/3	Cadix	93 1/4	82 8/9
104 1/6	117 1/16	Cologne	96	85 1/4
Rottes 88 1/2	Rottes 99 1/2	Conſtantinople	113	100 4/9
℔ 101 1/4	℔ 114	Coppenhague	98 3/4	87 7/9
112 1/2	126 1/2	Dantzick	88 8/9	79
100	112 1/2	Dordrech	100	88 8/9
109 1/4	123	Dublin	91 1/2	81 1/3
116 1/4	130 3/4	Dunkerque	86	76 4/9
97	109 1/4	Edimbourg	103	91 5/9
142 3/4	160 5/7	Florence	70	62 2/9

℔ 100 de 16 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.	℔ 100 de 18 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.	NOMS DES VILLES.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 16 onc. de marc.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 18 onc. de marc.
℔ 98	℔ 110 1/2	Francfort sur le Mein . . .	℔ 102	℔ 90 2/3
106	119 1/4	Francfort sur l'Oder . . .	94 1/2	83 5/9
105	118 1/8	Gand	95 1/4	84 2/9
144 5/8	162 7/9	Génes grand poids . . .	69 11/12	61 7/9
153	172 1/2	. . petit poids . . .	65 1/3	58
102	114 4/5	. . de Cantaro . . .	98	87 1/9
88 8/9	100	Genève	112 1/2	100
102	114 4/5	Hambourg	98	87 1/9
93	104 7/11	Havre de Grace	107 1/2	95 5/9
100	112 1/2	Haye (*la*)	100	88 8/9
98	110 1/4	Heydelberg	102	90 2/3
106	119 1/4	Könisberg poids nouveau .	94 1/3	83 5/9
125	140 5/8	. . . dit vieux . . .	80	71 1/9
105 1/4	118 1/2	Leipzig	95	84 4/9
93 1/2	105 1/16	Lentzbourg	107	95 1/9
119 1/2	134 7/16	Liébau	83 2/3	74 1/18
105 1/4	118 1/2	Liége	95	84 4/9
106 3/8	119 11/16	Lille poids fort	94	83 5/9
115	129 1/3	. poids foible	87	77 7/9
107 1/2	121	Lindau	93	82 2/3
107 5/8	121 3/8	Lisbonne	92 3/4	82 5/9
90	101 1/4	Livourne le quintal grand poids .	111 1/2	98 10/9
98 1/4	110 5/16	. . . petit poids . . .	101 3/4	90 2/9
144	161 7/16	. . . les ℔ 100 . . .	69 1/2	61 7/9
109	122 1/2	Londres	91 7/8	81 1/9
97 1/2	109 9/10	. . le quintal de ℔ 112 .	102 9/10	91 1/9
104 1/2	117 1/8	Lubeck	96	85 1/3
88 8/9	100	Lucerne grand poids . . .	112 1/2	100
98	110 1/4	. . petit poids . . .	102	90 2/3
102	114 4/5	Lunebourg	98	87 1/9
100	112 1/2	Lyon poids de marc . . .	100	88 8/9
114 2/7	128 4/7	. . poids de table . . .	87 1/2	77 7/9
106 2/3	120	. . poids de soye . . .	93 3/4	83 1/3
107 1/4	120 5/8	Madrid	93 1/4	82 8/9
106	119 1/4	Magdebourg	94 1/3	83 5/9
107 1/4	120 5/8	Malaga	93 1/4	82 8/9
rottoles 64	rottoles 72	Malthe	156 1/3	139
℔ 98	℔ 110 1/2	Manheim	102	90 2/3
123 1/18	138 7/8	Marseille poids de table . .	81 3/5	72 1/4
64 3/4	72 1/4	Milan grand poids . . .	154 3/4	137 5/9

℔ 100 de 16 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.		℔ 100 de 18 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.		NOMS DES VILLES.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 16 onc. de marc.		℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 18 onc. de marc.	
℔	150 3/4	℔	169 2/5	Milan petit poids	℔	66 1/3	℔	59
maons	36 1/5 2/3	maons	40 10/11	Mocca		275		244 4/9
℔	152 2/3	℔	171 3/4	Modéne		65 1/2		58 3/9
	120		135	Montpellier		83 1/3		74
	121 1/5		136 4/11	Moſcovie		82 1/2		73 1/3
	100 5/6		113 3/20	Nancy		99 1/6		88 7/9
	100		112 1/2	Nantes		100		88 1/9
rottoli	55	rottoli	61 8/9	Naples		181 11/12		161 1/3 2/9
℔	94 1/8	℔	106	Neuchatel en Suiſſe		106 1/4		94 4/9
	158 3/5		178 3/4	Nice		63		56
	96 15/16		109	Nuremberg		103 1/5		91 11/15
	88 8/9		100	Nyon		112 1/2		100
	100		112 1/2	Orient (*l'*)		100		88 8/9
	105		118 1/9	Oſtende		95 1/4		84 2/3
				Palerme & Meſſine				
rottoli	56 1/2	rottoli	63 7/11	. . rottoli de 33 onces .		176 4/5		157 1/8
rottoli	62 1/5	rottoli	69 19/20	. . . . de 30 onces .		160 2/3		142 14/17
℔	155 1/2		174 8/9	. . petit poids de 12 onces.		64 1/3		57 2/9
	100		112 1/2	Paris		100		88 8/9
	122 1/2		137 3/4	Petersbourg		81 2/5		72 1/9
	96 1/6		108 1/5	Prague		104		92 4/9
	86 5/6		97 5/6	Ratisbonne		115 1/9		102 1/3
	119		134	Riga		84		74 2/3
	100		112 1/2	Rochelle (*la*)		100		88 8/9
	142 3/4		160 1/2	Rome		70 1/12		62 1/3 5/9
	100		112 1/2	Rotterdam		100		88 8/9
	100		112 1/2	Rouen poids de marc . . .		100		88 8/9
	96 1/6		108 1/6	. . poids de Vicomté . .		104		92 4/9
	84 1/2		95	St. Gall		118 1/3		105 1/9
	100		112 1/2	St Malo		100		88 8/9
	106		119 1/4	Schaffouſe		94 2/3		83 5/9
okes	39 1/4	okes	44 1/3	Smirne . . okes		254 1/2		226 2/9
rottoles	87 1/3	rottoles	98 1/18	. . . . rottoles . . .		114 1/2		101 7/9
℔	95 7/8	℔	107 7/8	Soleure		104 2/3		92 4/9
	116 7/8		131 1/9	Stockholm		85 5/6		76 1/11
	100		112 1/2	Strasbourg grand poids . . .		100		88 8/9
	104 1/6		117 1/3	. . . petit poids . . .		96		85 1/3
	100		112 1/2	Surinam		100		88 8/9
	118 5/12		133 1/3	Toulouſe		84 1/2		75 1/9

℔ 100 de 16 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.	℔ 100 de 18 onces poids de marc rendent au poids des Villes ci-contre.	NOMS DES VILLES.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 16 onc. de marc.	℔ 100 du poids des Places ci-contre rendent au poids de 18 onc. de marc.
℔ 135 1/7	℔ 152	Turin	℔ 74	℔ 65 7/9
		Valence en Eſpagne		
96 1/3	108 2/5	. . poids fort	103 3/5	92 4/15
138 5/7	156	. . poids foible	72 1/10	64 1/11
100	112 1/2	Valence en Dauphiné . . .	100	88 8/9
103 3/5	116 2/7	Veniſe grand poids	96 3/4	86
163 1/4	183 11/16	. . petit poids	61 1/4	54 4/9
88 8/9	100	Vevey	112 1/2	100
88 1/9	99 1/9	Vienne	113 1/2	100 8/9
105	118 3/4	Ulm	95 1/4	84 2/9
93 1/3	105	Winterthour	107 1/2	95 2/9
105	118 1/2	Wittemberg	95 1/4	84 2/9
102 2/3	115 5/12	Zoffingue	97 3/8	86 2/9
93 1/3	105	Zurich	107 1/8	95 2/9
93 1/3	105	Zurzach	107 1/8	95 2/9

D'après ces Tables, il ſera très-facile de trouver le rapport du poids entre deux Places quelconques, par exemple, entre Alep & Battavia.

On voit dans la colonne où il eſt indiqué ℔ 100 des Places ci-contre rendent au poids de marc.

Que 100 Rottoles d'Alep rendent ℔ 455 poids de marc,

Et que 100 Catti de Battavia rendent ℔ 120 poids de marc.

Donc pour ſavoir combien de Rottoles rendront 100 Catti de Battavia, on dira par une ſimple Régle de trois.

Si ℔ 455 poids de marc rendent 100 Rottoles, combien en rendront ℔ 120 poids de marc?

Le quotient ſera égal à 26 34/91, c'eſt à dire que 100 Catti de Battavia ſont égaux à 26 34/91 Rottoles d'Alep.

Cette opération eſt toute ſimple; chacun ſait que dans cette régle le premier & le troiſieme terme doivent être de la même eſpece, & que le quotient doit être de l'eſpece du ſecond terme; donc le premier terme étant des Livres poids de marc, le troiſieme terme doit être de la même eſpece; ainſi ℔ 120 poids de marc étant égales à 100 Catti, au lieu de dire combien de Rottoles rendront 100 Catti, on dira, combien de Rottoles rendront ℔ 120 poids de marc, puiſque c'eſt la même choſe que 100 Catti.

Autre Exemple.

Pour trouver le rapport du poids entre Conſtantinople & Malthe.

On voit dans la même colonne que ℔ 113 poids de marc ſont égales à 100 Rottes de Conſ-

tantinople, & que ℔ 156 $\frac{1}{3}$ poids de marc ſont égales à 100 Rottoles de Malthe; pour ſavoir combien de rottes rendront 100 rottoles, on dira par une régle de trois.

℔ 113 poids de marc rendent 100 Rottes de Conſtantinople, combien rendront de ceux-ci ℔ 156 $\frac{1}{3}$ poids de marc? Le quotient ſera égal à 138 $\frac{118}{339}$; c'eſt-à-dire que 100 Rottoles de Malthe ſont égales à 138 $\frac{118}{339}$ de Rottes de Conſtantinople.

Et ſi on vouloit ſavoir combien de Rottoles de Malthe rendront 100 Rottes de Conſtantinople, on diroit encore par une Régle de trois.

℔ 156 $\frac{1}{3}$ poids de marc ſont égales à 100 Rottoles de Malthe, combien de ceux-ci rendront ℔ 113 poids de marc? Le quotient ſera égal à 72 $\frac{136}{429}$; c'eſt-à-dire que 100 Rottes de Conſtantinople ſont égales à 72 $\frac{136}{429}$ de Rottoles de Malthe.

De cette même maniere on peut trouver le rapport du poids entre toutes les Places qui ſe trouvent dans cette Table.

TABLE

TABLE

Contenant le rapport de 100 aunes de Roi ou de Paris, avec les meſures uſitées dans les Places ſuivantes.

100 *Aunes de Paris rendent dans les Places ſuivantes.* Noms des Méſures.			*Chaque méſure des Places ſuivantes rendent en lignes du pied de Roi, méſure de France.* Lignes.
à Amſterdam,	ellen ou braches	171 1/4	306
Anvers .	aunes . . .	170 1/4	307 4/5
Arau .	aunes . . .	100	524
	ellen ou braches	200	262
Augsbourg	ellen . . .	199 1/2	262 3/5
Avignon	cannes . . .	60	862
Barcellonne	cannes . . .	75	696
Basle .	braches . . .	217 1/4	241 1/5
Batavia	cobidos . .	235	223
Bergame	braſſes . . .	180 3/5	290
Berlin .	ellen	177 1/4	295
Berne .	ellen	218 1/4	240 1/10
Bologne .	braches . . .	186	281
Bolſano .	braſſes . . .	149	350 1/10
Bordeaux	aunes . . .	99 1/4	528
Brabant	ellen	171	306
Brême .	ellen	204 3/5	256
Breslau .	ellen	214 11/12	243
Brougg .	aunes	100	524
	ellen	209 1/2	250
Bruxelles	aunes	172	303
Cadix .	varros . . .	139	375 1/10
Cambray	aunes . . .	165	317
Chambery	raſi	205	254 1/10
Chine .	cobidos . . .	331	158
Cologne	ellen	205 9/10	254
Conſtantinople	picks . .	176	296
Coppenhague	ellen . . .	188	278
Dantzick	ellen	206	254

100 *Aunes de Paris rendent dans les Places suivantes.*			*Chaque mésure des Places suivantes rendent en lignes du pied de Roi, mésure de France.*
Noms des Mésures.			
			Lignes.
à Dort	ellen	171 1/4	306
Dresde	ellen	208 5/6	250 9/10
Dublin	yards	129 2/3	405 1/2
Dunkerque	aunes	174 2/3	299 4/5
Florence	cannes	50 1/32	1047 3/8
	brasses	200 1/6	261 1/2
Francfort sur le Mein	ellen	219 1/15	239 1/5
Francfort sur l'Oder	ellen	178 1/6	294 1/10
Gênes	cannes de 10 1/2 palmes	44 7/8	1168 3/5
Genève	aunes pour toiles	103 2/25	507
	aunes pour draps	100	524
Goa	cobidos	172 1/3	304 1/10
Guinée	jaektans	32 2/10	1622
Hambourg	ellen	206 1/2	254
Harlem	ellen	162 2/5	322 3/4
Havre de Grace	aunes	100	524
Haye (*la*)	ellen	171 1/4	306
Jérusalem	picks	172 1/2	304 1/10
Kempten	ellen	173 11/16	301 1/2
Königsberg	ellen	205 2/3	254 4/5
Leide	ellen	173 1/20	302 1/2
Leipzig	ellen	209 1/10	250 3/4
Liége	ellen	214 5/16	244 1/2
Lille	aunes	171 1/2	305 3/4
Lisbonne	varas	107 13/16	486
Livourne	cannes	50 1/32	1047 3/8
Londres	yards	129 2/9	405 1/2
Lubec	ellen	204 27/32	255 4/5
Lunebourg	ellen	203 1/10	258
Lyon	aunes	100 2/3	520 1/2
Madrid	varas	139 2/5	375 9/10
Magdebourg	ellen	177 9/32	295 3/5
Malaga	varas	139 2/5	375 2/10
Malthe	cannes	52 3/4	993 1/2
Manheim	ellen	211 7/8	247 1/10
Marseilles	cannes	58 9/10	890
Mayence	ellen	215 3/8	243 3/10
Messine	cannes	61 1/24	858 2/5
Middelbourg	ellen	171 1/4	306
Milan p^r. le lainage	braccia	174 25/32	299 4/5
p^r. les soyeries	bracci	220 3/8	237 1/5
Mocca	cobidos	244 7/8	214
Montpellier	cannes	58 25/32	891 1/5

Digitized by Google

100 *Aunes de Paris rendent dans les Places ſuivantes.*			*Chaque méſure des Places ſuivantes rendent en lignes du pied de Roi, méſure de France.*
Noms des Méſures.			Lignes.
à Moſcovie	archines	166 2/64	315 3/5
Namur	ellen	178 15/64	294
Nantes	aunes	99 1/8	526
Naples	cannes	56 1/32	935 5/8 1/2
Neuchâtel en Suiſſe,	aunes	106 1/4	493 1/2 1/5
Nice	raſi	215 3/8	243 3/10
Nuremberg	ellen	179 7/32	292 2/5 2/5
Oſnabruck	ellen	202 5/8	258 2/5 2/5
Palerme	cannes	61 1/24	858 2/5
Paris	aunes	100	524
Parme	bracci	216 17/64	242 1/10
Peking	peking	331 41/64	158
Pologne, méſure neuve,	ellen	191 3/5	273 1/2 2/5
Petersbourg	archines	166 9/64	315 2/5
Prague	ellen	200 1/12	261 9/10
Ratisbonne	ellen	145 19/25	359 1/5
Riga	ellen	215 17/25	243
Rochelle (*la*)	aunes	100	524
Rome	cannes	59 2/5	882
Rotterdam	ellen	171 1/4	306
Rouen p^r. les laines,	aunes	101 14/25	516
p^r. les toiles,	aunes	84 5/8	619 1/2 1/10
St. Gall p^r. les laines,	ellen	191 7/8	273 1/10
p^r. les toiles,	ellen	147 7/16	355 2/5 1/5
St. Malo	aunes	87 1/4	597 1/2 1/5
Schaffouſe	ellen	195 29/32	267 2/5
Séville	varas	139 3/4	375 2/10
Siléſie	ellen	205 1/4	255 4/10
Smirne	picks	176 2/3	296 2/5
Soleure	ellen	215 1/24	243 7/10
Strasbourg	ellen	219 19/24	238 3/5
Toulouſe	cannes	64 15/16	807
Turin	raſi	195 21/25	267 2/5
Ulm	ellen	207 39/63	252
Veniſe p^r. les laines,	bracci	177 1/4	295 3/5 1/2
p^r. les ſoyes,	bracci	188 7/18	278 1/2 1/2
Vienne	ellen	152 3/19	344 1/2
Zurich	ellen	197	266

On trouvera que ces Tables différent avec celles que d'autres auteurs ont donnés; il eſt bon de prévenir que ces lignes du pied de Roi ont été tirées de l'ouvrage d'un auteur moderne, & réduites enſuite ſur le pied de 524 lignes pour une aune de Paris.

Digitized by Google

Par une régle de trois, on peut trouver le rapport qu'il y a de la méſure d'une Place avec celle d'une autre.

Si, par exemple, on vouloit ſavoir combien produiroient à Vienne 100 ellen de Zurich, l'on doit dire:

Si 197 ellen de Zurich produiſent $152\frac{2}{19}$ d'ellen de Vienne, combien produiront 100 ellen de Zurich? le quotient ſera égal à $77\frac{789}{3743}$ d'ellen de Vienne: il eſt très-naturel que 197 ellen de Zurich ſont égales à $152\frac{2}{19}$ de Vienne, puiſque l'un & l'autre de ces nombres eſt égal à 100 aunes de Paris.

Fin de la Seconde Partie.

Digitized by Google

ERRATA DE LA PREMIERE PARTIE.

PAGES.	ARTICLES.	TEXTE.	CORRECTIONS.
		Premiere Section.	
39.	6e. Compte, Traites & Remises	L. 89197.	L. 90197 . . . . .
		Seconde Section, Brouillard.	
2.	Date	Du 30 Juin	Du 10 Juin . . . . .
3.	du 30 Juin, 6e. ligne . . .	Flor. courant	L. cour. . . . .
9.	5e. ligne	9394	9394 6. . . . .
10.	du 15 Mars, 5e. ligne . . .	Sur Henneman & Comp.	Sur Henneman & Comp. du 9 cour. .
18.	W. Huntsmen	446. 4. 4	446. 4. 6. . . . .
29.	du 15 Juin, 5e. ligne . . .	8 poses 3 quarts fosloyers	8 poses. 3 & un quart fosloyers . . .
		Livre des Frais.	
1.	Avent derniere somme du Débit.	1073. 4	1073. 4. 3 . . . . .
4.	1784 au Crédit	Brouillard F°. 7	Brouillard F°. 27 . . . . .
6.	1784 au Débit	Brouillard F°. 31.	Brouillerd F°. 26 . . . . .
		Rencontre du produit des fonds de terre.	
1.	1783 sommaire	L. 1720. 13. 6	L. 1720. 17. 9 . . . . .
5.	1784, 2e. somme en débit . .	357. 18	357. 10 . . . . .
		Rentier.	
2.	Année du Débit.	1787	1781 . . . . .
4.	premiere ligne du Crédit. . .	Joffrel	Joffrel en ville . . . . .
		Journal.	
5.	en merge	.8.	.8. . . . .
		.20.	.10. . . . .
16.	du 7e. Novembre	Brouillard F°. 6	Brouillard F°. 24 . . . . .
18.	3e. article.	Brouillard F°. 12	Brouillard F°. 27 . . . . .
21.	4e.	Brouillard F°. 5	Brouillard F°. 30 . . . . .
23.	8e.	Brouillard F°.	Brouillard F°. 33 . . . . .
		Troisieme Section, Brouillard.	
14	4e.	A Profits & Pertes Doivent	Profits & Pertes Doivent . . . .
		Grand Livre.	
14.	premiere ligne du Crédit . .	L. 6366. 2	L. 6366. 2. 2 . . . . .
		Quatrieme Section, Brouillard.	
15.	en Marge	F°. 3	F°. 8 . . . . .
		Livre des Echéances.	
4.	Débit & crédit de Graud . . .	. . . . .	Les sommes doivent être conformes à celles en argent de France au Grand Livre F°. 4.
4.	Débit & crédit de W. Huntsman	. . . . .	Les sommes doivent être conformes aux Livres sterl. à F°. 4 du Grand Livre . . . . .
		Journal.	
2.	6e. Article	Fl. Bco. 35429. 3. 2	Fl. Bco. 35429. 3. 4 . . . . .
		Grand Livre.	
5.	4e. somme du Débit	2914. 13. 4.	2941. 13. 4 . . . . .
15.	sommaire du Débit	L. 415297. 8. 4	L. 415297. 18. 4 . . . . .
		ERRATA de la Seconde Partie.	
11.	Opération	12 $\frac{11}{12}$ toises	12 $\frac{11}{12}$ toises . . . . .
		6 $\frac{5}{9}$ toises	6 $\frac{5}{9}$ toises . . . . .
		72 produit	72 produit . . . . .
		3 idem, &c.	3 idem, &c. . . . .
15.	Produit de la multiplication .	125	125 . . . . .
		25	25 . . . . .
16.	7 & 9me. ligne	L. 15. 18. 6	L. 15. 18. 9 . . . . .
16.	Produit de le multiplication . .	125	125 . . . . .
		25	25 . . . . .
17.	derniere ligne . . .	égal à $\frac{3}{8}$	égal à $\frac{3}{4}$ . . . . .
22.	. . 15e	476 $\frac{3}{4}$ toises cubes . . .	476 $\frac{3}{5}$ toises cubes . . .
22.	Après la seconde opération . .	ont resté 4 mois	ont resté 2 mois . . . . .
23.	2me. dans l'opération .	ØS $\frac{7}{12}$	ØS & la fraction $\frac{7}{12}$ barrée .
24.	dernier antécédent . .	$\int$	† . . . . .
25.	4me. après le cours	L. 100 courents	L. 100 courantes . . . . .
26.	dernier entécédent	. . . . 1	+ . . . . .
41.	. . . 39e.	Nous faisons voir	Nous ferons voir . . . . .
60.	Sde. colonne de la droite	Nantes 88 $\frac{1}{9}$	Nantes 88 $\frac{8}{9}$ . . . . .

Avis au Relieur. Cette page doit être à la fuite du Titre.

Aq1 4456766
Digitized by Google

XXVI
H
17

Digitized by Google